

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
ET DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2018



S'engager, grandir, partager, **ensemble** >



www.groupe-crit.com



Document de référence 2018 incluant le rapport financier annuel



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2019, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés respectivement aux pages 46 à 76 et 80 à 90 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2018 sous le numéro D. 18-0369, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 77 et 91 dudit document de référence.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 présentés respectivement aux pages 45 à 80 et 82 à 91 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2017 sous le numéro D. 17-0421, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 81 et 92 dudit document de référence.

Sommaire



INTRODUCTION	
Message du Président	02
Organes de gestion et de contrôle	04
Chiffres clés	05
Profil du Groupe CRIT	06
1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS 09	
1.1 Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe	10
Le marché	11
Les activités	15
1.2 Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance	21
Le marché	22
Les activités	23
1.3 Les autres services : activités de service à l'industrie	27
1.4 L'organisation du groupe	30
Une société mère au service de ses filiales	30
Les ressources humaines, forces vitales du Groupe CRIT	32
1.5 Politique d'investissement	37
1.6 Facteurs de risques	38
1.7 Évolution et perspectives	42
1.8 Bourse et actionariat	44
2. COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 45	
2.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2018	46
2.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2018.....	78
3. RAPPORT DE GESTION ET INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES 93	
4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 131	
4.1. Organes d'administration et de direction	132
4.2. Rémunérations des organes d'administration et de direction	139
4.3. Conventions réglementées	142
4.4. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-37-5 du Code de commerce).....	142
4.5. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	142
5. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL 143	
5.1. Renseignements généraux concernant la société	144
5.2. Renseignements généraux concernant le capital social	149
5.3. Actionariat.....	151
5.4. Nantissements, garanties et sûretés	154
6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 155	
6.1. Responsable du présent document	156
6.2. Contrôleurs légaux des comptes	156
6.3. Documents accessibles au public	157
6.4. Assemblée Générale Mixte du 07 juin 2019	157
6.5. Tables de concordance	162



UNE EXCELLENTE ANNÉE 2018

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

2017 avait été une année de records pour notre groupe : croissance à deux chiffres et marges opérationnelles de haut niveau.

Forts de ces remarquables résultats, la barre était donc haute. Nous l'avons brillamment franchie en réalisant une excellente année 2018 qui s'inscrit parmi les plus solides réalisées par notre groupe.

Nous avons atteint le cap des 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et notre marge opérationnelle s'établit à 6 %.

Dans le travail temporaire, notre chiffre d'affaires s'élève à plus de 2 milliards d'euros.

En France, nous avons accompli une très belle année malgré un ralentissement du marché au second semestre. Nous avons réalisé de nouvelles avancées sur chacun de nos axes stratégiques : qualité du maillage territorial et proximité clients ; fidélisation des collaborateurs intérimaires ; montée en gamme des prestations ; couverture sectorielle et commerciale ; digitalisation.

À l'international, notre objectif d'appréciation de nos marges a été atteint. Aux Etats-Unis, nous avons renoué avec la croissance organique en fin d'exercice et fortement amélioré notre rentabilité avec un gain de 110 points de base sur l'année.

Dans l'aéroportuaire, l'année a été remarquable : nos performances sont historiques tant en termes de croissance que de rentabilité. Elles méritent d'être saluées.

La forte dynamique de nos activités aéroportuaires s'illustre par une croissance organique de près de 12 % et une appréciation très significative de notre marge opérationnelle qui atteint près de 10 %

sur l'exercice. Nos activités en France réalisent de nouveau une année exceptionnelle avec une croissance organique de plus 14 %. 2018 a notamment été marquée par l'extension de nos activités dans l'Aviation d'affaires et notre implantation sur l'aéroport de Paris-Le Bourget ainsi que par notre montée en puissance dans l'assistance aux vols cargo.

C'est une belle réussite pour notre histoire aéroportuaire qui a pris son envol en 2000 et affiche, en moins de 20 ans, une trajectoire de performance remarquable avec un chiffre d'affaires et un ebitda tous deux multipliés par 11 sur la période.

Le 18 mars 2019, le Groupe CRIT a fêté ses 20 ans de cotation boursière. Durant cette période, notre cours de Bourse a été multiplié par 9 et a progressé 37 fois plus que le CAC 40.

Notre parcours boursier illustre les performances réalisées par notre groupe depuis son introduction en Bourse. Sur ces 20 dernières années, notre chiffre d'affaires affiche une croissance annuelle moyenne remarquable de 14 % par an. Ce rythme de croissance soutenu a été réalisé sans jamais sacrifier notre rentabilité, notre Ebitda affichant la même performance sur la période. Je suis très fier du chemin accompli, fruit de l'excellent travail de toutes les femmes et les hommes qui ont écrit l'histoire de notre groupe.

En 2018, nous affichons un résultat net de 91 millions d'euros, un niveau élevé de capitaux propres de 558 millions d'euros, une trésorerie nette de plus de 220 millions d'euros. Notre structure financière est donc très solide et permet de poursuivre sereinement le développement de notre groupe en France et à l'international.

Fort de nos robustes résultats et d'une année marquée par de nouvelles avancées sur tous nos axes stratégiques clés, notre groupe dispose de fondamentaux renforcés nous permettant d'aborder l'exercice 2019 avec confiance

Cap des
2,5 milliards
d'euros
de chiffre
d'affaires

Resultat net
en hausse
de 9 %

Dans le travail temporaire, en France comme à l'international, nos activités du début d'année ressortent en croissance. En 2019, nous devrions continuer à bénéficier des prévisions économiques qui restent favorables sur nos marchés. Nous entendons poursuivre notre recherche active d'opportunités d'acquisition en Europe.

Dans l'aéroportuaire, les perspectives sont excellentes tant en termes de croissance que de rentabilité.

En France, notre début d'année est remarquable avec un chiffre d'affaires cumulé à fin février 2019 en croissance de 16 % dont 12 % en organique.

A l'international, nous devrions continuer à profiter d'une solide dynamique commerciale qui s'illustre déjà par 7 nouveaux contrats signés depuis le début d'année.

C'est donc un groupe très solide et confiant qui aborde ce nouvel exercice, fort de l'engagement et du dynamisme de ses 8 700 collaborateurs permanents et ses 55 500 collaborateurs intérimaires en Europe, en Amérique et en Afrique qui accompagnent plus de 30 000 entreprises dans le monde.

Je tiens à vous remercier, chers actionnaires, de votre confiance et fidélité et je suis heureux de partager avec vous, 20 ans après son introduction en Bourse, le beau parcours de notre groupe.

Votre Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des Actionnaires qui se tiendra le 7 juin 2019 un dividende versé d'un montant de 1 € par action.



Claude GUEDJ
Président Directeur Général



Organes de gestion et de contrôle



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Claude GUEDJ
Président
- Yvonne GUEDJ
Administrateur
- Karine GUEDJ
Administrateur
- Nathalie JAQUI
Administrateur
- Valérie LEZER CHARPENTIER
Administrateur
représentant les salariés

DIRECTION GÉNÉRALE

- Claude GUEDJ
Président Directeur
Général
- Nathalie JAQUI
Directeur Général
Délégué, Présidente
Pôle Travail Temporaire
et Recrutement
- Karine GUEDJ
Directeur Général
Délégué
- Renaud LEJEUNE
Directeur Financier
- Jean-Pierre LEMONNIER
Directeur Ressources
Humaines

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par **Dominique MÉNARD**, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

EXCO Paris Ace

Représenté par **Arnaud DIEUMEGARD**, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Monsieur Emmanuel CHARRIER

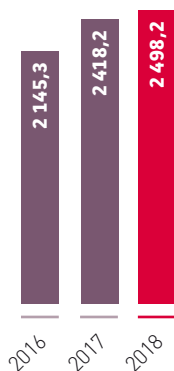
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris



Chiffres clés

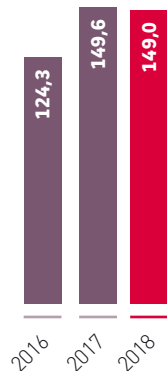
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



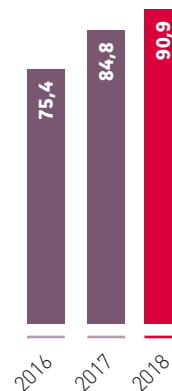
EBITDA

(en millions d'euros)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'AFFAIRES 2018 PAR ACTIVITÉ

(avant élimination inter-activités)

Travail temporaire et recrutement

83 %

Aéroportuaire

77 %

Autres activités

23 %

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(avant élimination intersecteurs)

ÉTATS-UNIS

312 M€

13% du CA total

FRANCE

1 912 M€

77% du CA total

EUROPE*

227 M€

9% du CA total

* hors France

AFRIQUE

46 M€

2% du CA total

(en milliers d'euros)

2018

2017

2016

	2018	2017	2016
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	2 498 217	2 418 225	2 145 269
dont : Secteur Travail temporaire	2 062 390	2 026 308	1 829 748
Secteur Assistance aéroportuaire	355 920	314 621	244 860
Secteur Autres activités	103 732	98 113	89 686
Éliminations intersecteurs	(23 826)	(20 817)	(19 026)
EBITDA ⁽¹⁾	149 033	149 614	124 311
Résultat opérationnel courant	125 731	126 593	105 115
Résultat opérationnel	125 672	126 771	105 115
Résultat net	90 828	83 364	75 271
Résultat net part du groupe	90 936	84 787	75 404
Capitaux propres part du groupe	552 426	506 798	427 224
Endettement financier net avant déduction CICE	(12 453)	9 163	46 341
Endettement financier net ⁽²⁾	(222 767)	(189 604)	(108 932)
Résultat par action (en euros)	8,19	7,64	6,79
Effectifs permanents à la clôture ⁽³⁾	8 719	8 393	7 621
Nombre d'agences	574	568	542

(1) Résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements

(2) Telle que défini en note 4.4.1 des comptes consolidés

(3) Contrats à durée indéterminée et déterminée

UN GROUPE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

REPÈRES HISTORIQUES

1962

NAISSANCE DU GROUPE CRIT

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

1972 - 1998

PREMIÈRE LOI SUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE CRÉATION DE CRIT INTÉRIM

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation des ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

1999 - 2000

INTRODUCTION EN BOURSE

En 1999, Groupe CRIT entre sur le Second Marché d'Euronext Paris. En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

2001

N°4 DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Groupe CRIT est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde. Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2. Groupe CRIT étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe CRIT acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France et de prendre position en Allemagne et en Espagne.

2002

40 ANNÉES DE CROISSANCE

Groupe CRIT fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, CRIT Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

2003 - 2005

CRIT ÉTEND SON OFFRE DE SERVICES AU RECRUTEMENT EN CDI ET CDD
CRIT devient la 1^{re} entreprise française de travail temporaire certifiée QSE et étend son offre de services aux recrutements en CDI et CDD ; création d'une filiale de travail temporaire au Maroc et création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo.

2006 - 2010

IMPLANTATION EN ESPAGNE ET AU GABON

Le groupe accélère son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire en Europe avec l'acquisition de deux réseaux en Espagne. Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive d'assistance aéroportuaire au Gabon et étend ses positions en France sur les aéroports de Roissy CDG et d'Orly.

2011 - 2012

UNE NOUVELLE DIMENSION À L'INTERNATIONAL

Le Groupe CRIT franchit le cap de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et se déploie aux États-Unis, premier marché mondial du travail temporaire et du recrutement. Le pôle aéroportuaire s'implante sur London City Airport.

2013 - 2017

ACQUISITIONS DANS LE STAFFING AUX ÉTATS-UNIS ET DANS L'AÉROPORTUAIRE AU ROYAUME-UNI

Le Groupe CRIT enregistre des résultats record et dépasse le cap des 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Il procède à plusieurs acquisitions dans le secteur du staffing aux États-Unis. Il étend le périmètre de ses activités aéroportuaires en France sur Roissy CDG 3 et Nice Côte d'Azur et acquiert Cobalt Ground Solutions, n° 3 de l'assistance aéroportuaire à London Heathrow. Le groupe fait son entrée dans le Top 10 mondial de l'assistance aéroportuaire (source société).

2018

UNE EXCELLENTE ANNÉE

En 2018, le Groupe CRIT affiche de solides performances dans la croissance et la rentabilité. Il réalise un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, un ebitda de 150 millions d'euros et un résultat net de 91 millions d'euros en croissance de 9 %.

La division Travail temporaire & recrutement confirme son dynamisme. La division Assistance aéroportuaire affiche une croissance annuelle à deux chiffres. Le groupe étend ses activités dans l'aviation d'affaires sur l'aéroport Paris-Le Bourget.

En bref

CRIT, UN ACTEUR MAJEUR EN RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES AUX ENTREPRISES

18^e groupe mondial¹ et premier acteur indépendant français du travail temporaire et du recrutement², n°1 de l'assistance aéroportuaire² en France et dans le top 10 mondial, le Groupe CRIT apporte à ses clients, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les ressources humaines et les compétences professionnelles dont elles ont besoin.

1 source Staffing Industry Analysts
2 source société

TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT : 18^e GROUPE MONDIAL

Avec un réseau international de 574 agences d'emploi en Europe, en Afrique et aux États-Unis, le groupe est le partenaire en ressources humaines et solutions RH de 30 000 entreprises pour leur recrutement permanent et temporaire et accompagne plus de 260 000 salariés dans leur parcours professionnel.

ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE : DANS LE TOP 10 MONDIAL

Le Groupe CRIT bénéficie de la confiance de 140 compagnies aériennes internationales qu'il assiste en France, en Irlande, au Royaume-Uni, en Afrique et aux États-Unis.

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE : PARTENAIRE DES PROJETS DES GRANDES INDUSTRIES

Le groupe participe à la réalisation des grands projets industriels et technologiques en matière d'ingénierie, conseil en technologies avancées, installations et maintenance industrielle.

2,5 milliards d'euros
de chiffre d'affaires en 2018

Présent dans
13 pays

8 700
collaborateurs permanents

55 500
collaborateurs
intérimaires (en ETP)

TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT 83 %*

FRANCE 76 %

- CRIT
- AB Intérim
- Les Compagnons
- Les Volants

INTERNATIONAL 24 %

- PeopleLink Group (États-Unis)
- CRIT Intérim (Suisse)
- CRIT España (Espagne)
- CRIT Empresa de Trabalho Temporário (Portugal)
- Propartner (Allemagne)
- CRIT Maroc
- CRIT Tunisie

ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE 14 %*

FRANCE 74 %

- Groupe Europe Handling (Roissy, Orly, Nice Côte d'Azur)
- Advanced Air Support International (Paris-Le Bourget)

INTERNATIONAL 26 %

- Sky Handling Partner (Irlande)
- Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni - London Heathrow)
- Sky Handling Partner UK (Royaume-Uni - London City Airport)
- Sky Handling Partner USA (États-Unis - Boston)
- Congo Handling (Brazzaville, Pointe Noire, Ollombo - Congo)
- Sky Handling Partner Sierra Leone (Freetown)
- ASAM** (Mali)

AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES 3 %*

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE INDUSTRIELLE 75 %

- MASER Engineering
- ECM

AUTRES SERVICES 25 %

- RHFormation
- Peopulse (Dématérialisation RH)
- Otessa (Accueil)

* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations intersecteurs

** prestations d'assistance technique

La liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en note 6.4 des comptes consolidés (périmètre de consolidation)





1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1.1 Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe	10
Le marché	11
Les activités	15
1.2 Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance	21
Le marché	22
Les activités	23
1.3 Les autres services : activités de service à l'industrie	27
1.4 L'organisation du groupe	30
Une société mère au service de ses filiales	30
Les ressources humaines, forces vitales du Groupe CRIT	32
1.5 Politique d'investissement	37
1.6 Facteurs de risques	38
1.7 Évolution et perspectives	42
1.8 Bourse et actionariat	44



1.1 LE TRAVAIL TEMPORAIRE ET LE RECRUTEMENT, CŒUR DE MÉTIER DU GROUPE



Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe CRIT occupe une place significative sur ce secteur. Premier groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement en France¹ et 18^e groupe mondial², développant ses prestations dans le recrutement, le placement, la formation, le conseil et l'insertion, le Groupe CRIT est un acteur majeur en ressources humaines avec une offre de services étendue.

Le groupe a également construit de fortes positions dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en France et à l'international et d'une offre de services en ingénierie et maintenance dédiée aux grands projets industriels et technologiques.

L'activité travail temporaire et recrutement constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne CRIT en France et en Europe et PeopleLink aux États-Unis. Ce pôle a représenté 82,6 % de l'activité du groupe en 2018 (avant éliminations intersecteurs).

L'Assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 14,2 % de l'activité en 2018.

Les Autres services sont constitués pour l'essentiel des activités d'ingénierie et de maintenance.

Grâce à une stratégie de développement axée sur la croissance tant interne qu'externe, le groupe a acquis une dimension significative sur son cœur de métier. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France¹ et 18^e groupe mondial², fort de 574 agences dont 406 en France sous l'enseigne CRIT, le Groupe CRIT dispose d'un maillage territorial optimisé sur l'hexagone et de positions clés à l'international qui lui permettent de répondre aux besoins en ressources humaines de 30 000 entreprises en France et à l'international.

¹ source société
² source Staffing Industry Analysts

LE MARCHÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE DANS LE MONDE

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, la flexibilité du marché du travail est une nécessité économique. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère, l'étendue de son offre de services et de ses expertises (recrutement, formation, conseil, solutions RH externalisées...) et sa profonde connaissance des bassins d'emplois, le travail temporaire est devenu un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie RH des entreprises. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial du travail temporaire et du recrutement a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 413 milliards d'euros en 2017 en hausse de 6 % (source SIA Global Staffing Industry Market estimates and Forecast November 2018). Les États-Unis et l'Europe comptent respectivement pour 31 % et 39 % du marché mondial.

CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL DU TRAVAIL TEMPORAIRE : 413 MILLIARDS D'EUROS EN 2017 ⁽¹⁾

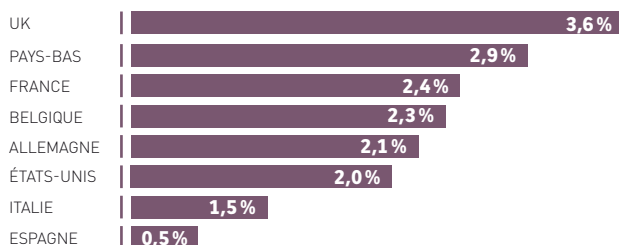
Classement des 16 premiers marchés dans le monde en 2017 ⁽¹⁾
(milliards d'euros)

1 États-Unis	126,4	9 Chine	10,4
2 Japon	59,7	10 Suisse	8,1
3 Royaume-Uni	36,3	11 Belgique	6,3
4 Allemagne	26,8	12 Canada	6,2
5 France ⁽²⁾	22,0	13 Inde	4,9
6 Pays Bas	20,2	14 Espagne	4,1
7 Australie	13,6	15 Afrique du Sud	3,8
8 Italie	11,1	16 Suède	3,7

⁽¹⁾ Staffing Industry Analysts

⁽²⁾ Prism'emploi - estimé 2018

Part de l'emploi intérimaire dans la population active aux États-Unis et en Europe (en 2017)*



* source : Prism'emploi et Staffing industry analysts

En 2009, le travail temporaire fut l'un des premiers secteurs touchés par la crise économique mondiale avec un repli de 16 % de son chiffre d'affaires mondial, l'un des plus importants de son histoire. Intimement lié à la conjoncture économique et variable d'ajustement des entreprises tant en période de crise que de reprise, le marché du travail temporaire a bénéficié ces dernières années d'une conjoncture européenne en amélioration continue et d'un dynamisme soutenu dans les zones Asie et Amériques notamment aux États-Unis, marché sur lequel le Groupe CRIT a pris position en 2011.

Après une année 2017 très dynamique, 2018 reflète les effets du coup de frein de l'activité économique constaté dans la zone euro et d'une croissance économique moins robuste aux États-Unis en fin d'année. Au-delà du facteur conjoncturel, le secteur du travail temporaire évolue dans un contexte structurel porteur compte tenu du besoin toujours plus grand de flexibilité des entreprises, des facteurs démographiques, des nombreux départs à la retraite et des pénuries de métiers.

LES ÉTATS-UNIS, 1^{ER} MARCHÉ MONDIAL DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Avec un marché estimé à près de 143 milliards de dollars en 2017 et une moyenne de plus de 3,2 millions d'intérimaires en équivalent temps plein par semaine soit plus de 2 % de la population active (source Staffing Industry Analysts November 2018 forecast et ASA Quarterly Staffing employment and sales survey), les États-Unis sont le premier marché du travail temporaire dans le monde et représentent près de six fois le marché français. En hausse de 4 % en 2018, le marché du travail temporaire et du recrutement aux États-Unis devrait connaître une croissance de 3 % en 2019 (source global Staffing Industry Market estimates and forecast nov. 2018). Au-delà de l'effet de taille, le marché du travail temporaire aux États-Unis diffère du marché français par sa forte fragmentation, plus de 10 000 sociétés de staffing étant présentes sur le territoire, les trois premières entreprises du secteur représentant moins de 15 % de parts de marché contre plus de 65 % en France. Cette configuration offre donc aux acteurs implantés aux États-Unis de grandes opportunités de développement.

LE MARCHÉ FRANÇAIS DU TRAVAIL TEMPORAIRE : UN MODÈLE EN EUROPE

Avec un volume d'activité de 22 milliards d'euros en 2017, le marché français, principal marché du Groupe CRIT, est le 5^e marché mondial du travail temporaire et le 3^e marché en Europe.

Le travail temporaire est devenu une industrie mature. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonction de chaque pays. Ainsi, l'environnement juridique de l'industrie était libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. Les importantes disparités tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises. Dans ce sens, la directive européenne sur le travail temporaire adoptée en 2008 applicable par les États membres depuis décembre 2011 et mise en place progressivement par les pays membres de l'UE établit un cadre protecteur dont les principales dispositions portent sur le principe de l'égalité de traitement (déjà appliqué en France depuis de nombreuses années) et sur les levées des restrictions injustifiées qui existent dans certains pays, comme c'est le cas en France. La nouvelle directive 2018/957/UE entrée en vigueur le 29 juillet 2018 (applicable courant 2020) sur les travailleurs détachés consacrant le principe du « travail égal, salaire égal », ainsi que l'accord spécifique conclu en janvier 2019 dans le secteur du transport routier européen visant à harmoniser les règles et les droits sociaux des salariés dans le but d'éviter le dumping social, figurent parmi les nouvelles avancées vers une plus grande harmonisation du droit européen du travail.

LA FRANCE EST RECONNUE COMME L'UN DES PAYS LES PLUS AVANCÉS SOCIALEMENT EN MATIÈRE DE TRAVAIL TEMPORAIRE DONT L'ACTIVITÉ ÉVOLUE DANS UN CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE STRICT

Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social, l'un des plus protecteurs d'Europe. Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). À cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur en application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur. Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit « de mission » entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit « de mise à disposition » est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérimaire que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier a autorisé les entreprises de travail temporaire à intervenir sur le marché du placement.

En août 2009, la loi relative à la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique a ouvert la possibilité aux trois fonctions publiques, l'administration publique d'État, territoriale et hospitalière de recourir au travail temporaire.

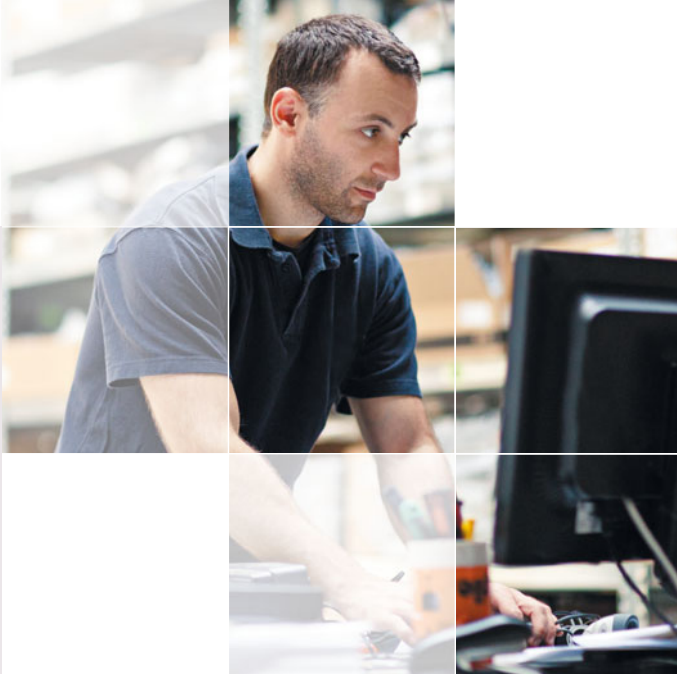
La loi Cherpion et son décret d'application du 11 avril 2012 permet dorénavant aux agences d'emploi de signer des contrats d'apprentissage et ainsi accompagner les entreprises dans leurs recrutements de jeunes apprentis et les jeunes dans la recherche d'entreprises d'accueil.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 et l'accord de branche du 10 juillet 2013 ont permis de porter de un à deux le nombre de renouvellements possibles pour un contrat de mission et ont ouvert la voie à l'instauration d'un CDI intérimaire qui a été intégré dans le Code du travail en septembre 2018 et entériné par la « loi Avenir professionnel ». Ceci constitue une étape importante dans la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires, renforçant l'attractivité des profils qualifiés en faveur du travail temporaire.

L'instauration à compter du 1^{er} janvier 2016 d'un régime collectif complémentaire santé pour les salariés intérimaires a constitué une nouvelle avancée sociale au sein de la branche du travail temporaire en France.

En 2017, une disposition des ordonnances de la réforme du Code du travail (ordonnance n°2017-1387) donne dorénavant aux branches professionnelles utilisatrices la possibilité de négocier la durée maximale des contrats intérimaires, le nombre de leurs renouvellements et le délai de carence.

Dans deux nouveaux accords du 25 janvier 2019, la branche du travail temporaire a adopté des mesures en vue de favoriser l'emploi durable, l'un sur le développement du CDI intérimaire, l'autre afin d'éviter la suppression définitive du Fonds de sécurisation des parcours intérimaires (FSPI) qui avait permis en 2017 le financement d'actions de formation au profit de 64 000 ETP intérimaires.



LE MARCHÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE : UN MARCHÉ FORTEMENT CONCENTRÉ

Le Groupe CRIT évolue en France sur un marché fortement concentré : sur environ 1 800 entreprises de travail temporaire regroupant un total de 8 260 agences en 2017 contre 8 150 agences en 2016 (source Prism'emploi), trois groupes internationaux représentent plus de 65 % de l'activité du travail temporaire. Avec plus de 7 % de parts de marché, le Groupe CRIT se place au 4^e rang derrière les majors du secteur et est le premier groupe indépendant du travail temporaire sur le marché français (source société).

Rang en France	Groupe	CA 2018 mondial (Md€)	CA 2018 France (Md€)
N°1	ADECCO	23,9	5,7
N°2	MANPOWER*	18,6	4,9
N°3	RANDSTAD	23,8	3,7
N°4	GROUPE CRIT	2,1	1,6

* Manpower chiffre d'affaires mondial : 22 Md\$ dont France 5,8 Md\$
Taux de conversion moyen € : 1,18085 \$

UNE DEMANDE EN PLEINE ÉVOLUTION

Le secteur du travail temporaire a changé de façon significative et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel de la gestion des ressources humaines des entreprises. Face aux conjonctures économiques instables et au manque de visibilité des entreprises, la souplesse et la flexibilité qu'il confère, sa connaissance des bassins d'emplois, ses expertises en gestion des ressources humaines (recrutement, travail temporaire, formation, conseil, outsourcing...) permettent de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité indispensables dans une concurrence mondialisée. En raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer « au bon moment, de la bonne compétence ».

Parallèlement, le travail temporaire est devenu un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme d'emplois subalternes, le travail temporaire, grâce aux efforts continus pour améliorer l'employabilité des intérimaires et pour sécuriser leur parcours professionnel, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail. Aujourd'hui, près de 80 % des intérimaires affichent une bonne voire très bonne opinion du travail temporaire (source Observatoire de l'intérim Juillet 2018).

Le travail temporaire présente des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, accès ou retour à l'emploi pour les autres, l'intérim constitue notamment une porte d'entrée facilitant l'insertion durable des jeunes sur



Le marché du travail : un quart des intérimaires ont moins de 25 ans parmi lesquels 39 % n'ont pas le baccalauréat (source OIR) et 73 % estiment que l'intérim est un bon moyen pour construire leur parcours professionnel (enquête 2018 Prism'emploi / Opinion Way). 90 % des intérimaires estiment que le travail temporaire leur a été utile pour acquérir une expérience professionnelle, 78 % pour apprendre différents métiers, 77 % pour se former (Observatoire de l'intérim). La dimension de formation est en effet très importante : les entreprises de travail temporaire ont investi 450 millions d'euros en 2017 pour le financement de 280 000 formations opérationnelles - plus haut niveau jamais atteint dans la profession - dont bénéficient notamment les jeunes peu qualifiés. Entre mars 2017 et mars 2018, 13 % des jeunes intérimaires de moins de 25 ans ont ainsi suivi des formations dont 74 % ont été qualifiantes ou diplômantes (source Prism'emploi).

Depuis l'entrée en vigueur en 2014 du CDI intérimaire, évolution sociale majeure sécurisant le salarié intérimaire via la signature d'un contrat à durée indéterminée intérimaire avec l'entreprise de travail temporaire, ce sont 51 600 CDI qui ont été signés à fin 2018 (source baromètre Prism'emploi).

Parallèlement à l'intérim, le secteur du travail temporaire joue depuis plusieurs années un rôle majeur dans le domaine du recrutement en CDI et CDD à la suite de la loi de cohésion sociale de 2005. Avec près de 580 000 depuis 2009, les agences d'emploi sont devenues les premiers opérateurs privés du recrutement en France.

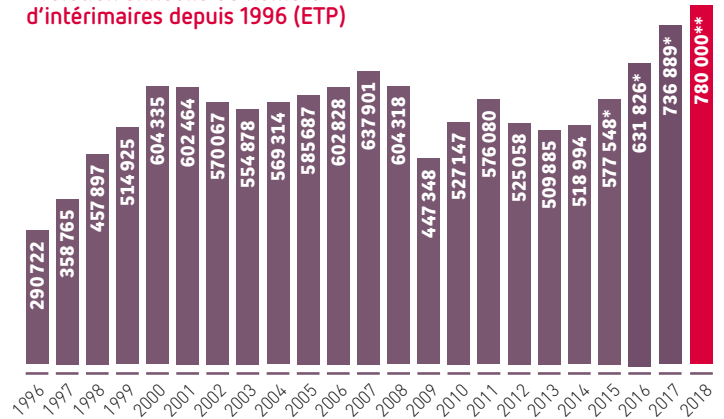
L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN 2018 : UN RALENTISSEMENT DU MARCHÉ EN FIN D'ANNÉE

Le travail temporaire est intimement connecté à la conjoncture économique et constitue un indicateur avancé de l'emploi. Il anticipe, avec 6 à 12 mois d'avance, la tendance générale sur le marché du travail, les entreprises faisant appel à des salariés intérimaires avant de recruter durablement.

La reprise de l'emploi intérimaire intervenue début 2015 a inscrit en août 2018 son 45^e mois consécutif de croissance, suivi par un tassement des effectifs intérimaires délégués à partir du mois de septembre 2018, lequel a perduré au cours du 4^e trimestre.

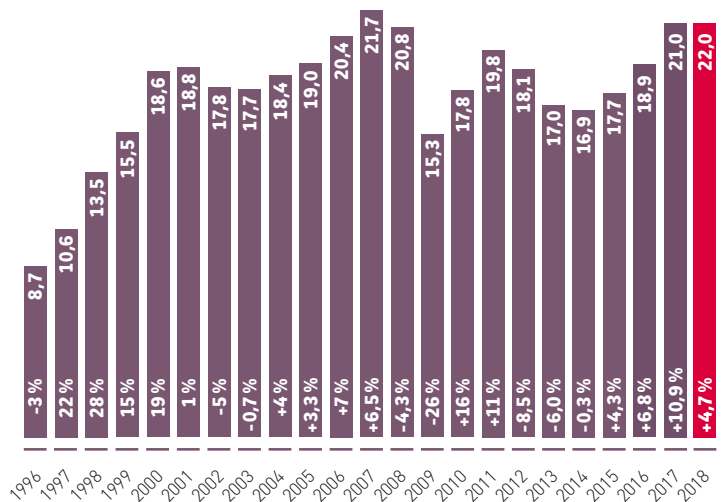
L'évolution 2018 s'inscrit dans un contexte économique moins porteur avec un PIB en croissance limitée à 1,5 % sur l'année après une hausse de 2,3 % en 2017 (Insee). Après deux années de forte croissance (+6,8 % en 2016 et +8,5 % en 2017), l'emploi temporaire enregistre néanmoins une bonne résistance affichant une croissance moyenne annuelle de +1,8 %. Ce sont près de 13 000 emplois en équivalent temps plein qui ont été créés sur l'année (baromètre Prism'emploi).

Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1996 (ETP)



Source : Dares ; * données révisées suite à l'intégration de la DSN ; ** estimation 2018

Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)



* Source : (Prism'emploi/I+C, données brutes)



L'emploi temporaire a ainsi atteint en 2018 un niveau historique de près de 780 000 intérimaires en équivalents temps plein (estimé données Dares/Prism'emploi).

L'année 2018 a été caractérisée par une évolution contrastée de l'emploi intérimaire au fil des mois : après un excellent premier trimestre en croissance de 8,8 % suivi d'une solide progression de 4,8 % au deuxième trimestre, le troisième trimestre affiche une stagnation des effectifs intérimaires délégués (-0,4 %), le quatrième trimestre inscrivant un repli de -4,8 %, dont un plus bas de -5,9 % au mois de décembre (baromètre Prism'emploi).

Ces évolutions témoignent des répercussions sensibles sur le marché du travail du ralentissement de la croissance économique française en 2018 dont le PIB n'a progressé que de +0,2 % au premier puis au deuxième trimestre et de +0,3 % au troisième et au 4^e trimestre de l'année. Après ces quatre trimestres de faible croissance, la prévision de la Banque de France qui anticipe un PIB en progression de 0,4 % au premier trimestre 2019 plaide en faveur d'une stabilité de la croissance économique en France se situant à +1,5 % sur l'année. La France connaîtrait en 2019 une hausse supérieure à la croissance du PIB de la Zone Euro (+1,0 %) et un taux de croissance deux fois supérieur à celui de l'Allemagne créditée de seulement +0,7 % en 2019.

En 2018, les évolutions trimestrielles de l'emploi temporaire en France ont été particulièrement volatiles dans deux grands secteurs d'activité. Le secteur des transports & logistique affiche ainsi un plus haut de +17 % au 1^{er} trimestre et un repli de -8,9 % au 4^e trimestre inscrivant une croissance annuelle moyenne de +3,8 %. De même, mais dans une moindre mesure, l'industrie qui concentre 48,7 % des effectifs intérimaires en 2018, est passée d'une croissance de +8,9 % au 1^{er} trimestre à un repli de -9,1 % au 4^e trimestre affichant une baisse annuelle de -0,4 %.

A contrario, dans les secteurs des services et du BTP dont les parts dans l'emploi intérimaire comptent respectivement pour 15,8 % et 12 % en 2018, les effectifs temporaires ont enregistré des évolutions positives tout au long de l'année. Les services ont dynamisé le marché de l'emploi temporaire avec une progression annuelle de 6,4 % affichant une évolution particulièrement solide et stable comprise entre +6,9 % au premier trimestre et +4,6 % au dernier trimestre. Les créations d'emplois temporaires dans le BTP progressent quant à elles de 4,4 % sur l'année.

Dans ce contexte sectoriel contrasté, les régions les plus dynamiques dans les secteurs des services et du BTP ont logiquement enregistré les plus fortes croissances annuelles. La région Rhône-Alpes/Auvergne affiche une croissance de 5,1 %, suivie de la région PACA en hausse de +3,9 % et des Pays de la Loire en progression de +3,4 %. Bien qu'en croissance dans toutes les autres régions à l'exception de la Normandie (-1,0 %) et de l'Occitanie (-0,7 %), l'emploi temporaire a été davantage freiné dans les régions à dominante industrielle qui affichent des progressions comprises entre +0,2 % et +1,5 %.

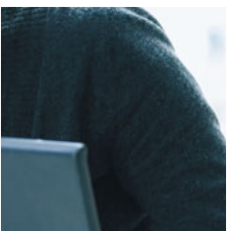
Bien que le secteur BTP ait renoué depuis trois ans avec la croissance, la chute des effectifs intérimaires de 2014 et 2015 (-15,3 % et -6,4 %) (baromètre Prism'emploi) a eu pour conséquence une baisse significative de sa part relative dans l'emploi intérimaire passant de 21,3 % en 2012 à 12 % en 2018 (source Dares et baromètre Prism'emploi). Si l'évolution des effectifs temporaires dans le BTP est bien sûr fonction du niveau des mises en chantier dans le secteur de la construction et des travaux publics, elle est également imputable à la forte concurrence, depuis plusieurs années, des travailleurs détachés. La nouvelle directive européenne du 28 juin 2018 a modifié la directive européenne de 1996 consacrant notamment le principe « à travail égal, salaire égal ». Cette nouvelle directive entrera en application en 2020 et devrait permettre ainsi de lutter contre les abus en matière de détachement des travailleurs intérimaires, notamment dans le secteur du BTP.

En termes de qualification et à l'instar des deux précédentes années, 2018 témoigne du développement continu de l'emploi intérimaire sur des métiers qualifiés. La croissance a été solide pour les cadres, les professions intermédiaires et les employés qui comptent respectivement pour plus de 12 % et plus de 13 % de l'emploi intérimaire et affichent un même rythme de croissance sur l'année de +3,5 %. Les autres qualifications ont progressé à des rythmes moindres compris entre +1,3 % pour les ouvriers qualifiés qui contribuent pour 34,6 % du total des effectifs intérimaires et +0,9 % pour les ouvriers non qualifiés (39,8 % des effectifs) (source baromètre Prism'emploi).

L'année 2018 marque également une montée en puissance du CDI Intérimaire, contrat passé entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié intérimaire, qui permet à ce dernier de bénéficier de la sécurité d'un CDI et de dispositifs de formation, à l'entreprise de travail temporaire de fidéliser ses collaborateurs intérimaires et à l'entreprise utilisatrice de conserver la souplesse du recours à un salarié pour des missions ponctuelles. Le CDI Intérimaire enregistre depuis sa mise en oeuvre des records de croissance. Après un quasi doublement du nombre de CDI en 2017 avec plus de 13 150 contrats signés sur l'année, 25 200 CDI intérimaires ont été signés en 2018.

L'année 2018 confirme le leadership des agences d'emploi dans les activités de recrutement en France. Ainsi, plus de 100 000 recrutements en CDI et CDD ont été réalisés sur l'année, le plus haut niveau atteint par cette activité depuis 2005.

Outil de flexibilité par définition, le travail temporaire constitue une variable d'ajustement des entreprises en période d'incertitude. S'il est dans les cycles baissiers le premier secteur à subir immédiatement les effets de la contraction de l'activité économique, il est en première ligne pour bénéficier immédiatement des effets de retournement de cycle et tirer profit des phases de croissance. Le travail temporaire constitue un indicateur avancé de la création d'emploi, le redémarrage de l'activité s'appuyant en premier lieu sur l'emploi intérimaire avant de se diffuser à l'ensemble du tissu économique. L'observation des cycles économiques



depuis 30 ans montre qu'un niveau de croissance du PIB compris entre 0,6 % et 0,8 % est nécessaire au redémarrage de l'activité temporaire, la création d'emplois durables ne se situant qu'à partir d'une croissance du PIB proche de 1,5 %. Si les prévisions de l'OCDE d'une croissance du PIB à 1,3 % en 2019 se confirment, le travail temporaire devrait donc continuer à bénéficier pleinement de cette phase de croissance.

Le besoin structurel de flexibilité des entreprises devenu indispensable, le rôle de plus en plus important qu'il joue dans la gestion du chômage, des facteurs démographiques, des pénuries de métiers, les nombreux leviers de croissance qu'offre ce secteur à la fois dans son cœur de métier avec le développement de l'intérim spécialisé, l'intérim cadres, l'intérim senior que dans les activités de placement, de recrutement, de reclassement, de conseil, de formation, de gestion des ressources humaines sont autant de marchés et de compétences qui confèrent au secteur du travail temporaire un grand potentiel de croissance.

LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT DU GROUPE CRIT

UNE OFFRE DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES

Pionnier du travail temporaire, CRIT est aujourd'hui un acteur majeur dans le domaine des ressources humaines avec une offre de services étendue.

Leader indépendant du travail temporaire et du recrutement en France¹ et 18^e groupe mondial² avec des réseaux aux États-Unis, en Allemagne, Espagne, Portugal, Suisse, au Maroc et en Tunisie, CRIT répond chaque année aux besoins de 30 000 entreprises clientes et accompagne plus de 260 000 salariés dans leurs parcours professionnels.

Son expertise lui permet d'offrir une solution de recrutement et de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois temporaires (CTT et CDII), à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), de formation, d'évaluation, d'insertion, de conseil.

Avec près de 2 700 collaborateurs permanents dédiés à la division Travail temporaire & recrutement, proposant des offres de gestion RH sur mesure implantées chez ses clients, des prestations en recrutement en CDD et CDI, placement, conseil, gestion dématérialisée RH, insertion (accompagnement des demandeurs d'emplois, reclassement et reconversion professionnelle des salariés licenciés,

ingénierie-conseil pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagnement des travailleurs handicapés vers l'emploi, audit et conseils aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, prestations d'évaluation des compétences, etc.), le groupe dispose d'une expertise en ressources humaines qui lui permet de répondre aux attentes des candidats et des entreprises.

LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL

Avec 406 agences en France à fin 2018, CRIT bénéficie d'un réseau dense et d'étendue géographique nationale. Un tel déploiement permet à l'entreprise agilité, souplesse, rapidité de décision et d'action, proximité commerciale et relationnelle, interaction et relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les candidats.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle Travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours eu la volonté de privilégier tant en interne que vis à vis des clients.

Cette stabilité favorise en outre une relation de proximité avec les entreprises clientes et les candidats. Cette proximité humaine et géographique, chère au Groupe CRIT et à ses collaborateurs, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

À la fois autonomes et solidaires, les agences CRIT sont managées par des directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences CRIT sont des agences « entreprises » organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les responsables d'agence sont des hommes et des femmes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité.

Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs CRIT connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement est l'un des atouts majeurs du groupe : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover.

¹ Source société

² Classement Staffing Industry Analysts – largest global staffing & recruitment firms 2018

EN FRANCE

CRIT, UN ACTEUR MAJEUR SUR L'HEXAGONE

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneurship, de proximité, d'agilité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent à CRIT d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire.

Une répartition géographique équilibrée

Le réseau CRIT dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans les Hauts de France, le Grand Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Île-de-France et occupe des positions fortes dans le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

Le réseau CRIT bénéficie d'une base de clientèle diversifiée tant en termes sectoriel que de typologie. CRIT s'illustre par une forte présence dans l'industrie, secteur qui représente 47 % de son activité en 2018.

Le réseau est également très développé dans le secteur des services sur lequel il a fortement renforcé sa pénétration, la part dans l'activité totale représentant 38 % en 2018 contre 25 % en 2004.

Le réseau dispose également de solides positions dans le BTP, secteur qui représente 15 % de l'activité en 2018.

Fort de son développement et de sa culture d'entreprise, CRIT a développé sa croissance depuis de nombreuses années sur deux axes :

- sa connaissance et implication dans le milieu industriel et des services (automobile, agro-alimentaire, distribution, transports / logistique, chimie, pharmacie, relation client),
- le développement de pôles d'expertise à forte valeur ajoutée (aéronautique, événementiel / restauration, graphisme / Web design, nucléaire...).

Un mix clientèle stratégique

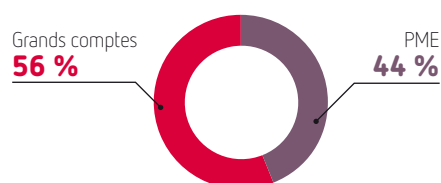
Avec une forte pénétration auprès des PME/PMI qui représentent 44 % du chiffre d'affaires du pôle, le groupe occupe également de fortes positions auprès des grands comptes, renforcées en 2018 par les performances du réseau notamment dans les secteurs du transport, de la logistique, du commerce et de l'assistance aux entreprises. Les grands comptes représentent ainsi 56 % de l'activité du pôle sur l'année.

Avec près de 25 000 clients sur l'hexagone, la diversification de sa base de clientèle permet au groupe un mix et équilibrage sectoriel limitant ainsi tout risque d'exposition à un secteur donné et de dépendance clients. Le premier client de son pôle travail temporaire ne représente ainsi que 6 % du chiffre d'affaires total. Le groupe apporte également son expertise auprès d'entreprises publiques, ce qui lui permet d'élargir son mix clientèle.

Un mix client équilibré

Répartition du chiffre d'affaires du réseau CRIT par secteur clients

(% du CA 2018)



À L'INTERNATIONAL

38^e GROUPE DE STAFFING AUX ÉTATS-UNIS¹, DES POSITIONS CLÉS EN EUROPE ET EN AFRIQUE DU NORD

Le groupe a développé significativement son réseau à l'international et compte des implantations en Europe, en Afrique du Nord et aux États-Unis. Depuis 2011, les États-Unis ont été au cœur de la stratégie de développement du groupe à l'international. La décision de pénétrer le premier marché mondial du travail temporaire répond à la volonté du groupe de diversifier ses positions géographiques afin de développer de nouveaux relais de croissance.

Durant six ans, le groupe a étendu sa pénétration sur le continent américain en menant une stratégie de croissance externe offensive. Depuis l'acquisition du groupe PeopleLink en 2011 qui figurait en 85^e place des entreprises de staffing américaines, le groupe a réalisé plusieurs opérations de croissance externe lui permettant aujourd'hui de figurer parmi les acteurs clés sur le marché américain. 38^e groupe de staffing aux États-Unis¹ et n°17 dans le staffing industriel en 2018², le groupe compte un réseau de 95 agences implantées dans 23 états. Il dispose d'une offre généraliste de commercial staffing sur laquelle s'adosent quatre verticaux dans les secteurs du Professionnal staffing, de l'IT, de la construction et du contrôle Qualité. Il dispose d'une offre dite de « commercial staffing » à laquelle s'adosent des verticaux spécialisés dans le Professionnal staffing, les métiers de l'IT, la construction et le contrôle qualité. Les États-Unis sont devenus le 1^{er} marché du groupe à l'international et concentrent près de 63 % de la division travail temporaire & recrutement à l'international en 2018 ;

L'Espagne, 2^e marché du groupe en Europe, représente un quart de la division travail temporaire & recrutement à l'international. Ce pays qui avait subi de plein fouet la crise économique mondiale connaît depuis quelques années une conjoncture économique favorable avec une croissance élevée de son PIB estimée à +2,5 % en 2018³, succédant à trois années consécutives de très fortes croissances supérieures à 3 % par an. Les mesures prises par le groupe conjuguant adaptation du réseau, évolution du business model et redynamisation commerciale de son réseau d'agences ainsi que l'amélioration de la situation économique ont permis à CRIT de multiplier par 2,5 sa croissance organique sur ce pays en sept ans. À ce jour, le groupe, qui a récemment ouvert une agence au Portugal compte un réseau de 47 agences en ordre de marche pour continuer à profiter pleinement de la conjoncture du marché ibérique.

Le groupe dispose également de positions en Allemagne, en Suisse, au Maroc et en Tunisie portant le réseau international du groupe à 168 agences en 2018.

Grâce à la diversification de son réseau tant en termes d'expertises métiers que de positions géographiques et aux perspectives économiques favorables sur ses zones d'implantation, le groupe continuera son développement à l'international en 2018 en privilégiant la croissance organique et en étant attentif aux opportunités de croissance externe, notamment en Europe.

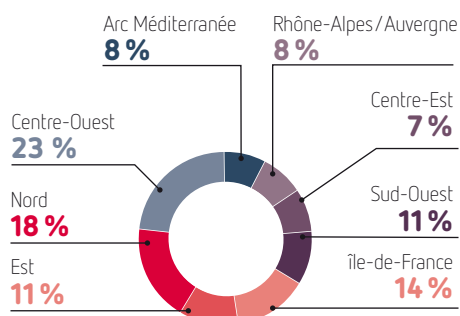
1 Source : Staffing Industry analysts : Largest Staffing Firms in the United States update July, 2018

2 Source : Staffing industry analysts : Largest Industrial Staffing Firms in the United States update Aug., 2018

3 Source : gouvernement espagnol

Répartition des effectifs intérimaires (ETP)

CRIT France par région en 2018



L'ACTIVITÉ DU PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT EN 2018

PRÈS DE 2,1 MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Après une année 2017 en forte croissance, la division Travail temporaire & recrutement réalise un exercice solide portant le chiffre d'affaires à plus de 2 milliards d'euros. 18^e du classement mondial des entreprises de staffing¹, le groupe affirme une nouvelle fois sa position d'acteur majeur en France et à l'international.

La division confirme son dynamisme en France et à l'international et affiche un nouveau record annuel à 2 062,4 millions d'euros en croissance de +1,8 % et de +2,4 % à périmètre et change constant.

En France, le groupe affiche une croissance organique soutenue et conforte sa place de numéro quatre derrière les majors du secteur. À l'international, le groupe a atteint son double objectif de croissance organique et d'appréciation de marges.

FRANCE : EXCELLENTE CROISSANCE ORGANIQUE

En France, où le groupe réalise plus de 76 % de son activité travail temporaire & recrutement en 2018, CRIT affirme une nouvelle fois sa capacité à afficher une croissance organique soutenue malgré un environnement moins porteur.

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 1 569,3 millions d'euros en croissance organique de 2,8 %, portée par un excellent premier semestre en croissance de +5,5 % et un second semestre à +0,3 %. Cette évolution constitue une performance très solide compte tenu du ralentissement général constaté sur les marchés au second semestre de l'année et comparée à un exercice 2017 déjà en hausse de près de 10 %.

Cette croissance succède à quatre années consécutives de surperformance où le groupe a affiché des taux supérieurs à ceux de son marché de référence et des majors du secteur. Le groupe affiche ainsi un taux de croissance annuel moyen de près de 10 % sur la période 2014-2018, réalisé totalement en croissance organique, contre des taux n'excédant pas 7,5 % chez ses comparables. La croissance de l'exercice confirme ainsi le groupe aux premiers rangs des acteurs du travail temporaire en France.

DES FONDAMENTAUX RENFORCÉS POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

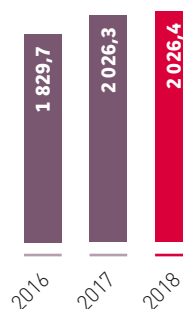
La croissance organique continue de CRIT repose sur des fondamentaux solides et une stratégie en cinq axes pour accompagner l'évolution de ses marchés : qualité de son maillage territorial, fidélisation de ses collaborateurs intérimaires, montée en gamme de ses prestations, couverture sectorielle et mix client et stratégie de digitalisation.

Avec un réseau de plus de 400 agences en France à fin 2018, le groupe dispose d'un maillage territorial permettant d'adresser les bassins d'emplois les plus dynamiques. Pour répondre à l'agilité nécessaire à l'adaptation de son offre face à la demande, tout en veillant à une maîtrise constante de sa structure de charges, le réseau fait l'objet d'une évolution permanente, qui s'est traduite en 2018 par l'ouverture de 26 agences.

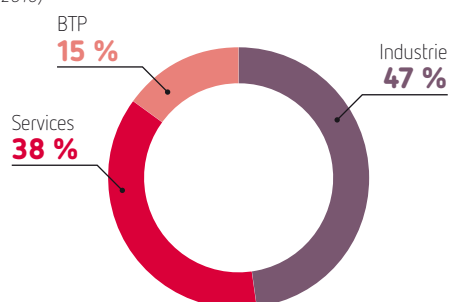
Dans un marché où la concurrence sur les profils qualifiés s'accroît et où la pénurie de main-d'œuvre s'intensifie, la fidélisation de ses collaborateurs intérimaires s'inscrit parmi les priorités du groupe. À ce titre, le CDI intérimaire constitue un axe de développement important. Le groupe compte ainsi 1 200 contrats CDI Intérimaires à fin 2018 avec un objectif de 2 000 CDI Intérimaires. Le Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire, nouveau type de contrat de travail spécifique à la profession, alterne périodes de missions et périodes d'intermissions avec garantie de



Évolution du chiffre d'affaires travail temporaire & recrutement (en M€)



Répartition du chiffre d'affaires du réseau CRIT par secteur d'activité (% du CA 2018)



rémunération mensuelle de l'intérimaire. Il permet de mieux accompagner les parcours professionnels des collaborateurs intérimaires, lesquels peuvent bénéficier de formations en périodes d'intermissions. La formation occupe une place majeure dans la politique RH du groupe : près de 19 000 collaborateurs intérimaires et permanents CRIT ont bénéficié de formations sur l'année, chiffre en croissance de 6,6 % par rapport à 2017.

La montée en gamme de ses prestations, troisième axe prioritaire du groupe, s'illustre notamment par le développement soutenu de son offre de Gestion RH sur mesure, CRIT Inside, implantée au cœur des sites de ses clients. Cette offre constitue une réponse forte à la demande de proximité et de sur mesure des grands comptes. Avec 40 implants à fin 2018, le groupe, qui a doublé son réseau d'implants sur l'année, entend augmenter de 50 % le nombre d'Inside en 2019.

CRIT a également poursuivi ses efforts en matière de valorisation de ses spécialisations en mettant l'accent sur le recrutement et la délégation de profils qualifiés dans des secteurs porteurs comme l'énergie, l'aéronautique l'événementiel...

En 2018, le groupe a également été particulièrement performant en matière de recrutement en CDD et CDI où l'activité a bondi de près de 30 %. Le développement de ses prestations recrutement, qui figure parmi les priorités, devrait connaître un même niveau de croissance en 2019.

L'évolution sectorielle témoigne de la qualité du développement commercial du groupe et de la diversité des secteurs adressés. Le groupe détient des positions particulièrement fortes dans l'industrie et les services qui concentrent plus de 80 % du chiffre d'affaires. Ces secteurs clés ont porté de nouveau l'activité du groupe en 2018 avec une dynamique particulièrement forte dans les services.

Dans l'industrie, premier secteur où le groupe réalise 47 % de son activité, le chiffre d'affaires annuel s'inscrit en croissance de 1,3 % sur l'année. Cette progression est satisfaisante : d'une part, elle succède à une forte croissance de 6 % l'année passée et d'autre part s'inscrit dans un contexte de ralentissement continu de l'industrie notamment dans le secteur automobile. Après plusieurs années de croissance exceptionnelle, ce secteur porte logiquement moins la croissance du groupe mais reste néanmoins fortement utilisateur de ressources temporaires.

Parmi les secteurs les plus contributeurs à la croissance figurent le commerce, le transport, la logistique et l'assistance aux entreprises, dont les contributions, significativement supérieures à celles du marché, participent pleinement à la surperformance du pôle. Tel qu'anticipé, le ralentissement de l'automobile a pesé sur la croissance en effectifs de l'année. Ainsi, hors secteur automobile, la croissance des effectifs* du groupe progresse de 4,2 % en 2018 sur un marché comparable en hausse de 2,7 %.

Après avoir enregistré une croissance à deux chiffres dans le secteur des services en 2016 et 2017, le groupe affiche à nouveau un chiffre d'affaires en forte progression de près de 8 % sur l'année, portant ainsi sa part dans l'activité totale à 38 %.

Quant au marché du BTP qui affiche un léger repli de 1,4 %, la reprise amorcée l'année dernière ne s'est pas poursuivie en 2018.

Pour servir sa stratégie digitale, autre axe majeur de développement pour accompagner l'évolution de ses métiers, le groupe a intensifié ses efforts d'une part, dans le déploiement de son portail CRIT Online, réponse aux besoins de simplification administrative et de sécurisation des process de ses entreprises clientes ; d'autre part, dans le déploiement de MyCRIT, espace numérique personnel destiné à ses collaborateurs intérimaires, important vecteur de fidélisation ; enfin, dans le développement de nouveaux outils de productivité avec un focus particulier dans le domaine de la dématérialisation des documents administratifs. A fin 2018, 60 % des contrats de mission et 40 % des contrats de mise à disposition étaient dématérialisés. Contribuant significativement à l'amélioration de la gestion du back office, cette stratégie permet aux agences de se focaliser sur le développement commercial et l'accompagnement client.

Fort de ces avancées, le groupe est ainsi armé pour accompagner l'évolution de ses métiers.

INTERNATIONAL : CROISSANCE ORGANIQUE ET FORTE APPRÉCIATION DES MARGES

En 2018, le groupe a de nouveau renforcé ses positions à l'international et a atteint son double objectif de croissance organique et d'appréciation de marges.

Le chiffre d'affaires à l'international, qui représente près d'un quart de l'activité de la division, s'établit à 493,1 millions d'euros en repli de 1,4 %, évolution due à des effets de change négatifs (-3 %). Ainsi, à périmètre et taux de change constants, l'activité affiche une croissance de +1,2 % sur l'exercice.

Les États-Unis et l'Espagne, principaux pays contributeurs, concentrent près de 90 % de la division à l'international. Ces pays ont réalisé respectivement des chiffres d'affaires de 366 millions de dollars et de 132 millions d'euros sur l'exercice.

LES ÉTATS-UNIS, 1^{er} MARCHÉ DU GROUPE A L'INTERNATIONAL : RETOUR À LA CROISSANCE ORGANIQUE

Après avoir mené depuis 2011 une stratégie de croissance externe offensive sur le continent américain, premier marché mondial du travail temporaire, le groupe est resté en 2018 pleinement investi sur son développement aux États-Unis en privilégiant, tel qu'annoncé, la croissance organique et la rentabilité opérationnelle. Ainsi, avec

une forte appréciation de la marge/Ebitda de 110 points de base sur l'exercice et un retour à la croissance organique de +2,2 % au 4^e trimestre, le groupe a atteint son double objectif annuel.

Cette performance s'inscrit dans un marché nord-américain de plein emploi et un secteur du staffing confronté d'une part à une pénurie de ressources et d'autre part, à d'importantes embauches de personnel intérimaire qualifié par les entreprises clientes. Le groupe qui affiche un chiffre d'affaires de 366 millions de dollars en repli de -1,6 % aux États-Unis sur l'exercice, a su mettre à profit ce contexte de marché pour revaloriser ses prestations, poursuivre l'optimisation de ses réseaux d'agences et signer son retour à une croissance organique en fin d'année.

38^e groupe de staffing aux États-Unis, le groupe bénéficie d'un fort positionnement dans le staffing dit industriel où il occupe la 17^e place¹. Le groupe a construit une offre de staffing constituée d'un socle généraliste auquel s'adosent quatre verticaux experts dans le staffing IT, la construction, le professional staffing et le contrôle qualité. Fort de 95 agences présentes sur 23 états et plus de 70 000 missions réalisées sur l'année, le groupe est en ordre de marche pour consolider ses positions et profiter de perspectives économiques américaines toujours favorables avec une prévision de croissance du PIB attendue à +2,5 % en 2019 (source FMI).

FORTE CROISSANCE EN ESPAGNE

En 2018, l'Espagne, 2^e marché de la division travail temporaire & recrutement à l'international, confirme sa dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires record qui s'établit à 132 millions d'euros, en hausse de 7,7 % sur l'exercice.

Cette excellente progression est notable à plus d'un titre : elle est réalisée à périmètre comparable et sans acquisition et succède à quatre années consécutives de croissance organique à deux chiffres. Cette croissance s'accompagne d'une nouvelle appréciation de la marge/ebitda qui affiche un gain de 40 points de base en 2018.

En 2019, l'Espagne devrait continuer à profiter d'une conjoncture économique toujours favorable avec un PIB espagnol attendu en hausse de 2,2 %³.

*en effectifs intérimaires équivalents temps plein.

¹ Source : Staffing Industry analysts : Largest Staffing Firms in the United States update July 2018

² OCDE mars 2018

³ Ministère de l'Economie Espagnol janv. 2019

DES RÉSULTATS ROBUSTES

Après d'excellents résultats en 2017, la division Travail temporaire & recrutement du groupe délivre de robustes résultats en 2018 dans un contexte de ralentissement de croissance de ses marchés et de baisse significative du CICE en France. L'EBITDA¹ s'élève ainsi à 106,5 millions d'euros sur l'exercice et la marge s'établit à 5,2 % du chiffre d'affaires.

En France, l'EBITDA de la division atteint 81,3 millions d'euros et la marge s'établit à 5,2 % du chiffre d'affaires. Le repli constaté en France est intégralement lié à la diminution de 1 % du taux du CICE sur l'année et à sa suppression au mois de décembre 2018. Ainsi, retraité de l'impact du CICE, la marge de la division de travail temporaire en France reste stable comparée à celle de l'exercice 2017 à 6,1 %.

À l'international, l'Ebitda de la division s'élève à 25,2 millions d'euros. La marge/ebitda s'établit 5,1 % du chiffre d'affaires et s'améliore de 70 points de base. Les États-Unis sont au cœur de cette évolution avec

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements.

une appréciation significative de la marge opérationnelle qui gagne 110 points de base sur l'exercice. L'Espagne contribue également à l'appréciation des marges internationales avec un gain de 40 points de base sur l'année.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE SES MÉTIERS

Si le travail temporaire reste au cœur de son développement, l'offre de service du groupe s'élargit en permanence pour proposer un ensemble de solutions RH, répondre aux besoins de ses clients et accompagner l'évolution de ses métiers.

Ainsi, le groupe poursuivra l'adaptation de ses réseaux à ses marchés, le développement de son offre de gestion RH sur mesure CRIT Inside, implantée au cœur des sites clients, le développement de ses CDI Intérimaires, de ses prestations recrutements, ses engagements RSE en matière de formation, de santé, de sécurité, d'égalité des chances qui sont au cœur de l'évolution de ses métiers, ainsi que le développement d'outils et de solutions numériques innovantes pour ses clients et ses intérimaires.

Investi depuis des années dans la transformation numérique au service de sa productivité et de celles de ses clients, le groupe poursuivra une stratégie digitale autour de trois axes. Premier axe : la digitalisation de la relation avec ses collaborateurs intérimaires pour lesquels le groupe développe MyCRIT, un espace numérique personnel et sécurisé qui permet un accès à toutes informations relatives aux missions d'un collaborateur intérimaire et intègre des fonctionnalités étendues telles que la dématérialisation des contrats, la signature électronique, l'archivage via un coffre-fort électronique... Le deuxième axe digital vise l'amélioration des performances opérationnelles du groupe pour lesquelles ont été mis en place des outils de productivité tels que la dématérialisation des process, des documents administratifs, la planification des missions, la gestion automatique des flux. L'objectif du groupe est de dématérialiser la totalité de ses documents que ce soient les contrats ou les bulletins de salaires.

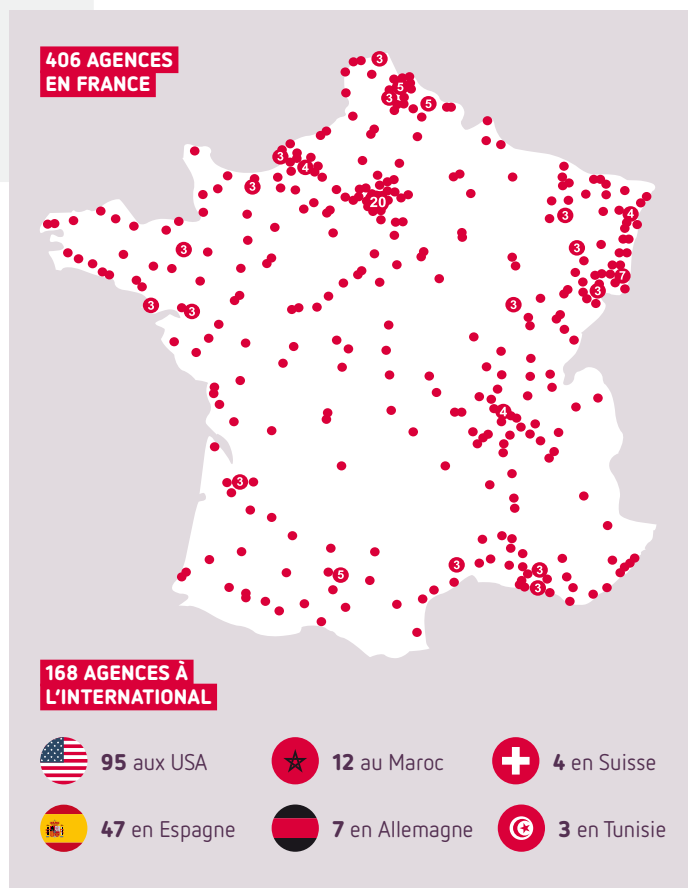
Troisième axe clé : la digitalisation de la relation client mise au service de la performance des entreprises clientes pour lesquelles le groupe a développé CRIT Online. Ce portail, qui constitue une réponse forte au besoin de simplification administrative et de sécurisation des process, offre aux entreprises clientes une solution complète de gestion de l'intérim (commandes en ligne, e-signature e-contrat, suivi missions, dossiers du personnel, préfacturation, reporting).

RENFORCER SES POSITIONS

Le développement des agences CRIT répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires, d'outils et de solutions RH adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente la valeur ajoutée de ses prestations et par là-même la productivité de ses agences.

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquêtes commerciales basée d'une part sur le développement de sa clientèle « grands comptes » en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME.



Le groupe entend continuer à consolider et renforcer ses positions sur les pays où il est implanté. La stratégie de croissance mise en œuvre par le groupe sur ses différents marchés repose sur une recherche d'optimisation constante de ses réseaux, lesquels bénéficient d'une forte capacité d'adaptation à l'évolution des environnements et des besoins des marchés locaux, régionaux et nationaux ainsi que de la montée en puissance de la spécialisation et/ou de la verticalisation de leurs offres.

Si La France reste le principal marché du groupe, l'international est depuis plusieurs années une priorité stratégique pour diversifier ses positions géographiques et développer de nouveaux relais de croissance. Cette stratégie s'est rapidement concrétisée sur le marché américain. Depuis 2011, les États-Unis, 1^{er} marché mondial du travail temporaire, ont en effet constitué un des axes prioritaires de développement du groupe avec plusieurs opérations de croissance externe. La montée en puissance du groupe sur ce continent, qui figure dans le top 40 des entreprises de staffing aux États-Unis, a été le fruit d'une stratégie de croissance axée, d'une part, sur le développement des offres dites de « vertical business » sur des domaines de compétences forts comme l'IT, le contrôle qualité, la construction, le staffing professionnel..., d'autre part, sur l'expansion de ses réseaux de staffing généraliste sur les B et C markets de moindre intensité concurrentielle et favorables à une plus grande proximité clients. Présent dans 23 états, le groupe est confiant quant à sa capacité à poursuivre son développement sur ce marché au potentiel considérable.

Le groupe continuera son développement à l'international. En matière de croissance externe, le groupe entend rester dynamique avec une attention particulière portée sur l'Europe.

LE DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS EN RESSOURCES HUMAINES : INSERTION, ACCOMPAGNEMENT...

Acteur clef de l'emploi, CRIT joue pleinement son rôle de tremplin vers celui-ci.

Outre ses prestations de recrutement et de solutions RH, le groupe développe des actions d'insertion pour accompagner les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes et les personnes en situation de handicap : dispositifs de formation, prestations d'évaluation des compétences, reclassement et reconversion professionnelle...

Ainsi, CRIT s'implique dans une dynamique partenariale afin de favoriser l'accès, le maintien, ou le retour à l'emploi aux côtés de nombreux partenaires publics : Pôle Emploi, les Missions Locales, les Associations de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), les collectivités territoriales locales, les structures associatives, les écoles et organismes de formation. En 2018, CRIT compte ainsi des partenariats actifs avec plus de 260 structures sur le territoire national.

Les actions de partenariat réalisées chaque année par le Groupe ont toutes un même objectif : celui de favoriser l'insertion professionnelle et de promouvoir l'égalité des chances. Le groupe porte ainsi un intérêt particulier aux quartiers prioritaires et est notamment signataire de la Charte Entreprises et Quartiers dans plusieurs départements.

En 2018, CRIT a renforcé son action auprès des jeunes avec une mobilisation accrue de ses agences avec les Missions Locales : 69 agences CRIT ont ainsi signé un partenariat avec des Missions Locales en 2018 soit +9,5 % d'agences engagées par rapport à 2017.

En février 2019, CRIT a signé une convention de partenariat national avec l'EPIDE et ses 19 centres en France pour favoriser l'insertion professionnelle vers un emploi durable de jeunes volontaires sans diplôme ni qualification. CRIT est la 1^{re} entreprise de travail temporaire à signer un tel partenariat à l'échelle nationale.

UNE POLITIQUE ACTIVE EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

CRIT est engagé depuis plusieurs années dans une politique active pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Pour ce faire, le groupe dispose depuis 11 ans d'une mission handicap nationale relayée par des correspondants en région dont l'objectif est de faciliter l'intégration des travailleurs handicapés par des actions d'accompagnement et de conseils auprès des entreprises dans leur démarche de cohésion sociale.

Des actions sont menées au quotidien auprès des collaborateurs permanents et intérimaires afin de faciliter l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.

Aussi, le nombre d'heures de délégation de travailleurs handicapés progresse fortement avec une hausse de près de 12 % en 2018. CRIT a confié près de 9 500 missions à des personnes reconnues travailleurs handicapés au sein de plus de 1 800 entreprises clientes en 2018.

En 2019, la convention de partenariat signé entre le gouvernement et Prism'emploi dans le cadre de la « Loi Avenir » visant à faciliter l'accès des travailleurs handicapés au marché du travail devrait significativement servir la politique du groupe en la matière. Avec cette convention, un nouveau « cas de recours » à l'intérim propre aux travailleurs handicapés est mis en place, à titre expérimental, à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE FORTE ET RECONNUE

Le Groupe mène depuis des années une politique active de RSE au service de son développement.

Les actions mises en œuvre (décrites dans le rapport RSE du présent document de référence), portent notamment sur :

- Le développement de l'employabilité et la sécurisation des parcours professionnels : le Groupe poursuit ses actions de formation au niveau national ainsi que ses actions pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté. Il étend et renforce la diversification des solutions d'emploi comme le déploiement des CDI intérimaires en vue de sécuriser les parcours professionnels.
- La mobilisation pour la santé et la sécurité des collaborateurs : cet axe prioritaire dans la politique sociale du Groupe se traduit par un système de management certifié et des actions de formation et de sensibilisation.
- Le renforcement des actions en faveur de la diversité et contre les discriminations : l'accès et le maintien dans l'emploi sont conditionnés aux seules compétences des candidats et collaborateurs du Groupe.
- L'éthique des affaires : dans la continuité de ses engagements, le Groupe renforce ses actions en matière d'éthique des affaires, dans le domaine de la protection et de la confidentialité des données notamment.
- La démarche environnementale : le Groupe poursuit sa démarche environnementale dans un objectif d'amélioration continue.

La reconnaissance de la politique RSE du Groupe s'illustre notamment par son intégration dans le Gaia-Index, indice boursier d'Investissement Socialement Responsable (ISR) des valeurs moyennes qui distingue les valeurs françaises les plus engagées en matière de RSE, sa notation GOLD par Ecovadis, notation extra-financière de la performance RSE des entreprises et par son adhésion au Global Compact des Nations-Unies.



1.2 LE PÔLE ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE : UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le Groupe CRIT a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le travail temporaire représente le métier de base du Groupe CRIT, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. L'assistance aéroportuaire est un secteur qui offre de bonnes perspectives de croissance à long terme, porté par l'augmentation du trafic aérien mondial liée à l'accroissement de la démographie et à la démocratisation du transport aérien. Le pôle aéroportuaire reste

donc l'un des principaux vecteurs de croissance du Groupe CRIT pour les prochaines années.

L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE : UNE GAMME DE SERVICES ÉTENDUE

L'assistance aéroportuaire proposée par le groupe inclut tous les services indispensables aux compagnies aériennes pour le traitement de leurs opérations au sol. Les principaux services sont :

- **Assistance aux passagers :**
enregistrement, embarquement, billetterie,
- **Assistance aux avions :**
tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes électriques, chargement/déchargement des bagages et du fret, contrôle des pleins, repousseage avions, nettoyage,
- **Trafic :**
suivi des plans de vol, établissement des devis de masse et centrage, météo, etc.
- **Assistance au fret :**
transfert piste fret et poste, entreposage (fret en magasin) en Afrique.

UN POSITIONNEMENT DE CHOIX

FRANCE

- Roissy CDG1, CDG2, CDG3
- Orly Ouest, Orly Sud
- Paris-Le Bourget
- Nice Côte d'Azur

AFRIQUE

- Congo (Brazzaville, Pointe-Noire, Ollombo)
- Sierra Leone (Freetown)
- Mali*

EUROPE

- Irlande (Dublin, Shannon)
- Royaume-Uni (London Heathrow, London City Airport)

ÉTATS-UNIS

- Boston

* prestations d'assistance technique



ROISSY CDG, 10^e AÉROPORT MONDIAL¹

- 1^{er} aéroport français
- 2^e aéroport européen²
72,2 millions de passagers en 2018
- CDG2 :
58,3 millions de passagers en 2018
- CDG1 :
9,9 millions de passagers en 2018
- CDG3 :
4 millions de passagers en 2018

ORLY, 12^e AÉROPORT EUROPÉEN²

- 33,1 millions de passagers en 2018
- ORLY OUEST :
19,7 millions de passagers
- ORLY SUD :
12,4 millions de passagers

1 Source : ACI World 2016
2 Source : ACI Europe

LE MARCHÉ DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution endémique du trafic aérien. En effet, ce dernier a connu un développement continu depuis plus de trente ans et une croissance de 60 % au cours des 10 dernières années. Le « Global Market Forecast 2018-2037 » d'Airbus portant sur les prévisions de croissance du trafic aérien estime une croissance annuelle mondiale de 4,4 % par an pour les 20 prochaines années et qui, après avoir doublé au cours des vingt dernières années, devrait encore doubler ces 20 prochaines années pour atteindre 8,2 milliards de passagers en 2037 (Source IATA). Les zones Moyen-Orient (+5,9 %), Asie-Pacifique (+5,5 %), Afrique (+4,9 %), Amérique Latine (+4,2 %) et CEI (+4,1 %) connaîtront les plus forts taux de croissance par an pour les 20 prochaines années, les compagnies européennes (+3,3 %) et américaines (+3,1 %) affichant les taux de croissance les plus faibles sur la période.

Après un trafic aérien mondial 2017 en croissance record annuelle de 7,1 %, le trafic aérien affiche en 2018 une croissance très solide de 6,1 % sur l'année et 4,3 milliards de passagers transportés dans le monde (source OACI).

En 2018, l'Europe est resté le marché international le plus important avec 37 % du trafic* en hausse de +6,7 % sur l'année. L'Asie-Pacifique, deuxième marché après l'Europe, a enregistré la plus forte progression annuelle (+7,3 %) suivi par l'Amérique Latine (+6,6 %) et l'Afrique (+6,5 %). Avec +5,2 % sur l'année, l'Amérique du Nord a enregistré une croissance supérieure à celle de l'année passée (+4,9 %) grâce notamment à la meilleure santé de l'économie américaine et la poursuite de l'expansion internationale des transporteurs canadiens. La région Moyen-Orient enregistre quant à elle une hausse de +4,7 % sur l'année.

En France, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly ont enregistré en 2018 un trafic de 105,3 millions de passagers, en croissance de 3,8 % par rapport à 2017. Le trafic exprimé en nombre de mouvements d'avions montre une évolution contrastée sur les deux aéroports parisiens avec un trafic en hausse de +1,1 % sur l'aéroport Paris CDG et un trafic stable sur l'aéroport de Paris-Orly (source ADP). L'aéroport Nice Côte d'Azur a enregistré en 2018 un trafic record avec 13,8 millions de passagers transportés, en hausse de 4,1 % sur l'année (source Aéroport Nice Côte d'Azur).

* source OACI trafic exprimé en RPK (revenu passager kilomètre)

GROUPE CRIT, LEADER DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE EN FRANCE¹

Avec près de 72,2 millions de passagers transportés en 2018, en hausse de 4,0 % par rapport à 2017, l'aéroport Roissy CDG est le 2^e plus grand aéroport en Europe et le 10^e au monde. Paris-Orly, 2^e plus important aéroport français et 12^e aéroport européen, a transporté plus de 33 millions de passagers en 2018. L'aéroport Nice Côte d'Azur, 3^e plus grand aéroport français, a enregistré un trafic de 13,8 millions de passagers en 2018. Ces trois aéroports représentent plus de 60 % du trafic aérien en France.

Le marché français de l'assistance aéroportuaire se distingue des autres marchés par l'existence d'un statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par décret ministériel et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire pour les aéroports de Paris CDG et d'Orly et limité à quatre pour celui de Nice Côte d'Azur.

Depuis 2009, le groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du Groupe CRIT, a considérablement étendu son périmètre d'intervention et opère dorénavant sur les trois plus grands aéroports français, Roissy-Charles-de-Gaulle, Orly et Nice Côte d'Azur qui totalisent un trafic annuel de plus de 119 millions de passagers en 2018. En 2018, le groupe s'est implanté sur l'aéroport Paris-Le Bourget, étendant ainsi ses activités dans l'aviation d'affaires sur le 1^{er} aéroport d'Europe.

Après avoir été nommé en 2001 prestataire aéroportuaire sur le terminal CDG2 de l'Aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, puis en 2009 prestataire aéroportuaire sur les terminaux CDG1 et CDG2 et l'aéroport Orly Sud et Orly Ouest, le groupe a été de nouveau nommé en 2014, prestataire aéroportuaire sur les deux plus grands aéroports français avec une extension de son périmètre d'intervention au terminal 3 de l'aéroport Charles-de-Gaulle. En mars 2015, le groupe a été également nommé prestataire sur l'aéroport Nice Côte d'Azur. En mars 2017, le ministre chargé de l'aviation civile a de nouveau désigné et de fait confirmé le groupe Europe Handling en qualité de prestataire d'assistance aéroportuaire sur les aéroports de Roissy et d'Orly. Cette décision fait suite au jugement du Tribunal administratif de Paris qui, saisi par une société concurrente, avait annulé la décision ministérielle de 2014 désignant les trois prestataires d'assistance en escale sur les aéroports parisiens.

Ces licences aéroportuaires, initialement attribuées en 2014, sont délivrées pour une durée de 7 ans et permettent au groupe d'opérer sur les aéroports CDG1, CDG2, CDG3, Orly Sud et Orly Ouest jusqu'en 2021.

Fort de son positionnement, le groupe conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec près de 80 compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Baltic, Air Caraïbes, Air Canada, British Airways, Cathay Pacific, Emirates, EasyJet, Finnair, Fedex, Iberia, Level, Lufthansa, Norwegian, OpenSkies, Saudi Arabian, Vueling, etc.).

Le groupe Europe Handling a ainsi assisté en France plus de 290 000 mouvements d'avions² et plus de 42 millions de passagers en 2018.

Avec plus de 30 % de parts de marché sur les trois plus grands aéroports nationaux, le groupe Europe Handling est n°1 de l'assistance aéroportuaire en France¹.

¹ source : société

² Le trafic aérien de l'assistance aéroportuaire est exprimé en termes de mouvements d'avions ou de touchées (1 touchée = 1 départ et 1 arrivée), indicateurs utilisés pour la comptabilisation des prestations.

2018 : GROUPE CRIT ÉTEND SON EXPERTISE DANS L'AVIATION D'AFFAIRES ET S'IMPLANTE SUR L'AÉROPORT PARIS-LE BOURGET

En 2018, le groupe a significativement renforcé son leadership en France en s'implantant sur l'aéroport Paris-Le Bourget, premier aéroport d'aviation d'affaires en Europe. En juillet 2018, le groupe a repris les activités de la société Advanced Air Support. Avec cette acquisition, le groupe assure dorénavant l'assistance de plus de 10 000 vols privés et officiels sur l'aéroport Paris-Le Bourget. Il prend en charge les prestations piste et opérations, services aux passagers et aux équipages, gardiennage ponctuel et de longue durée de tous types d'avions, du jet au gros porteur, opérant sur l'aéroport du Bourget. Exclusivement dédié à l'avion d'affaires, mais aussi aux déplacements sanitaires, officiels et privés, l'aéroport Paris-Le Bourget est le plus grand aéroport d'affaires d'Europe. Il dessert 800 destinations et a enregistré plus de 54 000 mouvements d'avions en 2017 (source ADP). Le groupe, qui opère dorénavant sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires parisiennes, étend ainsi son champ d'intervention sur le secteur porteur de l'aviation d'affaires qui a enregistré en 2017 un trafic aérien de 700 000 vols en Europe en croissance de 6 % (source Eurocontrol).

GROUPE CRIT, DANS LE TOP 10 MONDIAL DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

Le groupe occupe des positions clés à l'international avec des filiales en Irlande, au Royaume-Uni, en Afrique. Le groupe a ajouté une nouvelle dimension à ses activités aéroportuaires à l'international en s'implantant fin 2016 sur l'aéroport de London Heathrow, le 1^{er} aéroport en Europe, et en prenant position dans l'assistance aéroportuaire aux États-Unis sur l'aéroport de Boston en 2017.

Au Royaume-Uni, l'intégration en 2017 de Cobalt Ground Solutions, n°3 de l'assistance aéroportuaire sur **London-Heathrow**, a permis au pôle aéroportuaire d'accroître sa présence en Europe sur le 6^e aéroport mondial². Cet aéroport a confirmé une nouvelle fois son leadership européen avec un trafic 2018 de plus de 80 millions de passagers en progression de 2,7 % sur l'année. Avec cette opération, le groupe a fait son entrée dans le top 10 mondial¹ de l'assistance aéroportuaire et a renforcé très significativement ses positions en Angleterre où il assure depuis 2011 des prestations sur l'aéroport de **London City Airport**.

En Irlande, sa filiale Sky Handling Partner opère sur l'aéroport de **Dublin**, le plus important aéroport en Irlande avec un trafic de 31,3 millions de passagers en 2018 en croissance de 6,3 %. Avec plus de 24 % de parts de marché, le groupe est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur cet aéroport. Sky Handling Partner opère également sur l'aéroport de **Shannon** qui compte un trafic de 1,7 million de passagers en croissance de +4,2 % en 2018. Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies charter, la stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui permet de conforter sa position sur le marché irlandais. En 2018, la filiale irlandaise du groupe a par ailleurs reçu, pour la septième année, le « Occupational Safety Awards » du Transport pour l'excellence de sa politique en matière de prévention et sécurité au travail.

En Afrique, le groupe a obtenu en 2003, pour une durée initiale de 10 ans renouvelée en 2013 pour une durée de 10 ans, une concession exclusive pour opérer sur les aéroports du **Congo** de Brazzaville et Pointe Noire et a ouvert en 2013 une 3^e escale sur l'aéroport d'Ollombo. En 2013, le groupe a pris une participation de 25 % dans le capital du gestionnaire des aéroports du Congo.

Le groupe assure depuis 2007 des prestations d'assistance technique et opérationnelle au **Mali** auprès du prestataire qui opère sur 5 aéroports internationaux.

En 2010, le groupe a obtenu une concession exclusive de 25 ans en **Sierra Leone** portant sur les prestations d'assistance au sol et les opérations du terminal de fret de l'aéroport international de Freetown.

Ces concessions sont accordées dans le cadre d'appel d'offres et soumises au respect des cahiers des charges correspondants et des réglementations locales.

Aux États-Unis, le groupe a ouvert en mai 2017 sa première escale sur le continent américain en s'implantant sur l'aéroport de **Boston**. En moins de deux ans, le groupe a multiplié par trois le nombre de vols assistés aux États-Unis.

En 2018, les activités du groupe à l'international ont ainsi assuré l'assistance aéroportuaire de plus de 65 compagnies aériennes représentant un trafic de 196 000 vols sur l'année.

1 source société
2 source ACI
3 source London City Airport.

LE GROUPE CRIT, UNE POSITION DE CHOIX SUR UN MARCHÉ À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le Groupe CRIT bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuaires, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes, qui assurent la ponctualité des vols et permettent également dans certains cas de rattraper des retards, sont des éléments clés de cette qualité. Par conséquent, le groupe accorde une grande importance à la sélection, à la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage, etc.) par une formation « terrain ». En 2018, l'IFMA a formé 30 000 stagiaires internes et externes.

Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par les compagnies aériennes. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du Groupe CRIT un prestataire de choix.

Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à sa bonne réputation et au travail accompli par ses collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats sur ses différents marchés et confirme la confiance que lui portent ses clients par le renouvellement des contrats en cours.

LE PÔLE AÉROPORTUAIRE DU GROUPE CRIT

- Plus de 486 000 mouvements d'avions et 143 compagnies assistées en 2018 dans le monde.
- Certifications ISAGO, ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001.
- 26 filiales d'assistance aéroportuaire à fin 2018.
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien (IFMA).
- 4 implantations en France (Roissy Charles-de-Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget, Nice Côte d'Azur)
- 2 implantations en Irlande (Dublin, Shannon).
- 2 implantations au Royaume-Uni (London Heathrow, London City).
- 3 implantations au Congo (Brazzaville, Pointe Noire et Ollombo), 1 en Sierra Leone (Freetown), prestations d'assistance technique et opérationnelle sur les aéroports du Mali.
- 1 implantation aux États-Unis (Boston).
- Un effectif de plus de 5 000 personnes à fin 2018 : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres.
- Une large gamme de matériels d'assistance en escale : un parc de plus de 1000 engins et véhicules aéroportuaires (push back, loaders, navettes équipages, etc.).
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaires. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaires de sociétés extérieures.



LE PÔLE AÉROPORTUAIRE, DES POTENTIELS DE CROISSANCE

La France, l'Irlande, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Afrique, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe CRIT, présentent des potentiels de développement importants portés par l'évolution naturelle du trafic aérien. Le trafic aérien qui devrait croître à un taux annuel moyen de 4,4 % devrait ainsi doubler d'ici 20 ans pour atteindre 8,2 milliards de passagers transportés en 2037 (source IATA et Airbus Global Market Forecast)

En France, le groupe ADP projette de faire de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle le premier aéroport international d'Europe (devant Londres-Heathrow et Francfort). A ce titre, il a lancé début 2019 une concertation autour du projet de construction d'un nouveau terminal d'importance, le terminal 4 à Roissy-Charles-de-Gaulle dont les travaux débiteront en 2021 pour une mise en service en 2028. Ce nouveau terminal qui doit être totalement opérationnel en 2037 permettra d'augmenter progressivement la capacité d'accueil de 35 à 40 millions de passagers supplémentaires au cours des 20 prochaines années. La capacité d'accueil maximale de l'aéroport Roissy CDG serait ainsi portée de 80 millions de passagers actuellement à 120 millions de passagers en 2037. À plus court terme, la réouverture du terminal 2B d'ici 2020 et sa jonction avec le terminal 2D en 2019 apportera 6 millions de capacités supplémentaires portant sa capacité d'accueil à 11 millions de passagers, favorisant l'arrivée de nouvelles compagnies aériennes sur cet aéroport.

En 2019, l'achèvement du projet « Paris Orly Nouvel envol » initié en 2011 permettra à l'aéroport Paris Orly d'accroître ses capacités pour accompagner la croissance de trafic attendu sur l'aéroport. Cet important projet de rénovation comporte notamment un nouveau terminal de jonction entre les terminaux Ouest et Sud donnant naissance à une unique et vaste aérogare longue de 250 mètres et de 80 000 mètres carrés, qui permet d'augmenter significativement les capacités d'accueil de l'aéroport d'Orly.

L'Aéroport de Nice Côte d'Azur, devrait profiter en 2019 du déploiement de l'A 350-900 de la compagnie Qatar Airways, des nouvelles routes vers Moscou annoncées à partir d'avril 2019, des liaisons de Kuwait Airways dès juin 2019 et d'ici deux ans, des portes d'embarquement additionnelles du Terminal 1 et de l'extension du terminal 2 portant sa capacité d'accueil à 18 millions de passagers à l'horizon 2021.

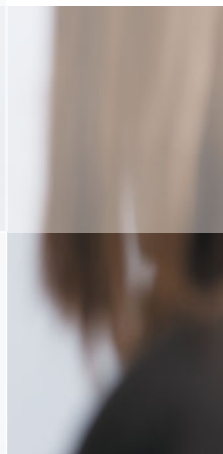
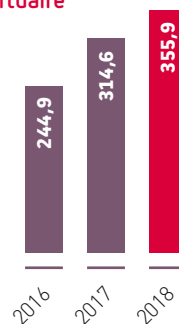
En Angleterre, le London City Airport a obtenu en 2015 le feu vert pour lancer un très important programme d'expansion permettant de porter d'ici à 2023 son trafic aérien à 111 000 vols annuels contre 70 000 vols opérés actuellement.

Le groupe, qui a pris position en 2017 avec sa nouvelle filiale Cobalt Ground Solutions sur l'aéroport London Heathrow, devrait également profiter de l'important potentiel de développement de cet aéroport. En juin 2018, le gouvernement britannique a donné son feu vert à la construction d'une troisième piste longue de 3 500 mètres qui devrait entrer en service d'ici 2026. Cette nouvelle piste permettrait d'augmenter de 260 000 le nombre de mouvements d'avions par an et d'accueillir un trafic de 135 millions de passagers par an. En 2017, Heathrow qui a enregistré 474 000 mouvements, porterait ainsi sa capacité à plus de 740 000 mouvements d'avions par an.

Le groupe devrait également profiter des perspectives de sa nouvelle escale aux États-Unis sur l'aéroport de Boston où il bénéficie depuis 2018 d'un contrat pluriannuel avec la low cost long courrier Norwegian et bénéficiera en 2019 des nouveaux contrats signés en début d'année avec les compagnies KLM et SAS.

Pour accompagner l'évolution de ses marchés, le groupe entend poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire (en M€)





Groupe CRIT,
n°1 de
l'assistance
aéroportuaire
en France

2018 : UNE NOUVELLE ANNÉE EXCEPTIONNELLE DANS L'AÉROPORTUAIRE

Des performances historiques : forte croissance organique
et haut niveau de rentabilité

Les activités aéroportuaires confirment de façon remarquable leur statut de relais de croissance solide et pérenne. En 18 ans, le chiffre d'affaires ainsi que l'Ebitda de la division aéroportuaire ont tous deux été multipliés par 11 depuis l'année 2000.

En 2018, les activités aéroportuaires ont délivré des performances historiques tant en termes de croissance que de rentabilité.

Après un excellent exercice 2017 en progression de plus de 28 %, les activités aéroportuaires du groupe affichent un haut niveau de croissance annuelle de 13,1 % portant le chiffre d'affaires à près de 356 millions d'euros. L'évolution à périmètre et taux de change constants est de même excellente. Elle s'inscrit à 11,9 % sur l'exercice et succède à une année 2017 déjà en croissance organique de 9,3 %.

REMARQUABLE PERFORMANCE EN FRANCE

Cette progression a été portée par la remarquable performance des activités en France qui réalisent un chiffre d'affaires de 263 millions d'euros en hausse de 16,1 % et de 14,2 % en croissance organique. Cette évolution bénéficie notamment de l'extension des activités du groupe dans l'aviation d'affaires sur l'aéroport Paris-Le Bourget, premier aéroport d'aviation d'affaires en Europe. La reprise en juillet 2018 des activités de la société Advanced Air Support permet ainsi au groupe d'assurer l'assistance complète de plus de 10 000 vols privés et officiels (prestations piste et opérations, services aux passagers et aux équipages, gardiennage ponctuel et de longue durée de tous types d'avions, du jet au gros porteur) sur l'aéroport Paris Le Bourget. Cette nouvelle escale permet au groupe, prestataire aéroportuaire sur les aéroports de Roissy et d'Orly, de significativement renforcer son leadership en France et d'opérer sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires parisiennes.

L'évolution du chiffre d'affaires bénéficie également du renforcement de la division dans le fret aérien et l'assistance aux vols cargo avec la signature de plusieurs contrats sur l'exercice dont deux importants signés avec Air France Cargo sur l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Ils répondent à la double stratégie du groupe d'accompagner les besoins de ses compagnies aériennes clientes et d'élargir l'éventail de ses prestations d'assistance aéroportuaire sur ses escales. L'aéroport de Roissy CDG est le 1^{er} aéroport de transport de fret en France et a enregistré un trafic en croissance de 2,8 % en 2017³.

Les nouvelles activités de la division dans l'aviation d'affaires et l'assistance aux vols cargo représentent un chiffre d'affaires additionnel de plus de 20 millions d'euros en année pleine, permettant ainsi au groupe de conforter significativement sa position de numéro 1 de l'assistance aéroportuaire² en France.

SOLIDE CROISSANCE ORGANIQUE A L'INTERNATIONAL

Après avoir plus que doublé le chiffre d'affaires de ses activités aéroportuaires à l'international en 2017 avec l'intégration de Cobalt Ground Solutions, 3^e plus grand prestataire aéroportuaire sur l'aéroport London Heathrow, le groupe réalise une croissance organique solide sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires s'élève à 93 millions d'euros, en croissance de +5,4 %. A périmètre et change constant, la croissance ressort à 6,1 % sur l'année. Avec 196 000 vols et plus de 65 compagnies assistées en 2018, les activités aéroportuaires internationales ont bénéficié de 6 nouveaux contrats sur l'année.

L'ouverture de l'escale de Boston en mai 2017 a permis au pôle aéroportuaire de s'implanter aux USA avec comme premier client la compagnie Air France. En moins de deux ans, le groupe a multiplié par 3 le nombre de vols assistés sur l'aéroport de Boston et remporté un contrat de 5 ans avec la compagnie long courrier Norwegian, avec laquelle le groupe a également renouvelé en 2018 un contrat de 5 ans sur l'aéroport de Dublin. Portées par un trafic aérien très favorable, les activités irlandaises ont affiché des performances soutenues sur l'année. En Sierra Leone, après l'épidémie Ebola de 2015, le retour des compagnies aériennes internationales dans ce pays se confirme avec une augmentation de plus de 20 % du nombre de vols en 2018.

Fort de ses performances, le groupe conforte sa position dans le top 10 mondial des sociétés d'assistance aéroportuaire.

HAUT NIVEAU DE RENTABILITÉ

La stratégie du groupe de s'attacher à la consolidation de ses performances opérationnelles a de nouveau porté ses fruits. Après avoir cru de 43 % en 2017, L'EBITDA¹ de la division aéroportuaire s'élève à 34,8 millions d'euros en 2018 en hausse de près de 20 % sur l'exercice. Après une progression de 100 points de base en 2017, la marge/EBITDA affiche ainsi un gain de 50 points de base sur l'exercice et s'établit à 9,8 % du chiffre d'affaires.

¹ L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements

² source société

³ source ADP

1.3 LES AUTRES SERVICES : ACTIVITÉS DE SERVICE À L'INDUSTRIE

Le pôle Autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (Formation, Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil, etc.) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

En 2018, le pôle Autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 103,7 millions d'euros (avant éliminations intersecteurs) en croissance organique de 5,7 % par rapport à 2017. Porté par les activités d'Ingénierie et de maintenance industrielle, le pôle a dégagé un EBITDA¹ de 7,8 M€ sur l'exercice en amélioration significative par rapport à 2017. La marge/ebitda s'établit à 7,5 % et affiche un gain de 240 points de base sur l'année.

Évolution du Chiffre d'affaires Autres Services

(en M€)



L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des « Autres services », ont représenté plus de 76 % des revenus du pôle en 2018.

Ces activités ont pour vocation la réalisation de projets industriels portés par deux filiales du groupe, ECM société d'ingénierie et de conseil en technologies avancées, et MASER Engineering, spécialisée en ingénierie, installation et travaux neufs, maintenance industrielle et formation industrielle.

Vitrine technologique du groupe CRIT, ECM est en charge des activités d'ingénierie et de conseil les plus avancées. Son approche fondée sur des compétences techniques pointues et son organisation très flexible lui permettent un positionnement unique parmi ses grands confrères de l'ingénierie professionnelle. ECM adapte son offre en permanence au gré des évolutions techniques et des marchés pour occuper une place au plus haut niveau de la conception dans un contexte désormais international.

ECM participe aux grands projets industriels des secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, du secteur ferroviaire et de la défense.

Ses activités couvrent l'ensemble du cycle de vie des produits depuis la recherche et les phases de définition avancées jusqu'aux développements. ECM participe également à l'industrialisation et au maintien en vie série des produits.

DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE ET L'INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT, DES DOMAINES D'INTERVENTION ET UN POSITIONNEMENT POUR LE FUTUR

Recherche et Technologie : La filiale ECM du groupe possède une grande expérience de la mécanique et des matériaux structuraux. Acteur des ruptures technologiques, elle mène pour son compte et celui de ses clients de nombreux projets de recherche destinés à l'allègement des véhicules ou à la performance des équipements embarqués. Durant les phases avancées ECM participe à la définition de concepts de structure en matériaux composites, et conçoit des systèmes innovants d'aide à la conduite des véhicules.

DES ACTIVITÉS ORIENTÉES SUR LES MARCHÉS EN FORTE CROISSANCE, UN CONTEXTE PORTEUR

Le groupe confirme le bien-fondé de ses orientations stratégiques de positionner les activités de sa filiale ingénierie ECM vers des marchés dérivés de la R&D et vers des activités à forte valeur ajoutée. Cette stratégie comporte notamment une montée en spécialisation et en puissance pour le développement d'applications autour des matériaux composites à haute performance pour l'aéronautique ou l'automobile.

En 2018, dans la continuité des actions engagées sur les marchés dérivés de la R&D, ECM a ouvert une spécialisation dans le domaine des objets connectés en créant un département « Ingénierie Système et Mécatronique ». Ce département est dédié à la création d'équipements de mesure embarqués dont les données seront utilisées par des systèmes d'aide à la conduite. Les brevets issus de ces études seront déposés en 2019 afin d'être exploités en partenariat avec des industriels Constructeurs ou des EOM. Le développement de ce département pourra être soutenu par des croissances externes ciblées. Cette stratégie contribue au développement des marchés de niches entamé depuis plusieurs années notamment dans le domaine des aménagements intérieurs d'avions en relation avec la certification EASA- DOA part 21 J que ECM a obtenue en 2014.



Les modifications d'avions et aménagement intérieurs représentent, du fait du niveau de connaissance et de responsabilité qu'elles impliquent, des activités à forte valeur ajoutée. L'objectif de ECM est de compenser la baisse des activités d'aéro-structures par la création d'un département spécialisé, agréé par l'EASA (European Aeronautic Safety Agency) afin de prendre une place dans un secteur porteur en pleine croissance.

Là encore, ECM entend poursuivre sa progression en orientant en 2019 son offre initialement proposée aux sociétés de maintenance aéronautique (MRO) vers les sociétés de location d'avions (Lessors) ou les compagnies aériennes. Le développement de cette activité sera également complété par l'obtention de la certification FRA 21 destinée aux modifications et réparations d'avions militaires.

ECM bénéficie depuis 2018 d'un contexte porteur chez l'un de ses principaux clients. A la faveur des annonces de contrats de vente d'avions Rafales et des compensations demandées notamment par l'Inde, ECM a été sélectionné par Dassault Aviation pour soutenir l'industrialisation de ce programme et accroître leur dispositif d'Offset. ECM met ainsi à profit son expérience historique dans les méthodes de fabrication et d'industrialisation de ce type d'avion.

De plus, ECM a été sélectionné par Dassault Aviation pour participer au développement d'un nouvel avion d'affaires dont les phases de développement débiteront en 2019.

Enfin pour soutenir sa croissance, ECM a rejoint fin 2018 les locaux du siège du Groupe CRIT à Paris. Cette nouvelle implantation vient renforcer son image et confirmer son positionnement en tant que société de haut niveau dans le domaine de l'ingénierie et du conseil en technologie.

Au titre de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 26,3 M€ contre 22,2 M€ en 2017, en augmentation organique de 18,1 %. Pour 2019, ECM entend tirer parti de toutes les actions engagées et poursuivre sa croissance interne d'une manière soutenue.

Enfin, cette croissance s'appuie sur de nombreux projets de recherche et développement que ECM déploie en avant-vente. Les dépenses engagées en matière de R&D en 2018 ont atteint plus de 2 millions d'euros soit un effort aussi soutenu que celui de 2017.

ECM prévoit un budget R&D sensiblement équivalent en proportion du chiffre d'affaires en 2019.

MASER ENGINEERING : PLUS DE 40 ANS DE SAVOIR-FAIRE ET 4 PÔLES D'EXPERTISE :

L'INGÉNIERIE : La filiale MASER Engineering du groupe intervient principalement sur des outillages et des bancs d'essais tant dans les étapes amont (études et calculs) que dans la fabrication de ces derniers.

LES TRAVAUX NEUFS : Grâce à sa connaissance approfondie des technologies et des process et à la compétence et méthodologie de ses ingénieurs et techniciens, MASER Engineering accompagne les industriels dans leurs projets globalisés d'implantation, de transfert et de mise au point, de modernisation et d'optimisation de leurs unités automatisées de production et/ou d'exploitation.

LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE : La maintenance des moyens de production, d'exploitation et leurs périphériques est l'une des expertises clés et historiques de MASER Engineering.

Une approche multisectorielle et multitechnique, un solide retour d'expérience dans les métiers de l'ingénierie, des méthodes de maintenance et de la maintenance opérationnelle, associés aux prestations de Total Fluid Management, permettent à MASER Engineering de participer pleinement à l'amélioration de la gestion et de la performance des process industriels et à la réalisation de gains de productivité.

LA FORMATION INDUSTRIELLE : Avec son équipe d'experts issue de différents secteurs industriels, le pôle formation de MASER Engineering accompagne les entreprises dans la montée en compétences de leurs ressources internes, notamment pour faire face aux enjeux de l'industrie 4.0.

Une cellule d'ingénierie et d'innovations pédagogiques, orientée « Digital Training », garantit une parfaite adéquation entre les besoins du client, les parcours de formation proposés et les moyens déployés.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 11 implantations en France.

Au titre de l'exercice 2018, Maser Engineering a réalisé un chiffre d'affaires de 51,1 millions d'euros en progression de 4 % par rapport à 2017.

En 2018, l'activité commerciale de MASER Engineering s'est principalement articulée autour du développement des marchés de niche tout en garantissant le maintien de ses parts de marchés dans les secteurs historiques.

Spécialisé dans l'ingénierie de conseil depuis plus de 15 ans, Maser Engineering, dans une démarche d'amélioration continue, participe pleinement à l'optimisation et à la performance des process industriels. Pour une industrie plus connectée, optimisée et créative, Maser Engineering accompagne également ses clients à faire face aux futurs enjeux de l'industrie 4.0.

Maser Engineering bénéficie d'une expérience reconnue dans l'installation et l'optimisation des process industriels et accompagne les industriels dans leurs projets d'implantation, de transfert ou de modernisation de leurs outils et unités de production.

Par ailleurs, Maser Engineering déploie une offre de maintenance industrielle adaptée aux attentes de ses clients grâce à une couverture nationale d'experts réactifs et à un réseau de proximité efficace. Soucieux de proposer des plans d'amélioration, Maser Engineering participe pleinement à la performance des process industriels, à la réalisation de gains de productivité et veille à la sécurité des hommes et des machines.

Pour faire face aux enjeux de l'Industrie 4.0, le pôle formation industrielle de Maser Engineering accompagne les entreprises dans la montée en compétences de leurs ressources internes. Une cellule d'ingénierie et d'innovations pédagogiques, orientée « Digital Training », garantit une parfaite adéquation entre les besoins du client, les parcours de formation proposés et les moyens déployés.

Maser Engineering propose une solution qui apporte une véritable valeur ajoutée dans la gestion de carrière des collaborateurs grâce à des parcours complets qui intègrent des outils innovants et pédagogiques dans la maintenance industrielle (réalité virtuelle, écrans numériques, etc.). Des formations qualifiantes peuvent être réalisées in-situ ou intra entreprise. À ce titre, Maser Engineering a formé 1 360 stagiaires en 2018 à travers 61 parcours de formation.

AIRBUS sélectionne les équipes d'ingénieurs de Maser Engineering pour développer des solutions permettant de faire face aux enjeux de l'industrie 4.0 avec l'association du Lean Manufacturing et de l'ergonomie industrielle.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins croissants de traitement des huiles des principaux acteurs du secteur de l'éolien, Maser Engineering offre, grâce à son expertise dans la maintenance d'éolienne, une solution innovante avec la conception d'un camion de vidange spécifique et unique. Après 2 années de développement, cet engin breveté et constitué d'équipements performants répond aux exigences de sécurité et aux normes européennes de transport des marchandises dangereuses.

Après avoir obtenu la confiance des aéroports de Roissy CDG et de Nice, Maser Engineering a obtenu en 2018 celle de l'aéroport d'Orly renforçant ainsi sa position de leader national de la maintenance des passerelles aéroportuaire. Maser Engineering intervient, à présent sur près de 300 passerelles qui sont maintenues 24/24 par ses équipes.

Après 14 années de collaboration, Heineken France a renouvelé en 2018 sa confiance à Maser Engineering afin de garantir la disponibilité des lignes de conditionnement de la brasserie de Mons-en-Barœul.

Grâce à ses implantations stratégiques et son expertise confirmée dans le secteur automobile dont il est un partenaire historique, Maser Engineering participe activement à la fiabilisation des unités robotisées et au projet de véhicules électriques du groupe PSA Peugeot Citroën, l'un des fleurons de l'industrie automobile française. Maser Engineering accompagne également le groupe Renault-Nissan dans le maintien de ses lignes de production.

Maser Engineering a inauguré de nouveaux locaux à Chartres, capitale de l'industrie cosmétique, au cœur d'un bassin économique porteur. Cette implantation a pour vocation de développer l'ensemble des activités de l'entreprise, dans le Centre et l'Ouest de la France.

Les équipes expertes de Maser Engineering se mobilisent sur les Chantiers de l'Atlantique depuis près de 20 ans. Avec un partenariat renouvelé jusqu'en 2024, Maser Engineering intervient durant les phases de construction, de rénovation et de maintenance des navires en couvrant les travaux d'aménagement (notamment de cabines) ainsi que l'optimisation des process.

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements.

LE SECTEUR INGÉNIERIE ET MAINTENANCE

Recherche, ingénierie, conseil en technologies avancées, ingénierie et intégration de moyens de production et d'essais, installations et travaux neufs, maintenance & formation industrielle

- Qualifications ISO 9001, CEFRI (nucléaire), EN 9100
- Certification MASE
- Certification DOA PART 21J de l'EASA (Agence de Sécurité Aéronautique Européenne)
- Agréments Formation et Laboratoire de R&D
- Agrément du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur comme laboratoire de recherche privé
- Sociétés membres du GIFAS, du SYNTEC, du CETIM, de l'AFIM, du GIM, de POLEPHARMA,

- de l'ALFA-ACI, de Neopolia, de Aerospace Valley, du pôle ASTECH, pôle MOVEO, de Aerocampus Aquitaine, de AIF, de France Énergie Éolienne, de France hydro Électricité, de Formation des Industries Technologiques, de Le Mans Métropole, de Sarthe Développement et de Windustry
- Effectif moyen de plus de 800 personnes en 2018 (principalement composé d'ingénieurs et de techniciens)
- Un parc informatique CAO, calcul multi-physique et GDT complet et sécurisé.



1.4 L'ORGANISATION DU GROUPE



UNE SOCIÉTÉ MÈRE AU SERVICE DE SES FILIALES

La société Groupe CRIT est la holding animatrice du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales.

Elle exerce son activité au service du groupe et son rôle s'articule autour des principaux axes suivants :

- Élaborer et insuffler la stratégie de développement,
- Assurer le contrôle de ses filiales,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Déterminer et coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...,
- Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les principaux flux financiers entre Groupe CRIT et ses filiales, outre les dividendes, concernent les redevances versées par les sociétés du pôle « travail temporaire et recrutement » en rémunération des prestations rendues, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les rémunérations des prêts de trésorerie.

Les filiales du groupe sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- **Le travail temporaire et le recrutement** : au 31 décembre 2018, cette ligne de métier représente un chiffre d'affaires total de 2 062,4 millions d'euros et regroupe 4 filiales opérationnelles

exerçant en France et 16 filiales opérationnelles exerçant à l'étranger (En Allemagne, en Espagne, aux États-Unis, au Maroc, au Portugal, en Suisse et en Tunisie). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 23,9 % du chiffre d'affaires total du pôle.

- **L'assistance aéroportuaire** : au 31 décembre 2018, cette ligne de métier représente un chiffre d'affaires total de 355,9 millions d'euros et regroupe 17 sociétés opérationnelles exerçant en France et 9 sociétés opérant à l'étranger (Au Congo, en Irlande, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Sierra Leone). Le volume d'activité à l'étranger représente 26,1 % du chiffre d'affaires des activités aéroportuaires.
- **Les autres services aux entreprises** : au 31 décembre 2018, cette ligne de métiers regroupe les autres activités du groupe (telles que la transmission et la gestion d'informations dématérialisées, l'ingénierie et la maintenance industrielle, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment, les prestations d'accueil et la formation), soit 7 filiales opérationnelles françaises qui réalisent un chiffre d'affaires total de 103,7 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en page 7 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en annexe aux états financiers consolidés.

Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés au chapitre 4 section 4.1 du présent document de référence.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans ont été les suivantes :

2018

Sur le pôle aéroportuaire, en France, le groupe s'est porté acquéreur (par l'intermédiaire d'une nouvelle filiale spécialement créée, la société **Advanced Air Support International**) des activités d'assistance des sociétés Advanced Air Support, Jet Services Group et Jet Ops opérant sur l'aéroport Paris-Le Bourget.



Cette reprise, effective à compter de juillet 2018, permet au groupe, prestataire aéroportuaire sur les aéroports de Roissy et Orly, de s'implanter sur l'aéroport Paris-Le Bourget, premier aéroport d'affaires en Europe et d'opérer sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires parisiennes.

Le groupe étend ainsi son champ d'intervention et son expertise sur le secteur porteur de l'aviation d'affaires.

Sur le pôle autres services, le groupe a pris la décision de céder la totalité de sa participation détenue dans le capital de la société CRIT Center, spécialisée dans le commerce de gros d'outillage et d'équipements industriels ; la cession définitive est intervenue le 7 janvier 2019.

2017

Aux États-Unis, le groupe a poursuivi sa stratégie d'expansion sur le marché nord-américain du travail temporaire et du recrutement, en se portant acquéreur en février 2017, par l'intermédiaire de sa filiale américaine Sustained Quality, des actifs de la société **EHD Technologies**. Cette société, basée dans le Tennessee et également implantée en Alabama, en Caroline du Sud et dans le Missouri, est spécialisée dans les services d'inspection et d'assurance qualité pour les secteurs de l'automobile, de l'industrie, de l'électronique ainsi que dans le recrutement et la délégation de profils qualifiés.

Par l'intermédiaire de sa filiale Groupe Europe Handling, le groupe a cédé le 26 juin 2017, 11 % du capital social et des droits de vote de la société **Congo Handling**, prestataire des services d'assistance en escale sur les plateformes des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo, ramenant ainsi sa participation dans le capital de cette société de 61 % à 50 %.

Cette cession est intervenue pour répondre aux dispositions impératives de la réglementation locale qui réserve l'exercice des services d'assistance en escale aux seules sociétés de droit congolais dont le capital social est détenu au moins à hauteur de 50 % par l'Etat congolais ou ses ressortissants.

À la suite de cette cession, l'agrément de la société Congo Handling en qualité de prestataire de services d'assistance en escale a été renouvelé pour une durée de cinq années renouvelable.

Le groupe a également cédé le 1er septembre 2017 la totalité de sa participation dans le capital de la société **Assist'Air**, prestataire d'assistance en escale à Saint-Domingue, en République Dominicaine.

Par ailleurs, pour répondre à la décision prise par la Compagnie Air France de confier au Groupe Europe Handling la réalisation des prestations Piste sur la plateforme d'Orly Ouest à compter du 1er avril 2017, le groupe a créé une nouvelle filiale, la société Orly Ground Services.

2016

Sur le pôle travail temporaire et recrutement, le groupe a poursuivi sa stratégie d'expansion sur le marché nord-américain en se portant acquéreur en novembre 2016, par l'intermédiaire de sa filiale américaine PeopleLink, des actifs de la société **TeamSoft Inc.**

Cette société, créée en 1996 et basée dans le Wisconsin, bénéficie d'une forte expertise dans la délégation et le recrutement sur des métiers IT très qualifiés (chefs de projet, développeurs et web développeurs, ingénieurs et administrateurs systèmes, ingénieurs infrastructures, etc.). Cette nouvelle acquisition dans le staffing IT permet au groupe de renforcer les positions de sa division spécialisée sur ce marché aux États-Unis.

Le Groupe est également depuis le 1er janvier 2016 propriétaire de la totalité du capital de la société PeopleLink, après l'exercice par les minoritaires de l'option de vente de leurs actions.

Sur le pôle aéroportuaire, le projet d'acquisition de la totalité du capital de **Cobalt Ground Solutions**, annoncé par le groupe en novembre 2016, s'est concrétisé le 31 décembre 2016.

Créée en 2009 à la suite du regroupement des filiales d'assistance d'Air France (AFSL) et de KLM (KGS), cette société assure l'ensemble des opérations full handling sur les terminaux 3 et 4 de l'aéroport London Heathrow.

Avec cette acquisition, le groupe a pris position sur le 1er aéroport européen et 6e aéroport mondial (source ACI) et est entré dans le top 10 mondial des sociétés d'assistance aéroportuaire (source société).

LES RESSOURCES HUMAINES, FORCES VITALES DU GROUPE CRIT

Le Groupe CRIT a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes et les femmes qui font le succès d'une entreprise. Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Le premier axe de la politique ressources humaines est le développement des compétences permettant d'ouvrir à tous les collaborateurs la possibilité de parcours professionnels évolutifs et correspondant tant à leurs aspirations qu'aux besoins du groupe. Ils bénéficient, d'entretiens annuels et de formations tout au long de leur parcours professionnel pour leur permettre de progresser dans leurs fonctions ou d'évoluer vers d'autres carrières au sein de l'entreprise. Le groupe s'assure de la bonne intégration de ses nouveaux collaborateurs grâce à un parcours d'intégration individualisé et un accompagnement de proximité au cours des premiers mois suivant leur arrivée. Cet accompagnement favorise le partage de la culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes.

Chaque année les Commissions de Développement des Ressources Humaines (CDRH) recensent les résultats des entretiens individuels et décident des actions à mettre en place pour assurer une progression continue des compétences professionnelles et de la performance de chacun. Ces commissions constituent une véritable revue annuelle des ressources humaines permettant de réduire le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles. Elles sont destinées à répondre aux attentes des collaborateurs en termes de perspectives d'évolution professionnelles et à identifier les collaborateurs susceptibles d'évoluer vers des postes à responsabilité.

En 2017, l'entreprise a investi dans un SIRH spécifique permettant une gestion totalement digitale et interactive des entretiens annuels, des CDRH et de la gestion des carrières. Cet espace collaboratif assure une consolidation « instantanée » pour chaque manager et pour les services RH et formation. Il permet à chaque salarié de disposer d'un espace personnel lui donnant accès à toutes les informations RH et à la bourse à l'emploi.

Avec plus de 200 000 collaborateurs intérimaires délégués chaque année, les ressources humaines intérimaires, facteur clé du développement de la division travail temporaire et recrutement du groupe, sont également au centre de la politique RH. Participer au développement de la carrière professionnelle de ses collaborateurs intérimaires, leur permettre de valoriser leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, de développer leur employabilité, s'inscrivent parmi les priorités du groupe.

Cette volonté, commune à toute la profession, en France, s'est notamment illustrée par la création du Contrat à Durée Indéterminé Intérimaire (CDII) par accord de branche. En 2015, le Groupe a engagé le déploiement du CDII. Comme prévu, l'année 2017 a vu la montée en régime de croisière de ce nouveau contrat et en 2018 le groupe a atteint le seuil de 1 700 CDII signés. Tous les secteurs d'activité sont concernés, avec néanmoins deux secteurs dominants, l'automobile et la logistique.

Dans le même accord, renouvelé en janvier 2019, la profession a créé un Fonds de Sécurisation des Parcours Intérimaires (FSPI) dont l'objectif est d'accroître la durée d'emploi annuel des intérimaires afin de réduire les temps d'intermission et de valoriser l'investissement que constitue pour l'entreprise le recrutement et la formation de ses salariés intérimaires. Dans ce cadre, le groupe propose à ses collaborateurs intérimaires ayant effectué plus de 800 heures sur les 12 derniers mois des plans d'accompagnement individuels et personnalisés afin de définir avec chacun les actions à mener pour valoriser et développer leur carrière, pour les accompagner vers d'autres qualifications ou d'autres métiers, pour valoriser leurs compétences par des diplômes ou des qualifications professionnelles, et autres actions permettant d'accroître leur durée d'emploi. En 2018, 6 700 salariés intérimaires ont bénéficié de formation grâce à ce dispositif.

Depuis 2016, toujours dans le même objectif de développer l'employabilité de ses collaborateurs intérimaires, il leur est proposé de bénéficier du dispositif de l'entretien professionnel, à l'instar des salariés permanents du groupe. Sont concernés les salariés temporaires ayant travaillé au moins 2 000 heures dans les 24 derniers mois dont 1 000 heures la dernière année civile, ainsi que tous les intérimaires en CDII. En 2018, cet entretien professionnel a été proposé à 11 000 intérimaires, leur offrant ainsi la possibilité d'échanger ensemble, entreprise et collaborateurs intérimaires, sur leurs compétences et les possibilités d'évolutions professionnelles (emplois et qualifications).

Ces plans d'accompagnement sont pilotés et coordonnés par des Responsables Régionaux Ressources Humaines Intérimaires nommés à cet effet au sein de chaque direction régionale. Pour renforcer le pilotage de la politique RH en faveur des intérimaires, le groupe a créé en 2016, un Département dédié aux Politiques Sociales Intérimaires. Rattaché à la Direction des Ressources Humaines, ce Département a pour mission de coordonner et d'optimiser les différents services dédiés au suivi professionnel et social des collaborateurs intérimaires, Développement Social, Accidents du travail/Maladies Professionnelles et Responsables Régionaux Ressources Intérimaires. Ce département traduit l'attention que porte le groupe aux mesures permettant tout à la fois d'augmenter les durées d'emplois des intérimaires et de sécuriser leur position sociale. Il anime également les engagements RSE du Groupe.

Le groupe a également poursuivi sa politique de co-investissement en faveur de l'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) par les intérimaires.

Évolution des effectifs permanents du Groupe CRIT

(CDI)





Enfin, rappelons que le compte épargne temps avait été créé par accord d'entreprise en 2015, en faveur des intérimaires. Le bénéfice de cet accord a été étendu aux CDI intérimaires.

Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés). Cette politique est en cohérence avec les engagements pris par le Groupe de respecter les principes fondamentaux du Global Compact des Nations Unies les actions menées en matière de RSE permettent au Groupe d'être reconnu en la matière : notation Gold par ECOVADIS, index GAIA...

Une démarche qui s'illustre par une montée en puissance de l'intégration de jeunes collaborateurs au sein du groupe via des contrats en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation).

De même, ont été mises en place de nombreuses actions visant à faciliter l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap au sein du groupe tels que le recrutement et l'accueil de stagiaires, le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des collaborateurs permanents grâce à des aménagements mis en place.

Conscient des enjeux que représente son activité sur chaque bassin d'emploi, le groupe s'inscrit naturellement dans une relation partenariale avec les acteurs emploi/formation/insertion locaux pour participer et impulser une dynamique de mutualisation de compétences au service du marché de l'emploi et de ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Les engagements nationaux sont déclinés en région ou localité pour adapter les actions à engager aux spécificités des besoins des entreprises et demandeurs d'emploi du bassin concerné. Ainsi, grâce à ces actions, près de 900 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un parcours d'insertion sur mesure afin de faciliter leur retour à l'emploi.

Par ailleurs, 725 personnes ont suivi une formation professionnelle, leur ayant permis de valider un titre professionnel ou un diplôme.

CRIT est partie prenante du « Cercle Jeunes Destination entreprises », un cercle d'entreprises de réflexion portant sur toutes les problématiques d'emploi des jeunes. Ce cercle se réunit tous les

mois autour d'une thématique introduite par des chercheurs ou des professionnels qui s'ouvrent sur des tables rondes interentreprises visant à mener une réflexion constructive sur les dispositifs à mettre en place.

Depuis 1998, le groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du Groupe CRIT, assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes en recherche d'Emploi à Roissy et Orly). Cette association regroupant des entreprises partenaires prend en compte l'insertion et la formation de jeunes franciliens en grandes difficultés aux métiers de l'aéroportuaire. Depuis la création de JEREMY, près de 45 500 jeunes ont été accompagnés, formés et ont intégré un emploi durable. Le groupe a ainsi accueilli plus de 500 jeunes en stage d'insertion au sein de ses structures dont 122 sur l'année 2018, soit plus de 60 % qu'en 2017.

En Irlande, Sky Handling Partner, autre filiale du groupe, a reçu plusieurs distinctions pour l'excellence de sa politique en matière de gestion de ressources humaines, de formation, de bien-être du personnel, etc. (« Excellence through people Award »), en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail (« Irish Transport Industry Safety Award », « National Irish Safety Award »). En 2018, la filiale irlandaise du groupe a ainsi reçu, pour la septième année, le « Occupational Safety Awards » du Transport pour l'excellence de sa politique en matière de prévention et sécurité au travail.

Pour promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations, le groupe a mis en œuvre un Plan Diversité et Égalité des chances et mis en place une structure interne de pilotage composée d'un responsable national et de correspondants « diversité et égalité des chances » en région.

Le plan « Diversité et Égalité des chances », qui se déploie sur plusieurs axes, comprend la mise en conformité des procédures, le développement des réseaux concernés, la communication interne et externe ainsi qu'un important volet de formation et de sensibilisation destinés à tous ses collaborateurs. Des modules de formation spécifiquement dédiés aux recruteurs sont conduits progressivement dans chaque région par l'équipe du service Développement Social du groupe qui pilote le plan Diversité.

En 2017 et 2018, le groupe déploie pour l'ensemble des salariés de la fonction recrutement, tant dans les agences que dans les structures fonctionnelles, une formation d'une journée « Recruter et accueillir sans discriminer ». Depuis fin 2017, 619 collaborateurs ont bénéficié de cette formation. En outre, le groupe propose des sensibilisations sur ces sujets à l'ensemble de la ligne managériale.

La politique menée depuis plusieurs années par le groupe visant à développer et faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées s'illustre notamment par ses partenariats avec des organismes ou associations en charge des travailleurs handicapés en particulier l'AGEFIPH et la FAGERH. L'engagement du Groupe est porté depuis 2006 par la Mission Emploi et Handicap relayée dans chaque région CRIT par des correspondants. Elle agit aussi bien vis-à-vis des collaborateurs permanents, notamment par des actions de maintien



LA FORMATION, GAGE DE PROGRESSION PERMANENTE DES COMPÉTENCES

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation professionnelle occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le développement du groupe. Qu'il s'agisse des salariés permanents ou intérimaires, la formation propose un accompagnement opérationnel pour tous. Véritable moteur de l'employabilité et de la performance, la formation permet de s'adapter en continue aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché.

Le professionnalisme de ses collaborateurs permanents et intérimaires permet au Groupe CRIT d'asseoir sa compétitivité et de répondre à l'exigence de qualité de services pour ses clients.

En 2018, CRIT a consacré un budget de 28 millions d'euros dédié à la formation de près de 19 000 salariés permanents et intérimaires.

Pour servir sa politique de formation interne, le groupe s'appuie sur deux centres de formation dédiés aux collaborateurs internes : RH FORMATION pour l'ensemble des métiers du travail temporaire et transversaux du Groupe CRIT et l'IFMA pour les métiers spécifiques de l'aéroportuaire.

dans l'emploi, que vis-à-vis des collaborateurs intérimaires et en conseil auprès des clients. Depuis 2015, le nombre de missions réalisées par des intérimaires reconnus handicapés a cru de 33 %. Le groupe s'est fortement mobilisé au sein de son syndicat professionnel afin de participer activement aux concertations sur l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés organisées par le Gouvernement. Ces échanges ont permis d'établir des dispositions renforçant le rôle de l'Intérim dans l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

La santé et la sécurité de tous ses collaborateurs, permanents et intérimaires, sont depuis de nombreuses années des priorités du groupe. Cette politique, qui se traduit notamment par la certification OHSAS 18001 obtenue dès 2005, est portée par des dispositifs et des actions de prévention, d'information, de sensibilisation et de formation spécifiques associant collaborateurs permanents, intérimaires et entreprises clientes. Sur ces thèmes, comme évoqué précédemment, l'entreprise a mis en œuvre différents supports et une assistance juridique dédiée à la pénibilité afin de rendre la plus effective qui soit l'application de ce dispositif.

En 2017, la branche du Travail Temporaire a renforcé ses engagements concernant la sécurité au travail. Elle a conclu un accord visant à instaurer un suivi spécifique des intérimaires victimes d'accidents du travail supérieur à 30 jours.

LA FORMATION DES COLLABORATEURS PERMANENTS : DE LA FORMATION « CATALOGUE » À LA FORMATION « SUR-MESURE »

Le Groupe CRIT met en œuvre une politique de formation ambitieuse et efficiente. En 2018, le groupe a consacré 28 millions d'euros, des moyens financiers significatifs et supérieurs aux obligations légales et conventionnelles, pour servir sa politique de formation et a mobilisé de nombreux dispositifs pour favoriser l'insertion et l'employabilité de ses collaborateurs et répondre précisément aux besoins de ses clients.

Dans une première phase, il les accompagne dans leurs découvertes du métier et les spécificités de l'environnement professionnel et réglementaire du Travail Temporaire et des Agences de Recrutement.

Au-delà de ces premiers modules offrant à chaque individu une base professionnelle consolidée, il les accompagne à travers des modules opérationnels ciblés répondant à des problématiques concrètes directement en lien avec l'évolution du métier dans une conjoncture économique et concurrentielle difficile. Les actions de formation visent les quatre grandes fonctions des agences, recrutement, commercial, management et gestion opérationnelle.

Ainsi, en intervenant au plus près des besoins, sur des thématiques précises, concrètes et pragmatiques, la formation se montre plus opérationnelle et plus transposable.

Avec la mise en place de l'Entretien Professionnel entré en vigueur en mars 2016, cette capacité à personnaliser les contenus de formation permet au Groupe CRIT de répondre à la double exigence suivante dans une perspective pluriannuelle de développement professionnel des collaborateurs :

- Proposer des formations qui renforceront les savoir-faire techniques et comportementaux,
- S'inscrire dans le parcours professionnel de chaque individu en proposant des formations à valeur-ajoutée afin de développer les compétences de chacun, favoriser des perspectives d'évolution pour tous et assurer à l'entreprise le niveau de compétence nécessaire à son développement.

Ce travail de réflexion conduit aujourd'hui le Groupe CRIT à refondre sa stratégie de formation dans le but de s'assurer que les acteurs qui animent chaque jour la vie des agences sont armés pour relever les défis quotidiens et continuer à progresser dans leur pratique professionnelle.

Avec en point de mire une certitude, celle qui veut que les Femmes et les Hommes qui le composent soient les garants de la qualité des prestations et de l'accompagnement que le Groupe CRIT propose à ses clients et à ses intérimaires.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA FORMATION DES COLLABORATEURS INTÉRIMAIRES

Accompagner les parcours professionnels de ses collaborateurs intérimaires, leur montée en compétences, favoriser l'acquisition de nouveaux savoir-faire et développer leur employabilité sont parmi les axes essentiels de la politique RH du groupe CRIT et au cœur du dispositif formation. Sur l'exercice, le groupe a ainsi formé 17 240 collaborateurs intérimaires, un nombre en progression de 5 % par rapport à l'année passée. Cette montée en puissance témoigne de la volonté de placer la réussite de ses collaborateurs intérimaires au cœur de la performance de ses entreprises clientes. Elle est réalisée grâce à la mobilisation de nombreux dispositifs pour favoriser l'insertion et l'employabilité de ses collaborateurs, répondre précisément aux besoins de ses clients et aux spécificités de chaque bassin d'emploi.

En effet, le conseil des équipes de formation du groupe, expertes en ingénierie pédagogique et financière, permet, en support

aux agences, de mener un travail d'identification des besoins en compétences et d'élaboration de parcours de formation les plus appropriés.

Les collaborateurs intérimaires CRIT bénéficient d'un accompagnement personnalisé au sein des agences du groupe.

Dans chaque région, les équipes formation CRIT proposent des solutions formation adaptées, tant sur le plan pédagogique, organisationnel que financier. Forts d'une bonne connaissance des métiers et du bassin d'emploi, ainsi que de l'offre formation, ces spécialistes de l'ingénierie élaborent des parcours de formation « sur mesure » afin de répondre aux besoins client, tout en garantissant l'optimisation des budgets dédiés à la formation.

Pour ce faire, le groupe travaille en étroite relation avec l'OPCA de branche, le FAF TT, mais également d'autres partenaires, susceptibles de contribuer à l'élaboration de parcours de formation pertinents et viables (Pôle emploi, missions locales, conseils régionaux, représentations locales des OPCA...)

L'expertise de l'équipe formation a ainsi permis d'analyser, concevoir puis mobiliser les dispositifs de formation appropriés, en fonction de la nature de la formation, sa durée et du public concerné (Périodes et Contrats de professionnalisation intérimaires (PPI, CPI), Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), Contrat d'Insertion Professionnel Intérimaire (CIP) ou du Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI).

Durant l'année 2018, le groupe a maintenu sa mobilisation afin de déployer les formations via le Compte Personnel de Formation (CPF).

Les équipes formation ont animé un nombre important de rencontres en région, que ce soit à destination des publics intérimaires ou permanents. Ces animations ont pris des formes variées, séances d'information individuelles ou collectives, réunions, rendez-vous, accompagnement personnalisé... Elles ont notamment permis :

- de déployer une information sur les différents dispositifs de formation (Congés de formation, de bilan de compétences, de VAE, Compte Personnel de Formation),
- d'informer, via l'intervention de conseillers du FAST-TT et du FAF-TT, sur les dispositifs sociaux accessibles (logement, mobilité, garde d'enfants...)
- de sensibiliser sur le Compte Personnel de Formation (mode de fonctionnement, ouverture du compte, alimentation des heures DIF, formations éligibles, jusqu'à la co-construction d'un projet de formation).

Ainsi, en 2018, les équipes formation CRIT ont assuré la conception et le déploiement de formations (via les dispositifs de professionnalisation ou le CPF), contribuant à l'accompagnement de 5 850 salariés permanents et intérimaires dans leur parcours professionnel.

Dans le cadre du Fond de Sécurisation des Parcours Intérimaires (FSPI) qui a pour objectif de développer l'intensité d'emploi des salariés intérimaires, le groupe s'est engagé auprès de ses collaborateurs éligibles à ce dispositif. Chaque salarié concerné souhaitant bénéficier d'un projet personnel, passe ainsi par une première étape de diagnostic qui permet de préciser son projet et les atouts et les freins éventuels pour sa réalisation. Après cette première étape qui doit valider la faisabilité du projet du collaborateur, un accompagnement individuel est mis en place pour œuvrer à la réalisation et au suivi des actions nécessaires à son accomplissement.

Le champ d'action de cette phase d'accompagnement explore les deux axes de développement identifiés par les partenaires sociaux, à savoir :

- L'axe professionnel, à travers la mise en place d'actions permettant le renforcement et le développement de l'employabilité, telles que des actions et/ou parcours de formation permettant l'acquisition d'une nouvelle compétence, d'une nouvelle qualification ou encore d'un nouveau diplôme, l'accompagnement à une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), permettant au salarié d'obtenir un diplôme qui sera délivré sur la base de son expérience professionnelle (du type CAP, Bac Pro, BTS par exemple), la réalisation d'un Bilan de Compétences ou d'un Bilan Professionnel en vue d'une réorientation professionnelle...
- L'axe social, qui devient un élément à part entière dans la réflexion menée sur l'employabilité, privilégiant notamment l'aide à la mobilité, l'aide d'accès au logement, l'aide aux démarches administratives (rédaction de documents...) l'accompagnement sur des Techniques de Recherche d'Emploi (rédaction CV, préparation entretien...)

À travers ces actions concrètes, CRIT vise à renforcer le parcours professionnel de ses collaborateurs et sécuriser leur situation personnelle afin d'augmenter leur intensité d'emploi.

Ainsi, afin de poursuivre la mise en œuvre engagée dès 2015, 4 686 collaborateurs intérimaires ont bénéficié en 2017 de ce dispositif afin d'accompagner leur montée en compétences.

Comme abordé précédemment, l'entreprise a en 2016 transposé l'entretien professionnel à ses intérimaires les plus fidèles. Ainsi, en 2018 près de 11 000 intérimaires visés pourront s'ils le souhaitent bénéficier d'un moment d'échange avec l'entreprise sur leur carrière professionnelle et leurs souhaits d'évolution dans leur métier ou vers un nouveau métier. Le déploiement de l'entretien professionnel pour les intérimaires les plus fidèles vise à augmenter leur employabilité et mobilise les collaborateurs en agences, mais aussi les fonctions supports du service formation, ainsi que les Responsables Ressources Humaines Intérimaires en région.

UN CENTRE DE FORMATION SPÉCIFIQUE AUX MÉTIERS DE L'AÉRIEN

Le groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du Groupe CRIT, dispose de son propre organisme de formation, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) lui permettant de répondre parfaitement à ses besoins et de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque collaborateur. Cet institut, certifié ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18 001, est agréé par l'International Air Transport Association (IATA) pour les formations Marchandises Dangereuses Réglementées. Il est membre de la Charte sécurité de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et est accrédité par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) pour la délivrance des formations à la conduite sur les aires de trafic et de manœuvre. L'IFMA dispense tout au long de l'année des cursus pédagogiques destinés aux salariés des différentes filières de l'assistance aéroportuaire. L'ensemble des formations intègre les retours d'expérience du groupe. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue.

Fort de sa technicité et de son savoir-faire, l'IFMA propose également ses compétences à une clientèle extérieure au groupe. L'IFMA a ainsi formé 30 000 stagiaires internes et externes en 2018.

LA QUALITÉ, LA SÉCURITÉ, L'ENVIRONNEMENT LE MANAGEMENT « D'UNE ENTREPRISE CITOYENNE »

CRIT a été la première entreprise de travail temporaire à obtenir en 2005 la certification Qualité-Sécurité & Environnement (QSE) pour l'ensemble de ses établissements :

- ISO 9001 : Système de management de la qualité
- ISO 14001 Système de management environnemental
- BS OHSAS 18001 : Système de management de la santé et de la sécurité au travail.

À ce jour, 25 agences sont également certifiées CEFRI (délégations dans le secteur du nucléaire) et 10 sont certifiées MASE (domaine de la chimie et la pétrochimie)

Ces certifications attestent de la volonté de CRIT de s'engager dans une démarche de pilotage et de progrès qui s'inscrit dans la durée.

Cette démarche de management de la qualité, la santé sécurité au travail et l'environnement, tournée vers l'amélioration continue, s'inscrit dans le système de management global de la performance de l'entreprise

LA POLITIQUE QUALITÉ, SANTÉ-SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT DE CRIT TROUVE SA PLACE AU COEUR MÊME DU FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE AFIN D'EN ASSURER LE DÉVELOPPEMENT, LA PÉRENNITÉ ET LA SATISFACTION DES CLIENTS ET DES COLLABORATEURS

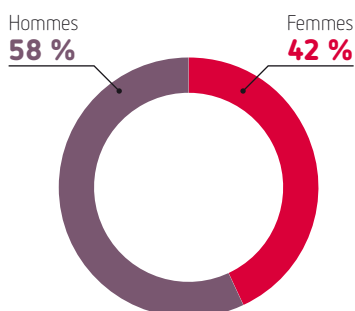
Dans un marché en pleine mutation et de plus en plus compétitif, un des axes majeurs de la politique QSE de CRIT est la fidélisation de façon durable de ses clients et de ses intérimaires en proposant des solutions adaptées et en accompagnant les projets professionnels des collaborateurs.

Pour CRIT, la santé et la sécurité au travail de ses salariés, permanents et intérimaires est une priorité. À ce titre, CRIT préparera en 2019 la migration de son système OHSAS 18 001 vers la nouvelle certification 45 001, première norme internationale au monde traitant de la santé et de la sécurité au travail.

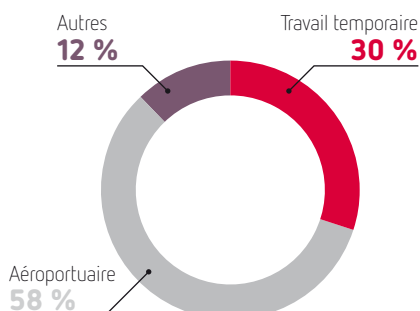
La préservation de l'environnement est une nécessité et doit être un objectif partagé par tous. C'est pourquoi CRIT s'est engagé dans une démarche de maîtrise, de réduction et de prévention de la pollution et des effets de son activité sur l'environnement.

CRIT a conscience que, sans la contribution de ses collaborateurs, la politique QSE ne pourrait pas se déployer. C'est pourquoi, CRIT s'emploie à sensibiliser, en permanence, l'ensemble du personnel sur ces axes, car les salariés représentent la force vitale de la société et sont les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

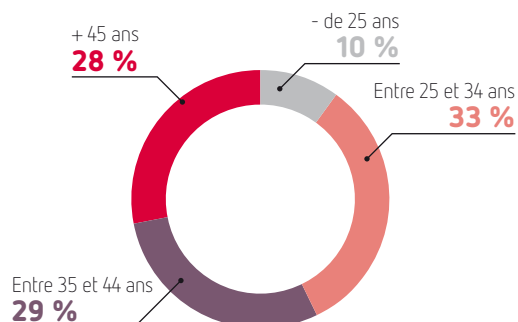
Répartition des effectifs permanents en 2018



Répartition des effectifs permanents par métier



Répartition des effectifs permanents par âge





1.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

L'activité Travail temporaire et recrutement dont les investissements opérationnels ont atteint 2,7 M€ sur l'exercice est par nature peu capitalistique, à l'exception des opérations de croissance externe décrites ci-après.

Concernant les autres métiers du groupe, seule l'activité Aéroportuaire est susceptible d'avoir à faire face, en fonction des gains de nouveaux contrats, à des investissements significatifs tant en France qu'à l'International. Ainsi en 2018, les investissements opérationnels du pôle se sont élevés à 18,1 M€.

Dans le cadre de l'extension de son champ d'intervention au secteur de l'aviation d'affaires, le groupe a acquis un hangar sur l'aéroport de Paris-Le Bourget pour héberger des avions de type moyen-courrier pour un montant de 6 M€.

Hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe à environ 20 M€. Le secteur aéroportuaire est celui où ces

investissements sont concentrés en majeure partie comme le confirme le tableau suivant.

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Travail temporaire	2 651	2 393
Assistance Aéroportuaire	18 015	13 145
Autres hors projet immobilier	928	680
TOTAL HORS PROJET IMMOBILIER	21 594	16 218
Autres – Agencement immeuble Paris 17 ^e	-	1 844
TOTAL	21 594	18 062

CROISSANCE EXTERNE

Le Groupe reste à l'écoute des opportunités de croissance externe, accélérateurs naturels de développement des opérations. Cette dynamique est poursuivie avec des objectifs de rentabilité mesurables et dans un souci de maîtrise des équilibres financiers du groupe (cash-flow, dette, levier...).

1.6 FACTEURS DE RISQUES



Le groupe a mis en œuvre une politique de gestion de ses risques axée autour des principes suivants :

- Identification et revue périodique de son portefeuille de risques,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Du fait de son activité, les risques identifiés concernent principalement :

- les risques opérationnels (sensibilité de l'activité à la conjoncture, importance relative de certains clients et fournisseurs),
- les risques de crédit commercial et de contrepartie financière,
- les risques juridiques se rattachant notamment à la réglementation du travail,
- les risques de liquidité (risque de couverture par les créances et risque d'exigibilité anticipée),
- les risques de marché (risque de taux essentiellement).

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUE LIÉ À LA CORRÉLATION DU NIVEAU D'ACTIVITÉ AU PIB

L'activité de Travail temporaire est intimement liée à l'évolution du PIB de sa zone d'activité, la corrélation étant plus que proportionnelle dès lors que celle-ci évolue au-delà d'une fourchette de +/- 1 %.

Compte tenu de la prédominance de l'activité de Travail temporaire française au sein du groupe, ce dernier est très dépendant de l'évolution du PIB en zone euro et plus particulièrement en France.

Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges et de rééquilibrage de son profil macroéconomique.

C'est dans ce contexte que depuis 2011, le groupe a entamé un développement significatif en zone dollar et plus particulièrement aux États-Unis, par ailleurs premier marché mondial dans le travail temporaire.

RISQUE DE CONCENTRATION

Compte tenu de la diversification de ses activités et de sa présence géographique, le groupe ne fait pas face à un risque de concentration significatif sur son portefeuille client. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 5,3 % des revenus du groupe, les 10 premiers clients totalisent quant à eux une part de 18,3 %.

RISQUE DE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DE FOURNISSEURS CLÉ

Dans le Travail temporaire plus de 95 % des charges opérationnelles courantes sont des frais de personnel. Il n'existe donc pas de dépendance forte vis-à-vis de fournisseurs spécifiques.

Dans l'activité d'Assistance aéroportuaire, le premier fournisseur représente 29,2 % des achats du secteur et les 5 premiers fournisseurs quant à eux 46,9 %. Il convient cependant de noter que ce pourcentage se concentre sur deux fournisseurs. Cette concentration est la conséquence des contraintes d'exploitation liées aux structures aéroportuaires : exclusivité des prestations fournies pour la société ADP, gestionnaire des aéroports à Paris, accès réglementé et donc limitant pour les prestations de sous-traitance sous les avions.

RISQUE LIÉ AUX CONTRATS IMPORTANTS

À la date du présent document de référence, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires et ceux dont l'impact est détaillé aux paragraphes relatifs à la concentration et au financement, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe.

RISQUE SPÉCIFIQUE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

Les principaux risques relatifs à l'activité aéroportuaire sont de deux natures : les autorisations d'exploitation (« Licences ») et la responsabilité civile aéronautique.

Sur les licences, l'activité d'assistance au sol des aéronefs est soumise à l'obtention d'une autorisation d'exercer sur l'aéroport concerné. Ces licences sont octroyées pour des durées limitées et donc renouvelables périodiquement. Leur non-renouvellement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité aéroportuaire du groupe.

Par ailleurs, dans ces activités, le groupe est amené à intervenir à différentes phases de l'escale d'un aéronef au sol. En cas de sinistre sur un aéronef sur lequel il serait intervenu, la responsabilité du groupe pourrait être recherchée avec une intensité significative. Le groupe a donc mis en place un programme d'assurance de sa responsabilité civile aéronautique destiné à couvrir ce risque d'intensité significative.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES PAYS OÙ LE GROUPE OPÈRE

Le groupe est soumis par son activité de Travail temporaire au risque d'évolution de la réglementation du marché du travail dans les pays où il opère. Les évolutions de la réglementation sociale ayant un effet direct sur les salaires (législation sur le temps de travail

notamment) ou les charges sociales (allègements, variations des taux de cotisations, transformation du CICE) peuvent modifier le niveau des charges de personnel qui constituent la majeure partie des charges opérationnelles de ce secteur et impacter ainsi les comptes et la rentabilité du groupe.

RISQUE DE RÉPUTATION

Compte tenu de la volumétrie des contrats d'intérim traités et du caractère atomisé et fortement décentralisé du réseau d'agences au sein duquel ils sont traités, le groupe pourrait, en cas d'agissements déviants de collaborateurs isolés et qui ne seraient pas détectés suffisamment tôt par le système de contrôle en place, être sujet à un évènement médiatique significatif mettant en cause son image. Face à ce type de risques, et y ayant été confronté par le passé, le groupe a mis en place des systèmes de contrôles destinés à détecter en amont de tels agissements.

RISQUE INFORMATIQUE

Le groupe utilise dans le cadre de son activité un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information, et adapte constamment cette architecture afin de tenir compte des évolutions réglementaires et du marché. Les principaux risques résident dans la disponibilité des infrastructures et des données et du maintien de leur confidentialité.

Le groupe dispose de systèmes de sauvegarde de ses bases de données dans des centres sécurisés et conduit régulièrement des plans de redémarrage.

Le groupe mène également des audits externes de ses procédures informatiques afin d'en contrôler notamment la sécurité et d'en améliorer la qualité si nécessaire.

RISQUE DE RUPTURE TECHNOLOGIQUE

Dans le marché du Travail temporaire, l'avantage compétitif des solutions technologiques devient de plus en plus important. Afin d'anticiper cette évolution, le groupe mène une veille technologique et concurrentielle et investit dans des solutions technologiques et innovantes.

RISQUES LIÉS À LA FRAUDE ET À LA CORRUPTION

Le Groupe entend exercer ses activités dans le respect de l'éthique et des réglementations applicables. Afin d'éviter que les risques de corruption et de fraude ne puissent avoir un impact significatif sur ses résultats et sa réputation, Groupe CRIT a défini et mis en place un cadre, des outils et des mesures de contrôle adaptés à ses activités sous la responsabilité directe du Conseil d'administration.

La politique déployée par le Groupe est exposée dans le chapitre « Informations sociales, environnementales et sociétales ».

RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

La compétence, la motivation, la qualité et l'engagement des collaborateurs du Groupe jouent un rôle important dans le développement de ses activités. Si le Groupe ne parvenait pas à identifier, attirer, retenir et former des collaborateurs compétents, notamment sur ses principaux marchés, le développement de ses activités et de ses résultats pourrait être affecté.

Le Groupe s'efforce donc de proposer à ses salariés un environnement professionnel motivant et impliquant, et encourage l'attachement à ses valeurs. Il développe également différentes initiatives en vue de lutter contre la discrimination, de promouvoir la diversité, de favoriser l'évolution professionnelle et sociale, de promouvoir l'égalité femmes-hommes et d'améliorer la santé et la sécurité au travail.

La politique des Ressources Humaines en la matière est exposée au chapitre « Informations sociales, environnementales et sociétales ».

RISQUES DE CRÉDIT COMMERCIAL ET DE CONTREPARTIE FINANCIÈRE

RISQUE DE CRÉDIT COMMERCIAL

Dans le Travail temporaire, le groupe opère avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie de sa zone d'activité. De ce fait, le risque de défaut de paiement est directement corrélé au niveau de défaillance prévalant dans cette économie. Pour y faire face, le groupe a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques en deux volets :

- a. d'une part, tout engagement de placement vis-à-vis d'un client est subordonné à une limite de crédit définie par les services de crédit management,
- b. d'autre part, les créances de l'activité de Travail temporaire, à l'exception des USA, sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance-crédit.

Chaque activité de Travail temporaire est dotée d'un service centralisé de crédit management qui assure le suivi du crédit client du groupe. Un service contentieux prend ensuite en charge les éventuelles actions judiciaires

La répartition par secteurs opérationnels des créances clients est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Travail temporaire et recrutement	399 044	400 077
Assistance aéroportuaire	50 982	45 083
Autres services	30 667	28 378
TOTAL	480 693	473 538

Le montant des dépréciations sur créances clients et l'ancienneté des créances sont fournis dans la note 4.2.1 des comptes consolidés.

RISQUE DE CONTREPARTIE FINANCIÈRE

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers notamment pour la gestion de la trésorerie, le groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Le choix des contreparties est fait en considérant leur notation auprès des agences de rating sauf en l'absence de telles solutions et à également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

RISQUES JURIDIQUES SE RATTACHANT NOTAMMENT À LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

TYPES DE RISQUES JURIDIQUES

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le Travail temporaire, activité fortement réglementée ainsi qu'il est décrit en page 11 du présent document. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont :

- d'une part les cautions ou autres formes de garanties financières nécessaires à l'exercice de l'activité de Travail temporaire, à titre d'exemple, en France, le groupe doit selon le Code du travail justifier en permanence d'une caution équivalente à une quote-part de 8% de son chiffre d'affaires de l'année calendaire précédente. La non-reconduction des cautions ou autres garanties financières interdirait de facto au groupe d'exercer son activité,
- d'autre part les changements dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail, aux conditions de recours aux contrats de travail temporaire ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les litiges en cours concernent principalement des demandes de salariés devant la juridiction prud'homale (Note 4.6 des comptes consolidés).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques environnementaux et n'a pas identifié de risques financiers liés aux effets du changement climatique. Les mesures prises par le groupe pour maîtriser et réduire les effets de son activité sur l'environnement sont décrites au rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale au chapitre 3.2 du présent document de référence.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

NIVEAU DE LIQUIDITÉ

La société gère de façon active son risque de liquidité afin d'être en mesure de faire en permanence face à ses échéances. Ainsi au 31 décembre 2018, hors découverts autorisés, la société dispose de 210,6 M€ de lignes de crédit (dont 100 M€ sont confirmées avec une maturité supérieure à 12 mois) et sur lesquelles les tirages s'élèvent à 27,6 M€.

En outre, le groupe dispose d'une créance de CICE de 210,3 M€ non mobilisée mais qui peut l'être rapidement en cas de besoin.

RISQUE DE COUVERTURE DES FINANCEMENTS PAR LES CRÉANCES

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

RISQUE D'EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

Certaines lignes de financement du groupe comportent des covenants à respecter. Il s'agit pour l'essentiel de la ligne de crédit à moyen terme de 100 M€. Le détail des engagements à respecter est fourni dans la note 4.4.2.2 Engagements financiers à respecter des comptes consolidés.

À la date de la clôture, l'intégralité des covenants sont respectés. Néanmoins, si à l'avenir le groupe n'était pas en mesure de les respecter, lesdits financements seraient alors en défaut et l'obligation de remboursement associée viendrait directement impacter la liquidité du groupe.

RISQUES DE MARCHÉ

POLITIQUE DE GESTION

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux ou de change si besoin en était. Cependant, sur le risque de change, il convient de rappeler que les activités en devises du groupe ont leurs revenus et leurs charges dans la même monnaie et que les flux monétaires trans-zones sont limitées aux dividendes et aux opérations de financement intragroupe ce qui limite le risque de change.

RISQUE DE TAUX

L'endettement du groupe est composé de dettes à taux fixes et à taux variables. L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt par échéance est la suivante :

En milliers d'euros		à moins d'1 an	1 à 5 ans	Au delà	Total
Endettement financier brut (a)	Taux fixe	30 929	8 908	0	39 837
	Taux variable	31 555	15 880	16 858	64 293
Découverts hors cash pooling (b)	Taux fixe				0
	Taux variable	6 236	0	0	6 236
Dettes financières (c=a+b)	Taux fixe	30 929	8 908	0	39 837
	Taux variable	37 791	15 880	16 858	70 529
Équivalents de trésorerie (d)	Taux fixe	20 000	0	0	20 000
	Taux variable	440	0	0	440
Exposition nette avant couverture (e=c-d)	Taux fixe	10 929	8 908	0	19 837
	Taux variable	37 351	15 880	16 858	70 089
Instruments de couverture de taux (f)	Taux fixe	2 683	10 733	12 075	25 492
	Taux variable	(2 683)	(10 733)	(12 075)	(25 492)
Exposition nette après couverture (g=e+f)	Taux fixe	13 612	19 641	12 075	45 329
	Taux variable	34 668	5 147	4 783	44 597
Trésorerie active					(102 380)
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER NET					(12 454)

(b) Découverts bancaires hors partie cash pooling (note 4.4.3 des comptes consolidés), cette partie étant couverte par des actifs de cash-pooling.

À la clôture de l'exercice 2018, seule la dette relative au crédit-bail de l'immeuble du siège social fait l'objet d'une couverture en taux fixe, toutes les autres dettes (sauf la dette de participation) sont en taux variable. Le groupe grâce à ses placements de trésorerie n'est que très peu exposé aux variations des taux d'intérêts. Une évolution de 100 points de base des taux aurait une incidence de 1,2 M€ sur le coût de l'endettement financier du groupe de 2,9 M€.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé par son activité internationale à un risque de fluctuation des cours des devises étrangères principalement celle du dollar américain.

Ce risque porte d'une part sur les transactions réalisées par des sociétés du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change fonctionnel) et d'autre part sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères (risque de conversion des comptes).

Les entités du Groupe opèrent en général dans leur devise locale qui est leur monnaie fonctionnelle, le produit des ventes est ainsi réalisé dans la même devise que celles des charges d'exploitation, ce qui permet de créer une couverture naturelle. Le risque de change fonctionnel est ainsi limité aux opérations de financement intragroupe qui ne sont pas refinancées par une ligne dans la devise dans laquelle le financement intragroupe est fait (essentiellement relatif au financement des acquisitions américaines par un prêt libellé en USD).

Le 29 novembre 2018, les lignes de financement octroyées par Groupe CRIT à ses activités américaines via la holding CRIT Corp ont été restructurées avec effet au 1^{er} janvier 2019 dans un contrat unique d'une durée de 10 ans comportant deux lignes distinctes :

- a.** une ligne A amortissable sur une durée de deux ans
- b.** une ligne B remboursable in fine.

Compte tenu du caractère de quasi fonds propres de la seconde ligne et en accord avec IAS 21.32, les écarts de change relatifs à la ligne B seront comptabilisés à partir de la date d'effet en autres éléments du résultat global.

Le risque lié à la conversion des comptes des entités étrangères dans les comptes et la monnaie de reporting du Groupe ne fait d'autre part l'objet d'aucune couverture. Les positions nettes bilancielles dans les principales devises et la sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change est fourni dans la partie 4.4.2.2 Risque de change des comptes consolidés.

RISQUE ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe dispose d'équivalents de trésorerie, placements sur différents supports monétaires décrits dans les notes 4.4.1 et 4.4.3 des comptes consolidés. Il détient également un portefeuille d'actions propres dont la valeur à la clôture, qui dépend du cours de bourse, est donnée en note 8 des comptes sociaux.

PRÉVENTION ET COUVERTURE DES RISQUES

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en œuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- le risque de contrepartie au moyen d'assurances-crédits souscrites auprès de diverses compagnies (activité travail temporaire en France et en Espagne). De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas par cas par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale,
- les autres risques par des polices adaptées dont principalement :
 - Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 20 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile exploitation (plafond de 30 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile aéronautique (plafond de 130 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 20 M€ par sinistre)
 - Flotte automobile : valeur vénale.

Le coût global de ces polices pour l'ensemble des sociétés du groupe s'élève pour l'exercice 2018 à 5,1 M€ correspondant aux primes d'assurances versées.

En matière de prévention interne, le groupe :

- opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash-flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.



1.7 ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES



UN BON DÉBUT D'ANNÉE

Après une année 2018 marquée par de nouvelles avancées sur tous les axes stratégiques clés, le groupe CRIT dispose de fondamentaux renforcés lui permettant d'aborder 2019 avec confiance.

TRAVAIL TEMPORAIRE & RECRUTEMENT

UN DÉBUT D'ANNÉE EN CROISSANCE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

En France, l'activité travail temporaire & recrutement du groupe commence l'année en croissance sur un marché qui semble se stabiliser après le ralentissement observé au second semestre 2018. Les perspectives économiques en France semblent de même moins touchées par les turbulences mondiales que ses voisins européens laissant ainsi présager une croissance du PIB attendue à 1.5%¹ sur l'année, parmi les meilleures de la zone.

En Espagne, l'activité qui bénéficie d'un bon début d'année devrait continuer à profiter de la croissance du PIB espagnol prévue à 2,2%² en 2019. Aux États-Unis, le retour à la croissance organique du précédent trimestre se confirme sur les premiers mois de l'année et devrait se poursuivre sur l'exercice.

Le groupe entend poursuivre en 2019 sa recherche active d'opportunités avec une attention particulière portée sur l'Europe afin de renforcer ses implantations actuelles ou de s'implanter sur de nouveaux pays à fort potentiel.

ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

TRÈS BON DÉBUT D'ANNÉE EN FRANCE – POURSUITE DE LA CROISSANCE À L'INTERNATIONAL

Les activités aéroportuaires devraient continuer à profiter de solides perspectives en 2019 tant en termes de croissance que de rentabilité.

¹ FMI
² Ministère de l'Économie Espagnol



En France, l'activité devrait rester soutenue comme l'illustre le très bon début d'année. À fin février 2019, les activités aéroportuaires réalisent une croissance remarquable de 16,1 % de leur chiffre d'affaires cumulé sur la période dont 12,5 % en croissance organique. En 2019, la division bénéficiera de la pleine mesure des nouvelles activités dans l'aviation d'affaires et l'assistance aux vols cargo et des 2 nouveaux contrats pluriannuels signés depuis le 1^{er} janvier 2019.

À l'international, les perspectives sont également favorables avec 7 nouveaux contrats pluriannuels conclus depuis le début de l'année. Deux nouveaux contrats d'assistance aéroportuaire pluriannuels ont ainsi été signés aux États-Unis sur l'aéroport de Boston avec les compagnies KLM et SAS. Après seulement deux années d'activité, l'escale américaine qui a triplé en 2018 le nombre de vols assistés sur Boston, devrait dégager une marge opérationnelle positive sur l'exercice 2019.

UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

En 2018, le groupe a une nouvelle fois renforcé sa situation financière.

Avec à fin décembre 2018, une capacité d'autofinancement qui s'élève à 144,1 millions d'euros en amélioration de 25 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, un niveau élevé de capitaux propres à près de 558 millions d'euros, renforcés sur l'exercice de 45,7 millions d'euros, et une trésorerie nette de 222,8 millions d'euros (y compris CICE), le groupe dispose d'une structure financière très solide pour assurer son développement et poursuivre sa stratégie de croissance en France et à l'international.

1.8 BOURSE ET ACTIONNARIAT



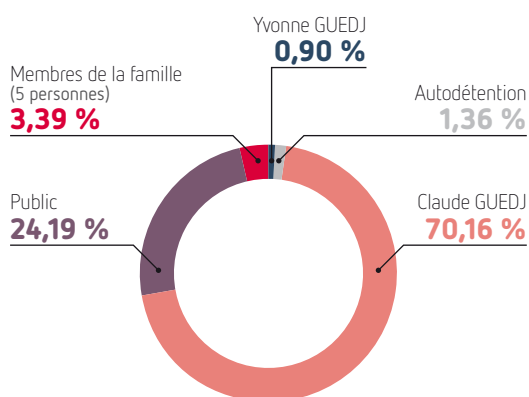
L'action GROUPE CRIT est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Elle fait partie des indices CAC All-tradable, CAC All-shares, CAC Mid & Small, Euronext Family Business et du Gaia-Index.

Le nombre d'actions composant le capital social s'élève à 11 250 000.

La capitalisation boursière au 28 février 2019 s'élève à 597,4 M€.

Répartition du capital
(au 28 février 2019)



Volumes traités et évolution du cours de l'action Groupe CRIT au cours des dix-huit derniers mois
(Source Euronext)

	Nombre de titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ haut	+ bas
Septembre 2017	95 663	87,9	71,76
Octobre 2017	88 900	83,4	79
Novembre 2017	93 681	81	71,52
Décembre 2017	116 130	80,91	72,21
Janvier 2018	137 328	79,3	72
Février 2018	84 092	77,4	72
Mars 2018	168 321	88,3	73,1
Avril 2018	217 849	93,5	83,9
Mai 2018	96 348	90,4	86,2
Juin 2018	74 831	90,5	78,6
Juillet 2018	72 783	80,2	67,5
Août 2018	99 048	73,5	68,4
Septembre 2018	55 185	77,3	66,7
Octobre 2018	150 518	71,2	57,1
Novembre 2018	52 568	60	53,6
Décembre 2018	68 756	57,5	47,4
Janvier 2019	66 067	55,8	48,8
Février 2019	77 880	55	48

Cours le plus haut et le plus bas au cours de la période



— (2) —

COMPTES ANNUELS

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 46

- A. Compte de résultat consolidé46
- B. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés
directement en capitaux propres46
- C. Bilan consolidé.....47
- D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés48
- E. Tableau des flux de trésorerie consolidés49
- F. Notes aux états financiers consolidés 50

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 75**

2.2. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2018 78

- A. Bilan78
- B. Compte de résultat79
- C. Tableau de financement79
- D. Annexe aux comptes sociaux
pour l'exercice clos au 31 décembre 2018..... 80

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS 89**

2.1. Comptes consolidés

au 31 décembre 2018

A. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31.12.2018	31.12.2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1 & 3.3	2 498 217	2 418 225
Achats consommés		(33 716)	(32 345)
Charges de personnel et assimilées	3.4	(2 121 738)	(2 046 205)
Autres achats et charges externes		(184 965)	(180 283)
Dotations nettes aux amortissements	4.1.2	(23 302)	(23 022)
Dotations nettes aux provisions		(7 742)	(8 827)
Autres produits d'exploitation		1 064	1 059
Autres charges d'exploitation		(2 086)	(2 010)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	3.2 & 3.3.2	125 731	126 593
Autres produits opérationnels		2	179
Autres charges opérationnelles	3.3	(61)	(0)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		125 672	126 771
Quote-part de résultat net de sociétés MEE prolongeant l'activité du groupe	4.1.4	69	(3 452)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		125 742	123 319
Produits de trésorerie & équivalents de trésorerie		717	663
Coût de l'endettement financier brut		(3 653)	(3 231)
Coût de l'endettement financier net		(2 936)	(2 569)
Autres produits & charges financières		6 793	(5 658)
RÉSULTAT FINANCIER	3.5	3 857	(8 227)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		129 598	115 092
Charge d'impôt sur le résultat	3.6	(38 771)	(31 728)
RÉSULTAT NET		90 828	83 364
- attribuable aux propriétaires de la société mère		90 936	84 787
- attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(108)	(1 423)
Résultat par action des propriétaires de la société (en euros)			
De base et dilué	4.3.2	8,19	7,64

B. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
RÉSULTAT NET	90 828	83 364
Autres éléments non recyclables en résultat	1 369	(2 799)
Écarts de conversion	1 275	(3 239)
Juste valeur des instruments financiers	139	670
Impôt différé sur juste valeur des instruments financiers	(44)	(231)
Autres éléments non recyclables en résultat	2 416	342
Écarts actuariels sur engagements de retraites	3 230	454
Impôt différé sur écarts actuariels	(815)	(112)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 785	(2 457)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	94 612	80 906
- attribuable aux propriétaires de la société mère	94 074	84 041
- attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	539	(3 134)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

C. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2018	31.12.2017
<i>Goodwill</i>		158 310	155 266
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		38 364	44 582
Total des immobilisations incorporelles	4.1.1	196 674	199 848
Immobilisations corporelles	4.1.2	107 475	100 594
Actifs financiers	4.1.3	214 650	203 723
Participations dans les entreprises associées	4.1.4	5 122	5 066
Impôts différés	3.6.3	7 178	8 779
ACTIFS NON COURANTS		531 099	518 010
Stocks		2 062	2 585
Créances clients	4.2.1 & 4.5.1	480 693	473 538
Autres créances	4.2.2 & 4.5.1	43 191	37 761
Actifs d'impôts exigibles	4.5.1	2 020	3 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4.3 & 4.5.1	213 800	137 608
ACTIFS COURANTS		741 767	654 912
ACTIFS DESTINES A ÊTRE CÉDÉS	2.2	2 392	
TOTAL ACTIF		1 275 258	1 172 922

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2018	31.12.2017
<i>Capital</i>	4.3.1	4 050	4 050
<i>Primes & réserves</i>		548 376	502 748
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		552 426	506 798
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	4.3.4	5 152	5 130
CAPITAUX PROPRES		557 578	511 928
Engagements de retraites	3.4.2	32 040	31 689
Emprunts partie non courante	4.4 & 4.5.2	41 647	62 760
PASSIFS NON COURANTS		73 687	94 448
Emprunts partie courante	4.4 & 4.5.2	62 484	56 657
Découverts bancaires et assimilés	4.4 & 4.5.2	97 216	27 355
Provisions pour autres passifs	4.6	12 815	11 766
Dettes fournisseurs	4.5.2	45 736	39 295
Dettes fiscales et sociales	4.2.3 & 4.5.2	383 607	391 012
Dettes d'impôts exigibles	4.5.2	1 228	6 509
Autres dettes	4.2.4 & 4.5.2	39 440	33 951
PASSIFS COURANTS		642 527	566 546
PASSIFS DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS	2.2	1 466	
TOTAL PASSIF		1 275 258	1 172 922

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros		Capital	Titres auto-détenus	Autres réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
2017	CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2017	4 050	(2 134)	439 958	(14 650)	427 224	8 395	435 619
	Résultat net de l'exercice			84 787		84 787	(1 423)	83 364
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(746)	(746)	(1 711)	(2 457)
	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	0		84 787	(746)	84 042	(3 134)	80 907
	Dividendes distribués			(4 441)		(4 441)	(124)	(4 565)
	Opérations sur titres auto-détenus		(432)			(432)		(432)
	Autres mouvements			406		406	(6)	400
	TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	(0)	(432)	(4 035)	0	(4 468)	(130)	(4 598)
	CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2017	4 050	(2 567)	520 710	(15 396)	506 798	5 130	511 928
2018	CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2018	4 050	(2 567)	520 710	(15 396)	506 798	5 130	511 928
	Résultat net du semestre			90 936		90 936	(108)	90 828
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				3 138	3 138	647	3 785
	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(0)		90 936	3 138	94 074	539	94 612
	Dividendes distribués			(48 467)		(48 467)	(541)	(49 008)
	Opérations sur titres auto-détenus		71			71		71
	Autres mouvements			(50)		(50)	23	(26)
	TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES		71	(48 517)	0	(48 446)	(517)	(48 963)
	CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2018	4 050	(2 495)	563 129	(12 258)	552 426	5 152	557 578

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net de l'exercice		90 828	83 364
Élimination des charges sans effet de trésorerie			
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(69)	3 452
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4.1.2	23 302	23 036
Variation des provisions		4 028	4 022
Variation de la créance de CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi)	4.1.3	(11 547)	(43 494)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie (1)		(3 765)	14 168
Élimination des résultats de cession d'actifs		(327)	(54)
Coût de l'endettement financier net	3.5	2 936	2 553
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3.6	38 771	31 728
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT NET ET IMPÔT (A)		144 156	118 776
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	4.2	(8 211)	(17 052)
Impôts versés (C)		(39 579)	(33 250)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D=A+B+C)		96 366	68 474
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(553)	(459)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(15 536)	(11 686)
Variation de trésorerie des activités arrêtées ou cédées		(14)	1
Regroupement d'entreprise net de la trésorerie acquise et variation de périmètre		(845)	(5 298)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		108	113
Autres flux liés aux opérations d'investissements		739	(533)
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		(16 101)	(17 863)
Dividendes versés		(49 042)	(4 650)
Achat - revente d'actions propres		71	(432)
Remboursement d'emprunts	4.4.1	(27 251)	(38 807)
Émission d'emprunts	4.4.1	5 148	23 120
Intérêts financiers versés		(3 037)	(2 596)
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES		(74 110)	(23 365)
Incidence de la variation des taux de change		176	(934)
VARIATION DE TRÉSORERIE		6 331	26 312
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		110 253	83 941
Variation de trésorerie		6 331	26 312
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		116 584	110 253
Au bilan			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		213 800	137 608
Découverts bancaires		(97 216)	(27 355)
Trésorerie nette		116 584	110 253

(1) Différence de change non réalisée sur financement intragroupe long terme (note 3.4)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

F. Notes aux états financiers consolidés

1. Principes et méthodes comptables	51	4. Bilan	57
1.1. Principes généraux et déclaration de conformité.....	51	4.1. Actifs non courants	57
1.2. Changements de normes et d'interprétations.....	51	4.1.1. Immobilisations incorporelles	57
1.2.1. Normes IFRS, amendements ou interprétations d'application obligatoire en 2018.....	51	4.1.2. Immobilisations corporelles.....	58
1.2.2. Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2019 et non anticipés par le Groupe	51	4.1.3. Actifs financiers non courants.....	60
1.2.3. Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables après 2019.....	52	4.1.4. Participations dans les entreprises associées.....	61
1.3. Base de préparation des comptes consolidés.....	52	4.2. Besoin en fonds de roulement	61
2. Faits marquants de l'exercice	52	4.2.1. Créances clients.....	62
2.1. Regroupement d'entreprise effectué pendant l'exercice.....	52	4.2.2. Autres créances.....	63
2.2. Cession de CRIT Center.....	52	4.2.3. Dettes fiscales et sociales.....	63
3. Résultat	52	4.2.4. Autres dettes.....	63
3.1. Chiffre d'affaires.....	52	4.3. Capitaux propres et périmètre de consolidation	63
3.1.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	52	4.3.1. Capital et auto-détention.....	64
3.1.2. Informations sur les obligations de prestations restant à fournir.....	52	4.3.2. Résultat par action.....	64
3.2. Indicateurs alternatifs de performance	53	4.3.3. Dividende par action.....	64
3.3. Information sectorielle et géographique.....	53	4.3.4. Informations sur les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	64
3.3.1. Définition des secteurs opérationnels.....	53	4.4. Endettement financier.....	64
3.3.2. Information par secteurs opérationnels.....	53	4.4.1. Endettement financier net	64
3.3.3. Information par zones géographiques.....	54	4.4.2. Endettement financier brut.....	66
3.4. Charges de personnel	54	4.4.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	68
3.4.1. Effectifs moyens	54	4.5. Information complémentaire sur les instruments financiers	69
3.4.2. Avantages liés au personnel.....	54	4.5.1. Catégories d'actifs financiers.....	69
3.4.3. Autres avantages au personnel.....	55	4.5.2. Catégories de passifs financiers.....	69
3.5. Résultat financier.....	55	4.6. Provisions pour autres passifs	69
3.6. Impôt sur le résultat.....	55	5. Engagements hors bilan	70
3.6.1. Charge d'impôt nette.....	55	5.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société	70
3.6.2. Preuve d'impôt.....	56	5.1.1. Engagements donnés	70
3.6.3. Impôts différés par nature.....	56	5.1.2. Engagements reçus.....	70
		5.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société.....	70
		5.2.1. Engagements donnés.....	70
		5.2.2. Engagements reçus.....	71
		6. Autres informations	72
		6.1. Informations sur les parties liées	72
		6.1.1. Rémunérations des mandataires sociaux.....	72
		6.1.2. Autres parties liées.....	72
		6.2. Honoraires des commissaires aux comptes.....	73
		6.3. Événements post-clôture	73
		6.4. Périmètre de consolidation.....	73

Groupe CRIT (« La Société ») est une société anonyme de droit français cotée au compartiment C Euronext à Paris. Son siège social est situé à Paris 17^e, 6 Rue Toulouse Lautrec.

Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire. Il propose également une gamme de services étendue dans le domaine de l'assistance aéroportuaire et des prestations en ingénierie et maintenance industrielle. Le Groupe CRIT n'est détenu par aucune société mère publiant des comptes IFRS disponibles pour le public.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 26 mars 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

1. Principes et méthodes comptables

1.1. Principes généraux et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère, Groupe CRIT et la devise de présentation des comptes du Groupe.

En application du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Groupe CRIT sont fournies pour les deux derniers exercices 2017 et 2018 et sont établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales IFRS. Au 31 décembre 2018, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet du droit de l'Union européenne à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:02002R1606-20080410>.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2018 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2017 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous.

1.2. Changements de normes et d'interprétations

1.2.1. Normes IFRS, amendements ou interprétations d'application obligatoire en 2018

Les nouvelles normes et amendements publiés et obligatoires pour les exercices comptables à compter de 2018 sont repris ci-après :

- IFRS 15 et Clarification d'IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe a étudié les impacts de la mise en œuvre d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés et a conclu à l'absence d'impact pour le Groupe. En effet, le chiffre d'affaires des activités de travail temporaire et aéroportuaire est comptabilisé de manière continue puisque les clients bénéficient en continu des prestations de services.

- IFRS 9 - Instruments financiers

L'impact de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 – Instruments financiers sur les résultats et la situation financière du groupe notamment sur le nouveau modèle de dépréciation des créances

est non significatif. Les autres modifications introduites par IFRS 9, classement des instruments financiers et comptabilité de couverture, sont également sans impact

- Amendement IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendement IFRS 4 - Application d'IFRS 9 Instruments Financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance
- Amendement IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014 – 2016
- IFRIC 22 - Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée

L'application de ces autres amendements est également sans impact sur les résultats et la situation financière du groupe.

1.2.2. Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2019 et non anticipés par le Groupe

- IFRS 16 - Contrats de Location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. L'application de ce texte conduit à reconnaître au bilan tous les engagements de location, sans distinction entre contrats de « location simple » et contrats de « location-financement ».

Après une première phase de recensement des contrats de location, le Groupe a procédé à leur analyse au regard des critères du nouveau texte (identification d'un contrat de location, appréciation de la durée du contrat, évaluation et détermination des taux d'actualisation, etc.). Cette deuxième phase s'est poursuivie de manière continue afin de compléter le recensement des nouveaux contrats de location du Groupe. Les contrats de location susceptibles d'entrer dans le champ de cette norme sont pour l'essentiel les baux immobiliers (commerciaux pour les agences de Travail Temporaire et civils pour les locaux sur les sites aéroportuaires).

- Amendement IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- Amendement IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
- Amendements IAS 19 – Avantages du personnel : Modification, réduction ou liquidation de régime
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2015 - 2017

L'analyse des incidences de l'application de ces autres amendements, interprétations et améliorations, est en cours.

1.2.3. Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables après 2019

- IFRS 17 - Contrats d'assurance - entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (amendement en cours pour reporter au 1^{er} janvier 2022)
- Amendements IFRS 3 – Regroupement d'entreprises : définition d'une activité - entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020
- Amendements IAS 1 - Présentation des états financiers et IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : définition de la matérialité - entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et amendements est en cours.

1.3. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception notamment de certaines catégories d'actifs et de passifs financiers qui sont évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

L'établissement des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS nécessite la prise en compte par la Direction, d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur de certains éléments du bilan ou du compte de résultat ainsi que sur les informations données dans les notes annexes.

Ces estimations, hypothèses et appréciations sont établies sur la base des conditions existantes à la date d'arrêté des comptes et peuvent se révéler postérieurement différentes de la réalité.

Les estimations comptables et les jugements les plus significatifs concernent les domaines suivants :

- la valorisation des actifs incorporels et la dépréciation d'actifs non financiers
- La valorisation des engagements sociaux (note 3.4.2)
- l'évaluation des provisions pour autres passifs consistant à estimer les dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation (note 4.6)
- La détermination des impôts différés et en particulier l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs
- Le classement du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) en minoration des charges de personnel (note 3.4) et la comptabilisation de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) en impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12 (note 3.6).

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Regroupement d'entreprise effectué pendant l'exercice

Par jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 27 juin 2018, Groupe Europe Handling a repris, à compter du 28 juin 2018, les activités des sociétés ADVANCED AIR SUPPORT (AAS), SAS JET SERVICES GROUP et SARL JET OPS, entités opérant sur l'aéroport Paris-Le Bourget dans la préparation, l'assistance et le suivi des vols à la demande d'avions privés et d'affaires.

Le prix d'acquisition de cette opération s'élève à 720 K€.

L'ensemble acquis répondant à la définition d'une activité au sens de la norme IFRS 3, cette opération est traitée comme un regroupement d'entreprise.

Pour assurer ces activités et par l'intermédiaire de sa filiale nouvellement créée au Bourget ADVANCED AIR SUPPORT INTERNATIONAL, le Groupe Europe Handling a aussi reconduit avec le bailleur AEROPORT DE PARIS plusieurs baux dont certaines échéances courent jusqu'en 2054. Parmi ceux-ci se trouvent un bail à construction dont l'obligation de construire a déjà été réalisée ce qui a permis au Groupe Europe Handling d'acquérir un hangar pour héberger des avions de type moyen-courrier, seul infrastructure de ce type au Bourget. Cet investissement s'élève à 6 M€ et sera amorti sur 20 ans.

2.2. Cession de Crit Center

Le Groupe a signé le 17 décembre 2018 un protocole d'accord portant sur la cession de 100 % du capital de CRIT Center. La cession définitive est intervenue le 7 janvier 2019. Au 31 décembre 2018, les actifs et les passifs de cette société sont présentés selon IFRS 5 de manière séparée au bilan, en Actifs et passifs destinés à être cédés.

En milliers d'euros	31.12.2018
Actifs non courants	123
Actifs courants	2 269
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	2 392
Passifs non courants	70
Passifs courants	1 396
PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	1 466

3. Résultat

3.1. Chiffre d'affaires

3.1.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu en continu lorsque le Groupe remplit son obligation de performance, ce qui correspond au moment où le service est rendu au client, pour un montant qui reflète la contrepartie attendue en échange du service rendu. Le chiffre d'affaires est reconnu net de taxes.

3.1.2. Informations sur les obligations de prestations restant à fournir

Le Groupe CRIT ne fournit pas cette information car il applique la mesure de simplification prévue par la norme. En effet, les deux activités principales du Groupe (mise à disposition de personnel intérimaire et services aéroportuaires) remplissent l'une des deux conditions prévues, à savoir :

- l'obligation de prestation est relative à un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an,
- le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur des prestations rendues.

Pour les autres activités du Groupe notamment d'ingénierie, les montants sont non significatifs.

3.2. Indicateurs alternatifs de performance

Dans le cadre de son reporting interne et de sa communication financière, le Groupe utilise comme indicateurs financiers non définis par les normes IFRS :

- l'EBITDA qui correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements,
- la croissance organique du chiffre d'affaires qui représente la croissance à taux de change et périmètre constants.

L'impact de change est calculé en appliquant aux chiffres d'affaires en devises de l'année courante les taux de conversion de l'année antérieure.

Les impacts de périmètre sont calculés en retraitant le chiffre d'affaires :

- d'une part de la contribution des entités acquises dans l'année et de celle des entités acquises l'exercice précédent jusqu'à la date anniversaire de l'acquisition,
- d'autre part, pour les entités cédées dans l'année, de la contribution de chiffre d'affaires des mois de l'exercice antérieur pour lesquels les entités ne sont plus consolidées en N et pour les entités cédées en N-1 de la contribution de chiffre d'affaires de l'exercice antérieur jusqu'à la date de cession,
- l'endettement financier net dont la définition est donnée en note 4.4.1.

À côté du résultat opérationnel, qui représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées et de l'impôt sur le résultat, le Groupe présente d'autre part :

- un résultat opérationnel courant qui correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des éléments non récurrents,
- après le résultat opérationnel, la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence (MEE) qui ont une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe,
- et un résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises MEE.

3.3.2. Information par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	Travail temporaire et recrutement	Assistance aéroportuaire	Autres services	Inter-secteurs	Non affecté	Total
Chiffre d'affaires						
31.12.2018	2 062 390	355 920	103 732	(23 826)		2 498 217
31.12.2017	2 026 308	314 621	98 113	(20 817)		2 418 225
EBITDA						
31.12.2018	106 473	34 773	7 786			149 033
31.12.2017	115 386	29 237	4 991			149 614
Résultat opérationnel courant						
31.12.2018	97 795	22 997	4 939			125 731
31.12.2017	106 195	18 244	2 154			126 593
Données bilancielles						
Actifs au 31.12.2018	527 748	136 857	387 347		222 998	1 274 950
Passifs au 31.12.2018	215 300	93 620	206 184		202 268	717 372
Actifs au 31.12.2017	533 476	117 032	372 607		149 807	1 172 922
Passifs au 31.12.2017	282 820	81 685	143 208		153 281	660 994

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs relatifs au financement et à l'impôt sur le résultat.

3.3. Information sectorielle et géographique

3.3.1. Définition des secteurs opérationnels

Le Groupe CRIT intervient dans trois métiers :

- Le Travail temporaire et le recrutement constituent son cœur de métier. Le Groupe est un acteur global en ressources humaines grâce à son offre étendue de services,
- L'Assistance aéroportuaire inclut tous les services à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage, notamment l'assistance aux passagers et aux avions,
- Les Autres services regroupent les services en ingénierie et en maintenance industrielle ainsi que les activités diverses (gestion dématérialisée RH, prestations d'accueil, négoce...).

L'activité de la société PRESTINTER, prestataire de services internes principalement au pôle Travail temporaire et recrutement, est rattachée à ce métier. Les activités de formation sont en revanche gérées au sein du pôle Autres services.

Ces différents types de prestations de services aux entreprises ont chacune leur marché et type de clientèle, leur méthode de distribution et leur environnement réglementaire. Ils constituent la base du reporting interne.

Le principal décideur opérationnel est le Président Directeur Général assisté des dirigeants de secteurs du pôle Travail temporaire et recrutement et des Activités Aéroportuaires. Il évalue la performance de ces secteurs opérationnels et leur alloue les ressources nécessaires en fonction d'indicateurs de performance opérationnelle (chiffre d'affaires, EBITDA et résultat opérationnel courant).

Les secteurs à présenter fondés sur ces 3 secteurs opérationnels suivis par le management sont :

- Le Travail temporaire et recrutement
- L'Assistance aéroportuaire
- Les Autres services.

3.3.3. Information par zones géographiques

En milliers d'euros	France	États-Unis	Royaume- Uni	Espagne/ Portugal	Afrique	Autres	Total
Chiffre d'affaires							
2018	1 912 194	312 363	52 482	134 439	46 174	40 565	2 498 217
2017	1 829 989	329 650	51 459	123 900	44 716	38 512	2 418 225
Actifs non courants							
2018	402 392	97 165	10 422	2 496	11 030	7 593	531 099
2017	383 561	100 829	10 677	2 517	12 499	7 927	518 010

3.4. Charges de personnel

Les charges de personnel sont constituées des éléments suivants :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Salaires et traitements	(1 648 737)	(1 599 279)
Charges sociales et fiscales hors CICE	(531 319)	(517 617)
CICE (Intérimaires et permanents)	58 318	70 691
TOTAL	(2 121 738)	(2 046 205)

Le groupe reconnaît le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en réduction des charges de personnel.

3.4.1. Effectifs moyens

La répartition par métier de l'effectif moyen du Groupe pour les sociétés intégrées globalement à la clôture est la suivante :

Effectif moyen du Groupe	31.12.2018	31.12.2017
Salariés permanents		
Travail temporaire	2 673	2 654
Assistance aéroportuaire	4 859	4 466
Autres	1 021	968
TOTAL	8 553	8 088
Salariés intérimaires détachés en mission par le Groupe	55 581	55 417
TOTAL GENERAL	64 135	63 505

La moyenne de l'effectif permanent (Contrats à durée indéterminée et déterminée) correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'année civile.

Les effectifs intérimaires sont fournis en « Équivalents temps plein ».

3.4.2. Avantages liés au personnel

Différents régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies sont accordés aux salariés du Groupe.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont caractérisés par des versements libérant l'employeur de toute obligation ultérieure à des organismes indépendants. Ces derniers se chargent de verser au salarié les montants qui lui sont dus. Ils sont déterminés à partir des cotisations versées majorées du rendement de leur placement. Les paiements effectués par le Groupe sont constatés dans le compte de résultat en charge de la période à laquelle ils se rapportent. Aucune obligation supplémentaire n'existe et aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires) sur l'exercice 2018 à 186,5 M€ contre 179,2 M€ en 2017.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Ces derniers concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail prévues par les conventions collectives et les accords d'entreprise en France et en Afrique dans l'Assistance Aéroportuaire, aucun autre avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés.

L'engagement lié à ces régimes fait l'objet d'une évaluation annuelle par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2018 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2014-2016 sexe masculin et sexe féminin pour les sociétés françaises et PM-PF 60-64 pour les filiales africaines
- taux de revalorisation des salaires détaillé ci-dessous
- taux d'actualisation utilisé fixé par référence au taux iBoox Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe.

	2018	2017
Taux de valorisation des salaires		
Travail temporaire et recrutement	3,0 %	3,0 %
Assistance aéroportuaire France	3,0 %	3,0 %
Assistance aéroportuaire Congo	4,5 %	4,5 %
Assistance aéroportuaire Afrique autres	3,0 %	3,0 %
Autres services	3,0 %	3,0 %
Taux d'actualisation (iBoox Corporate AA 10+)	1,53 %	1,35 %

En l'absence d'actifs couvrant les engagements, la provision comptabilisée est égale à la valeur actuelle de l'engagement.

La provision au bilan a évolué de la manière suivante au cours des deux exercices présentés :

En milliers d'euros	2018	2017
Obligation au début de la période	31 689	28 862
Coût des services rendus au cours de la période	2 816	2 355
Charge d'intérêts	421	366
Cotisations de l'employeur	(782)	(1 104)
Coût des services passés	501	768
Effets des regroupements et des cessions d'entreprise (2.1)	600	936
Écarts actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques	(1 027)	(156)
Écarts actuariels découlant de changement d'hypothèses financières	(829)	(297)
Écarts actuariels liés à l'expérience	(1 349)	(42)
OBLIGATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	32 040	31 689
<i>Dont France</i>	<i>30 191</i>	<i>30 365</i>
<i>Dont Afrique</i>	<i>1 850</i>	<i>1 323</i>

Les principales sensibilités du calcul de cet engagement social aux hypothèses fixées sont les suivantes :

- avec un taux d'actualisation de 1,03 %, l'engagement serait de 34,6 M€ contre 29,8 M€ à 2,03 %
- une baisse du taux de turnover de 1 % ferait passer l'engagement à 33,8 M€
- tandis qu'avec une augmentation du taux de revalorisation des salaires de 1 %, il s'élèverait à 37,2 M€.

Les cotisations suivantes sont attendues au cours des prochains exercices :

	2018	2017
N+1	361	615
N+2 à N+5	3 216	3 560
N+6 à N+10	5 532	7 787
TOTAL COTISATIONS ATTENDUES DE N+1 À N+10	9 110	11 962

3.4.3. Autres avantages au personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs. Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est notamment mis en place par le Groupe.

3.5. Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts financiers	117	136
Autres produits financiers	600	527
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	717	663
Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(1 464)	(1 346)
Autres charges financières	(2 188)	(1 885)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(3 653)	(3 231)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2 936)	(2 569)
Résultat de change	3 627	(10 907)
Désactualisation CICE	3 166	5 249
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES	6 793	(5 658)
RÉSULTAT FINANCIER	3 857	(8 227)

Le résultat de change provient pour l'essentiel de l'impact de change euro / dollar US sur le financement remboursable en dollars US de la filiale américaine CRIT Corp par la société Groupe CRIT. En effet, l'actif financier libellé en dollars US et converti en euros dans les comptes de la société Groupe CRIT n'est que partiellement financé par des dettes du groupe libellées en dollars US. Compte tenu de la dépréciation du dollar US, l'impact net de change est un gain de 2 M€ en 2018 contre une perte de 11,4 M€ en 2017.

Le 29 novembre 2018, les lignes de financement octroyées par Groupe CRIT à ses activités américaines via la holding CRIT Corp ont été restructurées avec effet au 1^{er} janvier 2019 dans un contrat unique d'une durée de 10 ans comportant deux lignes distinctes :

- une ligne A amortissable sur une durée de deux ans
- une ligne B remboursable in fine.

Compte tenu du caractère de quasi fonds propres de la seconde ligne et en accord avec IAS 21.32, les écarts de change relatifs à la ligne B seront comptabilisés à partir de la date d'effet en autres éléments du résultat global.

3.6. Impôt sur le résultat

Le Groupe estime que la CVAE calculée à partir de la valeur ajoutée, différence entre des produits et des charges, est un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. Cette position que le Groupe a adoptée permet de présenter des résultats cohérents avec ceux des principaux acteurs du marché de l'Intérim qui ont également opté pour ce traitement.

3.6.1. Charge d'impôt nette

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Impôt courant	(37 856)	(34 023)
Impôt différé	(915)	2 294
CHARGE D'IMPÔT NETTE	(38 771)	(31 728)

3.6.2. Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Montant	%	Montant	%
Résultat avant impôt	129 598		115 092	
Quote-part de résultat des SME et dépréciation goodwill	(69)		3 452	
Résultat avant impôt et quote-part de résultat des SME	129 529		118 544	
Taux d'impôt en France	34,4 %	34,4 %	34,4 %	34,4 %
IMPÔT THÉORIQUE	44 597	34,4 %	40 815	34,4 %
Incidences :				
Non-imposition du CICE	(21 209)	(16,4 %)	(26 196)	(22,1 %)
CVAE	16 294	12,6 %	14 948	12,6 %
Utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	35	0,0 %	(223)	(0,2 %)
Autres différences permanentes	1 658	1,3 %	2 045	1,7 %
Autres crédits d'impôts	(1 138)	(0,9 %)	(389)	(0,3 %)
Retenue à la source	110	0,1 %	94	0,1 %
Pertes fiscales non reconnues	442	0,3 %	124	0,1 %
Différentiel de taux des pays étrangers	(1 899)	(1,5 %)	(638)	(0,5 %)
Autres	(119)	(0,1 %)	1 147	1,0 %
TOTAL DES INCIDENCES	(5 826)	(4,5 %)	(9 087)	(7,7 %)
CHARGE D'IMPÔT DU GROUPE	38 771	29,9 %	31 728	26,8 %
Taux apparent	29,9 %		26,8 %	

La hausse du taux effectif du groupe s'explique principalement par la baisse du taux de CICE de un point en 2018, soit 6 % des rémunérations éligibles.

3.6.3. Impôts différés par nature

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

En milliers d'euros	Impôts différés actifs sur ind. départ en retraite	Impôts différés passifs sur location financement	Impôts différés passifs sur swap	Impôts différés sur autres décalages temporaires	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2017	8 046	(1 469)	807	(409)	6 975
Écart de conversion				(147)	(147)
Impact sur le résultat	(235)	(630)		3 159	2 294
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(112)		(231)		(343)
Autres mouvements	241			(241)	0
VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017	7 940	(2 099)	576	2 362	8 779
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2018	7 940	(2 099)	576	2 362	8 779
Écart de conversion				11	11
Entrée de périmètre	215				215
Impact sur le résultat	542	(905)	(41)	(509)	(913)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(815)		(44)		(859)
Autres mouvements	(24)			(31)	(55)
VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	7 858	(3 004)	491	1 834	7 178

Les impôts différés actifs comprennent 0,4 M€ d'actifs d'impôt sur les pertes fiscales espagnoles qui devraient être utilisés à moyen terme par imputation sur les bénéfices futurs de ces entités.

Le montant des reports déficitaires non activés s'élève à 6 M€ à la clôture contre 4 M€ au 31 décembre 2017.

4. Bilan

4.1. Actifs non courants

4.1.1. Immobilisations incorporelles

A l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du Groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- les relations clients, les marques, les accords de non-concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise,
- les logiciels achetés ou développés en interne,
- les droits au bail.

Les relations clients, marques et accords de non-concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise sont comptabilisées à

leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition par des experts indépendants. Ces éléments sont éventuellement ajustés dans les douze mois suivant l'acquisition. Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie. Les marques sont notamment amorties ou non selon que leur durée d'utilisation est définie ou non.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
Relations clients	5 à 10 ans
Marques à durée de vie définie	8 à 10 ans
Accords de non concurrence	3 à 5 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Droit au bail	5 à 10 ans

En milliers d'euros	Brevets et droits similaires			Autres	Total
	Goodwill				
Au 1^{er} janvier 2017					
Valeur brute comptable	172 994	28 436	57 073		258 503
Amortissements et dépréciations	(6 221)	(9 430)	(28 172)		(43 823)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2017	166 774	19 005	28 901		214 680
Variations 2017	(11 507)	(3 057)	(268)		(14 832)
Variations de périmètre	1 571	474	5 941		7 986
Acquisitions		271	188		459
Cessions			(35)		(35)
Différences de conversion	(8 009)	(2 161)	(3 398)		(13 567)
Reclassements	(5 070)	360	4 759		50
Dotations aux amortissements		(2 002)	(7 723)		(9 726)
Valeur brute comptable	161 487	26 742	61 409		249 638
Amortissements et dépréciations cumulés	(6 221)	(10 794)	(32 776)		(49 790)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	155 266	15 948	28 633		199 848
Variations 2018	3 044	(494)	(5 724)		(3 174)
Variations de périmètre	292	518	426		1 237
Acquisitions		378	175		553
Cessions			(65)		(65)
Différences de conversion	2 751	663	862		4 276
Reclassements		8	(351)		(343)
Dotations aux amortissements		(2 061)	(6 771)		(8 833)
Valeur brute comptable	164 531	28 512	62 815		255 858
Amortissements et dépréciations cumulés	(6 221)	(13 058)	(39 906)		(59 185)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	158 310	15 455	22 909		196 674
Dont :					
- Marques Peoplelink à durée de vie indéfinie		9 345			9 345
- Marques américaines à durée de vie définie		4 330			4 330
- Relations clients acquises			20 455		20 455
- Clauses de non-concurrence acquises			775		775
- Logiciels acquis ou développés en interne		1 780			1 780

Les UGT du Groupe sont déterminées sur la base des secteurs opérationnels : Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire et Autres services. Compte tenu de l'internationalisation du secteur du Travail temporaire et recrutement, le Groupe a identifié

au sein de cette activité trois UGT distinctes par zone géographique :

- UGT Travail temporaire et recrutement France et autres pays,
- UGT Travail temporaire et recrutement Etats-Unis,
- UGT Travail temporaire et recrutement Espagne.

La valeur des goodwill par UGT est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Travail temporaire et recrutement	154 196	151 442
France et autres	93 378	93 378
États-Unis	60 818	58 064
Assistance aéroportuaire	4 114	3 824
TOTAL	158 310	155 266

L'augmentation du goodwill par rapport au 31 décembre 2017 est principalement due à l'impact du taux de change sur le goodwill des filiales américaines soit 2,8 M€ pour le secteur Travail Temporaire et recrutement.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et celles non encore mises en service.

Afin de tester leur valeur, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de plans d'affaires à 5 ans élaborés par le management de l'entité concernée,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital utilisé prenant en compte un ratio d'endettement cible, un coût de la dette financière pour le Groupe, un taux sans risque, une prime de risque action et un bêta sur la base des données historiques,
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normalisé et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée à partir de la valeur d'utilité de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur comptable de l'U.G.T. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwill.

Les pertes de valeur peuvent en cas de modification de ces estimations être reprises, à l'exception de celles concernant les goodwill qui sont irréversibles.

Les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation et de croissance perpétuelle sont les suivantes :

	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'actualisation		
Travail temporaire et recrutement France et autres	7,6 %	7,5 %
Travail temporaire et recrutement États-Unis	9,7 %	8,5 %
Assistance aéroportuaire	7,6 %	7,5 %
Taux de croissance perpétuelle	2,0 %	2,0 %

Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement France et autres

HYPOTHÈSES DE CALCUL

Pour l'UGT Travail temporaire et recrutement France et autres, le plan d'affaires élaboré par le management repose sur une poursuite de la croissance à long terme dans un contexte concurrentiel accru. Le taux de croissance perpétuelle retenu est de 2 %.

RÉSULTAT DU TEST

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire France.

SENSIBILITÉ DU TEST

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail temporaire et recrutement France et autres.

Goodwill Travail temporaire et recrutement États-Unis

HYPOTHÈSES DE CALCUL

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Travail temporaire États-Unis prévoit une augmentation de l'activité en ligne avec la croissance attendue du marché.

RÉSULTAT DU TEST

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire États-Unis.

SENSIBILITÉ DU TEST

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail temporaire et recrutement États-Unis.

Goodwill UGT Assistance aéroportuaire

HYPOTHÈSES DE CALCUL

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Assistance aéroportuaire repose sur une croissance modérée de l'activité.

RÉSULTAT DU TEST

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Assistance aéroportuaire.

SENSIBILITÉ DU TEST

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill Assistance Aéroportuaire.

4.1.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Contrats de location

Tel que préconisé par l'IAS 17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location-financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location. L'ensemble des loyers réglés à ce titre au cours de l'exercice 2018 s'élève 31,3 M€ contre 31,9 M€ en 2017.

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels & outillages	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2017					
Valeur brute comptable	972	61 015	88 384	30 894	181 264
Amortissements et dépréciations		(5 163)	(57 301)	(21 436)	(83 900)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER 2017	972	55 852	31 083	9 458	97 365
<i>dont immobilisations en location financement</i>					0
Variations 2017	0	(2 653)	4 474	1 409	3 229
Variations de périmètre			(6)	86	80
Acquisitions		5	12 722	4 877	17 604
Cessions			(98)	(104)	(202)
Différences de conversion		(378)	(386)	(144)	(908)
Reclassements			522	(572)	(50)
Dotations aux amortissements		(2 280)	(8 281)	(2 734)	(13 295)
Valeur brute comptable	972	60 526	99 299	32 889	193 687
Amortissements et dépréciations		(7 327)	(63 743)	(22 022)	(93 092)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	972	53 199	35 556	10 867	100 594
Variations 2018	(22)	4 327	1 779	796	6 881
Variations de périmètre			140	172	312
Acquisitions		6 565	10 650	3 825	21 040
Cessions	(22)		(73)	(96)	(191)
Différences de conversion		120	79	37	237
Reclassements			21	(69)	(47)
Dotations aux amortissements		(2 358)	(9 039)	(3 072)	(14 469)
Valeur brute comptable	950	67 228	109 819	35 205	213 203
Amortissements et dépréciations		(9 702)	(72 484)	(23 542)	(105 727)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	950	57 526	37 336	11 663	107 475
<i>dont immobilisations en location financement</i>		47 761	17 512		65 274
<i>dont biens hypothéqués</i>	406	513			919

Le poste « Constructions » inclut l'immeuble en location financement sis à Paris 17^e, 6 Rue Toulouse Lautrec pour 47,8 M€ au 31 décembre 2018.

Le total des acquisitions de l'exercice s'élève à 21 M€ dont 5,5 M€ de location-financement. Dans ce total, le secteur Aéroportuaire pèse pour 18 M€ dont 6 M€ sont relatifs au hangar acquis dans le cadre de la reprise des activités au Bourget.

Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	2018	2017
Dotations aux amortissements / dépréciation		
- sur immobilisations incorporelles	8 833	9 705
- sur immobilisations corporelles	14 469	13 317
- sur actifs financiers	0	14
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	23 302	23 036

4.1.3. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont essentiellement constitués du CICE pour respectivement 210,3 M€ au 31 décembre 2018 (198,8 M€ au 31 décembre 2017) sur un total d'actifs financiers non courants de 214,7 M€ au 31 décembre 2018 (203,7 M€ au 31 décembre 2017).

Le CICE constitue une créance mobilisable sur l'Etat qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle elle est constatée. La fraction non utilisée à l'issue de cette période est remboursée.

Compte tenu de son caractère liquide, le groupe présente le CICE en minoration de l'endettement financier net dans sa communication financière.

En milliers d'euros	CICE	Prêts et créances à plus d'un an	Autres	Total
Au 1er janvier 2017				
Valeur brute	155 273	4 773	8	160 055
Dépréciations cumulées				
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1ER JANVIER 2017	155 273	4 773	8	160 055
Variations 2017	43 494	170	5	43 669
Acquisitions		1 166	(1)	1 164
Cessions		(633)		(633)
Différences de conversion		(342)	6	(335)
Variations de périmètre		(7)		(7)
CICE de l'exercice net d'actualisation	70 707			70 707
Utilisation pour le paiement de l'impôt société	(5 612)			(5 612)
Remboursement CICE 2013	(26 850)			(26 850)
Désactualisation de la période	5 249			5 249
Dépréciations de l'exercice		(14)		(14)
Valeur brute	198 767	4 958	13	203 738
Dépréciations cumulées		(14)		(14)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2017	198 767	4 943	13	203 723
Variations 2018	11 547	(647)	26	10 926
Acquisitions		612	32	643
Cessions		(1 313)		(1 313)
Différences de conversion		89	(3)	86
Variations de périmètre		(34)	(3)	(37)
CICE de l'exercice net d'actualisation	58 312			58 312
Utilisation pour le paiement de l'impôt société	(8 904)			(8 904)
Remboursement CICE 2014	(41 026)			(41 026)
Désactualisation de la période	3 166			3 166
Valeur brute	210 314	4 311	39	214 664
Dépréciations cumulées		(14)		(14)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	210 314	4 297	39	214 650
Échéancier de remboursement du CICE par l'État en l'absence d'utilisation pour le paiement de l'impôt				
CICE 2015 remboursable en 2019	42 104			
CICE 2016 remboursable en 2020	47 887			
CICE 2017 remboursable en 2021	65 080			
CICE 2018 remboursable en 2022	55 243			
TOTAL	210 314			

4.1.4. Participations dans les entreprises associées

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence.

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Participations au début de la période	5 066	8 552
Résultats de la période	69	(3 452)
Distributions	(31)	
Autres mouvements	17	(33)
PARTICIPATIONS À LA FIN DE LA PÉRIODE	5 122	5 066
Entreprises associées :		
AERCO	4 320	4 535
Global SQ	330	262
OVID	395	262

Les comptes de ces sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2018 sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	Global SQ	AERCO	OVID	SHP RS DOO Serbie	SCCV 50 AV PORTE DE	
					Les Charmes	Villiers
Secteur opérationnel	TT	Aéro	Aéro	Aéro	Autres	Autres
Chiffre d'affaires	14 653	19 562	8 240	2 176		
Résultat net	165	(2 129)	401	148	(4)	1
Actifs non courants		38 126	180	593		
Actifs courants	3 778	27 071	3 702	755	302	49
Capitaux propres	673	17 282	1 187	163	(3)	2
Passifs non courants	423	41 013		4		
Passifs courants	2 702	6 902	2 695	1 181	306	48
Trésorerie/Dette nette	(245)	(18 509)	600	195		49
Dividendes perçus par le Groupe au cours de la période						
Taux de contrôle	49 %	25 %	33 %	48 %	50 %	50 %

Le rapprochement entre ces informations et la valeur comptable des intérêts du Groupe dans ces entreprises associées est le suivant :

En milliers d'euros	Global SQ	AERCO	OVID	SHP RS DOO Serbie	SCCV 50 AV PORTE DE		Total
					Les Charmes	Villiers	
Capitaux propres	673	17 282	1 187	163	(3)	2	
Taux de contrôle	49 %	25 %	33 %	48 %	50 %	50 %	
Valeur comptable des intérêts détenus	330	4 320	395	78	(3)	1	5 122

4.2. Besoin en fonds de roulement

Au 31 décembre 2018

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation brute	Variation de trésorerie	Écart de conversion	Autres flux
Stocks et en-cours	2 062	2 585	(523)	296		(819)
Créances clients	480 693	473 538	7 155	6 784	2 064	(1 693)
Autres créances	43 191	37 761	5 431	7 022	183	(1 775)
Actifs destinés à être cédés	2 392		2 392			2 392
Dettes fournisseurs	(45 736)	(39 295)	(6 441)	(7 326)	(212)	1 097
Dettes fiscales et sociales	(383 607)	(391 012)	7 405	7 633	(351)	122
Autres dettes	(39 440)	(33 951)	(5 489)	(6 165)	(242)	918
Passifs destinés à être cédés	(1 466)		(1 466)			(1 466)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	58 090	49 625	8 465	8 245	1 442	(1 222)
DIVIDENDES ET INTÉRÊTS À PAYER	(186)	(152)	(34)	(34)		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET DE DIVIDENDES À PAYER	57 903	49 473	8 431	8 211	1 442	(1 222)

En 2018, la progression du besoin en fonds de roulement a été limitée à 8,2 M€ grâce notamment à la maîtrise de la gestion du recouvrement clients.

Au 31 décembre 2017

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016	Variation brute	Variation de trésorerie	Écart de conversion	Autres flux
Stocks et en-cours	2 585	2 603	(18)	(18)		
Créances clients	473 538	433 552	39 986	46 295	(6 238)	(71)
Autres créances	37 761	31 071	6 690	7 067	(368)	(9)
Dettes fournisseurs	(39 295)	(39 569)	274	(274)	519	29
Dettes fiscales et sociales	(391 012)	(351 837)	(39 175)	(40 886)	1 684	27
Autres dettes	(33 951)	(40 120)	6 169	4 953	854	363
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	49 625	35 700	13 925	17 137	(3 550)	339
DIVIDENDES ET INTÉRÊTS À PAYER	(152)	(53)	(99)	(85)	(14)	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET DIVIDENDES À PAYER	49 473	35 646	13 826	17 052	(3 564)	339

En 2017, le besoin en fonds de roulement montrait une progression limitée de 171 M€ eu égard à la forte croissance de l'activité à 12,7 %, avec une progression limitée du poste Clients à 10,7 % démontrant la maîtrise de la gestion du recouvrement par le groupe.

4.2.1. Créances clients

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Clients et comptes rattachés (1)	494 020	486 711	7 310
Dépréciations	(13 327)	(13 173)	(154)
TOTAL	480 693	473 538	7 155
(1) dont :			
<i>Effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des échéances postérieures</i>	2 543	3 953	(1 410)
<i>Créances financées dans le cadre des contrats d'affacturage</i>	105 796	143 349	(37 553)
<i>Créances garantissant la ligne de crédit aux États-Unis</i>	41 377	45 073	(3 696)

Risque de concentration et de crédit

Compte tenu de la diversification de ses activités et de sa présence géographique, le groupe ne fait pas face à un risque de concentration significatif sur son portefeuille client. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 5,3 % des revenus du groupe, les 5 premiers clients totalisent quant à eux une part de 12,9 % et les 10 clients suivants 9,3 %. Il n'existe ainsi pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

En outre, le risque de crédit est limité car la majorité des créances clients du secteur Travail temporaire (62 %) fait l'objet d'une assurance-crédit.

La balance âgée des créances clients échues mais non dépréciées est la suivante :

En milliers d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture (valeur nette)				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus (valeur nette)	Total
	0-2 mois	2-4 mois	au-delà de 4 mois	Total			
31.12.2018	128 185	9 544	9 451	147 180	13 327	333 513	480 693
31.12.2017	129 290	8 508	5 379	143 177	13 173	330 360	473 538

Dans le secteur Travail temporaire France, le Groupe a recours à un contrat d'affacturage pour financer, le cas échéant, ses besoins de trésorerie. Le Groupe cède ainsi ses créances tout en continuant à les recouvrer sur des comptes bancaires dédiés et à supporter le risque de crédit. Ce contrat d'affacturage ne répond ainsi pas aux critères de décomptabilisation d'IFRS 9 et les créances clients continuent à être comptabilisées à l'actif du bilan. Le plafond de financement est de 80 M€ après constitution d'un fonds de réserves.

La position vis-à-vis des organismes d'affacturage est constituée de la mobilisation des créances minorée des encaissements à reverser à ces organismes. Elle est présentée en Emprunts partie courante ou lorsque ponctuellement les encaissements à reverser excèdent le financement obtenu par la mobilisation des créances en Trésorerie.

Le financement obtenu des organismes d'affacturage est d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

Le montant de l'affacturage correspond en l'absence de tirage, à la position active vis-à-vis du factor, qui est ainsi détaillée :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Solde des créances clients financées dans le cadre du contrat d'affacturage	(105 796)	(143 349)
Fonds de réserve constitués par les organismes d'affacturage	20 831	30 293
Montant non encore mobilisé à la clôture	137 934	157 851
Encaissements clients sur des comptes bancaires dédiés à reverser aux organismes d'affacturage	11 692	22 461
POSITION NETTE ACTIVE VIS-À-VIS DES ORGANISMES D'AFFACTURAGE	64 661	67 256

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a dénoncé l'un de ses contrats d'affacturage ramenant ainsi le plafond de financement de 100 M€ à 80 M€. Le groupe dispose d'autre part aux États-Unis d'une ligne de crédit adossée au portefeuille de créances clients d'une capacité de tirage de 35 M\$ pour le financement de ses activités. Les créances clients des activités américaines viennent en garantie de cette ligne de crédit.

4.2.2. Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation
TVA	15 900	13 810	2 091
Charges constatées d'avance	6 987	6 878	109
Autres créances fiscales	1 551	4 193	(2 642)
Créances sociales	1 051	987	64
Autres tiers actif	17 738	11 929	5 809
VALEUR BRUTE	43 228	37 797	5 431
Dépréciations	(37)	(37)	0
TOTAL NET	43 191	37 760	5 431

Les autres tiers actifs sont principalement des remboursements en attente des organismes de formation.

4.2.3. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Organismes sociaux	109 465	116 110	(6 646)
Personnel	132 670	130 149	2 521
Taxe sur la valeur ajoutée	92 865	94 252	(1 387)
État, collectivités publiques et autres dettes	48 607	50 501	(1 894)
TOTAL	383 607	391 012	(7 405)

4.2.4. Autres dettes

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Dettes diverses	33 908	30 447	3 461
Produits constatés d'avance	5 533	3 505	2 028
TOTAL	39 440	33 951	5 489

Les dettes diverses représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs à établir. L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure à un an.

4.3. Capitaux propres et périmètre de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la Société et ceux des entités qu'elle contrôle ("les filiales") au sens d'IFRS 10.

La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice,
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice,
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 6.4. ci-après.

4.3.1. Capital et auto-détention

	31.12.2018	31.12.2017
Capital (en milliers d'euros)	4 050	4 050
Nominal (en euros)	0,36	0,36
Nombre total d'actions (en milliers)	11 250	11 250
Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 096	11 098
Titres d'auto-détention (en milliers)	154	152

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0,36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2018 est de 11 096 459.

La société n'a pas de plan de stock-options, ni d'attribution d'actions gratuites.

4.3.2. Résultat par action

	2018	2017
Résultat revenant aux actionnaires de la société (milliers d'euros)	90 936	84 787
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 097	11 101
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	8,19	7,64

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat par action de base est égal au résultat par action dilué.

4.3.3. Dividende par action

Le dividende de 4,40 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, représentant une distribution totale de 49,5 M€, voté lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 juin 2018, a été mis en paiement le 29 juin 2018.

Un dividende de 1 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, représentant une distribution totale de 11,3 M€, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 7 juin 2019.

4.3.4. Informations sur les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Nom de la filiale ou entreprise associée	Pays	Secteur	% détention	% droits de vote	Intérêts minoritaires		Dividendes versés aux intérêts minoritaires pendant la période
					Résultat net de la période attribué aux minoritaires	Cumul des intérêts minoritaires à la fin de la période	
Interim US - Actium	États-Unis	TT	25,00%	25,00%	(179)	916	0
Congo Handling	Congo	Aéro.	50,08%	50,00%	(574)	(542)	0
CPTS	Congo	Aéro.	39,08%	39,00%	(1 569)	1 141	0
Autres					898	3 615	209
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017					(1 423)	5 130	209
Interim US - Actium	États-Unis	TT	25,00%	25,00%	(197)	917	384
Congo Handling	Congo	Aéro.	50,08%	50,00%	(481)	(1 005)	0
CPTS	Congo	Aéro.	39,08%	39,00%	(45)	1 097	0
Autres					615	4 142	191
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018					(108)	5 152	575

4.4. Endettement financier

4.4.1. Endettement financier net

Le groupe utilise dans sa communication financière l'endettement financier net, indicateur non IFRS, qui est composé de l'endettement financier brut diminué des actifs financiers liquides.

L'endettement financier brut est constitué :

- des passifs financiers à long terme : emprunts auprès de banques ou d'établissements financiers (crédits à moyen ou long terme, crédits-bails...),
- des passifs financiers à court terme de même nature que les précédents,

- de la participation des salariés,
- des dettes liées aux regroupements d'entreprises (compléments de prix et puts sur intérêts minoritaires),
- des intérêts courus sur les postes du bilan constitutifs de l'endettement financier brut.

L'endettement financier net est composé de l'endettement financier brut diminué :

- de la trésorerie nette, constituée elle-même par la trésorerie brute (disponibilités et dépôts à vue) minorée des découverts bancaires. Les intérêts courus non échus sur la trésorerie nette sont rattachés à cette dernière.
- et des actifs financiers liquides comme le CICE. Ce dernier est en effet une créance liquide car facilement mobilisable.

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » présentée à l'actif du bilan est composée de la trésorerie, disponibilités constituant des prêts et créances envers les établissements bancaires

et des équivalents de trésorerie qui comprennent :

- les fonds monétaires, placements à court terme très liquides, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à leur juste valeur par le résultat en référence directe à des prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique (Niveau 1 de la norme IFRS 13-76),
- les comptes de dépôt à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur,
- les positions éventuellement débitrices vis-à-vis des organismes d'affacturage (cf. note 4.2.1).

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Emprunt partie non courante	41 647	62 760	(21 113)
Emprunt partie courante	62 484	56 657	5 827
A - ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	104 131	119 416	(15 285)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(213 800)	(137 608)	(76 192)
Découverts	97 216	27 355	69 861
B - TRÉSORERIE NETTE	(116 584)	(110 253)	(6 331)
C - ENDETTEMENT FINANCIER NET AVANT DÉDUCTION CICE (A+B)	(12 453)	9 163	(21 616)
D - TOTAL CICE	(210 314)	(198 767)	(11 547)
E - ENDETTEMENT FINANCIER NET (C+D)	(222 767)	(189 604)	(33 163)

Variation de l'endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
ENDETTEMENT FINANCIER NET OUVERTURE	(189 604)	(108 932)
Variation période :		
Éléments avec impact sur la trésorerie		
Émissions	(22 103)	(15 686)
Remboursements	5 148	23 120
	(27 251)	(38 807)
Éléments sans impact sur la trésorerie	6 817	4 821
Conversion sur endettement brut	1 217	(1 972)
Investissements en crédit-bail	5 504	5 918
Put sur intérêts minoritaires		(330)
Reclassements	306	
Entrées de périmètre		1 919
Juste valeur du swap	(139)	(670)
Intérêts courus	(71)	(43)
Variation de l'endettement financier brut	(15 285)	(10 865)
Variation de trésorerie avec change	(6 331)	(26 312)
CICE net d'actualisation	(58 312)	(70 707)
Désactualisation années précédentes	(3 166)	(5 250)
Utilisation CICE pour paiement IS	8 904	5 612
Remboursement CICE à l'échéance	41 026	26 850
Impact CICE	(11 547)	(43 495)
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(33 163)	(80 672)
ENDETTEMENT FINANCIER NET CLÔTURE	(222 767)	(189 604)

Les émissions d'emprunts soit 5 M€ concernent un tirage complémentaire de la ligne de crédit court terme aux États-Unis.

Les remboursements d'emprunts soit 27,3 M€ concernent essentiellement :

- la ligne de crédit moyen terme (RCF) en USD pour 15 M€ consécutive à la mise en place de la ligne de financement aux États-Unis en 2017,
- le contrat de location financement pour la partie immobilière pour 3,8 M€ et les contrats de leasing Aéroportuaire pour 4,6 M€,
- les dettes liées aux regroupements d'entreprises aux États-Unis pour 2,7 M€.

4.4.2. Endettement financier brut

4.4.2.1. Nature et échéances

En milliers d'euros	Lignes de financement	Crédit-bail immobilier	Crédits-bails mobiliers	Participation des salariés aux résultats	Autres emprunts	Total
Valeurs au 31.12.2017						
A moins d'un an	21 298	3 833	4 181	26 445	900	56 657
De un à cinq ans	14 621	15 333	8 145		3 787	41 886
A plus de cinq ans	0	20 654	0		220	20 874
TOTAL 31.12.2017	35 918	39 821	12 326	26 445	4 906	119 416
Valeurs au 31.12.2018						
A moins d'un an	27 548	3 833	4 554	26 375	174	62 484
De un à cinq ans		15 333	8 687		768	24 789
A plus de cinq ans		16 682			176	16 858
TOTAL 31.12.2018	27 548	35 849	13 241	26 375	1 119	104 131

4.4.2.2. Principales lignes de dettes

ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Principaux emprunts	Date début	Échéance	Total ligne	Dettes / Montant tiré	Montant non tiré	Mode de remboursement	Covenants	Notes
Lignes de financement								
Affecturage	NA	Annuelle	80 000	0	80 000	Revolving/in fine	Non	(1)
Lignes de crédit moyen terme - France	05.11.2015	05.11.2022	100 000	0	100 000	Revolving/in fine	Oui	(2)
Lignes de crédit court terme - États-Unis	15.06.2018	15.06.2019	30 568	27 548	3 020	Revolving/in fine	Non	(3)
Total lignes de financement			210 568	27 548	183 020			
Contrats de crédit-bail								
Crédit-bail immobilier	10.03.2016	27.03.2028		35 849		Trimestriel	Non	(4)
Crédit-bail mobilier				13 241		Trimestriel	Non	(5)
Total crédit-bail				49 090				
Participation des salariés aux résultats				26 375			Non	
Autres				1 118			Non	
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT				104 131				

(1) Concerne un programme actif en France pour une capacité totale de 80 M€ gérés en financement confidentiel avec mandat de recouvrement

(2) RCF montant 100 M€ avec capacité à tirer en euros ou en dollars US

(3) Ligne de crédit adossé au portefeuille de créances d'une capacité de tirage de 35 M\$ & d'une durée de 12 mois renouvelable

(4) Concerne le financement de l'immeuble de Paris 17^e, la dette de location-financement de 35,8 M€ est nette de l'avance preneur versée au bailleur

(5) Concerne essentiellement le financement du matériel du secteur opérationnel Aéroportuaire

LIGNES DE DÉCOUVERTS

Principaux découverts	Total ligne	Dettes / Montant tiré	Montant non tiré
Découverts autorisés France	38 000	3 627	34 373
Découverts autorisés étrangers	4 326	2 610	1 717
Total découverts autorisés	42 326	6 237	36 090
Cash pooling - position passive		90 980	
DÉCOUVERTS		97 216	

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux n'est que peu significatif. Une évolution de 100 points de base aurait une incidence de 1,2 M€ sur le coût de l'endettement financier net du Groupe de 2,9 M€.

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le contrat de location-financement immobilier pour le financement de la construction de l'immeuble à usage de bureaux sis à Paris 17^e, 6 Rue Toulouse Lautrec étant conclu à taux variable, la SCI l'Arche de Saint-Ouen a mis en place auprès de BNP Paribas et Société Générale, un swap de taux permettant d'échanger ce taux variable contre un taux fixe pour un montant notionnel de 30,9 M€. Ces contrats de swap couvrent le taux variable du contrat de crédit-bail sous-jacent pour chaque échéance. Le taux moyen pondéré de ces swaps est de 1,6060 %.

Le swap étant 100 % adossé aux échéances, la couverture est efficace. La valeur du swap au 31 décembre 2018 a été comptabilisée en dette financière par contrepartie des autres éléments du résultat global pour un montant de -0,1 M€.

RÉPARTITION DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX ET PAR DEVICES

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Taux fixe	65 329	72 586
Taux variable	38 801	46 830
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	104 131	119 416
EUR	75 621	78 405
USD	27 771	39 271
XAF	525	762
Autres devises	214	979
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	104 131	119 416

ENGAGEMENTS FINANCIERS À RESPECTER

La ligne de crédit à moyen terme de 100 M€ en France impose le respect du covenant financier Ratio de levier (Dette nette consolidée / EBITDA consolidé) :

- inférieur à 2,5 au 31 décembre de chaque année
- 2,75 au 30 juin de chaque année.

La dette nette consolidée est définie comme l'endettement financier net consolidé avant déduction du CICE hors prise en compte de la dette de participation et de celle liée aux puts sur intérêts minoritaires tandis que l'EBITDA consolidé correspond au résultat opérationnel consolidé augmenté des dotations nettes des reprises aux provisions d'exploitation sur actifs et pour risques et charges.

Cet engagement était respecté au 31 décembre 2018.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de son activité, le Groupe doit financer, outre le dividende qu'il sert à ses actionnaires, un besoin en fonds de roulement significatif (Note 4.2) ainsi que ses opérations de croissance externe. De façon générale, le besoin en fonds de roulement est financé par des lignes à court terme (découvert, factoring...) et les opérations de croissance externe par les fonds propres du groupe ou des lignes de financement à moyen terme. Ainsi au 31 décembre 2018, la société dispose de 210 M€ de lignes de crédit (dont 100 M€ sont confirmées avec une maturité supérieure à 12 mois) et sur lesquelles les tirages s'élèvent à 27 M€.

Le risque de liquidité est directement lié à la capacité du Groupe à générer des cash-flow et / ou à lever des financements de façon à faire face aux échéances de ses dettes financières et de ses instruments dérivés.

De façon à anticiper et gérer ce risque, le Groupe a mis en place les éléments suivants :

- Diversification de ses sources de financement auprès de divers établissements financiers,
- Centralisation de la gestion de la trésorerie,
- Maintien permanent d'un volume significatif de lignes de financement non tirées.

Il convient de rappeler également que le groupe n'a pas mobilisé sa créance de CICE, soit un montant de 210,3 M€ au 31.12.2018.

RISQUE DE CONTREPARTIE FINANCIÈRE

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière lorsqu'il intervient sur les marchés financiers notamment pour la gestion de sa trésorerie. Il limite ce risque en s'engageant sauf en l'absence de telles solutions avec des banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers. C'est ainsi que le montant de trésorerie nette de 116,6 M€ est réparti sur l'ensemble de ces établissements..

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé par son activité internationale à un risque de fluctuation des cours des devises étrangères principalement celle du dollar américain.

Ce risque porte d'une part sur les transactions réalisées par des sociétés du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change fonctionnel) et d'autre part sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères (risque de conversion des comptes).

Les entités du Groupe opèrent en général dans leur devise locale qui est leur monnaie fonctionnelle, le produit des ventes est ainsi réalisé dans la même devise que celles des charges d'exploitation, ce qui permet de créer une couverture naturelle. Le risque de change fonctionnel est ainsi limité aux opérations de financement intragroupe qui ne sont pas refinancées par une ligne dans la devise dans laquelle le financement intragroupe est fait.

Le risque lié à la conversion des comptes des entités étrangères dans les comptes et la monnaie de reporting du Groupe ne fait d'autre part l'objet d'aucune couverture.

POSITIONS NETTES BILANCIELLES DANS LES PRINCIPALES DEVICES

L'ensemble des actifs et passifs, y compris non monétaires, est ci-dessous classé par monnaie fonctionnelle.

En milliers d'euros	Actifs courants et non courants	Passifs courants et non courants	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
2018						
Euro	1 066 920	643 845		423 075		423 075
Dollar US	152 555	42 839		109 716		109 716
XAF	15 995	15 195		800		800
Autres devises	39 481	15 494		23 987		23 987
TOTAL	1 274 950	717 372	0	557 578	0	557 578
2017						
Euro	965 507	571 225		394 282		394 282
Dollar US	154 920	61 577		93 343		93 343
XAF	16 648	14 811		1 837		1 837
Autres devises	35 848	13 382		22 467		22 467
TOTAL	1 172 922	660 994	0	511 928	0	511 928

Tableau de sensibilité du résultat groupe et des capitaux propres au risque de change

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Capitaux propres Groupe	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
			Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %
2018						
Euro	118 212	534 052	0	0	0	0
Dollar US	7 961	21 410	398	(398)	1 070	(1 070)
XAF	(633)	486	0	0	0	0
Autres devises	4 058	1 630	203	(203)	81	(81)
TOTAL	129 598	557 578	601	(601)	1 152	(1 152)
2017						
Euro	110 767	494 367	0	0	0	0
Dollar US	5 445	13 881	272	(272)	694	(694)
XAF	(4 946)	1 523	0	0	0	0
Autres devises	3 826	2 157	191	(191)	108	(108)
TOTAL	115 092	511 928	464	(464)	802	(802)

4.4.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, est constituée de la Trésorerie et équivalents de trésorerie déduction faite des Découverts bancaires.

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
TRÉSORERIE	193 360	117 576
Équivalents de trésorerie		
Fonds monétaires	440	32
Comptes à terme	20 000	20 000
TOTAL ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	20 440	20 032
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	213 800	137 608

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le biais de différents contrats de cash pooling dont les positions à la clôture figurent soit en Trésorerie à l'actif du bilan soit en Emprunts partie court terme au passif.

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Cash pooling - position active	101 941	26 602
Cash pooling - position passive	(90 980)	(21 316)
SOLDE NET DES CASH POOLING	10 961	5 286

Le taux moyen de rémunération « all in » (i.e. inclus commissions et frais directement affectables) payé au cours de l'exercice au titre du financement du Groupe s'élève à 1,9 %.

La variation de trésorerie nette de 6,3 M€ s'analyse par :

- un flux de trésorerie généré par l'activité de 96,4 M€,
- 16,1 M€ de flux liés aux opérations d'investissements opérationnels,
- 74,1 M€ liés aux opérations financières dont 49 M€ de dividendes et 22,1 M€ de remboursements nets d'emprunts.

4.5. Information complémentaire sur les instruments financiers

Les tableaux suivants présentent par catégories d'instruments financiers selon IFRS 9, les valeurs comptables, leur classification et leur juste valeur à la clôture de chaque exercice.

4.5.1. Catégories d'actifs financiers

En milliers d'euros	Valeur comptabilisée 31.12.2018			Juste valeur 31.12.2018	Valeur comptabilisée	
	Non courant	Courant	Total		31.12.2017	Juste valeur 31.12.2017
PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	214 650	719 265	933 914	933 914	836 018	836 018
Prêts et créances et autres immobilisations financières	214 650		214 650	214 650	203 723	203 723
Créances clients		480 693	480 693	480 693	473 538	473 538
Autres créances		43 191	43 191	43 191	37 761	37 761
Actif d'impôt exigible		2 020	2 020	2 020	3 420	3 420
Comptes courants bancaires		193 360	193 360	193 360	117 576	117 576
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	0	20 440	20 440	20 440	20 032	20 032
OPCVM monétaires		440	440	440	32	32
Compte à terme		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL	214 650	739 705	954 355	954 355	856 050	856 050

Le coût amorti des prêts et créances est égal à la juste valeur.

4.5.2. Catégories de passifs financiers

En milliers d'euros	Valeur comptabilisée au 31.12.2018			Juste valeur 31.12.2018	Valeur comptabilisée	
	Non courant	Courant	Total		31.12.2017	Juste valeur 31.12.2017
JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	1 535	0	1 535	1 535	1 673	1 673
Emprunts	1 535	0	1 535	1 535	1 673	1 673
AUTRES PASSIFS AU COÛT AMORTI	40 112	629 712	669 824	669 824	615 866	615 866
Emprunts	40 112	62 484	102 596	102 596	117 743	117 743
Découverts bancaires et assimilés		97 216	97 216	97 216	27 355	27 355
Dettes fournisseurs		45 736	45 736	45 736	39 295	39 295
Dettes fiscales et sociales		383 607	383 607	383 607	391 012	391 012
Dettes d'impôt exigible		1 228	1 228	1 228	6 509	6 509
Autres dettes		39 440	39 440	39 440	33 951	33 951
TOTAL	41 647	629 712	671 359	671 359	617 539	617 539

4.6. Provisions pour autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que le règlement de cette obligation génèrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges concernent principalement les risques prud'homaux. Les autres provisions concernent divers risques commerciaux, juridiques, sociaux et fiscaux, résultant de litiges ou de procédures découlant de l'activité normale du groupe.

L'estimation de ces risques est effectuée en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la jurisprudence en cours.

En milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	31.12.2018
Provisions pour litiges	5 510	1 399	(912)	(801)	(26)	5 170
Autres provisions	6 256	2 798	(407)	(1 000)	(1)	7 646
TOTAL	11 766	4 198	(1 320)	(1 802)	(27)	12 815

5. Engagements hors bilan

5.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société

5.1.1. Engagements donnés

(en milliers d'euros)	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2018	31.12.2017
Nantissement des titres d'AERCO par CPTS en garantie du prêt bancaire d'AERCO	Garantie financière du prêt bancaire d'une filiale	illimité	4 535	4 535

5.1.2. Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2018	31.12.2017
Engagements liés au financement				
Contrat d'affacturage Crédit Agricole	Partie non utilisée d'une ligne de 80 M€ d'engagement	Illimité	80 000	80 000
Contrat d'affacturage GE FactoFrance	Partie non utilisée d'une ligne de 20 M€ d'engagement	Illimité		20 000
Ligne de crédit moyen terme France	Partie non utilisée d'une ligne de 100 M€	05.11.2022	100 000	84 991
Ligne de crédit court terme États-Unis	Partie non utilisée d'une ligne de 35 M\$		3 020	7 886
Autorisation de découverts	Partie non utilisée de plusieurs lignes d'un montant total de 42 M€		36 090	36 207

5.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société

5.2.1. Engagements donnés

(en milliers d'euros)	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2018	31.12.2017
Garantie financière				
Contre-garantie donnée par Groupe CRIT à BNP Paribas	Garantie des franchises des contrats d'assurance accidents du travail	2019	8 432	9 732
Garantie financière des sommes dues au titre du contrat de crédit-bail de l'immeuble de Paris 17 ^e de SCI Saint Ouen à Natiocredibail ⁽¹⁾	Promesse de cession des loyers de sous-location de l'immeuble	31.05.2026	11 231	9 272
Instruments financiers conclus en vue de la livraison d'un élément non financier				
Engagement d'achat de GEH vis-à-vis de divers fournisseurs	Engagement d'achat ferme d'uniformes	Illimité	695	687
Engagements de location simple				
Obligations en matière de loc. simple immobilière	Engagements de paiements futurs		59 778	23 555
		< 1 an	14 684	11 014
		de 2 à 5 ans	21 321	11 283
		> 5 ans	23 773	1 258
Obligations en matière de loc. simple mobilière	Engagements de paiements futurs		4 975	4 395
		< 1 an	2 434	2 419
		de 2 à 5 ans	2 541	1 976
		> 5 ans	-	-

L'augmentation des engagements de location simple immobilière est notamment due à la reprise des activités d'assistance aéroportuaire sur l'Aéroport du Bourget et à la reconduite de plusieurs baux avec la société Aéroports de Paris (ADP) dont certaines échéances courent jusqu'en 2054 (cf. note 2.1). En date du 3 juillet 2018, la société Groupe Europe Handling (GEH) a d'autre part conclu avec la société ADP un protocole au terme duquel ADP s'engage à faire construire à Roissy en France un immeuble à usage d'entrepôt et de bureau pour le mettre à disposition de GEH au plus tard le 31 octobre 2020, cette dernière s'engageant à le louer.

5.2.2. Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2018	31.12.2017
Garantie financière				
Garantie financière donnée par BNP Paribas	Garantie des franchises des contrats d'assurance accidents du travail	2019	8 432	9 732
Garanties à première demande				
Garantie à première demande de Crédit Lyonnais à Aéroport de Paris pour les filiales Aéroportuaire France	Garantie de baux civils	2019 à 2023	2 440	900
Autres cautions immobilières	Garantie de baux civils		613	984
Cautions reçues				
Cautions bancaires en faveur de CRIT SAS (1)	Garantie financière des activités de travail temporaire en France (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2019	104 360	95 000
Cautions bancaires en faveur de Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim (1)	Garantie financière des activités de travail temporaire en France (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2019	17 290	16 030
Cautions bancaires en faveur de CRIT Espana	Garantie financière des activités de travail temporaire en Espagne	Illimité	6 796	4 917
Cautions bancaires en faveur de CRIT Suisse	Garantie financière des activités de travail temporaire en Suisse	Illimité	355	470
Autres cautions	Cautions clients et fournisseurs		1 470	1 606

(1) Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés CRIT SAS, AB INTERIM, LES COMPAGNONS et LES VOLANTS dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

6. Autres informations

6.1. Informations sur les parties liées

Selon la norme IAS 24, une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers.

Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

6.1.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux principaux dirigeants - Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués - s'élevaient en 2018 à 726 milliers d'euros comme en 2017. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été

octroyé. De même, aucune attribution d'actions ou d'options n'est effectuée par le Groupe.

6.1.2. Autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont principalement :

- des locations consenties aux conditions de marché par des SCI, dont la gérance est assurée par Claude GUEDJ ou Nathalie JAOUJ, administrateurs et dont les administrateurs de la société Groupe CRIT sont tous associés,
- des ventes facturées par le Groupe aux sociétés consolidées par mise en équivalence.

En milliers d'euros	2018	2017
Locations facturées au Groupe par des SCI		
SCI LA PIERRE DE CLICHY	136	141
SCI HUGO MOREL	74	71
SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	18	18
SCI LA PIERRE DE SENS	16	15
SCI LA PIERRE DE ROUEN	16	16
SCI LA PIERRE DE TOULON	13	13
SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13
SCI LA PIERRE CHATEAUX	10	10
SCI LA PIERRE D'AUXERRE	10	10
SCI LA PIERRE DE QUIMPER	9	9
SCI LES ARCHES DE CLICHY	0	160
SCI LA PIERRE LUTTERBACH	0	13
SCI LA PIERRE DE MELUN	0	16
	315	505
Engagements en matière de location simple immobilière (paiements futurs de loyers)		
	571	718
< 1 an	300	239
de 2 à 5 ans	271	479
> 5 ans		
Ventes facturées par le Groupe		
Global SQ	6 627	504
Comptes clients et courants débiteurs		
OVID	110	213
Global SQ	2 207	1 271
SCCV 50 AV DE LA PORTE DE VILLIERS	26	25
SCCV LES CHARMES	157	155
SHP RS DOO Serbie	437	443
	2 937	2 107

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont données en note 4.1.4

6.2. Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers				Exco Paris ACE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	88	87	21 %	21 %	44	44	26 %	26 %
- Filiales intégrées globalement	319	306	75 %	76 %	122	122	74 %	73 %
Services autres que la certification des comptes								
- Émetteur	17	12	4 %	3 %				
- Filiales intégrées globalement						2	0 %	1 %
TOTAL	424	405	100 %	100 %	166	168	100 %	100 %

Les services autres que la certification des comptes concernent diverses attestations établies aux filiales du groupe.

6.3. Événements post-clôture

Aucun événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers 2018 n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes consolidés.

6.4. Périmètre de consolidation

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation	
		31.12.2018	31.12.2017		
GROUPE CRIT (Paris)	622 045 383			Société mère	Intégration globale
Travail temporaire et recrutement					
CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	99,10	99,10		Intégration globale
LES VOLANTS (Paris)	301 938 817	98,89	98,89		Intégration globale
LES COMPAGNONS (Paris)	309 979 631	95,00	95,00		Intégration globale
AB INTERIM (Paris)	642 009 583	95,00	95,00		Intégration globale
CRIT (Paris)	451 329 908	99,71	99,71		Intégration globale
PRESTINTER (Paris)	334 077 138	95,00	95,00		Intégration globale
PROPARTNER (Allemagne)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
CRIT INTERIM (Suisse)	NA	99,71	99,71		Intégration globale
CRIT ESPANA (Espagne)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
CRIT CARTERA (Espagne)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
ADAPTALIA OUTSOURCING SL (Espagne)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
CRIT PROCESOS AUXILIARES SL (Espagne)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
CRIT CONSULTORIA (Espagne)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
CRIT EMPRESA DE TRABALHO TEMPORÁRIO (Portugal)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
CRIT HR (Irlande) ⁽¹⁾	NA	-	95,00		Intégration globale
CRIT MAROC (Maroc)	NA	98,67	98,67		Intégration globale
C-SERVICES (Maroc)	NA	99,87	99,87		Intégration globale
CRIT RH (Tunisie)	NA	94,67	94,67		Intégration globale
CRIT TUNISIE (Tunisie)	NA	94,67	94,67		Intégration globale
CRIT CORP (États-Unis)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
PEOPLELINK (États-Unis)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
SUSTAINED QUALITY (États-Unis)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
ZAM GROUP (États-Unis) ⁽²⁾	NA	-	100,00		Intégration globale
ZAM GROUP ONTARIO (États-Unis)	NA	100,00	100,00		Intégration globale
ACTIUM (États-Unis)	NA	75,00	75,00		Intégration globale
GLOBAL SQ (États-Unis)	NA	49,00	49,00		Mise en équivalence
Assistance aéroportuaire					
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE (Tremblay en France)	502 637 960	99,84	99,84		Intégration globale
AERO HANDLING (Tremblay en France)	792 040 289	99,84	99,84		Intégration globale
CARGO GROUP (Tremblay en France)	789 719 887	99,84	99,84		Intégration globale

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2018	31.12.2017	
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 801	99,84	99,84	Intégration globale
ORLY RAMP ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 769	99,84	99,84	Intégration globale
GEH SERVICES (Tremblay en France)	515 212 785	99,84	99,84	Intégration globale
RAMP TERMINAL ONE (Tremblay en France)	515 192 763	99,84	99,84	Intégration globale
ORLY GROUND SERVICES (Tremblay en France)	827 803 339	99,84	99,84	Intégration globale
CARGO HANDLING (Tremblay en France)	814 167 599	99,84	99,84	Intégration globale
AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,64	99,64	Intégration globale
ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,68	99,68	Intégration globale
EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,68	99,68	Intégration globale
GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,84	Intégration globale
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,68	99,68	Intégration globale
EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,77	99,77	Intégration globale
ADVANCED AIR SUPPORT INTERNATIONAL (Le Bourget) ⁽³⁾	841 280 704	99,84	-	Intégration globale
NICE HANDLING (Nice)	811 870 328	99,84	99,84	Intégration globale
AWAC TECHNICS (Tremblay en France)	412 783 045	99,60	99,60	Intégration globale
OVID (Tremblay en France)	534 234 661	33,33	33,33	Mise en équivalence
CONGOLAISE DE PRESTATIONS DE SERVICES - CPTS (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
AEROPORTS DE LA REPUBLIQUE DU CONGO - AERCO (Congo)	NA	15,23	15,23	Mise en équivalence
SKY PARTNER R.S. DOO. (Serbie)	NA	47,92	47,92	Mise en équivalence
CONGO HANDLING (Congo)	NA	49,92	49,92	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE (Sierra Leone)	NA	79,87	79,87	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
ARIA LOGISTICS (Royaume Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER UK (Royaume-Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
COBALT GROUND SOLUTIONS (Royaume-Uni)	NA	99,84	99,84	Intégration globale
SHIP NORTH AMERICA (Etats-Unis)	NA	99,84	99,84	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER USA (Etats-Unis)	NA	99,84	99,84	Intégration globale
Autres services				
OTESSA (Paris)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT CENTER (Paris)	652 016 270	99,86	99,86	Intégration globale
E.C.M. (Paris)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
ECM TEHNOLOGIE (Roumanie) ⁽⁴⁾	NA	-	99,00	Intégration globale
MASER (Paris)	732 050 026	99,94	99,94	Intégration globale
EDOM (Paris) ⁽⁵⁾	352 636 211	99,94	99,94	Intégration globale
CRIT IMMOBILIER (Paris)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
SCI L'ARCHE DE SAINT-OUEN (Paris)	799 904 487	100,00	100,00	Intégration globale
R.H.F. (Clichy)	343 168 399	99,99	99,99	Intégration globale
PEOPULSE (Colombes)	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
SCI SARRE COLOMBES (Paris)	381 038 496	99,66	99,66	Intégration globale
SCI RIGAUD PREMILHAT (Paris)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
SCI MARCHE A MEAUX (Paris)	384 360 962	99,00	99,00	Intégration globale
SCI DE LA RUE DE CAMBRAI (Paris)	403 899 818	99,66	99,66	Intégration globale
SCI ALLEES MARINES (Paris)	381 161 595	99,00	99,00	Intégration globale
SCCV LES CHARMES (Paris)	491 437 018	47,50	47,50	Mise en équivalence
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS (Paris)	492 855 648	50,00	50,00	Mise en équivalence

(1) Liquidation le 10 décembre 2018

(2) Fusion de 2AM Group dans Sustained Quality le 19 février 2018

(3) Création le 10 juillet 2018

(4) Liquidation le 8 septembre 2016

(5) Transfert universel de patrimoine à Maser le 28 décembre 2018

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris ACE
5 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

À l'Assemblée générale
GROUPE CRIT
6, Rue Toulouse Lautrec
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe CRIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des actifs incorporels

Voir la note 4.1.1 Immobilisations incorporelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, la valeur des actifs incorporels s'élève à 197 millions d'euros, représentant 15 % de la valeur totale des actifs.

Les actifs incorporels sont essentiellement composés de goodwill et, dans une moindre mesure, de marques et de relations clients, constatés lors des regroupements d'entreprise. Le groupe s'assure, lorsqu'il identifie un indice de perte de valeur et au moins une fois par an, que la valeur comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable, déterminée à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation. Les principales hypothèses ainsi prises en compte dans l'évaluation de la valeur recouvrable comprennent la progression du chiffre d'affaires et de la marge, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs est un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et parce que la détermination de cette valeur nécessite de recourir au jugement de la Direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des budgets et des prévisions par la Direction ;
- apprécier le caractère raisonnable des principales estimations retenues, en particulier la cohérence des projections de chiffres d'affaires et de taux de marge par rapport aux performances passées du groupe et au contexte économique des pays dans lequel il opère, la cohérence des taux de croissance retenus avec

les analyses de performance du marché, et avec l'appui de nos experts en évaluation, la cohérence des paramètres composant les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie projetés avec des références externes ;

- examiner les modèles de valorisation et les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable de ces actifs par rapport aux principales hypothèses retenues ;
- vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Charges de personnel et conformité règlementaire

Risque identifié

Les charges de personnel et assimilées représentent la majeure partie des charges opérationnelles du groupe ; elles s'élèvent à 2.122 millions d'euros en 2018, soit 89 % des charges opérationnelles consolidées.

Ces charges couvrent à la fois le personnel permanent et le personnel intérimaire qui fait l'objet de réglementations et d'obligations spécifiques. Ces réglementations diffèrent selon les pays et sont en constante évolution.

Le groupe s'assure du respect de ses obligations règlementaires relatives au personnel, notamment en matière de durée du travail, et veille en permanence au maintien à jour des données règlementaires de paie et à la juste valorisation des éléments de paie et autres charges de personnel.

Nous avons considéré que les charges de personnel et la conformité aux obligations règlementaires relatives au personnel sont un point clé de notre audit en raison de leur caractère significatif dans les comptes du groupe, de la complexité et du caractère changeant de ces réglementations et des conséquences, notamment financières, que le non-respect de ses obligations pourraient avoir pour le groupe.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne du groupe en matière de veille règlementaire et de mise à jour des systèmes calculant la paie des salariés intérimaires et des salariés permanents et vérifié la mise en œuvre effective des contrôles principaux.

Nous avons vérifié, avec le concours de nos experts en droit social et paie, et sur la base d'un échantillon de salariés, l'exactitude des données de paie et du calcul de la paie.

Nous avons obtenu, le cas échéant, les chefs de redressement issus des derniers contrôles de paie diligentés par les organismes sociaux et leur traduction comptable éventuelle. Nous avons revu les actions de remédiation éventuelles engagées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT par l'Assemblée générale du 14 novembre 1997 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par l'Assemblée générale du 23 juin 2008 pour le cabinet EXCO Paris ACE.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 22^e année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO Paris ACE dans la 11^e année, dont respectivement la 20^e et la 10^e année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à

poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2019
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

EXCO Paris ACE
Arnaud Dieumegard

2.2. Comptes sociaux

au 31 décembre 2018

A. Bilan

ACTIF En milliers d'euros	Notes	2018			2017 Net
		Brut	Amort. Dépréc	Net	
Immobilisations incorporelles	3-4	21 432	2 328	19 104	19 144
Immobilisations corporelles	3-4	1 257	468	789	903
Immobilisations financières	3-4	224 186	4 414	219 772	226 409
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		246 875	7 210	239 665	246 456
Clients et comptes rattachés	6	1 729	200	1 529	2 341
Autres actifs	7	380 833		380 833	312 507
Disponibilités	8	130 443		130 443	52 154
TOTAL ACTIF CIRCULANT		513 005	200	512 805	367 002
TOTAL DE L'ACTIF		759 880	7 410	752 469	613 457
PASSIF En milliers d'euros	Notes	2018	2017		
Capital	9	4 050	4 050		
Réserves		207 880	232 106		
Report à nouveau		977	328		
Résultat de l'exercice		29 744	25 273		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9	242 651	261 757		
Provisions pour risques et charges	5	104	368		
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		104	368		
Emprunts et dettes financières	10	91 020	37 303		
Fournisseurs et comptes rattachés	11	941	1 020		
Dettes fiscales et sociales	11	747	709		
Autres dettes	11	417 006	312 300		
TOTAL DETTES		509 714	351 332		
TOTAL DU PASSIF		752 469	613 457		

B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires	13	6 655	6 746
Reprise de provisions			
Autres produits		17	39
PRODUITS D'EXPLOITATION		6 672	6 785
Achat de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats consommés			
Autres charges externes		(3 410)	(3 179)
Impôts et taxes		(181)	(197)
Salaires et traitements	14	(1 407)	(1 526)
Charges sociales		(540)	(587)
Dotations aux amortissements		(272)	(313)
Dotations aux provisions		(200)	
Autres charges		(5)	(7)
CHARGES D'EXPLOITATION		(6 015)	(5 809)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		657	976
Quote part sur opérations faites en commun			
RÉSULTAT FINANCIER	15	30 264	26 481
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	16	888	59
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT		31 809	27 516
Impôt sur les bénéfices	20	(2 065)	(2 243)
RÉSULTAT NET		29 744	25 273

C. Tableau de financement

En milliers d'euros	2018	2017
Résultat net de l'exercice	29 744	25 273
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	610	1 944
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	(2 467)	(10 867)
Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations	(884)	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	27 003	16 350
(Augmentation / réduction) des valeurs de l'exploitation		
(Augmentation / réduction) des créances clients et comptes rattachés	612	179
(Augmentation / réduction) des autres débiteurs	(66 989)	(30 260)
(Augmentation / réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(80)	(255)
(Augmentation / réduction) des dettes fiscales et sociales	38	(29)
(Augmentation / réduction) des autres passifs à court terme	104 705	47 086
FLUX LIES AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	65 289	33 071
Dividendes versés	(48 851)	(4 442)
(Augmentation / réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	(15 951)	(26 782)
FLUX LIES AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(64 802)	(31 224)
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(38)	(2 104)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	0	1 547
Variation des autres immobilisations financières	8 168	(103)
FLUX LIES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	8 130	(660)
VARIATION DE TRÉSORERIE	8 621	1 191
Trésorerie à l'ouverture	30 802	29 611
Trésorerie à la clôture	39 423	30 802

D. Annexe aux comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

Note 1.	Événements de l'exercice.....	80
Note 2.	Principes et méthodes comptables.....	80
Note 3.	État de l'actif immobilisé.....	81
Note 4.	État des amortissements et dépréciations.....	82
Note 5.	État des provisions.....	82
Note 6.	Clients et comptes rattachés.....	82
Note 7.	Autres actifs.....	82
Note 8.	Disponibilités.....	83
Note 9.	Capitaux propres.....	83
Note 10.	Dettes financières.....	84
Note 11.	Dettes fiscales et sociales et autres dettes.....	84
Note 12.	Soldes et opérations groupe.....	85
Note 13.	Chiffre d'affaires.....	85
Note 14.	Effectif et rémunération des dirigeants.....	85
Note 15.	Résultat financier.....	86
Note 16.	Résultat exceptionnel.....	86
Note 17.	Détail des charges à payer.....	86
Note 18.	Détail des produits à recevoir.....	87
Note 19.	Nature des charges constatées d'avance.....	87
Note 20.	Répartition de l'impôt sur les bénéficiaires.....	87
Note 21.	Engagements hors bilan.....	87
Note 22.	Fiscalité latente.....	88
Note 23.	Tableau des filiales et participations.....	88

Note 1. Événements de l'exercice

En date du 29 juin 2018, Groupe CRIT a cédé à sa filiale Groupe Europe Handling, les titres qu'elle détenait de la société OVID.

Par ailleurs, le Groupe a signé le 17 décembre 2018 un protocole d'accord portant sur la cession de 100 % du capital de CRIT Center. La cession définitive est intervenue le 7 janvier 2019. Le profit de la cession sera comptabilisé en 2019.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.

A. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition, des licences et des fonds de commerce.

Une dotation pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une dotation pour dépréciation a été constituée.

Fonds commerciaux

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que les fonds commerciaux n'avaient pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Toutefois, une dépréciation serait constituée si leur valeur d'utilité s'avérait inférieure à leur valeur comptable.

Les fonds commerciaux correspondent essentiellement au mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt. Ce mali de fusion est un mali technique affecté aux titres CRIT SAS. L'entreprise apprécie à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Constructions	40	L
Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
Installations générales, agencements et aménagements	10	L
Matériel de transport	5	L
Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
Mobilier	5	L

L : Linéaire

D : Dégressif

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. Participations et autres titres

La valeur brute des titres est constituée de leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est généralement appréciée d'après la valeur d'utilité retenue comme étant la valeur d'entreprise nette de l'endettement.

La valeur d'entreprise est déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (méthode des multiples de marché ou approche par évaluation du patrimoine).

Une dotation pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dotation pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

G. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

H. Écart de conversion

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. Pour les prêts pour lesquels l'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée, les écarts de change latents n'entrent pas dans la composition du résultat fiscal de l'exercice.

I. Intégration fiscale

Le groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. En tant que société tête de groupe, Groupe CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 3. État de l'actif immobilisé

BRUTS (en milliers d'euros)	2017	Augmentation	Diminution	2018
Droits audiovisuels	777			777
Licences et fonds commercial ⁽¹⁾	20 638	17		20 655
Droit au bail				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 415	17		21 432
Terrains	97			97
Constructions				
Installations techniques	4			4
Installations générales	629			629
Matériel de bureau et mobilier	506	21		527
Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 236	21		1 257
Titres de participation ⁽²⁾	136 481		337	136 144
Créances rattachées à des participations ⁽³⁾	94 920	2 555	9 498	87 977
Prêts	7	25	29	3
Dépôts et cautionnements	62			62
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	231 470	2 580	9 864	224 186
TOTAL GENERAL	254 121	2 618	9 864	246 875

(1) Le fonds commercial correspond pour un montant de 19 039 milliers d'euros à un mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt en 2010. Un test de valeur est réalisé chaque année.

(2) Les titres de participation sont présentés en détail dans la note 23.

(3) La variation du poste «Créances rattachées à des participations» provient principalement de l'octroi d'un nouveau prêt à la filiale CRIT Corp pour 2,8 millions d'euros et de remboursements de prêts internes au Groupe

Note 4. État des amortissements et dépréciations

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'euros)	2017	Dotations	Reprises	2018
Licences et fonds commercial	1 494	57		1 551
Autres immobilisations incorporelles	777			777
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 271	57		2 328
Terrains				
Constructions				
Installations techniques	3			3
Installations générales	118	63		181
Matériel de bureau, info, mobilier	213	72		285
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	333	135		468
Titres de participations	5 061	34	681	4 414
DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 061	34	681	4 414
TOTAL GENERAL	7 665	226	681	7 210

Note 5. État des provisions

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2017	Dotations	Reprises	2018
Provision pour litiges fournisseurs				
Provision écart de change	368	104	368	104
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	368	104	368	104
Provision dépréciation comptes clients		200		200
Provision dépréciation comptes courants groupe et associés	1 418		1 418	
TOTAL DÉPRÉCIATIONS ACTIF CIRCULANT	1 418	200	1 418	200
TOTAL GENERAL	1 786	304	1 786	304

Note 6. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2018	2017
Clients et comptes rattachés	1 687	2 269
Clients factures à établir	42	72
TOTAL VALEUR BRUTE	1 729	2 341

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

Note 7. Autres actifs

En milliers d'euros	2018	2017
Fournisseurs débiteurs	524	381
Impôt sur les bénéfices	435	1 557
État Créance CICE (1)	213 289	198 688
TVA	141	88
Comptes courants groupe et associés (2)	165 682	111 607
Charges constatées d'avance (3)	260	353
Écart de conversion actif	104	771
Autres	398	481
Dépréciation		(1 419)
TOTAL	380 833	312 507

Les autres actifs sont des créances à moins d'un an, seul le remboursement de la créance CICE sera échelonné entre 2019 et 2022.

(1) Échéancier de remboursement du CICE par l'État (net des acomptes d'IS)

	Année de remb.	Montant
CICE 2015	2019	42 469
CICE 2016	2020	49 751
CICE 2017	2021	65 529
CICE 2018	2022	55 541
TOTAL		213 289

(2) Les comptes courants groupe et associés inclus le cash pooling et le cas échéant le financement à court terme accordé aux filiales.

(3) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des honoraires de maintenance informatique.

Note 8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les actions propres représentant 1,36 % du capital social.

Inventaire des valeurs du portefeuille

En milliers d'euros	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
FCP				
Actions propres	2 567	11 046	2 495	8 138
Disponibilités	49 587	49 587	127 948	127 948
Provisions Actions propres				
TOTAL	52 154	60 633	130 443	136 086

Note 9. Capitaux propres

Composition du capital social

CATÉGORIES DE TITRES	À la clôture exercice	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale
		Création dim.valeur nominale	Création incorporation réserves	
Actions ordinaires	11 250 000			0,36

Capitaux propres

En milliers d'euros	2017	Autres variations	Affectation résultat	2018
Capital	4 050			4 050
Réserve légale	405			405
Autres réserves	231 701		(24 226)	207 475
Report à Nouveau	329		648	977
Résultat de l'exercice 2017	25 273		(25 273)	
Dividendes payés		(48 851)	48 851	
Résultat de l'exercice 2018		29 744		29 744
CAPITAUX PROPRES	261 758	(19 107)		242 651

Note 10. Dettes financières

En milliers d'euros	2018	2017
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		15 051
Cautionnements reçus	1	1
Découverts bancaires	91 019	21 351
Comptes courants du groupe et associés		900
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	91 020	37 303

(1) À la clôture de l'exercice, aucun tirage n'a été effectué sur la ligne de crédit à moyen terme de 100 millions d'euros.

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2018	2017
Partie à court terme ⁽¹⁾	91 020	36 403
Partie à long terme ⁽²⁾		900
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	91 020	37 303

(1) à moins d'un an (2) à plus de cinq ans

Note 11. Dettes fiscales et sociales et autres dettes

En milliers d'euros	2018	2017
Fournisseur et comptes rattachés	941	1 020
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	941	1 020

Ces dettes sont à moins d'un an d'échéance.

En milliers d'euros	2018	2017
Personnel	118	104
Organismes sociaux	131	135
Impôt sur les bénéfices		
T.V.A.	421	449
Autres charges fiscales	77	21
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	747	709

En milliers d'euros	2018	2017
Comptes courants ⁽¹⁾	412 088	308 877
Divers charges à payer	1	126
Produits constatés d'avance		
Écarts de conversion passif ⁽²⁾	4 917	3 297
TOTAL DES AUTRES DETTES	417 006	312 300

(1) Les comptes courants incluent le CICE dû par la société mère à ses filiales et le cash pooling

(2) Les écarts de conversion passif proviennent, en partie, de prêts accordés à CRIT Corp pour un montant de 89 millions de dollars. L'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée.

Note 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2018	2017
ACTIF		
Créances Rattachées à des participations	87 977	94 920
Caution	53	53
Clients	1 349	2 094
Comptes courants	165 682	111 607
Autres créances	72	52
PASSIF		
Fournisseurs	240	31
Comptes courants	412 088	309 777
PRODUITS		
Chiffre d'affaires	6 181	6 338
Intérêts	4 891	4 724
Dividendes	22 544	11 867
CHARGES		
Autres achats et charges externes	1 332	1 183
Intérêts et autres charges financières	689	97

Note 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation de frais de gestion auprès des filiales.

Note 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31 décembre 2018 est de 6 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2018 à la somme de 726 milliers d'euros.

Cette rémunération brute inclut tous les avantages et indemnités perçus sauf les remboursements de frais non forfaitaires, les dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens ainsi qu'aux immeubles non affectés à l'exploitation, les indemnités de rupture, de licenciement, fin de carrière ou non concurrence.

Note 15. Résultat financier

En milliers d'euros	2018	2017
Dépréciation titres	(34)	(392)
Reprise dépréciation titres ⁽¹⁾	681	10 064
Dépréciation comptes courants		(885)
Reprise dépréciation comptes courants ⁽²⁾	1 419	
Intérêts sur emprunts	(540)	(498)
Intérêts sur participations		
Intérêts sur découverts		
Intérêts sur comptes courants (net)	4 743	4 634
Intérêts d'escomptes		
Dividendes	22 544	11 867
Produits sur placements	245	21
Provision nette Perte de change	264	449
Gains et Pertes de change	1 476	1 059
Autres	(534)	162
NET	30 264	26 481

(1) Concerne pour 652 milliers d'euros, une reprise de provision sur la filiale CRIT Center

(2) Concerne pour 885 milliers d'euros, une reprise de provision sur la filiale CRIT Center et pour 534 milliers d'euros une reprise de provision sur la filiale CRIT HR Irlande

Note 16. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2018	2017
Plus ou moins values cessions d'immobilisations ⁽¹⁾	884	
Pénalités sur droits enregistrement		
Autres	4	59
NET	888	59

(1) Correspond à la plus-value de cession réalisée sur la vente des titres d'OVID à GEH (filiale du groupe)

Note 17. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	2018	2017
Intérêts courus sur participation des salariés		
Fournisseurs factures non parvenues	383	332
Dettes provisionnées congés payés et salaires	163	78
État impôts et taxes à payer	77	21
Fournisseurs à payer		
Intérêts courus sur emprunts		42
Banque intérêts courus à payer	39	35
Charges à payer		125
TOTAL	662	633

Note 18. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	2018	2017
État charges à payer	0	0
Clients factures à établir	42	72
Fournisseurs remises à obtenir	524	329
Intérêt courus sur créances rattachées à des participations		2 872
Intérêt courus sur placements	1 429	1 059
TOTAL	1 995	4 332

Note 19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2018	2017
Exploitation	260	353
TOTAL	260	353

Note 20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû au taux de droit commun	Résultat après impôt
2018			
Résultat courant	30 921	1 769	29 152
Résultat exceptionnel	888	296	592
RÉSULTAT COMPTABLE	31 809	2 065	29 744
2017			
Résultat courant	27 457	2 223	25 234
Résultat exceptionnel	59	20	39
RÉSULTAT COMPTABLE	27 516	2 243	25 273

L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 1 347 milliers d'euros.

La charge d'impôt comptabilisée par la société tête de groupe du fait de l'intégration fiscale est de 674 milliers d'euros.

Note 21. Engagements hors bilan

	2018	2017
Provision indemnités de départ à la retraite	164	158
Engagements donnés garanties financières ⁽¹⁾	16 672	17 765
Engagements donnés sur crédit-bail	41 924	46 595
Engagements donnés de locations immobilières	395	1 204
Engagements reçus d'un établissement bancaire	100 000	85 043
Engagements reçus ligne de crédit non utilisé	38 000	38 000

(1) dont cautions et garanties données par Groupe CRIT pour Peoplelink et SCI L'Arche de Saint-Ouen.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2018 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixée individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover
- table de mortalité INSEE 2014-2016 sexe masculin et sexe féminin pour les sociétés françaises
- le taux d'actualisation retenu est de 1,53 % en 2018 à rapprocher de 1,35 % en 2017. Il s'agit du taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du groupe.

Note 22. Fiscalité latente

L'écart de change se rapportant au prêt en monnaie étrangère fait à CRIT Corp (soit 4 917 milliers d'euros).

Note 23. Tableau des filiales et participations

	En milliers de devise			En milliers d'euros					
	Capital	Quote-part du capital détenue directement (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales dont la valeur brute excède 1 % du capital de Groupe CRIT SA soit 40 500 euros									
1 - Filiales Françaises									
CRIT SAS	148 229	EURO	68,30	101 229	101 229		1 359 596	45 504	6 833
GROUPE EUROPE HANDLING	80	EURO	99,84	4 812	4 812	9 840	276 314	3 243	7 987
MASER	154	EURO	99,94	2 430	2 430		51 070	1 409	
CRIT INTERIM	1 530	EURO	99,10	895	895		4 698	6 271	4 955
PEOPULSE	100	EURO	100,00	1 050	1 050		4 575	1 341	700
CRIT CENTER	751	EURO	99,86	1 885	652		6 492	-253	
CRIT IMMOBILIER	152	EURO	95,00	NS	NS		3	-1	
LES COMPAGNONS	46	EURO	95,00	43	43		176 345	6 120	
R.H.F.	261	EURO	99,99	3 207	25		1 648	-34	
2 - Filiales Étrangères									
CRIT CARTERA	5 847	EURO	100,00	11 858	11 858	2 269	2 697	4 430	
CRIT CORP	10 100	USD	100,00	7 000	7 000	78 136	0	5 056	
SKY HANDLING PARTNER	1 220	EURO	100,00	1 037	1 037		22 622	2 104	1 200
CRIT MAROC	1 500	MAD	98,67	137	137		23 424	689	223
PROPARTNER	77	EURO	100,00	80	80		8 444	147	200
B - Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros									
1 - Filiales Françaises									
E.C.M.	31	EURO	99,00	30	30		26 291	1 398	0
SCI RIGALT PREMILHAT	15	EURO	90,00	12	12		0	-5	
SCI L'Arche de Saint-Ouen	10	EURO	99,00	10	10	10 734	46 595	1 264	-5 230
AB INTERIM	23	EURO	95,00	NS	NS		27 346	920	
PRESTINTER	8	EURO	95,00	141	141		4 648	8	
SCI MARCHE A MEAUX	2	EURO	99,00	107	107		11	4	
SCI ALLEES MARINES	2	EURO	99,00	76	76		10	9	
OTESSA	30	EURO	99,00	72	72		5 760	306	149
2 - Participations dans les sociétés françaises									
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	1	EURO	50,00	NS	NS		0	0	
3 - Filiales Étrangères									
C-SERVICES (Maroc)	100	MAD	90,00	9	9		4 519	267	203
CRIT RH (Tunisie)	36	TND	95,00	19	19		30	998	35
CRIT TUNISIE	10	TND	95,00	5	5	0	2 293	82	95

NS : Non significative

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

EXCO PARIS ACE
5 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

A l'Assemblée générale
GROUPE CRIT
6 Rue Toulouse Lautrec
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE CRIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs

aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des immobilisations financières

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des immobilisations financières s'élève à 220 millions d'euros et représente 29 % du total bilan. Ces immobilisations comprennent principalement des titres de participations et des créances rattachées pour respectivement 132 millions d'euros et 88 millions d'euros.

Comme indiqué en note 2.D. Participations et autres titres et note 2.E. Créances de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

En raison de leur montant significatif et du jugement exercé par la direction pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier, sur la base des informations fournies par la direction, les méthodes de valorisation utilisées par la société ;
- apprécier les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées ;
- examiner les calculs et les résultats des tests effectués ;
- vérifier le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.D. Participations et autres titres, 2.E. Créances, 3. État de l'actif immobilisé, 15. Résultat financier et 23. Tableau des filiales et participations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT par votre assemblée générale du 14 novembre 1997 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 juin 2008 pour le cabinet EXCO PARIS ACE.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 22^e année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO PARIS ACE dans la 11^e année, dont respectivement 19 et 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

EXCO PARIS ACE
Arnaud Dieumegard



3

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

3.1. RAPPORT DE GESTION 94

3.1.1	Les comptes consolidés du groupe	94
3.1.2	L'activité du groupe par pôle	95
3.1.3	Les comptes sociaux de Groupe CRIT	97
3.1.4	Affectation des résultats proposée à la prochaine assemblée	98
3.1.5	Prises de participation et de contrôle intervenues durant l'exercice	98
3.1.6	Les perspectives du groupe pour l'exercice 2019.....	99
3.1.7	Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	99
3.1.8	Le capital de la société	99
3.1.9	État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	99
3.1.10	La gestion des risques	99
3.1.11	Procédures de contrôle interne mises en place.....	99
3.1.12	Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices.....	103

3.2. RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE 2018 DU GROUPE CRIT 105

1.	Le Groupe CRIT, acteur clé de l'emploi et de l'assistance aéroportuaire	105
2.	Les principaux enjeux et risques RSE	108
	Note méthodologique	125

3.1. Rapport de gestion

UNE EXCELLENTE ANNÉE 2018 POUR LE GROUPE TANT EN TERMES DE CROISSANCE QUE DE RENTABILITÉ

Après une année 2017 en forte croissance, le groupe réalise un exercice 2018 solide.

Le chiffre d'affaires atteint le cap des 2,5 milliards d'euros et le résultat net de l'exercice affiche une hausse de 9 % à plus de 90 M€.

3.1.1 Les comptes consolidés du groupe

en M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 498,2	2 418,2
<i>En France</i>	1 912,2	1 830,0
<i>À l'international</i>	586,0	588,2
EBITDA ⁽¹⁾	149,0	149,6
Résultat opérationnel courant	125,7	126,6
Résultat opérationnel	125,7	126,8
Résultat financier	3,9	(8,2)
Résultat avant impôt	129,6	115,1
Résultat net	90,8	83,4
Résultat net part du Groupe	90,9	84,8
Résultat net par action (en euro)	8,19	7,64

(1) (Résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements)

Les chiffres d'affaires communiqués ci-dessous par pôle d'activité s'entendent avant éliminations inter-activités qui s'élèvent à (23,8) M€.

Le compte de résultat

Le groupe réalise sur l'exercice un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros en progression de 3,3 % (+3,7 % à périmètre et taux de change constants).

Cette évolution est d'autant plus satisfaisante qu'elle fait suite à une excellente année 2017 où la progression du chiffre d'affaires avait atteint 12,7 % (8,5 % à périmètre et taux de change constants).

Les deux pôles d'activité du groupe contribuent à cette évolution positive.

La division travail temporaire & recrutement, qui représente 82,6 % de l'activité totale du groupe (après éliminations inter-activités), affiche sur l'exercice un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros (2 062,4 M€) en hausse de 1,8 % ; à périmètre et taux de change constants, la progression ressort à 2,4 %.

- En France, qui concentre 76,1 % de l'activité du pôle, le groupe affiche une croissance organique soutenue : le chiffre d'affaires s'établit à 1 569,3 M€, en hausse de 2,8 %. Cette évolution constitue une bonne performance compte tenu du ralentissement général constaté sur les marchés au second semestre.
- À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 493,1 M€. A périmètre et taux de change constants, l'activité progresse de 1,2 %. Les États-Unis et l'Espagne concentrent près de 90 % de l'activité réalisée à l'international.

Sur la division multiservices, qui concentre 17,4 % du chiffre d'affaires total du groupe (après éliminations inter-activités), les excellentes performances se confirment. Le chiffre d'affaires s'affiche

en croissance de 11,4 % (+10,5 % à périmètre et change constants) à 459,7 M€.

L'activité aéroportuaire, qui concentre 77,4 % du chiffre d'affaires du pôle multiservices, a conforté cette dynamique, avec un chiffre d'affaires à 355,9 M€ en croissance de 13,1 % (+11,9 % à périmètre et change constants).

La croissance affichée par le groupe s'est accompagnée de solides performances en termes de rentabilité.

L'Ebitda du groupe reste stable à 149 M€ et représente 6,0 % du chiffre d'affaires total.

Ceci constitue une excellente performance compte tenu du ralentissement du marché français au second semestre et de la réduction du taux du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi et de sa suppression dès décembre 2018.

Cette performance valide le bien-fondé de la stratégie de diversification qui a été menée ces dernières années par le groupe sur ses activités internationales et aéroportuaires.

Les deux pôles d'activité contribuent à cette performance.

La division **travail temporaire & recrutement** enregistre un Ebitda de 106,5 M€ contre 115,4 M€ l'exercice précédent.

En France, avec un Ebitda de 81,3 M€, la marge s'établit à 5,2 %. Si l'on exclut les effets liés à la baisse du taux du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi et à sa suppression en décembre qui impacte l'Ebitda de 12,4 M€, le taux de marge reste stable comparé à l'exercice précédent.

À l'international, les marges s'apprécient significativement avec un Ebitda de 25,2 M€ contre 21,9 M€ l'exercice précédent ; la marge s'inscrit à 5,1 % du chiffre d'affaires contre 4,4 % en 2017.

Aux États Unis, le groupe améliore sa rentabilité de 110 points de base. Cette forte appréciation bénéficie notamment de la revalorisation de ses prestations dans un contexte de plein emploi sur le marché américain.

La **division multiservices** affiche un Ebitda qui progresse de 24 % à 42,5 M€, soit une marge de 9,3 % contre 8,3 % en 2017. Cette forte appréciation de la rentabilité opérationnelle est portée par les activités aéroportuaires dont l'Ebitda progresse de près de 20 % à 34,8 M€. La marge des activités aéroportuaires gagne ainsi 50 points de base et ressort à 9,8 %.

Les autres services, portés par l'ingénierie et la maintenance industrielle affichent un Ebitda de 7,8 M€ contre 5 M€ en 2017. La marge opérationnelle ressort à 7,5 % contre 5,1 % en 2017.

L'examen complémentaire du compte de résultat fait également apparaître :

- Des dotations nettes aux amortissements qui demeurent stables à 23,3 M€, dont 6,5 M€ concernent l'amortissement des incorporels d'acquisition aux États-Unis et 2 M€ sont liées à l'opération immobilière de Saint-Ouen ;
- Un résultat financier qui s'établit à 3,9 M€ (contre (8,2) M€ en 2017) et qui se décompose en :
 - Un coût de l'endettement financier de 2,9 M€
 - Un effet de désactualisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi de 3,2 M€
 - Un résultat de change qui représente un gain de 3,6 M€
- Une charge d'impôt sur le résultat de (38,8) M€ contre (31,7) M€ en 2017 ; rapporté à la base taxable, le taux d'imposition s'établit à 29,9 % contre 26,8 % en 2017.

Au total, le résultat net du groupe s'élève à 90,8 M€ en hausse de 9 % par rapport à 2017.

Le bilan

La lecture du bilan consolidé illustre la solidité de la structure financière du groupe et fait apparaître :

- Le renforcement des fonds propres qui s'améliorent de 45,7 M€ et sont portés de 511,9 M€ à 557,6 M€ ;
- Des actifs non courants à 531,1 M€ qui croissent de 13,1 M€ essentiellement en raison :
 - Du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi qui, net des imputations d'impôts sur le résultat, du remboursement du crédit d'impôt 2014 et des effets d'actualisation, vient augmenter les actifs financiers non courants de 11,5 M€
 - Des dépenses d'investissement opérationnels de 21,6 M€
 - Des amortissements de 23,3 M€
- Un besoin en fonds de roulement (BFR) maîtrisé dont l'évolution reflète la croissance de l'activité du groupe et la maîtrise du recouvrement.
- Un endettement net hors Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi qui diminue de 21,6 M€. En y incluant le CICE, la dette nette du groupe est une trésorerie nette de 222,8 M€.

Le groupe dispose ainsi d'une situation financière encore renforcée pour poursuivre son développement en France et à l'international.

3.1.2 L'activité du groupe par pôle

La division travail temporaire & recrutement : Une croissance solide

Croissance organique soutenue en France

Dynamisme confirmé à l'international

En M€	2018	2017	Variation	Variation organique	Impact change ⁽¹⁾	Impact périmètre ⁽²⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 062,4	2 026,3	1,8 %	2,4 %	(0,7) %	0,1 %
<i>En France</i>	<i>1 569,3</i>	<i>1 526,2</i>				
<i>À l'international</i>	<i>493,1</i>	<i>500,1</i>				
EBITDA	106,5	115,4	-	-	-	-
Résultat opérationnel courant	97,8	106,2	-	-	-	-

(1) Impact de change calculé en appliquant aux chiffres d'affaires en devises de l'année courante les taux de conversion de l'année antérieure

(2) Les impacts de périmètre sont calculés en retraçant le chiffre d'affaires d'une part de la contribution des entités acquises dans l'année et d'autre part de celle des entités acquises l'exercice précédent jusqu'à la date anniversaire de l'acquisition

La division travail temporaire et recrutement affiche sur l'ensemble de l'année un chiffre d'affaires de 2 062,4 M€ en hausse de 1,8 %. À périmètre et taux de change constants, la progression ressort à 2,4 %.

En France, qui concentre 76,1 % de l'activité du pôle, le groupe a enregistré une progression en organique de 2,8 %, avec un chiffre d'affaires de 1 569,3 M€.

Une telle évolution constitue une bonne performance au regard du ralentissement général de la croissance constaté sur les marchés au second semestre et confirme la position du groupe aux premiers rangs des majors du travail temporaire.

Dans un contexte de marché plus exigeant, le groupe s'appuie sur des fondamentaux solides et une stratégie en cinq axes :

- la qualité du maillage territorial et la proximité clients, Avec un réseau de plus de 400 agences en France à fin 2018, en évolution permanente, le groupe dispose d'un maillage territorial lui permettant de couvrir les bassins économiques les plus dynamiques.
- la sécurisation des parcours des salariés intérimaires, Pour faire face à la pénurie de personnels formés, la fidélisation des collaborateurs constitue un axe majeur de développement ; ainsi, le groupe intensifie ses efforts de formation avec près de 19 000 salariés formés en 2018 ainsi que le recrutement de collaborateurs intérimaires en Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire (ou CDI). Le groupe compte 1 200 CDI Intérimaires à fin 2018.
- la montée en gamme des prestations, Pour répondre au mieux aux besoins de ses clients et accompagner la transformation de ses métiers, le groupe élargit en permanence son offre de services, poursuit notamment le développement de son offre de gestion RH sur mesure CRIT Inside implantée au cœur des sites clients et le développement de ses prestations de recrutement.
- la diversité des positions sectorielles,

La diversité des secteurs adressés et la typologie clients constituent de solides atouts pour le groupe. L'industrie demeure le premier secteur, avec 47 % de l'activité de la division, et un chiffre d'affaires en hausse de 1,3 %. Si le ralentissement du secteur automobile a pesé sur la croissance en effectifs de l'année, ce secteur demeure fortement utilisateur de ressources pour le travail temporaire. Ainsi, hors automobile, les effectifs intérimaires du groupe (en ETP) progressent de 4,2 % sur un marché comparable en hausse de 2,7 %.

Dans le secteur des Services, la progression reste soutenue avec un chiffre d'affaires en progression de 7,9 % sur l'année, maintenant la part de ce secteur dans l'activité totale à 38 %.

Les plus forts contributeurs à la croissance annuelle demeurent les secteurs du commerce, de la logistique et de l'assistance aux entreprises.

Quant au secteur du BTP, il représente 15 % de l'activité totale, en diminution de 1,4 %.

En termes de typologie de clients, l'activité du groupe auprès des grands comptes concentre 56 % de l'activité du pôle et les PME concentrent 44 % de l'activité contre 47 % en 2017.

- la digitalisation, Pour accompagner la transformation de ses métiers, le groupe a défini une stratégie digitale qui s'articule autour de trois axes : la digitalisation de la relation avec les collaborateurs intérimaires et le déploiement d'un espace numérique personnel et sécurisé, la digitalisation de la relation clients et le déploiement d'un portail de gestion CRIT Online, la mise en place de nouveaux outils de productivité avec notamment la poursuite de la dématérialisation.

A l'international également, le groupe confirme sa dynamique.

Le chiffre d'affaires hors de France s'établit à 493,1 M€ ; à périmètre et taux de change constants, l'activité progresse de 1,2 %.

Les États-Unis et l'Espagne concentrent près de 90 % de l'activité internationale.

En Espagne, la performance est toujours très satisfaisante : après quatre années consécutives de très forte croissance, le groupe affiche une progression de 7,7 % de son chiffre d'affaires, à 132 M€.

Aux États-Unis, le groupe réalise 62,8 % de son activité internationale. Malgré un contexte de marché de plein emploi confronté à une pénurie de ressources, le chiffre d'affaires s'établit à 365,6 millions de dollars en léger repli de 1,6 % à taux de change constant par rapport à l'exercice précédent.

L'examen de l'évolution de l'activité sur l'année montre que la priorité de renouer avec la croissance organique a été atteinte : Au 4^e trimestre, le chiffre d'affaires ressort en progression de 2,2 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Sur ses autres implantations à l'étranger (en Allemagne, au Maroc, au Portugal, en Suisse et en Tunisie), qui concentrent plus de 10 % de l'activité internationale, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 51,5 M€.

Le pôle multiservices : une excellente performance

En M€	2018	2017	Variation	Variation organique	Impact change ⁽¹⁾	Impact périmètre ⁽²⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	459,7	412,7	11,4 %	10,5 %	(0,2) %	1,1 %
EBITDA	42,5	34,2	-	-	-	-
Résultat opérationnel courant	27,9	20,4	-	-	-	-

(1) Impact de change calculé en appliquant aux chiffres d'affaires en devises de l'année courante les taux de conversion de l'année antérieure

(2) Les impacts de périmètre sont calculés en retraitant le chiffre d'affaires d'une part de la contribution des entités acquises dans l'année et d'autre part de celle des entités acquises l'exercice précédent jusqu'à la date anniversaire de l'acquisition

Sur le pôle multiservices, les excellentes performances se confirment avec un chiffre d'affaires de 459,7 M€ en hausse de 11,4 % (+10,5 % à périmètre et change constants).

Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à une progression du chiffre d'affaires en 2017 de 23,4 % (+9,3 % à périmètre et change constants).

Les activités aéroportuaires qui concentrent 77,4 % de l'activité du pôle ont conforté cette dynamique avec des performances remarquables ; les autres services, pour 22,6 % de l'activité totale, sont portés par les activités ingénierie et maintenance industrielle.

Les activités aéroportuaires

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	355,9	314,6
EBITDA	34,8	29,2
Résultat opérationnel courant	23,0	18,2

Les activités aéroportuaires affichent des performances remarquables.

Elles réalisent un chiffre d'affaires de 355,9 M€ en croissance de 11,9 % à périmètre et taux de change constants.

Après une année 2017 qui était déjà en progression organique de 9,3 %, ces activités constituent un solide relais de croissance pour le groupe.

La France comme l'international ont contribué à la croissance de l'exercice.

En France, qui concentre 73,9 % du chiffre d'affaires aéroportuaire, le groupe affiche une croissance organique de 14,2 % avec un chiffre d'affaires à 262,9 M€.

Le groupe a en particulier profité de la reprise des activités d'assistance des sociétés Advanced Air Support, Jet Services Group et Jet Ops, opérant sur l'aéroport Paris-Le Bourget, premier aéroport d'aviation d'affaires en Europe.

Cette reprise, effective en juillet 2018, permet au groupe d'étendre son champ d'intervention et son expertise sur le secteur porteur de l'aviation d'affaires et lui permet d'opérer sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires parisiennes.

D'autre part, avec la signature de 7 nouveaux contrats dont 4 contrats dans l'assistance aux vols cargo, le groupe se renforce dans le fret aérien et l'assistance aux vols cargo.

Ces nouveaux contrats répondent à la double stratégie du groupe d'accompagner les besoins de ses compagnies aériennes clientes et d'élargir l'éventail de ses prestations d'assistance aéroportuaire sur ses escales.

Ces nouveaux succès commerciaux apporteront un chiffre d'affaires additionnel de plus de 20 millions d'euros en année pleine.

À l'international, le groupe affiche un chiffre d'affaires en croissance organique de 6,1 % à 93 M€.

Il confirme sa dynamique commerciale, avec la signature en 2018 de 6 nouveaux contrats dont un nouveau contrat pluriannuel avec la compagnie Norwegian sur l'aéroport de Boston. Le groupe a également renouvelé un contrat de 5 années avec la même compagnie sur l'aéroport de Dublin.

Le groupe est également présent en Afrique (au Congo, au Mali et en Sierra Leone) et au Royaume-Uni où il a significativement renforcé ses positions en 2017 avec l'acquisition de la société Cobalt Ground Solutions, 3^e prestataire aéroportuaire sur l'aéroport London-Heathrow.

Les autres services

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	103,7	98,1
EBITDA	7,8	5,0
Résultat opérationnel courant	4,9	2,2

Sur les autres services, le groupe réalise un bon exercice.

Le chiffre d'affaires s'établit à 103,7 M€ en hausse de 5,7 %, portée par les activités ingénierie et maintenance industrielle qui réalisent un chiffre d'affaires de 77,9 M€ en croissance de 3,9 %.

Les autres activités regroupent notamment la gestion d'informations dématérialisées, les prestations d'accueil et la formation. Le groupe a en revanche cédé la totalité de sa participation détenue dans le capital de sa filiale CRIT Center, spécialisée dans le commerce de gros d'outillage et d'équipements industriels ; la cession définitive est intervenue le 7 janvier 2019.

3.1.3 Les comptes sociaux de Groupe CRIT

La société Groupe CRIT est la société holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales.

Elle exerce son activité au service du groupe et ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

Son chiffre d'affaires est constitué des facturations des prestations de services qu'elle fournit à ses filiales dans le cadre du développement de leurs activités en sa qualité de société animatrice du groupe, et des refacturations de charges et dépenses communes.

Ainsi, l'évolution de son chiffre d'affaires est directement liée à l'évolution de l'activité de ses filiales.

En 2018, le chiffre d'affaires réalisé s'établit à 6,65 M€ contre 6,75 M€ en 2017 ; les charges d'exploitation s'élèvent à 6,0 M€ contre 5,8 M€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 0,7 M€ contre 1 M€.

Le résultat financier s'établit à 30,3 M€ contre 26,5 M€.

Il est principalement constitué des produits financiers reçus des participations pour 22,5 M€, d'intérêts perçus pour 4,7 M€, d'un résultat de change de 1,5 M€ et d'une reprise de provision pour dépréciation de comptes courants pour 1,4 M€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 888 K€ contre 59 K€ et représente la plus-value dégagée sur une cession de participation.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices de 2,1 M€, l'exercice clos le 31 décembre 2018 fait apparaître un résultat net de 29,7 M€ contre 25,3 M€ en 2017.

3.1.6 Les perspectives du groupe pour l'exercice 2019

L'information sur les perspectives du groupe pour l'exercice 2019 est fournie au chapitre 1 section 1.7 du présent document de référence.

3.1.7 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'information relative aux évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice est fournie en note 6.3 de l'annexe aux états financiers consolidés.

3.1.8 Le capital de la société

1 – L'actionnariat de la société et les actions d'autocontrôle

Toutes les informations requises en application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce sont présentées au chapitre 5 section 5.3 du présent document de référence.

2 – Le programme de rachat d'actions propres

Les informations relatives au nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice et le détail de la proposition de renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions sont présentées au chapitre 5 section 5.2 du présent document de référence.

3 – La participation des salariés au capital

À la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

4 – Avis de détention de plus de 10 % du capital de la société par une autre société au sein de laquelle Groupe CRIT détient des actions / Aliénation des participations croisées

Néant

3.1.9 État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice, est fourni au chapitre 5 section 5.3 du présent document de référence.

3.1.10 La gestion des risques

La description des principaux risques auxquels le groupe est confronté, leur gestion et leur couverture sont présentés au chapitre 1 section 1.6 du présent document de référence.

Ces risques concernent principalement le risque de réputation, les risques de marché (principalement le risque de taux et de change), les risques de liquidité liés pour l'essentiel à la politique d'endettement du groupe, les risques juridiques, les risques économiques (saisonnalité de l'activité, importance relative de certains clients) et les risques opérationnels (y compris risques de contrepartie). En revanche, compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques environnementaux et n'a pas identifié de risques financiers liés aux effets du changement climatique.

Néanmoins conscient de l'impact environnemental même faible qu'engendrent ses activités de services, le groupe décrit les mesures prises pour maîtriser et réduire les effets de son activité sur l'environnement au rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale au chapitre 3.2 du présent document de référence.

Pour faire face à ces principaux risques, le groupe a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques fondée sur leur identification mise à jour régulièrement, leur prévention et leur couverture financière éventuelle.

Ces missions d'identification, de prévention et de couverture sont notamment assurées par la direction générale (risque de réputation), la direction financière (risques de liquidité et de marché), la direction juridique (risques juridiques), les directeurs opérationnels et les responsables qualité du groupe (risques économiques et opérationnels).

Ainsi, le groupe a en particulier mis en place un programme annuel d'audit interne qui est détaillé ci-dessous et qui revoit sur la base de missions menées en agence, la bonne gestion de ces risques.

3.1.11 Procédures de contrôle interne mises en place

Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le groupe comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées ;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux instructions et aux orientations définies par la Direction Générale ; leur conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs et de la réputation du groupe ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et notamment la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

Organisation générale des procédures de contrôle interne - Environnement de contrôle

a - Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité, et, au sein du principal pôle d'activité français, en directions régionales, secteurs et agences, ce qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;
- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication et par la mise en place de centres de traitement administratifs, distincts des agences et chargés de la gestion de la paie des intérimaires et de la facturation.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège social des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la Direction Générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à leur mise en œuvre.

Les directions opérationnelles sont responsables de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction opérationnelles du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe

et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).

Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire et recrutement, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants :

Commercial

- Prise et traitement des commandes clients
- Suivi de la prestation de service
- Gestion de la facturation
- Gestion du risque clients, autorisation d'encours
- Suivi du recouvrement
- Conduite des procédures contentieuses
- Administration des Grands Comptes

Ressources humaines

- Gestion du personnel permanent
- Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
- Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
- Frais de déplacement
- Recrutement du personnel permanent
- Recrutement du personnel intérimaire

Réseau

- Centres de traitement administratifs

Achats et logistiques

- Achats et fournisseurs référencés
- Logistique ouverture d'agences

Informatique

- Règles de gestion informatique agences
- Sauvegardes et Sécurité

Risques et sécurité

- Prévention des risques dans les entreprises clientes
- Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
- Plan d'amélioration sécurité entreprise (PASE) et certification MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Régional QSE vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire et recrutement, les audits opérationnels sont réalisés par les responsables qualité, sécurité, environnement (QSE) et leurs rapports sont communiqués au Responsable d'Agence et au Directeur Régional auquel l'agence est rattachée.

Une synthèse des audits réalisés sur chaque région est transmise trimestriellement au Responsable National QSE par le Responsable Régional QSE concerné.

Le Responsable National QSE présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés en revue de direction.

c – Veille technique et légale

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.

S'agissant plus spécialement du travail temporaire et recrutement, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la direction financière du groupe, celle-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

Procédures d'élaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

a – Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire et recrutement en France, un département comptable est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres administratifs régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent.

Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire et recrutement, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité et de contrôles mensuels effectués sur la base d'états de contrôle portant sur les risques clés de l'activité.

Sous l'autorité de la direction financière, les directions comptables des pôles d'activités et le service de consolidation du groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS,
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats,
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales,
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale,
- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe,
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

b – Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

Le reporting du groupe est produit mensuellement sous forme d'états financiers consolidés qui sont analysés par pôle d'activité et par branche à l'intérieur des pôles. Au sein des branches, les états financiers sont déclinés par centre de profits et centre de coûts

de façon à ce que chaque responsable opérationnel dispose, à son niveau de responsabilité, des indicateurs clés de son activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, secteurs, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

c - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. Le service de comptabilité de la holding en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais de son système d'information agences, opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006 et régulièrement mis à jour. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

3.1.12 Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 655 107	6 746 282	6 646 547	6 374 223	6 444 304
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	29 951 958	18 592 645	25 229 973	17 637 154	18 038 380
Impôts sur les bénéfices	2 065 076	2 242 604	1 839 620	2 859 986	2 647 774
Participation des salariés					
Dot. amortissements et provisions	-1 857 163	-8 923 745	3 113 272	1 258 986	37 291
Résultat net	29 744 045	25 273 787	20 277 081	13 518 379	15 353 315
Résultat distribué	11 250 000	49 500 000	4 500 000	4 500 000	3 487 500
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,48	1,45	2,08	1,31	1,37
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,64	2,25	1,80	1,20	1,36
Dividende attribué	1,00	4,40	0,40	0,40	0,31
Personnel					
Effectif moyen des salariés	6,00	7,00	8,00	7,00	6,00
Masse salariale	1 406 556	1 526 097	1 665 064	1 312 383	1 386 554
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	540 449	587 209	650 174	488 806	525 610

3.2. Rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale 2018 du Groupe CRIT

1. LE GROUPE CRIT, ACTEUR CLÉ DE L'EMPLOI ET DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE 105

- 1.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement.....105
- 1.2. Pôle Assistance Aéroportuaire.....105
- 1.3. Modèle d'entreprise.....106

2. LES PRINCIPAUX ENJEUX ET RISQUES RSE 108

- 2.1. Piliers de la démarche RSE108
- 2.2. Enjeux identifiés108
- 2.3. Les axes développés durant l'année 2018.....108
- 2.4. Domaine social109
 - 2.4.1. Développer les compétences des collaborateurs.....109
 - 2.4.2. Favoriser l'égalité des chances et assurer l'égalité de traitement111
 - 2.4.3. Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs.....113
 - 2.4.4. Fidéliser les talents115
 - 2.4.5. Renforcer l'attractivité pour recruter116
 - 2.4.6. Assurer la cohésion sociale et la qualité de vie au travail.....117
- 2.5. Domaine sociétal118
 - 2.5.1 Favoriser l'accès à l'emploi sur les territoires avec les partenaires118
 - 2.5.2. Garantir le respect de l'éthique des affaires.....119
- 2.6. Domaine environnemental.....121
 - 2.6.1. Mener ses activités dans le respect de l'environnement121
- 2.7. Le Groupe CRIT à l'international.....123
 - 2.7.1. Focus Espagne123
 - 2.7.2. Focus États-Unis.....124

1. Le Groupe CRIT, acteur clé de l'emploi et de l'assistance aéroportuaire

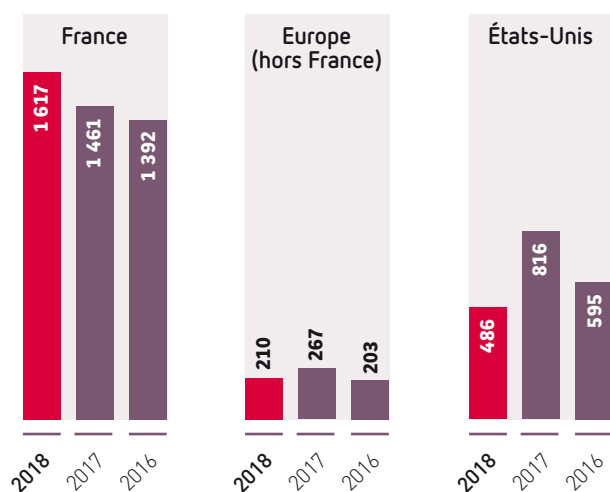
1.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Présent sur le marché du travail temporaire depuis 1972, le Groupe CRIT propose des solutions globales aux Ressources Humaines auprès des entreprises. Dans le cadre de ses prestations de recrutement et de placement (emplois temporaires, contrats à durée déterminée, contrats à durée indéterminée), le Groupe accompagne et conseille ses entreprises clientes dans la gestion de leurs ressources humaines.

En 2018, 2 700 permanents ont accompagné plus de 260 000 collaborateurs intérimaires grâce à un réseau international de 574 agences (dont 406 en France). De par leur positionnement géographique et leur autonomie, ces agences développent une relation de proximité avec les entreprises clientes et les candidats.

Le Groupe compte parmi ses clients des grandes et petites entreprises, privées et publiques. L'activité du Groupe est généraliste bien qu'il développe cependant des pôles d'expertise à très forte valeur ajoutée : aéronautique, événementiel, restauration, graphisme, web design, nucléaire.

Effectifs permanents CDI sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement



1.2. Pôle Assistance Aéroportuaire

Le Groupe CRIT est l'un des leaders dans l'assistance aéroportuaire en France et à l'international, au travers de son entité Groupe Europe Handling et ses différentes filiales.

L'expertise acquise au cours de ces dernières années au service des plus grandes compagnies aériennes permet au Groupe de répondre pleinement aux besoins de ses clients en veillant quotidiennement à maintenir des services de qualité, dans le respect des normes internationales du monde aéroportuaire.

Les prestations proposées couvrent l'ensemble des opérations suivantes : passage, piste, opérations de trafic, fret et poste, formation, maintenance en ligne des avions, maintenance matériel.

Le Groupe Europe Handling s'engage à fournir des services d'assistance aéroportuaire de qualité en développant trois axes primordiaux :

- la formation via son Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien (IFMA) agréé IATA ;
- la gestion des compétences ;
- la promotion sociale interne, fondée sur des qualifications professionnelles reconnues, tant au niveau du savoir-faire que du savoir être.

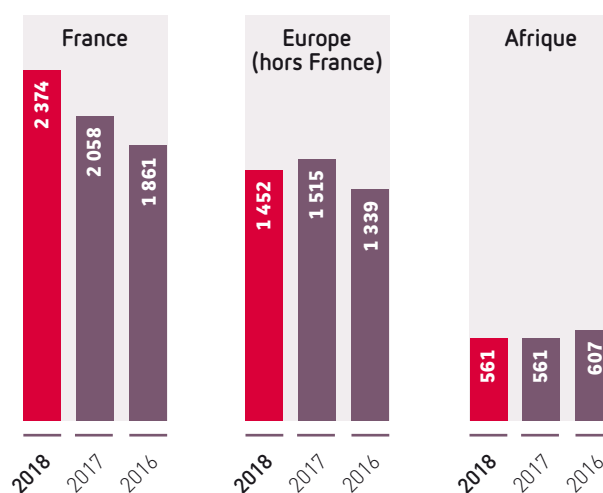
Les activités d'assistance aéroportuaire du Groupe s'inscrivent dans une réglementation stricte et spécifique et sont en relation étroite avec la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) ainsi que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Le pôle comptabilise dans le monde 4 500 collaborateurs, 143 compagnies aériennes clientes, ce qui représente annuellement plus de 486 000 mouvements d'avions.

Le pôle aéroportuaire multiplie les certifications reconnues du secteur, ces dernières sont l'assurance pour les clients de la fiabilité des services. La certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations) établit selon un référentiel IATA, assure aux passagers des compagnies clientes l'existence d'un système robuste de gestion de la sécurité des opérations.

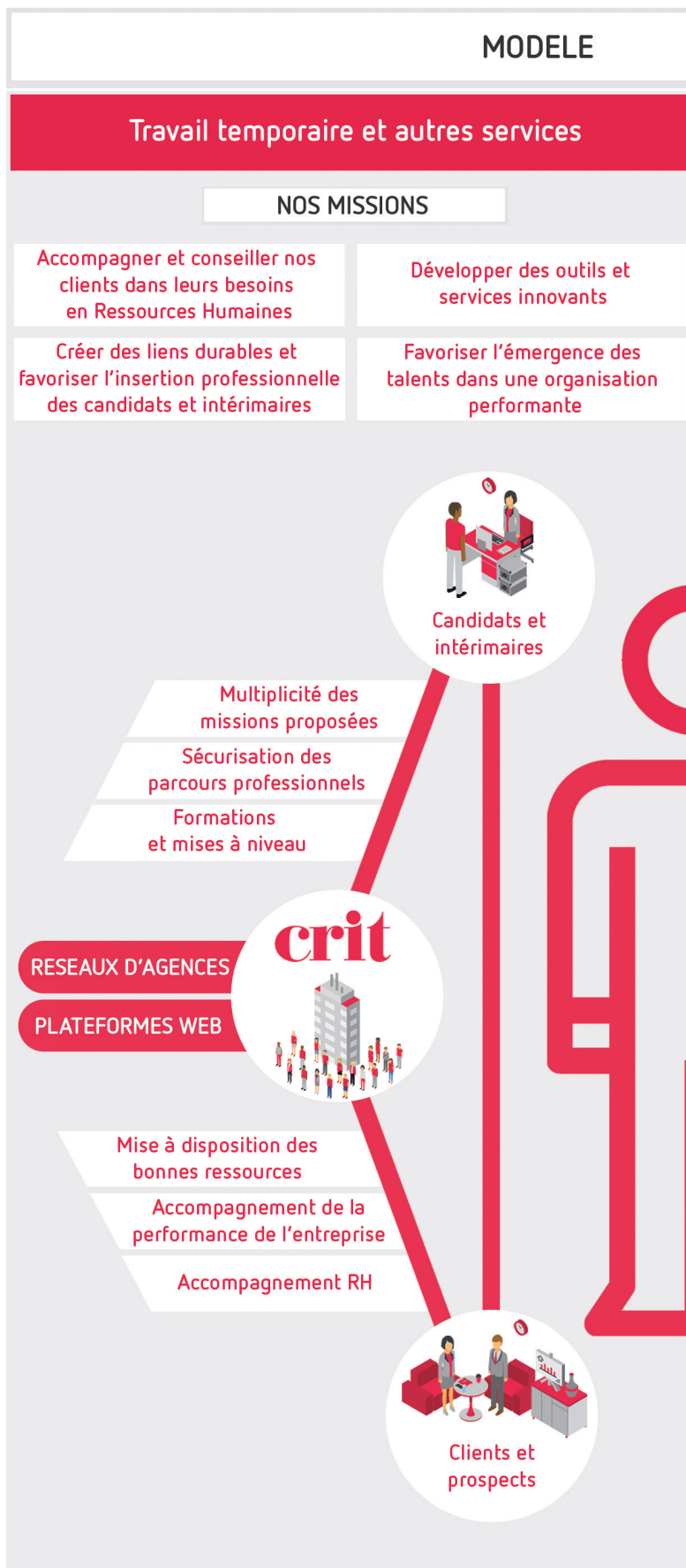
En 2018, la certification CEIV PHARMA a été obtenue avec succès. Au-delà de l'enjeu commercial, elle vise à garantir le respect de la chaîne du froid pour le transport de produits pharmaceutiques. Groupe Europe Handling devient ainsi le premier prestataire d'assistance en escale sur l'aéroport Roissy Charles de Gaulle à être certifié.

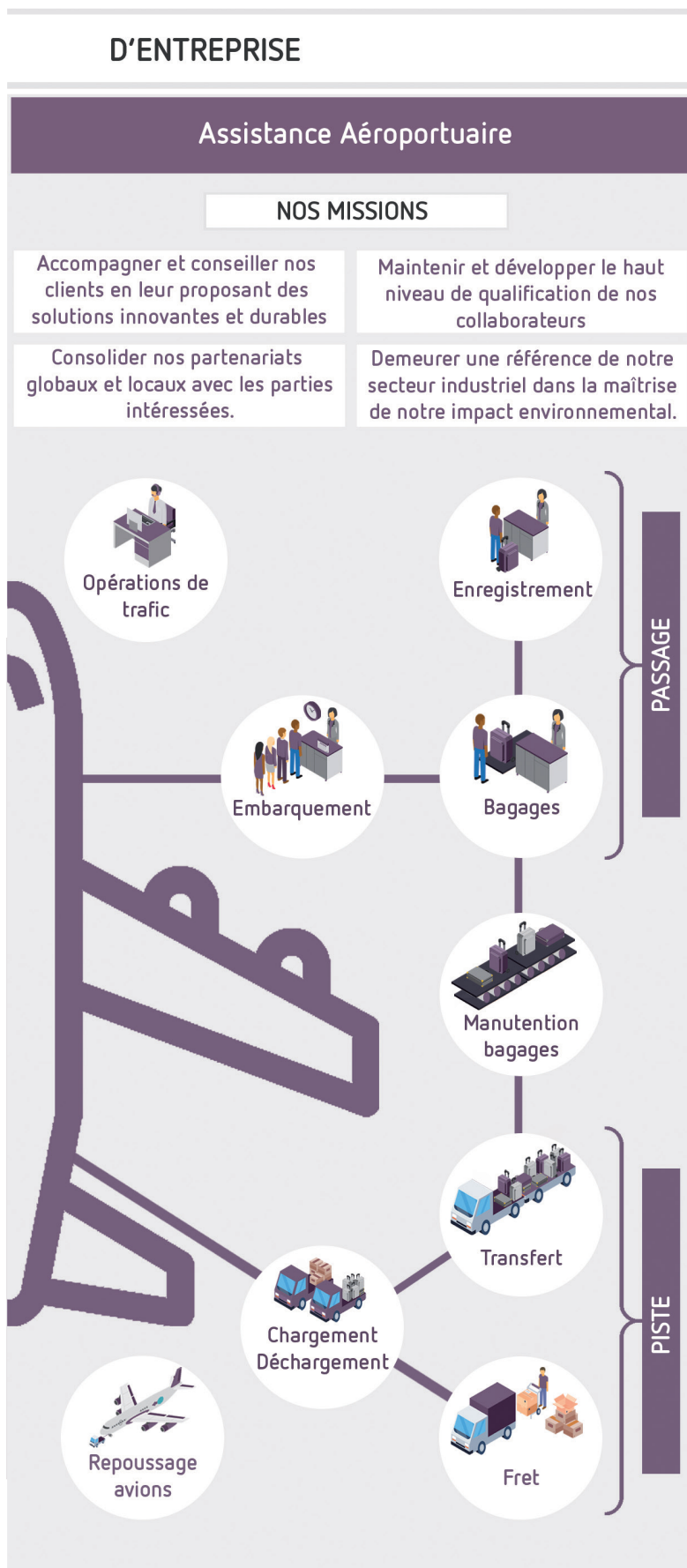
Effectifs permanents CDI sur le pôle Assistance Aéroportuaire



1.3. Modèle d'entreprise

RESSOURCES	
Travail temporaire et autres services	Assistance Aéroportuaire
RESSOURCES HUMAINES	
3 297 collaborateurs permanents (CDI), experts de leur bassin d'emploi Ressources externes Candidats et intérimaires	4 482 collaborateurs permanents (CDI) Agents de piste, de trafic, d'escale, de maîtrise, formateurs, cadres
FINANCIER	
Capitaux propres 557M€	Dettes financières nettes (13)M€
RESEAU	
580 agences dans le Monde, dont 406 en France : Etats-Unis, Allemagne, Suisse, Espagne, Maroc et Tunisie	15 plateformes aéroportuaires dans 7 pays France, Congo, Mali, Sierra Leone, Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis
Un institut de formation : RH Formation	Un institut de formation : l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien)
Un réseau de partenaires pour l'emploi, sur l'ensemble du territoire	Parc d'engins et de véhicules aéroportuaires
INNOVATION	
Intégration de solutions digitales	
ENVIRONNEMENT	
Carburant (flotte de véhicules)	Carburant (flotte engins)





CREATION DE VALEUR

Travail temporaire et autres services	Assistance Aéroportuaire
RESSOURCES HUMAINES	
+50 000 intérimaires (ETP) délégués dans le monde	2 900 collaborateurs formés en France
+19 000 collaborateurs formés en France	
FINANCIER	
2,2Md€ de chiffre d'affaires	356M€ de chiffre d'affaires
EBITDA : 114M€	EBITDA : 34,8M€
RESEAU	
	143 compagnies aériennes assistées dans le monde
	58M de passagers assistés dans le monde
35 000 entreprises clientes	486 000 mouvements d'avions dans le monde
	Dont 290 000 en France

Stratégie et perspectives

Travail Temporaire

Sur son pôle travail temporaire, le Groupe a pour objectif de répondre aux besoins de ses clients et d'accompagner la transformation de ses métiers. Ainsi, le Groupe poursuivra le développement de son offre de gestion RH sur mesure CRIT Inside (implantée au cœur des sites clients), le développement de ses CDI intérimaires, ses engagements RSE, ainsi que le développement d'outils et de solutions digitales innovants pour ses clients et ses intérimaires.

Si la France reste le principal marché du Groupe, l'international est une priorité stratégique pour diversifier ses positions géographiques et développer de nouveaux relais de croissance. Le Groupe continuera à consolider et à renforcer ses positions sur les pays où il est implanté et poursuivra son développement à l'international avec une attention particulière portée à l'Europe.

Assistance Aéroportuaire

Sur son pôle aéroportuaire, le Groupe a pour objectif d'accompagner les besoins de ses compagnies aériennes clientes et d'élargir l'éventail de ses prestations d'assistance aéroportuaire sur ses escales : en 2018, le Groupe s'est renforcé dans le fret aérien et l'assistance aux vols cargo.

Le Groupe a pour stratégie de renforcer son leadership en France et de se développer à l'international. Ces dernières années, le Groupe s'est implanté au Royaume-Uni sur London Heathrow, premier aéroport européen, et aux États-Unis sur l'aéroport de Boston, le faisant entrer dans le top 10 mondial de l'assistance aéroportuaire.

2. Les principaux enjeux et risques RSE

2.1. Piliers de la démarche RSE

Les activités de travail temporaire et d'assistance aéroportuaire du Groupe ont pour caractéristique commune d'être des acteurs majeurs de l'emploi dans les territoires où il est implanté. Dans ce contexte, et conscient de l'apport des politiques de Développement Durable dans l'amélioration de sa performance et le bien-être de ses salariés, le Groupe CRIT a développé sa politique RSE autour des trois piliers suivants :

Sa responsabilité sociale

La politique des Ressources Humaines du Groupe, déployée par un vaste réseau d'acteurs, a pour objectifs le développement, l'épanouissement et l'accompagnement de ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires. De par son activité, le Groupe CRIT contribue à l'accès à l'emploi d'un grand nombre de personnes au quotidien. Parmi ses principaux enjeux sociaux figurent le développement de l'employabilité de ses collaborateurs et leur fidélisation.

Son engagement sociétal

Fort d'un réseau étendu au niveau national, le Groupe promeut une culture d'initiatives locales et tisse d'étroites relations avec l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche volontaire et

partenariale. Doté d'un système de management de la qualité certifié, le Groupe place la satisfaction de ses parties prenantes au cœur de son activité.

Sa responsabilité environnementale

Conscient des enjeux environnementaux actuels et de la nécessité de les prendre en compte dans ses activités, le Groupe s'engage dans une démarche respectueuse de maîtrise et de réduction de ses effets sur l'environnement en déployant un système de management environnemental certifié.

2.2. Enjeux identifiés

Une cartographie des risques a été réalisée en vue de sélectionner les enjeux pertinents relatifs à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du Groupe sur la base du référentiel Grenelle II.

9 enjeux vecteurs de risques ont été identifiés parmi les domaines suivants :

Domaine social

- A. Développer les compétences de nos collaborateurs
- B. Favoriser l'égalité des chances et assurer l'égalité de traitement
- C. Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs
- D. Fidéliser les talents
- E. Renforcer l'attractivité pour recruter
- F. Assurer la cohésion sociale et la qualité de vie au travail

Domaine sociétal

- A. Favoriser l'accès à l'emploi sur les territoires avec nos partenaires
- B. Garantir le respect de l'éthique des affaires

Domaine environnemental

- A. Mener notre activité dans le respect de l'environnement

2.3. Les axes développés durant l'année 2018

En 2018, les principaux enjeux suivis sont les suivants :

- **Le développement de l'employabilité et la sécurisation des parcours professionnels** : le Groupe poursuit ses actions de formation au niveau national ainsi que ses actions pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté. Il étend et renforce la diversification des solutions d'emploi comme le déploiement des CDI intérimaires en vue de sécuriser les parcours professionnels.
- **La mobilisation pour la santé et la sécurité des collaborateurs** : cet axe prioritaire dans la politique sociale du Groupe se traduit par un système de management certifié et des actions de formation et de sensibilisation.
- **Le renforcement des actions en faveur de la diversité et contre les discriminations** : l'accès et le maintien dans l'emploi sont conditionnés aux seules compétences des candidats et collaborateurs du Groupe.
- **L'éthique des affaires** : dans la continuité de ses engagements, le Groupe renforce ses actions en matière d'éthique des affaires, dans le domaine de la protection et de la confidentialité des données notamment.
- **La démarche environnementale** : le Groupe poursuit sa démarche environnementale dans un objectif d'amélioration continue.

2.4. Domaine social

2.4.1. Développer les compétences des collaborateurs

2.4.1.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

La formation professionnelle occupe une place stratégique dans l'activité de travail temporaire et constitue un levier de fidélisation de nos collaborateurs.

Indispensable pour certaines missions ou certains secteurs et très sollicitée par les entreprises clientes, la formation permet d'assurer au client la délégation d'intérimaires qualifiés au regard de leurs besoins et accroît la satisfaction des intérimaires par une meilleure employabilité.

Les formations dispensées aux intérimaires ont également un rôle de prévention des risques liés à la sécurité.

Politique

La formation fait partie intégrante de la politique d'accompagnement et de développement des collaborateurs permanents et intérimaires. Le Groupe CRIT s'engage à former l'ensemble de ses collaborateurs avec pour objectifs l'accompagnement des collaborateurs permanents et intérimaires dans leur montée en compétences ainsi que le développement de l'employabilité des intérimaires.

Cette politique formation s'appuie sur les moyens suivants :

- Un **investissement** important consacré à la formation ;
- Une **organisation dédiée**, basée sur des équipes formation implantées dans chacune des régions CRIT et un pilotage national ;
- L'**accompagnement et le conseil** auprès des agences : les responsables formation interviennent sur la conception de programmes de formation pour répondre aux besoins de nos clients, ou des besoins internes, tant pour les collaborateurs intérimaires que permanents. Ils assurent la mise en œuvre et le suivi des dispositifs de formation appropriés ;
- Un **organisme de formation** pour les permanents : RH Formation ;
- La veille sur les évolutions législatives.

Un organisme interne de formation

Pour servir sa politique de formation, le Groupe s'appuie sur son organisme interne de formation : RH Formation, dédié à la formation des collaborateurs permanents du pôle Travail Temporaire. RHFormation assure le traitement des besoins en formation et de conseil des entreprises du Groupe CRIT et aussi d'une clientèle extérieure afin d'accompagner leurs mutations et le développement de leurs activités.

Formation des collaborateurs permanents

Pour les collaborateurs permanents, les objectifs en matière de formation sont les suivants :

- **Faciliter l'intégration au sein de l'entreprise, de la région et de l'équipe** :
Les collaborateurs sont accompagnés dans leur prise de fonction, l'acquisition de leurs compétences clés afin de favoriser une bonne intégration au sein de l'entreprise. Outre des modules de formation dédiés, un outil e-learning permet de sensibiliser tout nouveau collaborateur aux métiers du travail temporaire et aux métiers transversaux du Groupe, sur l'ensemble des points clés de

ses métiers et de ses valeurs.

En 2018, des groupes de travail ont été réalisés pour réfléchir à de nouveaux parcours (accueil, suivi et accompagnement à la prise de poste, acquisition des compétences), avec pour objectif de diversifier les modes de formation pour plus de souplesse (ne pas se limiter aux formations en présentiel, diversifier les modalités pédagogiques en fonction des sujets et des besoins, développer les classes virtuelles, modules e-learning, vidéos, etc.).

- **Permettre l'acquisition ou le développement des compétences métier** :
Des formations métiers se renouvellent pour accompagner le développement de compétences professionnelles des collaborateurs, les évolutions métier et les transitions professionnelles. La création de parcours innovants est favorisée en régions, afin de promouvoir leur diffusion au national après une première phase pilote. Les formations métiers représentent 80 % du plan de formation des permanents.
- **Former et sensibiliser sur des sujets transverses** :
Des formations transverses sur des thématiques diverses sont également déployées afin d'assurer la conformité réglementaire (exemples : poursuite en 2018 des formations sur l'accessibilité et la non-discrimination).
- **Anticiper les évolutions des collaborateurs dans leur parcours professionnel** :
L'évaluation des compétences des collaborateurs au cours des Entretiens Annuels de Développement est l'occasion de définir les besoins individuels, par la suite examinés lors des Commissions de Développement Ressources Humaines au sein de chaque région. Les actions de formation retenues répondent conjointement aux besoins spécifiques de chaque région et aux orientations nationales. Cette double approche amène à proposer des démarches pédagogiques au plus près de la réalité professionnelle.

Formation des intérimaires

Pour les intérimaires, les actions de formation reposent sur les objectifs suivants :

- **La sécurisation du recrutement et de l'intégration des intérimaires**
Les phases de sélection puis d'intégration visent à positionner rapidement les intérimaires possédant les compétences requises. Il peut être proposé pour les candidats débutants ou peu expérimentés des parcours de formations courts, afin de leur permettre d'acquérir les compétences et savoir-faire indispensables pour la prise de poste.
Afin de répondre au mieux aux besoins des clients à moyen terme, sécuriser les parcours des intérimaires et assurer leur employabilité, il est prévu pour certains métiers des parcours de formation certifiants ou diplômants (CAP, titres professionnels, en contrat de professionnalisation notamment).
Chaque salarié intérimaire bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi individuel, réalisé par les agences localement. Ce suivi est renforcé pour les moins expérimentés d'entre eux.
- **L'élargissement des sources de recrutement et l'intégration de publics éloignés de l'emploi**
Sur certains métiers en pénurie de salariés intérimaires, il apparaît nécessaire de faciliter la recherche et l'identification de nouveaux profils, en élargissant dès la source le recrutement à des profils susceptibles d'acquérir les compétences visées.

L'accès à la formation, et ainsi à l'emploi, des publics éloignés de l'emploi est facilité par la mise en place d'un accompagnement en partenariat avec des acteurs locaux.

Les dispositifs de formation appropriés sont mobilisés en fonction de la nature de la formation, sa durée et le public concerné.

Le Groupe promeut également la formation en alternance (Contrat de professionnalisation, Contrat de Développement Professionnel Intérimaire, Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire).

- **Le déploiement de parcours de formations adaptés**
L'équipe de formation, experte en ingénierie pédagogique et financière, intervient en support aux agences afin de mener un travail d'identification des besoins en compétences des bassins d'emploi et d'élaboration de parcours de formation adaptés.
- **L'anticipation des évolutions**
L'objectif est d'anticiper l'évolution des métiers et l'émergence de nouvelles compétences (digitalisation, numérique, développement durable) et de favoriser les possibilités de mobilité professionnelle en mettant en place une gestion des compétences.

La réforme professionnelle

La dernière réforme de la Formation Professionnelle a largement modifié le paysage de la formation et la politique de l'entreprise en la matière. Cette réforme positionne notamment le collaborateur au cœur du dispositif avec le Compte Personnel de Formation (CPF). CRIT a largement communiqué sur ce dispositif, ce qui a permis une augmentation constante de son utilisation.

Résultats et KPI

KPI :

Permanents

+15 % de collaborateurs formés en 2018 (par rapport à 2017))

Intérimaires

+5 % d'intérimaires formés en 2018 (par rapport à 2017)

Résultats :

Permanents

+8 % d'heures de formation en 2018 (par rapport à 2017)

Intérimaires

+7 % d'heures de formation en 2018 (par rapport à 2017)

Taux d'emploi de nos intérimaires de 90 % dans les 12 mois suivant la formation¹.

1300 utilisations du Compte Personnel de Formation pour les intérimaires (constant par rapport à 2017).

2.4.1.2. Pôle Assistance Aéroportuaire

Du fait des nombreuses exigences en matière de sécurité du secteur aéroportuaire et de la multiplicité des formations nécessaires à la réalisation des missions confiées par les clients, la formation professionnelle est un enjeu stratégique de cette activité. La politique de formation déployée sur le pôle aéroportuaire prévient notamment les risques liés à la sécurité dans l'exécution des prestations quotidiennes.

Politique

La politique de formation professionnelle déployée dans l'assistance aéroportuaire vise les objectifs suivants :

- **Participer à l'amélioration de la sécurité, de la fiabilité et de la qualité du service** dans les différentes activités du transport aérien ;
- **Contribuer au maintien des salariés dans l'emploi** en développant leurs compétences, leurs qualifications et en les préparant aux évolutions des normes techniques, des organisations du travail, des technologies et des attentes des clients ;
- **Concourir à la réalisation des projets professionnels** et du souhait de l'évolution professionnelle et de mobilité des salariés au sein de la société.

Une école de formation dédiée

Le pôle Aéroportuaire dispose de son propre organisme de formation, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), afin de mieux répondre à ses besoins spécifiques. Il dispense tout au long de l'année des cursus pédagogiques destinés aux salariés des différentes filiales de l'assistance aéroportuaire et forme ainsi près de 15 000 stagiaires internes comme externes chaque année.

Il est certifié aux normes qualité ISO 9001:2008, ISO 14001 et ISO 18001. Afin de répondre aux besoins de formations spécifiques du transport aérien du Groupe Europe Handling, des préconisations de l'Aviation Civile, et dans le but de garantir la maîtrise et la parfaite compétence de ses équipes au sol, il est également agréé à la norme IATA en qualité d'Accredited School depuis 2004 pour les formations Marchandises Dangereuses Réglementées. Il est accrédité par la DSAC Nord pour la délivrance des formations en vue de l'obtention des autorisations de conduite sur les aires de l'aéroport Charles de Gaulle et Orly.

Tout nouvel embauché reçoit une formation générale portant sur les règles de sécurité et de sûreté. Celle-ci est complétée par une formation qualifiante en fonction des postes attribués.

L'IFMA est doté d'une équipe de formateurs instructeurs qualifiés pour la réalisation de ses formations théoriques et pratiques, ainsi que d'un bureau d'étude qui assure la veille réglementaire et réalise les manuels de formation et toutes les documentations nécessaires à leurs réalisations.

Les principaux domaines de formation

- **Les formations réglementaires** : sensibilisation sûreté, autorisation de conduite en zone réservée, marchandises dangereuses réglementées, facteurs humains, sécurité en piste, incendie, gestes et postures, Santé Sécurité au Travail, etc.
- **Les formations aux métiers de la piste** : agents de chargement sur avions vracs et mécanisés, conduite de la plateforme élévatrice, placement avion gestes conventionnels, dialogue au casque, refoulement avion, tractage (convoyage avion), passerelles télescopiques, responsable de chargement.
- **Les formations trafic** : devis de masse et de centrage, coordination avion, opérations aériennes, météorologie aéronautique.
- **Les formations commerciales** : agent d'enregistrement et d'embarquement, formations comportementales et accueil client.

¹ Sources : Etudes 2018 du FAFTT

Des formations accessibles à tous

La spécificité du secteur aéronautique est la multiplicité des formations. Un salarié du Groupe suivra entre cinq et plus d'une vingtaine de formations différentes, chacune d'entre elles devant être renouvelée tous les trois ans. Dans ce contexte, le Groupe se doit d'être innovant et de trouver des formats de formation adaptés en tendant vers l'optimisation des formations dispensées. En 2018, un groupe de travail a été formé afin de déployer des solutions de formation sous format de e-learning. Cette méthode ne concernera qu'une partie des formations proposées mais cela permettra de déployer une combinaison et une synergie de techniques pédagogiques.

Résultats et KPI

KPI :

+7 % de collaborateurs formés en 2018 (par rapport à 2017)

Résultat :

62 200 heures de formation

2.4.2. Favoriser l'égalité des chances et assurer l'égalité de traitement

2.4.2.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Les activités du Groupe de mise en relation, de mise à disposition et de placement sont directement concernées par les questions de discrimination : dans l'accès à l'emploi, dans la formation et dans le travail. Les comportements discriminatoires constituent un frein à l'insertion professionnelle et sociale des collaborateurs.

Le Groupe CRIT est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de lutte contre toute forme de discrimination et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances auprès de l'ensemble de ses collaborateurs permanents et intérimaires.

Une politique Diversité et Non-Discrimination

Le Groupe s'engage depuis 2007 dans une politique en faveur de la diversité et de lutte contre les discriminations avec les objectifs suivants :

- Sensibiliser les collaborateurs à ces sujets
- Promouvoir les bonnes pratiques
- Réduire les inégalités professionnelles
- Développer l'accès à l'emploi des publics en difficulté : les jeunes et les seniors, les personnes en situation de handicap, les personnes issues des quartiers prioritaires ou défavorisés.
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur

Cette politique est animée par un référent national. Ce référent a notamment un rôle de conseil et de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs sur toute question relative à la discrimination. En 2010, un Médiateur Diversité et Égalité des Chances vient renforcer les actions du Groupe en matière de lutte contre les discriminations. Également médiateur judiciaire auprès de Cours d'Appels, il est accessible à tous les collaborateurs permanents et intérimaires des sociétés membres de l'UES CRIT et a pour mission de résoudre les situations conflictuelles qui peuvent se présenter suite à une suspicion de discrimination.

Au sein de la politique Diversité et Non-discrimination, le Groupe CRIT est engagé depuis 2004 en particulier dans une politique active pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées. Par cette politique, le Groupe souhaite accompagner les personnes reconnues handicapées dans leur démarche d'insertion sur le marché de l'emploi.

Pour ce faire, la Mission Emploi & Handicap a été créée. Il s'agit d'une mission nationale relayée par des Correspondants Régionaux dans chacune des régions CRIT. Cette politique vise l'ensemble des parties prenantes du Groupe, à savoir les collaborateurs, permanents et intérimaires, mais aussi les clients, fournisseurs et partenaires, etc.

Les actions mises en œuvre en matière de diversité

Formation et sensibilisation des collaborateurs

Tous les nouveaux salariés, dans le cadre de leur parcours d'intégration suivent une formation e-learning sur le thème de la diversité pour les sensibiliser à la discrimination, le contexte légal, les enjeux sociaux et économiques et les bonnes pratiques.

Depuis 2017, une formation à la non-discrimination et à l'accueil des personnes en situation de handicap a été initiée pour l'ensemble du personnel recruteur et tout nouvel arrivant dans cette fonction. L'ensemble des collaborateurs concernés représente environ 1100 personnes. Une sensibilisation accrue est également mise en place pour l'encadrement : tous les managers suivront une session de sensibilisation supplémentaire sur les sujets de la diversité et de la non-discrimination.

Plan d'action pour l'égalité professionnelle

Des plans d'action pour l'égalité professionnelle ont été établis sur les pôles Travail Temporaire et Aéroportuaire du Groupe en France afin de lutter contre les inégalités salariales, favoriser la mixité des métiers et la présence de femmes dans les postes à haute responsabilité. Les objectifs visés sont les suivants :

- La suppression des écarts de rémunération constatés pour les permanents en poste et non justifiés ;
- L'égalité professionnelle dans le déroulement de carrière et de promotion professionnelle ;
- L'égalité professionnelle dans l'accès à l'emploi ;
- Assurer un niveau de formation professionnelle uniforme pour les deux sexes.

L'index de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes instauré par le Gouvernement dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel se présente comme un outil pour mesurer l'inégalité salariale en entreprise. Cet Index Égalité femmes-hommes est calculé à partir de cinq indicateurs permettant d'identifier les éventuels points de progression :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Sur la base de ces indicateurs, le Groupe a calculé une note globale de 77/100.

Les actions mises en œuvre en matière de handicap

Pour les collaborateurs permanents, les actions suivantes sont développées par le Groupe :

- **Le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel** des collaborateurs permanents grâce à différents aménagements mis en place (fauteuil ergonomique, aménagement de véhicule de fonction avec BVA, bureau électrique, fauteuil alternant les positions assis-debout, etc.),
- **Le recrutement** et l'accueil de stagiaires en situation de handicap,
- **La formation et la sensibilisation** des collaborateurs aux thématiques du handicap et de la diversité en entreprise via des dispositifs internes (e-learning, flash info, sessions de sensibilisation), et des événements occasionnels organisés au cours de l'année.

Pour les intérimaires, le Groupe mène les actions suivantes :

- **Le développement de la qualification** des intérimaires reconnus handicapés à travers des contrats de professionnalisation ;
- **La communication externe et la participation à de nombreuses manifestations**, telles que des forums et autres moments d'échanges entre CRIT et les demandeurs d'emplois, sur tout le territoire national ;
- **La sensibilisation** des équipes opérationnelles au handicap en vue d'une mobilisation totale ;
- **L'accompagnement des entreprises clientes**, par le conseil, la mise en place de solutions sur mesure dans le cadre de leurs politiques d'emploi de travailleurs handicapés (petits déjeuners clients, soutenance).

Des événements réguliers

La mobilisation sur le terrain se traduit notamment par l'organisation d'événements réguliers.

Chaque année, des ateliers BOOST sont organisés lors de la Semaine pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap. Chaque agence sélectionne des candidats intérimaires reconnus handicapés en recherche d'emploi pour lesquels elles ont établi une pré-qualification en validant leurs compétences ainsi que leurs disponibilités. Les agences proposent ensuite activement ces candidatures aux entreprises utilisatrices.

En 2018, le siège social et les agences ont participé à l'opération DUODAY, qui consistait à accueillir le temps d'une journée, au sein de ses établissements, une personne en situation de handicap pour qu'elle travaille en duo avec un collaborateur CRIT volontaire.

Des partenariats pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

La mise en œuvre de la politique d'inclusion des travailleurs handicapés du Groupe s'est concrétisée par son engagement aux côtés de partenaires nationaux et locaux :

- **L'AGEFIPH** : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (plusieurs conventions sur la période de 2006 à 2011) et notamment sa structure Capemploi,
- **La FAGERH** : Fédération des Associations Gestionnaires d'Établissements de Réadaptation pour Handicapés,
- **Les CRP** : Centres de Rééducation Professionnelle,
- **Les ERP** : Ecole de Reconversion Professionnelle,
- **Diverses associations locales et/ou nationales** en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap.

Le Groupe CRIT étend son action en adhérant à des réseaux d'entreprises, locaux et/ou nationaux, dont l'objectif est la sensibilisation et le partage des bonnes pratiques en matière d'insertion des publics en situation de handicap. Le Groupe est ainsi membre du Club Être au niveau national et d'autres organisations locales : Club Handiplus dans certaines régions, Club Entreprises & Handicap du 92.

Chaque année, le Groupe CRIT participe à de nombreux événements sur la thématique du handicap, aussi bien auprès d'entreprises clientes, afin de les sensibiliser au sujet, qu'auprès de personnes en situation de handicap en vue de faciliter leur employabilité.

Accessibilité des agences

CRIT a engagé un plan triennal pour la mise en accessibilité de son réseau d'agences en 2015. En 2017, 100% des agences ont initié cette démarche et les deux tiers sont accessibles au public en situation de handicap.

En partenariat avec le FAF.TT, le Groupe a initié en 2018 dans son réseau d'agences l'identification d'un référent Handicap par agence et sa formation avec les acteurs du handicap locaux, permettant ainsi la constitution d'un cercle de référents à l'échelle d'un bassin d'emploi. Les agences d'emploi qui s'engagent dans « Parcours TH » sont destinataires d'outils spécifiques et sont reconnues à la fois par les publics et par les partenaires.

Des actions auprès des entreprises clientes

Le Groupe accompagne ses clients en vue de développer et de faciliter l'insertion professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés en leur proposant des sessions de sensibilisation au handicap en entreprise ainsi que des actions spécifiques de conseil et d'accompagnement personnalisé.

Des actions auprès des secteurs protégé et adapté

Dans la continuité de ses engagements, le pôle Travail Temporaire et Recrutement mène des actions auprès d'Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) pour des prestations diverses (outils de communication, nettoyage des locaux, embossage de cartes de visite, plateaux repas, etc.).

Évolutions législatives

La loi « Avenir professionnel », promulguée en 2018, a des impacts directs sur l'activité de Travail Temporaire. Le Gouvernement a signé avec Prism'Emploi (organisme syndical de la branche) une convention de partenariat visant à faciliter l'accès des travailleurs handicapés au marché du travail, dans le prolongement de cette loi. Un nouveau « cas de recours » à l'intérim propre aux travailleurs handicapés sera mis en place à compter du 1er janvier 2019, à titre expérimental, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Celui-ci sera lié à la situation de la personne handicapée et non aux motifs classiques de recours à l'intérim.

Ce « cas de recours » peut permettre à une entreprise d'appréhender de manière plus concrète et progressive les conditions de réussite d'une intégration d'un travailleur handicapé au sein de l'entreprise.

En parallèle, cette disposition peut permettre à un travailleur handicapé de mieux apprécier les conditions concrètes de l'exercice professionnel au regard de ses propres besoins.

Le travail temporaire constitue indéniablement un réel levier et un moteur essentiel de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment des travailleurs handicapés.

Résultats et KPI

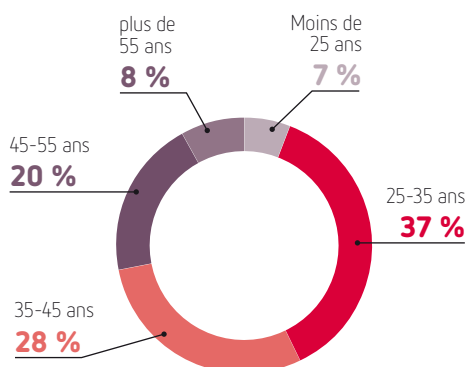
KPI :

- 73 % des recruteurs formés à la non-discrimination

Résultats :

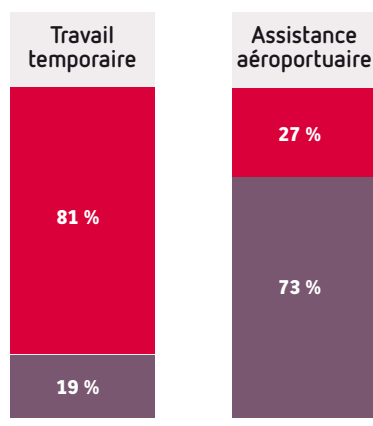
- +12% du nombre d'heures de délégation TH en 2018 (par rapport à 2017)
- +9 % du nombre de missions TH en 2018 (par rapport à 2017)
- +16% d'entreprises clientes dans lesquelles CRIT a délégué des travailleurs reconnus handicapés en 2018 (par rapport à 2017)
- Participation de CRIT à une quarantaine d'événements sur le handicap
- 18 agences d'emploi engagées dans la démarche « Parcours TH » du FAFTT

Répartition des effectifs CDI en 2018 par tranche d'âge - France



Répartition des effectifs CDI par sexe - France

■ Femmes ■ Hommes



2.4.3. Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs

2.4.3.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

De par la spécificité de son rôle d'intermédiation sur le marché de l'emploi, la santé et la sécurité au travail revêt une importance particulière pour le Groupe.

Le Groupe délègue ses intérimaires au sein de ses entreprises clientes exerçant dans des secteurs d'activité variés (BTP, industrie, services), dont certains sont plus accidentogènes que d'autres. Le Groupe veille donc à la gestion de ce risque d'accident du travail chez les intérimaires, conjointement avec l'entreprise cliente. En outre, le coût du risque incombe dans la grande majorité des cas exclusivement à l'entreprise de travail temporaire.

Une politique Santé et Sécurité

Le Groupe s'engage au travers d'une politique Santé et Sécurité à atteindre les objectifs suivants :

- Former et sensibiliser le personnel permanent en matière de prévention et de santé-sécurité au travail,
- Sensibiliser les collaborateurs intérimaires, à tous les stades du recrutement et de la délégation,
- Connaître les entreprises utilisatrices, les postes de travail, leur environnement et les tâches à effectuer,
- Agir conjointement avec les entreprises utilisatrices pour prévenir les accidents du travail.

Pour le déploiement de sa politique Santé et Sécurité, le pôle Travail Temporaire et Recrutement s'appuie sur le service Performance & Conformité (P&C), composé d'un Responsable National, de Responsables sur le sujet dans chaque région et d'Animateurs sécurité dans certaines régions.

Les actions mises en œuvre

Conscient que l'objectif de réduction des accidents du travail ne peut être atteint sans une meilleure gestion des risques et une meilleure information des collaborateurs, le Groupe CRIT déploie des dispositifs de prévention, d'information et de sensibilisation auprès de ses collaborateurs permanents en agences, ses intérimaires et ses entreprises clientes.

La sensibilisation des collaborateurs permanents en agence

À leur arrivée dans l'entreprise, les collaborateurs permanents bénéficient d'une sensibilisation à la santé, la sécurité et à la prévention des risques dans le cadre de l'e-learning d'intégration. D'autres dispositifs sont à leur disposition comme un livret Santé, Sécurité et Environnement et des flash info. Des formations liées à la sécurité sont dispensées régulièrement. En 2018, le Groupe a poursuivi la formation et la sensibilisation du personnel permanent en matière de santé et sécurité au travail afin de parfaire leurs connaissances, améliorer la communication avec les entreprises utilisatrices, identifier les situations à risques et réduire l'accidentologie.

Dans son contrat de complémentaire santé collectif, l'entreprise a inclus un service d'aide : une ligne téléphonique est disponible aux collaborateurs permanents tous les jours 24h/24 et propose des services de prévention, d'information (juridique, médicale, sociale) et d'écoute psychologique.

Les dispositifs de formation et de sensibilisation pour les intérimaires

La bonne évolution des résultats sécurité repose à la fois sur la pérennité des dispositions mises en œuvre et sur la recherche d'une meilleure adéquation de nos outils de prévention aux secteurs d'activité de ses clients.

La sensibilisation à la sécurité est présente à tous les stades de recrutement et de délégation à travers différents supports : livrets, tests sur des plateformes web, questionnaires, flash sécurité, etc. Ces supports de sensibilisation et d'animation sont mis à disposition auprès des intérimaires mais aussi auprès des entreprises clientes et peuvent être généralistes ou déclinés par secteurs d'activité : logistique, industrie, tertiaire, BTP.

Une attention particulière est portée à la sensibilisation des salariés intérimaires délégués dans des secteurs d'activité « exposés ». Par exemple, les salariés intérimaires des agences certifiées MASE participent à des « quarts d'heure sécurité » qui sont régulièrement organisées par les agences ou les entreprises utilisatrices.

Dialogue avec les entreprises clientes

Le Groupe effectue un dialogue régulier avec les entreprises clientes en vue de prévenir les risques en matière de santé et sécurité. Les actions réalisées sont les suivantes :

- **Les visites de poste** : la connaissance des entreprises utilisatrices, des postes de travail, de leur environnement et des tâches que les intérimaires seront amenés à effectuer est essentielle. Les agences réalisent des visites de postes pour recueillir ces informations et appréhender les caractéristiques des missions confiées aux salariés intérimaires. Le suivi du déroulement des missions au sein des entreprises utilisatrices se fait en réalisant des bilans de mission avec les salariés intérimaires et des visites d'observations en milieu de travail ;
- **L'analyse des accidents du travail** : elle est réalisée en privilégiant l'analyse conjointe avec l'entreprise utilisatrice au sein de laquelle l'accident est intervenu. Une liste de clients prioritaires est établie au niveau national, avec un suivi de leurs résultats sécurité et des plans d'actions déployés pour chacun d'entre eux, ainsi que des réunions d'informations sur les obligations respectives de CRIT et des entreprises utilisatrices. La mise en œuvre d'actions conjointes avec les entreprises clientes pour prévenir les accidents du travail contribue à l'atteinte de l'objectif de baisse de l'accidentologie ;
- **Le partage des bonnes pratiques** : des causeries sécurité sont organisées sur des thématiques particulières. Dans plusieurs régions CRIT, des intérimaires « ambassadeurs » interviennent lors de ces rencontres pour partager leur expérience et bonnes pratiques. Dans certaines régions, des Clubs Premium Sécurité sont mis en place par les collaborateurs et réunissent agences CRIT et entreprises clientes pour débattre des actions mises en œuvre pour la sécurité et la prévention des intérimaires.

La loi qui a créé le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité impose aux entreprises utilisatrices un diagnostic pénibilité : chaque poste de travail doit être étudié en vue d'identifier les différents critères de pénibilité qui s'y rapportent. L'entreprise de travail temporaire a un rôle important à jouer car elle doit déclarer les missions sur les postes « pénibles » auprès des organismes de Sécurité Sociale. Depuis la mise en place de ce compte, le Groupe effectue de larges campagnes de communication auprès de l'ensemble de ses entreprises clientes et apporte son support avec un rôle de conseil et d'accompagnement.

Certifications

Le Groupe a obtenu les certifications suivantes en matière de santé et sécurité :

- OHSAS 18001 : depuis 2005, pour l'ensemble des sociétés du pôle ;
- MASE (Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail) : sur 10 agences, principalement destiné aux secteurs Pétrochimie et Chimie ;
- CEFRI (Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants) pour 24 agences déléguant dans le secteur « nucléaire ».

En 2020 la norme ISO 45001 remplacera la norme OHSAS 18001 de santé et sécurité au travail. Dans ce cadre, le Groupe a réalisé un plan d'action pour anticiper la mise en place de cette norme et en obtenir la certification.

Résultats et KPI

KPI

Intérimaires :

- Taux de fréquence : +3 % en 2018
- Taux de gravité : demeure constant en 2018

Résultats

- En 2018, 220 000 intérimaires ont été formés à la sécurité. Les heures de formations à la sécurité correspondent à 38 % du total des formations dispensées.

Permanents :

- Taux de fréquence : -22 % en 2018
- Taux de gravité : -19 % en 2018

2.4.3.2. Pôle Assistance Aéroportuaire

Très réglementé, le secteur aéroportuaire requiert des exigences élevées en matière de santé et de sécurité.

Politique

La santé et la sécurité des collaborateurs s'affichent au premier plan de la politique 2018. Les objectifs du Groupe en la matière sont les suivants :

- renforcer la prévention des accidents auprès de son personnel ;
- maintenir de bonnes conditions de travail ;
- être en conformité avec les exigences légales, réglementaires et autres exigences concernant la santé et la sécurité des travailleurs.

Les certifications relatives à la santé et à la sécurité au travail

La santé et la sécurité, tant des collaborateurs que des usagers, est un enjeu prioritaire du Groupe. Cette orientation stratégique se traduit au travers de la certification selon la norme OHSAS 18001, obtenue en 2009.

Le Groupe a également fait le choix de la certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations), référentiel IATA sur l'assistance en escale des compagnies aériennes. Ce référentiel couvre les exigences de sécurité nécessaires au bon déroulement des opérations (Passage, Trafic, Piste et Bagage), les domaines de la formation et la maintenance des engins et intègre un système de gestion de la sécurité au quotidien.

Un Système de Gestion de la Sécurité

Le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) est outil de management de la sécurité très utilisé pour déterminer, mettre en œuvre et maintenir dans la durée la politique de prévention des risques d'accident majeur.

Ce système est aujourd'hui très bien compris des collaborateurs. En vue d'insuffler une culture de la sécurité à tous les niveaux, le pôle aéroportuaire mène des actions diverses pour les impliquer et les sensibiliser. Une newsletter trimestrielle sur le thème de la sécurité des opérations décrit un événement marquant du trimestre écoulé et rappelle les bonnes pratiques à adopter.

En 2018, une adresse mail dédiée à la remontée des presque-accidents a été créée avec pour objectifs d'affiner les risques et ainsi de les prévenir. Cette remontée d'information se fait uniquement auprès du service Qualité Sécurité Environnement sans que la hiérarchie n'interfère.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques

Les CHSCT des filiales du pôle sont des acteurs incontournables dans la mise à jour, chaque année, du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) et participent aux plans de prévention des risques (du Groupe, de ses clients compagnies aériennes et du gestionnaire aéroportuaire).

Les formations et sensibilisations à la sécurité

Le Groupe forme l'ensemble de ses collaborateurs opérationnels à la sécurité aérienne et aéroportuaire lors de ses formations initiales (nouveaux entrants) et lors des renouvellements de formation tous les 36 mois. Plusieurs forums Sécurité à destination exclusive des collaborateurs du pôle ont été organisés et animés par le personnel de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

La réduction des facteurs de pénibilité

Les travaux visant à réduire l'exposition des salariés aux facteurs de risques ainsi qu'aux facteurs de pénibilité, se poursuivent d'année en année, tendant vers l'amélioration constante des conditions de travail des salariés, avec par exemple la mise à disposition de nouveaux appareils électroniques pour plus de confort dans l'accomplissement des missions de piste (tablettes individuelles de travail, écrans déportés).

La prise en compte des risques psychosociaux

Une enquête suivie d'un plan d'action a été lancée suite à une recrudescence d'agressions envers nos personnels du service aux passagers, qui passe par une campagne de sensibilisation aux passagers par le biais d'affichage en zone d'enregistrement, des dépôts de plaintes systématiques auprès des services de police, un soutien psychologique par le biais de notre service de médecine du travail.

Résultats et KPI

KPI

Évolution 2017-2018 :

Taux de fréquence des accidents du travail : -19 %

Taux de gravité des accidents du travail : -3 %

Résultat

100 % des formations dispensées aux collaborateurs incluent un volet sécurité sur les thèmes abordés

2.4.4. Fidéliser les talents

2.4.4.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Les ressources humaines constituent le principal capital du Groupe. Fidéliser les talents est essentiel pour poursuivre son développement et apporter une réponse réactive, efficace et satisfaisante aux exigences des entreprises clientes.

Politique

Le Groupe s'attache à créer des liens durables et à accompagner le projet de vie professionnelle de chacun de ses collaborateurs permanents et intérimaires.

Pour les collaborateurs permanents, une politique de gestion des carrières est mise en œuvre sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement visant à offrir à tous les collaborateurs les mêmes outils de développement des compétences pour une carrière évolutive.

La fidélisation des intérimaires passe par la relation de confiance au quotidien dans les agences, la sécurisation de leurs parcours professionnels et le renforcement de leur employabilité, ainsi que par le développement du CDI intérimaire.

La politique déployée en matière de fidélisation des collaborateurs a pour objectifs :

- la bonne intégration des collaborateurs ;
- l'accompagnement du projet professionnel de chacun ;
- le développement des compétences.

Les actions mises en œuvre pour les collaborateurs permanents

L'intégration

Les nouveaux embauchés reçoivent un accompagnement dès leur arrivée avec un programme d'intégration composé de formations en présentiel adapté à l'exercice de leur métier et un accompagnement de proximité par leur manager. Outre des modules de formation dédiés, un outil e-learning permet de sensibiliser tout nouveau collaborateur aux métiers du travail temporaire et aux métiers transversaux du Groupe, sur l'ensemble des points clés de ses métiers et de ses valeurs.

Des perspectives d'évolution et de mobilité

Annuellement, les collaborateurs sont écoutés et conseillés à l'occasion d'un entretien annuel de développement et un entretien professionnel sur les possibilités d'orientation à donner à leur carrière. En soutien, ils peuvent bénéficier de formations pour leur permettre de progresser dans leurs fonctions ou d'évoluer vers d'autres métiers au sein de l'entreprise.

CRIT utilise un outil digital dédié au recrutement, à la mobilité interne et à la gestion des carrières permettant à chaque collaborateur un accès rapide aux informations RH disponibles, à la gestion de sa carrière (bourse à l'emploi, mobilité interne, alerte emploi, etc.) et de ses compétences (entretiens annuels d'évaluation, référentiel emploi de tous les métiers, identification des évolutions possibles en interne, etc.). Cet espace collaboratif améliore l'analyse des informations liées à la vie professionnelle du collaborateur et permet au manager de bénéficier d'une aide à la décision, fiable et en temps réel.

La reconnaissance par la mise en valeur des collaborateurs

Des événements sont tenus en vue de mettre à l'honneur les

performances des collaborateurs. Par exemple en 2018, une vingtaine de responsables d'agence ont été accueillis au siège social pour rencontrer les équipes support, échanger avec la Direction et visiter Paris à l'occasion de ce moment convivial.

Les actions mises en œuvre pour les intérimaires

Le Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire (CDII)

CRIT déploie depuis 2015 le CDI Intérimaire, qui permet aux salariés intérimaires d'avoir une situation financière stable et sécurisée en matière d'emploi. L'intérimaire en CDI a une rémunération mensuelle garantie même lorsqu'il n'a pas de mission. Ce contrat facilite l'accès au crédit et au logement.

Le Fond de Sécurisation des Parcours Intérimaires

Le Groupe a mis en œuvre en 2015, conformément aux engagements de la profession, le dispositif Fond de Sécurisation des Parcours Intérimaires (FSP) ayant pour objectif d'augmenter l'intensité d'emploi des salariés intérimaires par le biais d'un accompagnement professionnel et social. Ce dispositif bénéficie d'une forte mobilisation des Responsables Formation et des Responsables Ressources Intérimaires en région.

Les intérimaires sont accompagnés individuellement :

- **Sur le plan professionnel** : à travers la mise en place d'actions de formation et d'accompagnement du salarié afin d'obtenir un diplôme délivré sur la base de son expérience professionnelle, de réalisation d'un bilan de compétences, etc.
- **Sur le plan social**, qui devient un élément à part entière dans la réflexion menée sur l'employabilité : aide à la mobilité, à l'accès au logement, aux démarches administratives, à l'accompagnement sur des Techniques de Recherche d'Emploi (rédaction CV, préparation entretiens, etc.)

L'entretien professionnel intérimaire

Le Groupe met en place des entretiens professionnels pour ses salariés intérimaires les plus fidèles : il a été proposé à plus de 11 000 salariés intérimaires en 2018.

L'entretien professionnel a été construit pour être un temps d'échange entre salarié et employeur. Il est consacré aux perspectives d'évolutions professionnelles du collaborateur, notamment en termes de qualifications et d'emplois.

Plusieurs acteurs sont mobilisés dans cette démarche : les agences d'emploi, le service formation et les Responsables Régionaux Ressources Intérimaires.

Une équipe sur le terrain pour une plus grande proximité auprès des intérimaires

Le Groupe CRIT dispose d'un service qui écoute, oriente et accompagne au quotidien les collaborateurs permanents et intérimaires concernant toute difficulté personnelle liée à la santé, au logement, à la retraite, au handicap ou au décès.

Afin de développer ces accompagnements et de répondre le plus efficacement possible aux problématiques des intérimaires avec une proximité terrain, une équipe de Responsables Régionaux Ressources Intérimaires est chargée de sensibiliser les collaborateurs en agences et les intérimaires aux dispositifs sociaux existants ainsi que de les orienter vers les partenaires compétents afin de lever tout frein à l'exécution concrète des missions d'intérim.

Le Groupe recourt à son réseau de partenaires pour trouver des solutions adaptées :

- **Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT)** : a vocation à déployer des actions favorisant l'intégration sociale et

professionnelle des intérimaires en leur apportant informations, conseils et aides à caractère social. Le Groupe CRIT est impliqué au sein du Comité Paritaire de Gestion du FASTT et participe activement à diverses Commissions organisées par ce Fonds ;

- REUNICA – AG2R La Mondiale (organisme de protection sociale),
- Action Logement,
- Le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT),
- Intérimaires Santé.

KPI

- 44% des collaborateurs en CDI en 2018 sont en poste depuis au moins 5 ans.

2.4.5. Renforcer l'attractivité pour recruter

2.4.5.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Du fait de ses besoins importants en recrutement, le Groupe met en place des mesures propres à accroître son attractivité dans le but d'optimiser son processus de recrutement et d'attirer les talents de manière proactive. Ces actions sont nécessaires à l'accroissement de l'activité.

Politique

Le Groupe s'attache à développer son attractivité par le biais de sa marque employeur, ses engagements en matière d'accompagnement et d'évolution des collaborateurs tout au long de leur carrière et au moyen de sa politique d'apprentissage.

Marque employeur

Présence en ligne et digitalisation

En vue d'accroître sa visibilité en ligne et d'optimiser certains processus, le Groupe intègre et déploie des solutions de digitalisation. La diffusion de sa marque employeur est renforcée par l'animation régulière de ses réseaux sociaux et sa présence sur de nombreux sites d'emploi. Son site dédié Crit-job, qui propose des milliers d'offres d'emplois pour les intérimaires, fait l'objet d'une amélioration continue dans son accessibilité et son optimisation. En 2018, de nouveaux projets ont été initiés avec pour objectifs, en 2019, de déployer de nouvelles applications pour les intérimaires.

Des perspectives d'évolution et de mobilité

Le Groupe s'attache à accompagner les collaborateurs dans leur carrière, notamment à travers des entretiens de développement réalisés chaque année en vue d'apprécier les compétences des collaborateurs et au cours desquels sont recensés les besoins en formation et les aspirations éventuelles d'évolution ou de mobilité de chacun.

Des recrutements innovants

En fonction du type de profil recherché, l'équipe de recrutement met en place des processus variés et adaptés afin de se faire une opinion la plus juste possible des candidats. La phase d'entretien est constituée d'une entrevue avec les Ressources Humaines pour détecter les qualités humaines, la capacité d'intégration à l'entreprise et le savoir-être du candidat, puis d'une entrevue avec le manager pour évaluer les aspects techniques. Différents tests peuvent être proposés tels que des tests de personnalité et des tests spécifiques au métier visé. Pour certains postes, des mises en situation sont

organisées en groupe afin de favoriser les échanges entre les candidats et percevoir plus justement leurs personnalité et aptitudes.

Participation à des événements dédiés au sourcing

Les équipes de recrutement participent régulièrement à des événements dédiés au sourcing pour aller à la rencontre de candidats motivés aux profils variés. En 2018, les responsables Ressources Humaines sont intervenus lors de Job Dating, Forum de recrutement, sur les salons Apec et au sein d'écoles partenaires.

Partenariat avec des écoles

Dans le cadre de sa politique d'alternance pour ses salariés permanents, le Groupe a intégré dans sa politique Ressources Humaines la gestion de la taxe d'apprentissage et des relations avec les écoles. Véritable levier d'insertion des jeunes, l'alternance permet la montée en compétences ainsi que l'identification et l'intégration de nos futurs talents.

Un référent est désigné au sein de chaque structure (entité juridique ou région pour le travail temporaire) pour cibler les écoles et établissements de formation pertinents pour les enjeux futurs et développer des liens privilégiés avec ces structures. Le Groupe a un objectif partagé de 5% d'alternants par région (apprentis ou contrats de professionnalisation).

KPI

- 83 % de CDI confirmés à l'issue de la période d'essai
- +84 % de CDI Intérimaires entre décembre 2017 et décembre 2018

Résultats

- 6,50 % d'alternants en 2018 (en hausse de 0,6 % par rapport à 2017)

2.4.6. Assurer la cohésion sociale et la qualité de vie au travail

Le dialogue social contribue au maintien d'un climat social serein au travail, par l'écoute réciproque entre la Direction et les représentants des salariés. Des échanges ouverts et transparents avec les instances représentatives du personnel réduit les risques d'absentéisme garantit une bonne qualité de vie au travail.

2.4.6.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Politique

Le Groupe CRIT favorise le dialogue social sur l'ensemble de son périmètre sur le pôle travail temporaire, avec pour objectifs d'échanger régulièrement autour de sujets propres à la politique générale de l'entreprise, notamment l'égalité professionnelle, la prévoyance et frais de santé, les activités sociales et culturelles.

Un service dédié aux affaires sociales assure avec rigueur l'organisation du dialogue social et la mise en œuvre concrète des engagements négociés avec les élus.

Les actions mises en œuvre

Des réunions régulières

Le Groupe CRIT dispose d'institutions représentatives du personnel sur l'ensemble de ses entités ainsi que de délégués syndicaux qui interviennent dans le cadre des négociations collectives. L'autonomie des entités françaises composant le Groupe leur permet de disposer

d'une représentation du personnel qui leur est propre, permettant de maintenir un dialogue social de qualité, au plus près des spécificités de chacun de ses métiers et des préoccupations des collaborateurs. Chacune des institutions représentatives est consultée préalablement sur les décisions importantes en fonction de son périmètre d'intervention et du rôle qui lui est dévolu par la législation. Des réunions régulières sont tenues tout au long de l'année entre la Direction Générale et l'ensemble des institutions représentatives du personnel.

Ces réunions font l'objet d'informations sur la marche de l'entreprise (point mensuel sur l'activité), la politique Ressources Humaines (formation, égalité professionnelle, gestion des carrières), le fonctionnement du réseau d'agences et les négociations sociales en cours.

Les représentants du personnel bénéficient d'un nombre d'heures pour la tenue de réunions du personnel (DP, CE, CHSCT) ainsi que des heures supplémentaires à leurs heures de délégation afin de pouvoir préparer au mieux en amont ces échanges.

En 2018, plusieurs accords ont été initiés et sont en cours de négociation relatifs à la structure et au fonctionnement du Comité Social et Économique (CSE), aux moyens du dialogue social et au protocole d'accord préélectoral.

Accords sur l'équilibre des temps de vie

L'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle revêt une importance primordiale sur la qualité de vie au travail.

En France, les salariés permanents des sociétés du Groupe sont en grande majorité régis par des accords d'entreprise portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail (Accord ARTT : Aménagement et Réduction du Temps de Travail).

Eu égard à la spécificité de la réglementation du travail temporaire, les salariés intérimaires délégués par le Groupe sont soumis à la durée du travail applicable au sein de l'entreprise utilisatrice dans laquelle ils sont délégués.

Depuis 2015, le Groupe a instauré pour les collaborateurs permanents un abondement des droits portés sur le Compte Épargne Temps (CET) et permet de faire des dons de jours de congés aux salariés ayant un enfant gravement malade, chaque don étant ensuite abondé par l'entreprise.

Les intérimaires peuvent bénéficier d'un Compte Épargne Temps leur permettant d'épargner certains éléments de rémunération et de se constituer ainsi une épargne abondée par l'entreprise. Ils peuvent le conserver aussi longtemps qu'ils réalisent des missions pour l'entreprise, sans être contraints de le solder à chaque fin de mission.

Les avantages du Comité d'Entreprise

En sus de son rôle d'interlocuteur privilégié de l'entreprise sur les questions économiques et d'emploi, le Comité d'Entreprise de l'UES CRIT a pour vocation de proposer et gérer des actions sociales et culturelles au bénéfice des collaborateurs intérimaires et permanents.

Résultats et KPI

KPI

- 12 réunions avec le Comité d'Entreprise
- 6 réunions avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Résultat

- Le Groupe CRIT dispose d'instances représentatives du personnel sur l'ensemble du périmètre.

2.4.6.2. Pôle Assistance Aéroportuaire

Politique

Le Groupe CRIT favorise le dialogue social sur l'ensemble de son périmètre sur le pôle assistance aéroportuaire, avec pour objectifs d'échanger régulièrement autour de sujets propres à la politique générale de l'entreprise, de l'égalité professionnelle, de la prévoyance et frais de santé, des activités sociales et culturelles.

Une interlocutrice dédiée au dialogue sociale, la Chargée des Relations Sociales, est en lien permanent avec la direction juridique, la direction des filiales et les représentants du personnel.

Actions mises en œuvre

Soucieux d'un développement responsable et sécurisé de ses activités pour les salariés, les populations riveraines et les partenaires, le pôle Aéroportuaire est membre actif dans toutes les instances de la profession.

Le pôle participe notamment aux commissions sociales qui se tiennent tous les mois pour étudier les questions d'ordre social, de sécurité, d'emploi et prendre les décisions de façon collégiale qui détermineront les accords de la branche professionnelle avec les partenaires sociaux.

Favoriser l'équilibre des temps de vie

Les différents Comités d'Entreprise ont chacun développé une offre de services adaptés aux collaborateurs. Les offres proposées peuvent ainsi porter sur des services très variés tels que des services de billetteries, d'avantages vacances, d'aide pour des places en crèches, d'aide au logement, de gestion des abonnements, etc.

2.5. Domaine sociétal

2.5.1 Favoriser l'accès à l'emploi sur les territoires avec les partenaires

2.5.1.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Lier des partenariats à l'échelle locale ou nationale est une opportunité pour le Groupe de diversifier son *sourcing* et de saisir des opportunités économiques et sociales, notamment en respectant les clauses d'insertion exigées par certains clients. Cela permet de trouver et de former des candidats motivés sur des métiers en tension, réduisant ainsi les risques liés à un vivier insuffisant pour les agences, et facilitant l'accès à l'emploi pour ceux qui en sont éloignés.

Politique

Le Groupe s'engage en faveur de l'accès à l'emploi de tous au travers d'une politique partenariale visant à faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées avec pour objectifs le développement de leur employabilité et la sécurisation de leur parcours.

Cette politique est animée par une référente au niveau national et des correspondants en régions.

Actions mises en œuvre

Les agences mènent des actions sur leur territoire pour accompagner des demandeurs d'emploi à définir et à réaliser leur projet professionnel.

Afin de parvenir à cet objectif, CRIT s'implique dans une **dynamique partenariale**, aux côtés de partenaires locaux et nationaux :

- **Pôle Emploi**, pour les demandeurs d'emploi de toutes catégories : la convention nationale se décline à plusieurs niveaux : en conventions régionales et locales, afin d'être au plus près des spécificités des territoires,
- **L'Union Nationale des Missions Locales (UNML)** avec son réseau de missions locales qui accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans,
- **l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH)** pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap,
- **Les collectivités territoriales** locales,
- **les structures associatives** reconnues d'utilité publique,
- **Les écoles et organismes de formation.**

Les actions de partenariat réalisées chaque année par le Groupe ont toutes un même objectif : celui de favoriser l'insertion professionnelle et de promouvoir l'égalité des chances. Les programmes d'actions peuvent prendre différentes formes :

- **des campagnes de recrutement** avec l'implication forte des entreprises ;
- **des actions de formations** : les agences CRIT ont engagé des actions spécifiques pour préparer l'entrée en emploi à l'issue des parcours de formation dans un grand nombre d'écoles et de centres d'apprentissage ;
- **des prestations d'accompagnement (coachings, café rencontre, présentation métiers) pour permettre l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.** Ces actions consistent à présenter et à aider ces publics à comprendre les métiers et cerner les attentes des entreprises, promouvoir les potentiels des demandeurs d'emploi, les outiller pour leur apprendre à se valoriser et construire un projet professionnel.

Une équipe de référents en régions anime concrètement les partenariats avec plus de 260 structures sur le territoire. Parmi ces structures, on retrouve des réseaux pour l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi tels que les EPIDE (Établissement pour l'Insertion Dans l'Emploi), les Écoles de la Deuxième Chance et les Missions Locales.

Le Groupe également porte un intérêt particulier aux quartiers prioritaires de la ville qui connaissent un taux de chômage plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale². En 2018, de nombreuses rencontres ont notamment été initiées avec les acteurs du département de Seine Saint-Denis où se situe le siège historique du Groupe. Le Groupe est également signataire de la Charte Entreprises et Quartiers dans le département des Hautes Pyrénées (65), du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68).

Des partenariats pour l'insertion des jeunes

Une attention particulière de ces partenariats est portée à l'insertion des jeunes.

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML), l'État et les acteurs de la branche du travail temporaire (FAETT, FASTT et le Prism'emploi) ont signé un accord national qui vise à renforcer et poursuivre le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et les Missions Locales. L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des jeunes non qualifiés pour favoriser leur accès à l'emploi.

CRIT est particulièrement engagé : 69 partenariats ont été formalisés entre des agences CRIT et des Missions locales. Les agences CRIT ont largement contribué à la communication autour de ce dispositif.

² D'après le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) le taux de chômage était de 24,7 % en 2017

Le Groupe mène des actions diverses : visite d'entreprises pour les jeunes de la Mission Locale, accompagnement personnalisé, entretiens « coaching » menés par les professionnels d'agences, accès aux offres d'emploi, etc.

Résultats et KPI

KPI

En 2018, 69 agences ont signé un partenariat formalisé avec des Missions Locales, soit une augmentation de 9,5 % par rapport à 2017.

2.5.1.2. Pôle Assistance Aéroportuaire

Créer des liens avec des partenaires de l'emploi est pour le pôle aéroportuaire un moyen de diversifier son *sourcing* sur certains métiers qui nécessitent une main d'œuvre significative et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en particulier.

Politique partenariale

Le pôle Aéroportuaire s'engage pour l'insertion des demandeurs éloignés du marché de l'emploi depuis plusieurs années avec l'Association JEREMY.

Association JEREMY

Le Groupe Europe Handling assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes En Recherche d'Emploi à Roissy et Orly), dont la vocation est l'insertion des demandeurs d'emploi franciliens, sur orientation préalable des structures d'accueil : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Écoles de la deuxième chance, etc.

Implantée sur la plateforme aéroportuaire de Roissy, l'association propose des parcours de formations adaptées pour une dizaine de métiers opérationnels du secteur aéroportuaire.

Le Groupe et les entreprises partenaires, membres actifs de l'association, mettent en œuvre les actions visant la qualification et l'intégration durable à l'emploi. Pour ce faire, elles organisent deux sessions de recrutement par an, et recrutent les candidats sur la base de leur motivation et de leur capacité à s'inscrire dans un parcours exigeant un important investissement personnel dans la durée.

Le programme d'accompagnement de l'association JEREMY permet d'élaborer le projet métier de chaque bénéficiaire en adéquation avec ses aspirations et son potentiel, sous le parrainage d'un professionnel de l'entreprise partenaire, afin de débiter une formation qualifiante (Contrat de Professionnalisation de 180 heures pour l'apprentissage du métier).

Les formations sont dispensées par l'organisme interne de formation, spécifique aux métiers de l'assistance aéroportuaire, l'IFMA.

À l'issue de leur parcours de formation, les jeunes intègrent l'emploi en tant que salariés en Contrat à Durée Indéterminée.

Accompagnement des apprentis et présentation dans des lycées spécialisés

Le pôle Aéroportuaire, au travers de sa filiale de maintenance, participe activement à l'insertion des jeunes, et des adultes en reconversion, dans le monde professionnel. Depuis 2010, les effectifs se voient renforcés par des apprentis issus de cursus scolaires adaptés (CFA/ Lycée Professionnel). Ces derniers sont parrainés par un membre de l'équipe en place, bénéficiant ainsi d'un suivi tant pédagogique que technique.

Résultats et KPI

KPI

30 % de l'effectif de la filiale maintenance du pôle aéroportuaire est constitué d'apprentis ou de CDD/CDI issus de l'apprentissage.

2.5.2. Garantir le respect de l'éthique des affaires

2.5.2.1. Pôles travail temporaire et assistance aéroportuaire

Compte tenu de son implantation à l'international, le Groupe est vigilant sur tout ce qui a trait à l'éthique des affaires et aux conditions de travail. Il veille au respect d'un socle de valeurs communes dans tous les pays où il est implanté et des réglementations en vigueur.

Politique

Le Groupe CRIT œuvre pour une activité économique dans le respect de ses valeurs et de ses principes éthiques. Il veille au respect des valeurs véhiculées par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) au sein des différents pays dans lesquels il est implanté.

Le Groupe CRIT s'engage à agir dans le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail suivantes, dans l'ensemble de ses pays d'implantation :

- Les conventions C087 et C098 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ainsi que sur le droit d'organisation et de négociation collective
- Les conventions C105 et C182 relative à l'abolition du travail forcé et aux pires formes de travail des enfants : au-delà de cette convention, le Groupe CRIT respecte, avec ses entreprises clientes, l'âge minimum requis et s'assure des bonnes conditions de travail du personnel permanent et des intérimaires.
- La convention C111 concernant la discrimination (emploi et profession)
- La convention C159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées

Le Groupe CRIT s'est également engagé à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies qui concernent le respect des Droits de l'Homme, les normes internationales du travail, l'éthique des affaires et l'environnement.

Le Groupe est membre adhérent du Pacte Mondial des Nations Unies sur l'ensemble de son périmètre.

Lutte contre la corruption

Le déploiement de la Charte éthique

Dans un objectif de sensibilisation et de réaffirmation de ses valeurs, le Groupe dispose d'une Charte éthique à destination de l'ensemble de ses collaborateurs permanents, sur les thèmes suivants : respect des droits individuels, éthique des affaires, relations avec les parties prenantes et respect de l'environnement. Cette Charte éthique est déployée sur le pôle Travail Temporaire en France.

À travers cette charte, le Groupe CRIT vise à promouvoir une démarche responsable et des comportements conformes aux valeurs défendues par le Groupe.

Des dispositifs anti-corruption

Dans le cadre de la loi Sapin 2 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, le Groupe

a poursuivi en 2018 les démarches relatives à la mise en œuvre de dispositifs anti-corrupcion. Ces dispositifs ont pour objectifs l'évaluation des risques, la formation et la sensibilisation des collaborateurs, des mesures de contrôle et de sanctions. Le périmètre de déploiement couvre l'ensemble du Groupe et ses filiales.

Au sein du Groupe, les actions menées pour lutter contre la corruption consistent notamment à s'assurer du respect de l'éthique des affaires par la mise en place d'une cartographie des risques d'exposition à la corruption sur l'ensemble du Groupe, l'élaboration d'un code de conduite relatif à la corruption, d'une charte fournisseurs et des procédures de contrôle financier.

Protection et confidentialité des données personnelles

Entrée en vigueur en mai 2018, la nouvelle réglementation européenne relative à la protection des données personnelles vise à garantir plus de contrôle, plus de sécurité et plus de transparence sur l'utilisation des données personnelles faite par les entreprises.

À cette occasion, le Groupe a procédé à la mise à jour de ses politiques de gestion des données personnelles pour apporter notamment une information plus détaillée et plus claire sur la nature et les finalités des données collectées, le contrôle de ses données par son propriétaire ainsi que ses droits. Un référent a été nommé sur toute question relative à cette thématique.

Le service juridique a réalisé une campagne d'information en interne afin de sensibiliser les collaborateurs aux points de vigilance à prendre en compte dans le traitement des données personnelles des intérimaires, candidats, partenaires commerciaux et prospects. Une notice d'information a également été mise en ligne pour informer les parties prenantes des dispositifs mis en œuvre.

Achats responsables

La structure des coûts du pôle Travail Temporaire et Recrutement est constituée majoritairement de frais de personnel, les achats ne représentant généralement qu'en moyenne 2,5 % du chiffre d'affaires. Soucieux de favoriser et d'encourager les bonnes pratiques, conformément à ses précédents engagements, le Groupe déploie en France une charte Achats Responsables, destinée à faire connaître et à obtenir l'adhésion de ses prestataires et fournisseurs sur ses valeurs et ses engagements de développement durable et de lutte contre la corruption.

Le Groupe réalise de nombreuses prestations avec le secteur protégé et adapté ainsi qu'avec des prestataires bénéficiant de certifications sociales et environnementales agréées.

Les achats de consommables sont sélectionnés dans le catalogue interne du Groupe contenant majoritairement des produits éco-responsables (écolabellisés, issus de matériaux recyclés, etc.).

Le Groupe choisit des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) pour des prestations diverses (outils de communication, nettoyage des locaux, embossage de cartes de visite, plateaux repas, etc.).

Politique fiscale

Le Groupe s'engage à respecter les lois et réglementations fiscales qui le concernent, et à payer les impôts qui lui incombent dans les pays où il opère. Des mécanismes de contrôle et des procédures ont été mis en place dans toutes les entités du Groupe pour s'assurer du respect de ses obligations fiscales.

Le Groupe ne dispose d'aucune filiale dans les pays considérés comme des juridictions fiscales non-coopératives (liste noire de l'union européenne), sa présence dans trois pays de la liste grise (Suisse, Tunisie et Maroc) est uniquement motivée par l'exploitation des activités économiques productives qu'il y exerce.

Les transactions intra-groupe ont un objectif industriel ou commercial, et sont effectuées dans des conditions normales de marché, conformément aux pratiques internationales reconnues.

Plan de vigilance

Conformément à la loi française sur le devoir de vigilance, le Groupe a élaboré un plan de vigilance relatif aux risques en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité au travail et d'environnement sur l'ensemble de son périmètre en tenant compte objectivement de la portée des impacts de ses activités sur ces sujets.

Un comité de pilotage transverse (impliquant la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Administrative et Financière, la Direction Juridique, le service Développement Social) a été constitué pour mener les actions suivantes :

- **L'identification des risques** relatifs aux Droits de l'Homme, à la santé et à la sécurité au travail et à l'environnement. A cet effet, une cartographie des risques a été établie en lien avec les services Qualité-Sécurité-Environnement du Groupe sur les pôles Travail Temporaire et Recrutement et Assistance Aéroportuaire, en France et à l'international ;
- **L'inventaire et l'adaptation des mesures de prévention** raisonnables pour chacun des risques retenus ;
- **L'inventaire et l'adaptation des mesures de contrôle et d'évaluation** des mesures de prévention mises en œuvre.

Les éléments pertinents retenus pour la cartographie des risques ont été sélectionnés sur la base de référentiels internationaux tels que le Pacte Mondial de l'ONU, les normes de l'Organisation Internationale du Travail, le Grenelle 2 de l'environnement.

De nouveaux risques relatifs aux domaines visés par la loi sur le devoir de vigilance ont été intégrés à la cartographie globale des risques de l'entreprise, déjà réalisée par ailleurs, et analysés au regard des activités menées par le Groupe CRIT.

Le Groupe réalise régulièrement sur son périmètre des audits internes et externes dans les domaines visés par la loi sur le devoir de vigilance et bénéficient de certifications ISO 14001 pour son système de management de l'environnement, ISO 9001 pour son système de management de la qualité et OHSAS pour son système de management de la santé et de la sécurité.

Des auto-évaluations RSE sont également réalisées annuellement dans les domaines social, sociétal et environnemental.

Pour l'évaluation de ses fournisseurs et sous-traitants, le Groupe déploie une charte Achats contenant des clauses RSE relatives aux droits de l'Homme, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à l'éthique des affaires.

Résultats et KPI

KPI

95 % de collaborateurs sensibilisés à la Charte éthique du pôle Travail Temporaire

2.6. Domaine environnemental

2.6.1. Mener ses activités dans le respect de l'environnement

2.6.1.1. Pôle Travail Temporaire et Recrutement

Le Groupe prend en considération les impacts de son activité sur l'environnement, lesquels sont peu significatifs de par la nature de ses activités et dont les risques associés sont limités.

Politique

Depuis 2005, le Groupe CRIT s'est engagé dans une démarche de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement.

L'identification des principaux aspects environnementaux liés à l'activité de travail temporaire a permis de définir quatre axes d'action :

- La sensibilisation à l'environnement de notre personnel permanent et intérimaire
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Le traitement et le recyclage des déchets
- La réduction de consommation de papier.

En particulier, le pôle Travail Temporaire dispose d'un service Qualité Sécurité Environnement dédié à son secteur d'activité. Depuis 2005, la performance de sa démarche environnementale se traduit notamment par la certification ISO 14001 de son Système de Management de l'Environnement sur l'ensemble des sociétés françaises.

Les actions mises en œuvre

La sensibilisation des collaborateurs

Conscient que l'efficacité de sa politique environnementale repose sur la mobilisation de chacun, le Groupe CRIT œuvre pour une meilleure sensibilisation et information de ses collaborateurs.

Différentes actions sont mises en place dans ce cadre pour enrichir leurs connaissances sur le développement durable et ainsi contribuer au changement des habitudes et des comportements, notamment :

- **La diffusion régulière de flashes d'information** à l'ensemble des collaborateurs. En 2017, la sensibilisation a porté plus particulièrement sur l'éco-mobilité pour encourager les collaborateurs à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport moins polluants.
- **La diffusion des résultats de l'analyse environnementale annuelle** à l'ensemble des collaborateurs ;
- **La sensibilisation aux bonnes pratiques** des nouveaux collaborateurs permanents dès leur recrutement. Cette sensibilisation porte sur la réduction des consommations d'énergie, d'émission de CO₂, d'eau et de papier et le recyclage des cartouches d'imprimante.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre

Acteur majeur de l'emploi, le Groupe interagit chaque jour au contact de ses entreprises clientes, sur l'ensemble du territoire national, ce qui génère de nombreux déplacements.

Cette mobilité professionnelle des collaborateurs permanents constitue l'axe prioritaire du Groupe pour la limitation de l'impact des activités des pôles « Travail Temporaire et Recrutement » et « autres services » sur l'environnement.

L'élément clé du plan d'actions mis en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre réside dans le choix des panels de véhicules confiés aux collaborateurs : 4 catégories de véhicules, sélectionnés pour leur faible émission de CO₂ ont été référencés par le Groupe.

Plus de 90 % de la flotte automobile de CRIT est constituée de véhicules de catégorie A (moins de 100gCO₂/km).

Des véhicules hybrides ont également été mis en circulation.

Afin d'encourager ses collaborateurs permanents à réduire ou tout du moins optimiser leurs déplacements professionnels, le Groupe combine plusieurs actions :

- L'organisation de réunions téléphoniques et de web-conférences ;
- Le développement de formations sous forme d'e-learning ;
- L'instauration de règles, comme privilégier les déplacements en transport en commun (train, bus) pour les trajets de plus de 150 km aller/retour.

Réduction des déchets et recyclage

Sur l'ensemble de ses sites nationaux, la récupération et le recyclage des matériels informatiques et bureautiques sont organisés en lien avec une entreprise extérieure spécialisée (ou par le fournisseur) qui procède à l'enlèvement des matériels et assure leur destruction.

Depuis 2014, le Pôle Travail Temporaire et Recrutement a adhéré au service de collecte de CONIBI pour le recyclage et la valorisation des cartouches d'impression et autres consommables d'impression pour l'ensemble de ses sites. L'ensemble des collaborateurs sont sensibilisés à cette méthode de recyclage.

Réduction de la consommation de papier

Le Groupe a engagé différentes actions avec comme objectif de limiter son impact environnemental au niveau de sa consommation de papier : le référencement pour ses besoins en imprimerie de fournisseurs certifiés (Imprim'vert, PEFC et Ecolabel), la réduction de la consommation de papier via la dématérialisation des documents.

Développement d'outils de la digitalisation

Dans une démarche globale de dématérialisation, CRIT s'est appliqué à développer des applications informatiques.

Initialement réservées aux principaux documents utilisés par les agences de travail temporaire (entre autres : dossiers clients, dossiers intérimaires), CRIT a étendu cette démarche aux contrats de mission intérimaires en déployant progressivement une nouvelle application qui les dématérialise. Dans chaque région, une dizaine d'agences a ainsi déployé ce nouveau dispositif.

Pour les collaborateurs permanents, la dématérialisation des bulletins de salaires est possible depuis plusieurs années sur l'ensemble du Groupe avec la mise en place d'un coffre-fort électronique.

Consommation énergétique

Le Groupe a réalisé en 2016 un audit énergétique sur une dizaine de ses agences (les plus consommatrices en énergie) et sur un échantillon représentatif de sa flotte automobile. Ces audits ont permis l'établissement de plusieurs plans d'action en vue de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

Le siège social du Groupe répond aux meilleures normes environnementales actuelles : HQE (Haute Qualité Environnementale) et label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Résultats et KPI

KPI

62 % des collaborateurs permanents ont adhéré au coffre-fort électronique et reçoivent ainsi leurs bulletins de salaire dématérialisés directement sur leur compte en ligne.

Résultats

En 2016, un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a été réalisé en France sur l'ensemble des entités du Groupe CRIT soumises à la réglementation, valable pour une durée de 3 ans. Les émissions de gaz à effet de serre générées en 2015 ont été évaluées comme suit :

Entités	Émissions GES (teqCO ₂)
CRIT SAS	2 395
AB INTERIM	23
LES COMPAGNONS	12
LES VOLANTS	5

2.6.1.2. Pôle Aéroportuaire

Le Groupe prend en considération les impacts environnementaux de son activité d'assistance aéroportuaire ainsi que les risques associés en matière d'émission de gaz à effet de serre et de gestion des déchets.

Politique

Le service Qualité Sécurité Environnement du pôle Aéroportuaire déploie et anime une politique environnementale par le biais d'un système de management de l'environnement certifié. En 2018, la certification selon la nouvelle version de la norme ISO 14 001 a été obtenue.

Les sociétés françaises du pôle Aéroportuaire ont également obtenu la certification ISAGO qui s'appuie sur le référentiel développé par IATA (International Air Transport Association) sur l'assistance en escale des compagnies aériennes. Cette certification, qui intègre la protection de l'environnement et notamment la prévention et la maîtrise des pollutions, couvre :

- le siège social du Groupe Europe Handling et ses filiales opérant sur l'aéroport d'Orly, depuis 2011 ;
- les filiales opérant sur l'aéroport de Roissy CDG, depuis 2013.

Formation et sensibilisation des collaborateurs

Diverses actions de formation et de sensibilisation sont mises en œuvre auprès de l'ensemble des collaborateurs permanents telles que :

- **La diffusion régulière de flashs d'information** à l'ensemble des collaborateurs ;
- **L'intégration de la protection de l'environnement**, au sein de chaque module de formation dispensé par IFMA, plus spécialement, l'intégration, depuis 2009, de l'éco-conduite au module de formation « conduite des engins de piste » ;
- **La sensibilisation au traitement des pollutions accidentelles** des collaborateurs amenés à manipuler des engins aéroportuaire. Cette formation est dispensée dès leur recrutement par l'IFMA.

Prévention des risques environnementaux et de pollution

L'activité du pôle est concentrée sur les espaces gérés par la société Aéroport de Paris qui organise et assure les opérations de dépollution

si cela s'avère nécessaire. La comptabilisation des pollutions se fait annuellement. Le suivi assidu de la maintenance des engins aéroportuaire contribue à la diminution des pollutions.

Par ailleurs, le pôle aéroportuaire participe à la consolidation des indicateurs environnementaux consolidés des ODD (Objectifs de Développement Durable) de l'aérien, piloté par la FNAM (Fédération Nationale Aviation Marchande). Ce dernier permet de communiquer au grand public les données environnementales liées à l'aérien et de valoriser les actions et les évolutions menées par la profession.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Optimisation des déplacements des engins de piste

L'ensemble des déplacements des engins de piste dans les enceintes aéroportuaires est identifié comme étant le poste le plus émissif des activités. La réduction des émissions directes de CO₂ constitue ainsi un engagement permanent du pôle Aéroportuaire et un axe prioritaire d'amélioration continue. Cette réduction passe par la réduction des quantités de carburant consommées.

Chaque renouvellement de matériel et chaque mise à niveau du parc fait l'objet d'une étude en vue de remplacer les engins thermiques d'engins totalement électriques sont effectués.

Depuis 2016, le pôle aéroportuaire s'est doté d'une quinzaine de tapis bagages électriques de modèle CBL150 et CBL2000. Ces engins de nouvelle génération représentent un double avantage : d'une part une partie des pièces détachées sont en commun avec les tracteurs électriques de cette même firme, d'autre part ils contribuent à une diminution des quantités de carburant.

Un suivi est effectué sur les indicateurs de consommation de carburant.

Le pooling de matériel

Le pôle aéroportuaire, au travers de sa filiale Cargo Group, participe activement au projet OCAP piloté par Paris Aéroport. Ce projet vise le désencombrement des pistes de Paris Charles de Gaulle via le développement d'un outil collaboratif de support à l'activité piste permettant une optimisation des taux d'utilisation des matériels de piste. **Une dizaine d'entreprise se sont associées** à ce projet, dont les enjeux environnementaux sont la **diminution des déchets** (par un meilleur suivi des matériels non motorisés et non avionnés), et la mutualisation des ressources matérielles.

Traitement des déchets dangereux

La diminution de la production de déchets dangereux constitue un enjeu prioritaire de la politique environnementale. Les opérations de maintenance des engins et matériels aéroportuaires génèrent des déchets et des résidus. Ceux-ci font l'objet d'un suivi et sont intégralement pris en charge par une entreprise spécialisée qui assure leur recyclage.

En parallèle, les collaborateurs concernés sont formés en conséquence et régulièrement sensibilisés à l'utilisation de nouveaux consommables moins polluants.

Recyclage du papier

Depuis 2013, des campagnes d'élimination d'archives sont organisées, ainsi ce sont près de 37 tonnes de papiers qui ont été collectées par différentes entreprises dont l'entreprise de travailleurs adaptés CEDRE. La finalité de cette démarche est d'éliminer les archives par un biais maîtrisé, et de valoriser des emplois de personne en réinsertion.

Recyclage des uniformes

En vue de donner une seconde vie aux uniformes des agents de passage, un partenariat a été mis en œuvre avec des fournisseurs pour récupérer de ces produits 9000 kilos de tissus afin de servir à l'isolation de bâtiments.

Dialogue avec les parties prenantes intéressées

La commission Développement Durable et Territoire, permet d'échanger avec les autres acteurs de la profession, tous les trimestres, à la FNAME (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande). Au cours de ses réunions sont présentés les actualités du secteur, le suivi des projets de lois ayant un impact dans ces domaines, et des actions témoins permettant d'échanger sur des thématiques fortes (exemple : pooling, gestion des déchets, revue RSE...).

La représentation de la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), au comité de pilotage du Plan de Prévention Atmosphère de l'Île de France afin de rédiger des fiches actions à destination de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie). Dès lors le pôle aéroportuaire a été associé dans les études de certaines fiches Actions, notamment dans l'étude de transition de la flotte matériel thermique vers d'autres sources d'énergie, en collaboration avec la FNAME et la DGAC.

La Commission consultative Environnementale (CCE) de l'aéroport d'Orly et de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Cette instance est consultée pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport sur les zones impactées par les nuisances sonores et tout autre sujet structurelle ayant un impact sur l'environnement.

Résultats et KPI

- Un suivi est effectué sur les indicateurs de consommation de carburant.

	Nature	Évolution 2017-2018
Nombre de litres de carburant consommé	Résultat	4 %
Nombre de passagers assistés	Résultat	14 %
Ratio (L/ passagers)	KPI	-12 %

- Déchets dangereux traités

	Nature	Évolution 2017-2018
Déchets	Résultat	93,4g/vol
Évolution	KPI	-18 %

2.7. Le Groupe Crit à l'international

2.7.1. Focus Espagne

Dans le cadre de sa politique RSE, CRIT España a renouvelé en 2018 son adhésion au Pacte Mondial, s'engageant ainsi à respecter les dix principes énoncés par les Nations Unies et à rendre compte de ses actions en faveur du respect des Droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

CRIT España déploie depuis plusieurs années un Code éthique à destination de ses employés, ses clients et ses fournisseurs. L'objectif de ce Code est d'établir par écrit les principes éthiques et juridiques régissant l'activité du Groupe CRIT afin d'en assurer une application efficace et cohérente dans toutes ses activités en Espagne.

Le Groupe s'engage ainsi en faveur de l'égalité des chances, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement, le respect de l'éthique des affaires (conflits d'intérêts, les cadeaux, la confidentialité et la protection des données, la propriété intellectuelle), la lutte contre le harcèlement et la violence au travail.

Une politique de diversité et de non-discrimination

La société applique une politique en faveur de l'égalité professionnelle. Dans ce cadre, un plan d'égalité homme-femme est en vigueur : comptant aujourd'hui 61% de femmes et 39% d'hommes, l'entreprise comptabilise parmi ses cadres 50% de femmes. Par ailleurs, 30% de l'effectif est constitué de seniors.

La santé et la sécurité au travail

Fidèle à ses engagements, le Groupe CRIT dispose en Espagne d'un système de gestion basé sur des référentiels et normes externes : il est certifié ISO 9001 pour son management de la Qualité et BS OHSAS 18001 pour son management de la Santé et de la Sécurité au travail.

La mise en conformité du système de management de la sécurité, au vu des nouvelles exigences du référentiel BS OHSAS 18001, prend en compte la préservation de la santé et la sécurité du personnel, aussi bien permanent que temporaire, notamment sur les axes suivants :

- Le développement des compétences et de la responsabilité du personnel dans la prévention des risques professionnels en vue de réduire le nombre d'accidents et leur gravité ;
- L'amélioration continue des outils et des mesures de gestion de la santé et la sécurité au travail.

Des formations pour l'ensemble des collaborateurs

Afin de développer les compétences et l'employabilité de ses collaborateurs intérimaires et permanents, CRIT España dispose d'une structure CRIT Training complètement dédiée à la formation professionnelle.

En 2018, des formations ont été dispensées à l'ensemble des collaborateurs permanents à raison de 80 h par personne en moyenne.

Tout collaborateur permanent fait l'objet d'un suivi personnel et professionnel à travers l'entretien annuel d'évaluation afin de l'orienter vers des possibilités d'évolution de leur carrière.

Une volonté de contribuer à l'insertion des jeunes

En Espagne, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans s'élève à 38,7 % en 2017³. CRIT España œuvre à l'insertion professionnelle des jeunes en s'impliquant fortement dans le dispositif Garantie Jeunes et en développant des partenariats avec les écoles et les universités. CRIT España est partenaire de plusieurs organismes à but non lucratif qui œuvrent pour l'insertion de personnes sur le marché de l'emploi, en particuliers des jeunes : l'Association Culturelle LAKALLE, l'association NORTE JOVEN, CRUZ ROJA, la fondation ADUNARE.

Le respect de l'environnement

CRIT España déploie une politique environnementale sur l'ensemble de son réseau d'agences. Cette politique se décline en plusieurs axes :

- La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux actuels ;
- La mise en place d'actions visant à réduire les impacts environnementaux causés par son activité : gestion des déchets, consommation de papier et consommation énergétique.

De ce fait, toutes les agences CRIT en Espagne ont réalisé un audit énergétique de leur infrastructure. Par ailleurs, le suivi du niveau des émissions CO₂ est assuré depuis 2016 afin de mesurer et de réduire la pollution engendrée par les véhicules mis à disposition.

2.7.2. Focus États-Unis

Peoplelink Group est la filiale du Groupe CRIT aux États-Unis sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement. Peoplelink Group délègue chaque année 40 000 collaborateurs intérimaires. Son management de la Qualité est reconnu par sa certification ISO 9001.

Composée de plus de 500 collaborateurs permanents, Peoplelink Group met en œuvre sa politique Ressources Humaines à travers plusieurs axes, dont notamment l'égalité de traitement, la formation, la qualité de vie au travail et l'éthique des affaires.

Engagements auprès des collaborateurs

Tout nouvel embauché réalise un parcours d'intégration en vue de le sensibiliser aux différentes valeurs et politiques en vigueur au sein de la société :

- Une session de sensibilisation en ligne est effectuée sur des sujets tels que le harcèlement moral et sexuel, la cybersécurité, l'éthique, les discriminations.
- Un « handbook policy » est remis à chacun des collaborateurs constitué des règles et interdictions relatives à l'ensemble des engagements de la société (égalité de traitement, éthique des affaires, violence au travail, confidentialité des données, utilisation des ressources informatiques, sécurité au travail, etc.)

Bien-être au travail

Peoplelink Group fait appel à un Wellness Director externe qui propose à l'ensemble des collaborateurs permanents les services suivants :

- Conseil et accompagnement sur des sujets liés à la santé : alimentation, perte de poids, arrêt de la cigarette, problèmes de santé divers, problèmes familiaux, stress.
- Programmes de fitness
- Participation à des événements sportifs : diverses activités telles que la course, la fitness, le rafting, etc.

Reconnaissance professionnelle

En vue de récompenser les employés qui démontrent les valeurs de la société dans leur attitude au travail, Peoplelink Group décerne mensuellement le prix « Essential Employee ». Le collaborateur nommé est gratifié d'une carte cadeau, d'un jour de congé payé et figure sur le « Wall of Fame » du siège social.

Actions de solidarité

Peoplelink Group octroie à chaque collaborateur 40 heures rémunérées par année pour faire du bénévolat pendant leur temps de travail.

Peoplelink Group a notamment effectué des donations pour des organismes de lutte contre la faim (Food Bank), de lutte contre la pauvreté (Center for the Homeless, Habitat), de lutte contre le cancer (American Cancer Society) et de soins aux animaux abandonnés (Pet Refuge).

³ Source : OCDE (fin 2017)

Note méthodologique

Le Groupe CRIT collecte annuellement les informations sociales, environnementales et sociétales du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et du pôle « Aéroportuaire » depuis l'exercice 2012 afin de rendre compte de ses activités extra-financières et progresser (en matière de transparence) dans ces domaines.

Période concernée

La période de reporting des informations contenues dans le présent rapport est l'exercice de l'année calendaire 2018. Des données antérieures ont été produites pour l'exercice précédent lorsque l'information était disponible.

Ces périmètres sont notifiés dans chaque partie traitée.

Thèmes	Périmètre couvert	Effectifs couverts	Information publiée
Sociaux	Travail Temporaire - France	Permanents et intérimaires	complète
	Aéroportuaire - France	Permanents	complète
	Travail Temporaire - international (Espagne, Etats-Unis)	Permanents et intérimaires	partielle
Environnementaux	Travail Temporaire - France	Permanents et intérimaires	complète
	Aéroportuaire - France	Permanents	complète
	Autres services - France	Permanents	
	Travail Temporaire - international (Espagne, Etats-Unis)	Permanents et intérimaires	partielle
Sociétaux	Travail Temporaire - France	Permanents et intérimaires	complète
	Aéroportuaire - France	Permanents	complète
	Travail Temporaire - international (Espagne, Etats-Unis)	Permanents et intérimaires	partielle

Dans un effort d'extension progressive du périmètre de couverture aux entités étrangères du Groupe, l'Espagne (en 2016), les États-Unis (en 2017) ont été inclus dans le processus de reporting.

Les autres entités étrangères du Groupe ont été exclues, pour l'exercice 2018, du processus de reporting (à l'exception du reporting des données relatives aux effectifs du premier chapitre et des données qualitatives sociétales). Ces exclusions ont été revues par les auditeurs. Il convient de souligner qu'il s'agit d'exclusions du reporting. Cela ne signifie pas que les pays étrangers ne respectent pas les politiques de Responsabilité d'Entreprise du Groupe mais que la collecte des informations n'est pas apparue pertinente ou possible, pour l'exercice 2018, au regard du travail nécessité et des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

Les thématiques obligatoires, selon l'ordonnance de juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et son décret d'application d'août 2017, mentionnées ci-après ont été exclues du fait du manque de pertinence au regard des activités exercées par le Groupe CRIT :

- lutte contre le gaspillage alimentaire
- lutte contre la précarité alimentaire
- respect du bien-être animal
- alimentation responsable, équitable et durable.

Le Groupe n'a pas d'impact ni d'enjeux sur ces sujets.

Périmètre de consolidation et exclusions

Les informations sociales, environnementales et sociétales qui ont été fournies dans le présent rapport répondent toutes à une logique de pertinence avec les activités développées par le groupe et ses orientations en matière de développement durable.

Dans le cadre de la présentation de son activité et de ses résultats consolidés, le Groupe CRIT a fait le choix de présenter ces métiers en trois pôles d'activité différents : le pôle « Travail Temporaire et Recrutement », le pôle « Aéroportuaire » et le pôle « Autres services ».

Organisation du reporting

Le présent rapport est réalisé conformément à l'ordonnance de juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et son décret d'application d'août 2017.

Le groupe CRIT dispose d'un outil interne, son référentiel de reporting, qui décrit son processus de reporting et détaille :

- L'organisation et les responsabilités au sein des différents pôles d'activités en France ;
- Pour chaque thématique, le périmètre de reporting retenu et la définition des indicateurs choisis ;
- La description du processus incluant les étapes de collecte, de vérification et de contrôle des données ainsi que leurs modes de consolidation et de publication ;
- Pour chaque thématique, la responsabilité des différents intervenants sur les sujets abordés et, autant que possible, les contrôles mis en œuvre.

Pour l'établissement du présent rapport, le Service Développement Social du pôle Travail Temporaire, en lien avec la responsable QSE du pôle Aéroportuaire, a coordonné la collecte des informations RSE en s'appuyant sur un réseau de contributeurs dans le Groupe et consolidé l'ensemble des données.

Ce référentiel de reporting est disponible pour consultation auprès du Service Développement Social du pôle Travail Temporaire..

Collecte des données

Les données pour chaque périmètre ont été recueillies de la façon suivante :

- Pour les données quantitatives : les valeurs ont été collectées auprès de chaque entité du groupe à l'aide de systèmes informatiques tels que le Tableau de Bord Manager (TBM), le logiciel d'exploitation LEA, le logiciel Harry Pilote et autres.
- Pour les données qualitatives (à caractère social, environnemental et sociétal) : les informations ont été fournies directement par les services concernés (Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Service QSE, etc.) au Service Développement Social du Groupe.

Indicateurs retenus

Au sein du rapport, les définitions, les méthodes de calcul des indicateurs retenus et leur périmètre sont détaillés dans le corps du texte ou dans la table de concordance pour chaque indicateur. Ainsi, il convient de souligner que les effectifs publiés par le groupe sont constitués des seuls effectifs permanents CDI.

De plus, les mouvements des effectifs dans les autres activités à l'étranger ne sont pas notifiés dû à un manque d'information.

Précision sur les taux de fréquence et les taux de gravité

Définition	Activité	Salariés	Spécificités
Taux de fréquence = $\frac{\text{Nombre d'accidents} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures payées}}$	Travail Temporaire	Permanents	Accidents de trajets inclus
		Intérimaires	Accidents pris en compte : avec et sans arrêt, incluant les classements, hors accidents de trajet et refus. Calcul sur les heures payées et non sur les heures travaillées, c'est-à-dire y compris les heures payées non travaillées.
Taux de gravité = $\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures payées}}$	Aéroportuaire	Permanents	Les taux 2017 ont été recalculés pour tenir compte des nouvelles règles de calcul (avec AT classés). Accidents de trajets exclus

Vérification des données

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations sociales, environnementales et sociétales présentées au sein du rapport de gestion, ont fait l'objet d'une vérification par la société PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant. Leur revue de conformité aux dispositions réglementaires applicables, et de sincérité des informations est présentée en annexe au présent document.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société Groupe CRIT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe CRIT SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31/12/2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration de la performance extra-financière et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

- Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :
 - le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
 - la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir le pôle Travail Temporaire France et l'entité pôle Aéroportuaire France et couvrent entre 60 % et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre décembre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2019

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Menard

Associée

Pascal Baranger

Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Évolution du nombre de collaborateurs permanents formés en 2018 par rapport à 2017 ;
- Évolution du nombre de collaborateurs intérimaires formés en 2018 par rapport à 2017 ;
- Évolution du nombre d'heures de formation des collaborateurs permanents en 2018 par rapport à 2017 ;
- Évolution du nombre d'heures de formation des collaborateurs intérimaires en 2018 par rapport à 2017 ;
- Évolution du nombre d'heures de délégation TH de 2017 à 2018 ;
- Évolution du nombre de missions TH de 2017 à 2018 ;
- Taux de fréquence des accidents des travailleurs temporaires hors trajet et avec arrêt ;
- Taux de gravité des accidents travailleurs temporaires ;
- Taux de personnes en CDI et depuis plus de 5 ans ;
- Taux de candidats CDI confirmés au terme de leur période d'essai en France en 2018 ;
- Évolution du taux de fréquence des accidents des travailleurs permanents de 2017 à 2018 ;
- Évolution du taux de gravité des accidents des travailleurs permanents ;
- Taux de couverture pour les instances représentatives du personnel (pôle Aéroportuaire) ;
- Taux de transformation d'un contrat d'apprentissage en CDI dans le cadre des partenariats (pôle Aéroportuaire) ;
- Nombre de collaborateurs formés en 2018 ;
- Nombre d'heures de formation à la sécurité en 2018 ;
- Pourcentage d'hommes et de femmes dans les effectifs 2018 ;
- Évolution du nombre de Missions Locales de 2017 à 2018 ;
- Taux de personnes sensibilisées à la Charte Éthique (pôle Travailleurs Temporaires) ;
- Taux de filiales sensibilisées à l'existence de la Charte Éthique (pôle Aéroportuaire) ;
- Taux de dématérialisation des bulletins de paie (pôle Travailleurs Temporaires) ;
- Taux d'évolution de recyclage des déchets dangereux en gramme par vol entre 2017 et 2018 (pôle Aéroportuaire) ;
- Taux d'évolution de consommation de carburant en litre par passager transporté (pôle Aéroportuaire).

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Informations sur la participation du Groupe CRIT à la semaine européenne du handicap ;
- Informations sur la participation du Groupe CRIT à divers débats quant à l'insertion des personnes handicapées ;
- Informations sur la sensibilisation des travailleurs permanents et temporaires quant à la sécurité dans les établissements ;
- Informations relatives aux engagements du Groupe CRIT afin de garantir le respect de l'éthique des affaires ;
- Informations relatives à la participation du Groupe CRIT à la semaine du développement durable ;
- Informations relatives à la création de l'école de formation IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) ;
- Informations relatives aux engagements du Groupe CRIT quant à la cohésion par le dialogue social ;
- Informations relative au renouvellement du matériel GEH (Groupe Europe Handling) afin de consommer moins d'énergies et de produire moins de déchets.



4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	132
4.1.1 Composition du Conseil d'Administration et mandats exercés par chacun des mandataires.....	132
4.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration.....	135
4.1.3 Modalités d'exercice de la Direction Générale - missions et pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués - limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.....	138
4.2. RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	139
4.2.1 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.....	139
4.2.2 Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux – approbation des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.....	141
4.3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	142
4.4. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L.225-37-5 DU CODE DE COMMERCE)	142
4.5. MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	142

Le Conseil d'Administration a arrêté, lors de sa séance en date du 26 mars 2019, les termes du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui comprend notamment les informations relatives à la gouvernance de la société, aux rémunérations des dirigeants et aux éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menés par les directions juridique et financière du groupe.

4.1. Organes d'administration et de direction

4.1.1 Composition du Conseil d'Administration et mandats exercés par chacun des mandataires

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT est composé de cinq membres, dont un administrateur élu représentant les salariés sur le fondement de l'article L.225-27 du Code de commerce. Ils sont tous domiciliés pour les besoins de leur activité professionnelle, au siège social de la société :

Évolution dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

	Nomination	Observation
Valérie LEZER CHARPENTIER	Mme LEZER CHARPENTIER, élue par les salariés de la société, a pris ses fonctions lors du Conseil d'Administration du 4 décembre 2018	Administrateur représentant les salariés

Composition du Conseil d'Administration à la date du 31 décembre 2018 :

Claude GUEDJ, Administrateur, Président Directeur Général

<p>Nationalité française 81 ans, fondateur de la société Administrateur depuis le 30 juillet 1969 Renouvelé le 20 juin 2014 pour une durée de six années</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p> <p>Propriétaire à la date du 31 décembre 2018, de 2 507 678 actions de la société en pleine propriété et usufruitier de 5 385 378 actions de la société.</p>	<p>AUTRES MANDATS EN COURS</p> <p>Président Directeur Général CRIT Intérim (Suisse)</p> <p>Directeur Général Congo Handling (Congo)</p> <p>Administrateur Général C.P.T.S. (Congo)</p> <p>Président Groupe Europe Handling Ovid Sky Handling Partner Limited (Irlande) Sky Handling Partner Shannon (Irlande)</p> <p>Administrateur Awac Technics Seine 51 Aria Logistics Limited (Royaume-Uni) Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni) Sky Handling Partner UK Limited (Royaume-Uni)</p> <p>Représentant au Conseil de direction Groupe CRIT au Conseil de AASI Groupe CRIT au Conseil de Aéro Handling Groupe CRIT au Conseil de AGS Groupe CRIT au Conseil de AMA Groupe CRIT au Conseil de Cargo Group Groupe CRIT au Conseil de Cargo Handling Groupe CRIT au Conseil de Europe Handling Groupe CRIT au Conseil de EHM</p>	<p>Groupe CRIT au Conseil de GEH Services Groupe CRIT au Conseil de IFMA Groupe CRIT au Conseil de Nice Handling Groupe CRIT au Conseil de OCA Groupe CRIT au Conseil de OGS Groupe CRIT au Conseil de ORA Groupe CRIT au Conseil de PCA Groupe CRIT au Conseil de RTO Groupe CRIT au Conseil de SHP Sierra Leone</p> <p>Gérant ECM Peopulse Adaptalia Outsourcing (Espagne) CRIT Cartera (Espagne) CRIT Intérim España (Espagne) CRIT Consultoria (Espagne) CRIT Procesos Auxiliares (Espagne) CRIT RH (Tunisie) CRIT Tunisie (Tunisie)</p> <p>Mandats échus au cours des 5 derniers exercices Jusqu'au 7 janvier 2019, Président de CRIT Center Jusqu'au 29 mai 2017, administrateur de CRIT Immobilier Jusqu'au 5 juillet 2016, représentant de Groupe CRIT au conseil de EHR Jusqu'au 10 novembre 2015, Président de la société Sky Handling Partner Cork Jusqu'au 31 mars 2015, administrateur de la société Handling Partner Gabon</p>
<p>Biographie</p> <p>Monsieur Claude GUEDJ est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire National d'Arts et Métiers et a été auditeur de la 20^e session de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale.</p> <p>M. Claude GUEDJ a consacré sa vie professionnelle au Groupe CRIT qu'il a fondé en 1962 et dont il a toujours assuré la direction générale. Claude GUEDJ a été élu parmi les meilleurs dirigeants des entreprises françaises cotées par le magazine Challenges.</p> <p>M. GUEDJ est Chevalier de La Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre national du Mérite.</p>		

Karine GUEDJ, Administrateur, Directeur Général Délégué

<p>Nationalité française 56 ans, fille de Claude GUEDJ Administrateur depuis le 18 juillet 1984 Renouvelée le 20 juin 2014 pour une durée de six années Également Responsable de la communication du groupe</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p> <p>Propriétaire à la date du 31 décembre 2018, de 127 981 actions de la société en pleine propriété et nu-propiétaire de 1 795 126 actions de la société.</p>	<p>AUTRES MANDATS EN COURS</p> <p>Président Directeur Général Seine 51</p> <p>Administrateur Aria Logistics Limited (Royaume-Uni) Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni)</p> <p>Membre du Conseil de Direction Advanced Air Support International (AASI) Aéro Handling Airlines Ground Services Assistance Matériel Avion Cargo Group Cargo Handling Europe Handling Europe Handling Maintenance GEH Services IFMA Nice Handling Orly Customer Assistance Orly Ground Services Orly Ramp Assistance Paris Customer Assistance Ramp Terminal One</p>	<p>Gérante CRIT Immobilier Otessa RHF</p> <p>Mandats échus au cours des 5 derniers exercices Jusqu'au 7 janvier 2019, membre du Conseil de direction de CRIT Center Jusqu'au 29 mai 2017, Président Directeur Général de CRIT Immobilier Jusqu'au 5 juillet 2016, membre du Conseil de direction de EHR</p>
<p>Biographie</p> <p>Madame Karine GUEDJ a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le Groupe CRIT auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la Communication et des Achats.</p> <p>Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le Président Directeur Général de Groupe CRIT lui confie également en 2002 le mandat de Directeur Général Délégué.</p>		

Nathalie JAQUI, Administrateur, Directeur Général Délégué

<p>Nationalité française 55 ans, fille de Claude GUEDJ Administrateur depuis le 5 novembre 1992 Renouvelée le 10 juin 2016 pour une durée de six années</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.</p> <p>Propriétaire à la date du 31 décembre 2018 de 166 110 actions de la société en pleine propriété et nu-propiétaire de 1 795 126 actions de la société.</p>	<p>AUTRES MANDATS EN COURS</p> <p>Présidente CRIT CRIT Intérim Les Volants CRIT Corp. (Etats-Unis)</p> <p>Administrateur Seine 51 Aria Logistics Limited (Royaume-Uni) Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni) CRIT Intérim (Suisse) PeopleLink (Etats-Unis)</p> <p>Membre du Conseil de Direction Advanced Air Support International (AASI) Aéro Handling Airlines Ground Services Assistance Matériel Avion Cargo Group Cargo Handling Europe Handling Europe Handling Maintenance GEH Services IFMA Nice Handling Orly Customer Assistance Orly Ground Services Orly Ramp Assistance Paris Customer Assistance Ramp Terminal One</p>	<p>Représentant GEH au Conseil de Awac Technics Groupe CRIT au Conseil de Congo Handling (Congo)</p> <p>Gérante AB Intérim Les Compagnons Prestinter CRIT Cartera (Espagne) Propartner (Allemagne)</p> <p>Mandats échus au cours des 5 derniers exercices Jusqu'au 7 janvier 2019, membre du Conseil de direction de CRIT Center Jusqu'au 29 mai 2017, représentant de Groupe CRIT au Conseil de CRIT Immobilier Jusqu'au 5 juillet 2016, membre du Conseil de direction de EHR Jusqu'au 31 mars 2015, administrateur de Handling Partner Gabon Jusqu'au 27 mars 2015, représentant de CPTS au Conseil de AERCO</p>
<p>Biographie</p> <p>Madame Nathalie JAQUI est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et politiques. Madame JAQUI a été en charge de la direction financière du Groupe CRIT qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration de Groupe CRIT. Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe.</p> <p>En 2002, le Président Directeur Général de Groupe CRIT lui confie également le mandat de Directeur Général Délégué.</p> <p>Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du Groupe CRIT, Nathalie JAQUI est depuis 2003 membre du Conseil d'Administration de Prism'emploi, organisation professionnelle des entreprises de Travail Temporaire et a été élue en juillet 2018, membre du Conseil Exécutif du Medef.</p>		

Yvonne GUEDJ, Administrateur

<p>Nationalité française 80 ans, épouse de Claude GUEDJ Administrateur depuis le 30 juillet 1969 Renouvelée le 20 juin 2014 pour une durée de six années</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p> <p>Propriétaire à la date du 31 décembre 2018 de 101 500 actions de la société en pleine propriété.</p>	<p>Aucun autre mandat n'est exercé dans le groupe ou hors groupe par Madame Yvonne GUEDJ, qui n'a également exercé aucun mandat échu au cours des 5 derniers exercices.</p>
<p>Biographie</p> <p>Madame Yvonne GUEDJ a passé l'essentiel de vie professionnelle au sein du Groupe CRIT qu'elle intègre en 1969.</p> <p>Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.</p>	

Valérie LEZER CHARPENTIER, Administrateur représentant les salariés élue sur le fondement de l'article L.225-27 du Code de commerce

<p>Nationalité française 45 ans, Élue pour une durée de deux années à compter du 4 décembre 2018</p> <p>Échéance du mandat : 3 décembre 2020.</p>	<p>AUTRES MANDATS EN COURS</p> <p>Gérante de la SCI LB Imo</p>
<p>Biographie</p> <p>Diplômée de l'ISG, école de commerce à Paris, Valérie LEZER CHARPENTIER a débuté sa carrière au sein du groupe Xerox en tant que chef de produits puis responsable marketing communication.</p> <p>En décembre 2001, elle intègre ADP Télécom, filiale d'ADP au poste de Directrice Communication jusqu'en 2008, date à laquelle elle rejoint le groupe CRIT en tant que chargée de missions.</p>	

Parmi les mandats ci-dessus, seuls les mandats exercés au sein de la société SEINE 51 et SCI LB Imo sont exercés hors groupe. En outre, Claude GUEDJ et Nathalie JAQUI exercent des mandats de gérance de sociétés civiles immobilières détenus hors groupe.

Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé au sein d'une société cotée.

Nomination des administrateurs - Obligation d'être actionnaire

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'exception de l'administrateur représentant les salariés élu par le personnel salarié de la société.

La durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années. Toutefois, la durée du mandat de l'administrateur représentant les salariés est statutairement fixée à deux années. Leurs mandats sont renouvelables.

L'échelonnement du renouvellement des mandats visé à la recommandation n°9 du Code Middledenext a été écarté compte tenu de la taille du Conseil.

Chaque administrateur, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés, doit détenir statutairement au moins 10 actions de la société. L'ensemble des administrateurs est en conformité avec cette règle statutaire.

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé de quatre femmes (dont l'administrateur élu par les salariés) et un homme.

La société respecte la règle légale de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, instaurée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 qui prévoit pour les conseils d'administration composés d'au plus huit membres, que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne doit pas être supérieur à deux (article L.225-18-1 du Code de commerce).

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L225-27 du Code de commerce, les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour l'application des dispositions du premier alinéa de l'article L.225-18-1.

Indépendance et compétence des membres du Conseil :

Selon la troisième recommandation du Code Middlednext sur la composition du Conseil et la présence de membres indépendants, cinq critères permettent de présumer l'indépendance d'un membre du Conseil :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- Ne pas être en relation d'affaires significative (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) avec la société ou son groupe et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au regard de ces critères, aucun administrateur de la société ne peut à ce jour être qualifié de membre indépendant.

Il est rappelé que la société demeure favorable à l'ouverture du Conseil d'Administration à des personnalités extérieures chargées d'apporter un regard différent sur les décisions prises en Conseil, telle que préconisée par la recommandation n°3 ; elle n'a toutefois pas, à la date du présent rapport, fait le choix d'une personnalité dont elle attend également qu'elle apporte au Conseil d'Administration une compétence et une expertise qui soient complémentaires, tout en ayant une connaissance suffisante des métiers du groupe.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun de ses membres sont garantes d'une parfaite connaissance des métiers et de l'organisation de la société et du groupe, de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par trois des membres du Conseil d'Administration leur garantissent également une information permanente et approfondie des sujets traités.

Conflit d'intérêt :

L'obligation de loyauté des membres du Conseil d'Administration requiert de leur part qu'ils ne doivent en aucun cas agir pour leur intérêt propre contre celui de la société.

Ainsi, aux termes du règlement intérieur du Conseil d'Administration, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en informer le Conseil dès qu'il en a connaissance et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux :

À la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception des engagements de conservation des actions Groupe CRIT souscrits le 30 novembre 2018, pour l'application de l'article 787 B du Code Général des impôts (tels que décrits au chapitre 5 section 5.3.4 du présent document de référence), il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

4.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Gouvernance d'entreprise

En matière de code de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext de décembre 2009 actualisé en septembre 2016 (ci-après le Code).

C'est à l'occasion de sa réunion en date du 14 avril 2010, après avoir pris connaissance des points de vigilance présentés par le Code Middlednext et des recommandations issues de ce Code, que le Conseil d'Administration a adopté ce dernier, considérant qu'il était plus adapté à la taille de la société, à la structure de son actionariat caractérisée par un actionnaire de référence majoritaire et à sa dimension familiale.

Le Conseil d'Administration a fait le choix d'adopter ledit Code et d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines recommandations étaient écartées par la société.

Ainsi, la recommandation du Code Middlednext sur la composition du Conseil et la présence de membres indépendants en son sein a été jusque-là écartée pour les raisons exposées au paragraphe 4.1.1 ci-dessus. De même l'échelonnement du renouvellement des mandats visé à la recommandation n°9 du Code Middlednext a été écarté compte tenu de la taille du Conseil.

Lors de sa séance en date du 26 mars 2019, le Conseil d'Administration a procédé à un nouvel examen des points de vigilance contenus dans le Code. À ce titre, le Conseil a notamment constaté qu'il n'existait pas de conflit d'intérêt connu.

Ce Code est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il veille également à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique et les opérations de croissance externe réalisées par la société.

Il doit également obligatoirement, conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, autoriser préalablement toute caution, aval ou garantie délivrée par la société.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement.

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration pour l'année à venir est établi en fin d'exercice précédent. Les réunions programmées sont au nombre de six, les autres réunions sont décidées en fonction des sujets à traiter et des décisions à prendre.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice écoulé, le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration a été de 96 % (contre 93,75 % au cours de l'exercice 2017).

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 3 du Code de commerce, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette faculté n'a pas été utilisée durant l'exercice écoulé.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Au cours de l'exercice écoulé, cette faculté de représentation a été utilisée une seule fois.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont toutes déroulées au siège social. Comme le permettent les statuts, les réunions peuvent également se tenir en tout autre lieu sous réserve de l'accord de la majorité des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions et leur assurer une information de qualité dans le respect du règlement intérieur du Conseil d'Administration et de la recommandation n°4 du Code Middlednext, le Président leur communique dans un délai suffisant avant chaque réunion, tous les documents et informations relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

Les procès-verbaux résumant les débats des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et approuvés lors de la réunion du Conseil suivante.

D'une manière habituelle, après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la précédente réunion, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président veille à ce que l'intégralité des points portés à l'ordre du jour soit examinée par les membres du Conseil.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises. Il a été appelé à délibérer notamment sur les sujets suivants :

- La définition des orientations stratégiques pour le groupe et l'examen des perspectives attendues,
- La présentation de l'activité de l'exercice, l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et la préparation de l'Assemblée Générale annuelle,
- L'examen et l'arrêté des comptes semestriels,
- La présentation de l'activité des 1^{er} et 3^e trimestres de l'exercice en cours,
- Le suivi des sujets de gouvernance d'entreprise (Fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, examen du fonctionnement du Conseil, évaluation du Conseil, point sur la succession du dirigeant),
- La mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par l'Assemblée Générale,

- L'octroi par la société de garanties au profit de sociétés filiales du groupe,
- La constatation de la désignation de l'administrateur représentant les salariés,
- L'autorisation de cession des titres composant le capital social de la filiale CRIT Center.

Conformément aux dispositions statutaires et à la sixième recommandation du Code Middlednext, le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du conseil, la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Jusqu'à présent, la société a considéré que son organisation et sa taille ne nécessitaient pas la création de Comités spécialisés *ad hoc*.

Eu égard à la composition familiale du Conseil, aux conditions de rémunérations allouées aux mandataires sociaux, à la souplesse de fonctionnement et à la réactivité du Conseil, la société n'a pas jugé utile de constituer de Comités des nominations et des rémunérations.

La société n'a pas créé de Comité d'audit, considérant que la mise en place d'un tel comité spécialisé n'apporterait rien de significatif en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle a choisi de se placer dans le régime des exemptions d'institution d'un tel comité défini à l'article L 823-20 4° du Code de commerce (fonctions du comité d'audit assurées par le Conseil d'Administration) dont elle respecte les conditions.

Aussi, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en formation de comité d'audit, avec la présence de trois de ses membres ; Il assure les missions dévolues au comité d'audit telles que présentées au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit.

Le Conseil d'Administration de la société ne comprenant pas de membre pouvant être qualifié d'administrateur indépendant, la société ne se réfère pas, sur la présence au Comité d'audit d'un membre indépendant, aux recommandations du rapport du groupe de travail précité ; en revanche, la parfaite connaissance par l'ensemble de ses membres des activités du groupe, la formation et l'expérience professionnelle acquise par Madame Nathalie Jaoui apportent au comité la compétence nécessaire en matière financière et comptable.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail précité, le Président du Conseil exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux séances du conseil réuni en comité d'audit, même s'il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur. Il détermine le rôle du conseil et les opérations soumises à son autorisation préalable, ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le règlement intérieur.

Ce règlement intérieur, établi le 14 avril 2009 et modifié lors des séances du Conseil en date du 14 avril 2010 et 28 mars 2017, est disponible sur le site internet de la société (www.groupe-crit.com).

En application de son règlement intérieur et de la recommandation n°11 du Code Middlednext, le Conseil d'Administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Ce point est inscrit chaque année à l'ordre du jour du Conseil d'Administration appelé à arrêter les comptes de l'exercice écoulé.

Au regard de la composition et de la taille du Conseil d'Administration, la société n'a pas jugé opportun de procéder à une évaluation externe formelle, privilégiant l'autoévaluation par les administrateurs.

Lors de sa dernière réunion en date du 26 mars 2019, les membres du Conseil d'Administration ont été invités par le Président à procéder, au titre de l'exercice écoulé, à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des conditions de préparation de ses travaux.

Il en résulte que pour tous les administrateurs, les réunions du Conseil ont été organisées dans de bonnes conditions durant l'exercice écoulé : les administrateurs ont jugé que les questions importantes ont fait l'objet d'une bonne préparation et que la périodicité et la durée des réunions ont permis une information de qualité et un examen approfondi des thèmes abordés.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2018 a accordé au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social et qui sont reprises dans le tableau ci-après.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations.

Nature des Délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2018 et jusqu'au présent document	Montant résiduel
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	08/06/2018	07/08/2020	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	08/06/2018	07/08/2020	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	08/06/2018	07/08/2020	1 000 000 €* (montant des actions ordinaires) 2 000 000 €** (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 €* (montant des actions ordinaires) 2 000 000 €** (montant des titres de créance)
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	08/06/2018	07/08/2020	500 000 €* (montant des actions ordinaires) et dans la limite de 20 % du capital par an 2 000 000 €** (montant des titres de créance)	Néant	Néant	500 000 €* (montant des actions ordinaires) 2 000 000 €** (montant des titres de créance)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	08/06/2018	07/08/2020	2 % du capital	Néant	Néant	2 % du capital
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	08/06/2018	07/08/2020	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

* Plafond commun

** Plafond commun

4.1.3 Modalités d'exercice de la Direction Générale - missions et pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués - limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 19 juin 2002, a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration et a nommé deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission.

Ce mode d'exercice de la Direction Générale, qui a été retenu pour une durée équivalente à celle du mandat d'administrateur du Président du Conseil d'Administration, a fait l'objet de réexamins à l'occasion de chaque séance du Conseil d'Administration appelée à délibérer sur le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration.

Ainsi, lors de sa séance en date du 20 juin 2014, le Conseil d'Administration, appelé à se prononcer sur le renouvellement du mandat du Président, a opté pour le renouvellement du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général ; il a renouvelé Monsieur Claude GUEDJ dans ses fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration, lors de la même séance, a renouvelé les mandats de Directeurs Généraux Délégués de Mesdames Nathalie Jaoui et Karine GUEDJ ; ce renouvellement a été consenti pour la durée du mandat du Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude GUEDJ organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. La durée de ses fonctions de Président du

Conseil d'Administration ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Claude GUEDJ est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

4.2. Rémunérations des organes d'administration et de direction

4.2.1 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social de la société par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante.

Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2018	Exercice 2017
Claude GUEDJ, Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	240 000 €	240 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	303 420 €	303 420 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	183 060 €	183 060 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude GUEDJ, Président Directeur Général				
Rémunération fixe	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
Nathalie JAOUJ, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 420 €	3 420 €	3 420 €	3 420 €
TOTAL	303 420 €	303 420 €	303 420 €	303 420 €
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
TOTAL	183 060 €	183 060 €	183 060 €	183 060 €

(1) L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.

Les tableaux n° 3 à 10 de l'annexe 2 de la Position-recommandation de l'AMF n° 2014-14 – Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes - ne sont pas applicables.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GUEDJ, Président Directeur Général Début de mandat : 20 juin 2014 Fin de mandat : AGO 2020		X		X		X		X
Nathalie JAOUJ, Directeur Général Délégué Début de mandat : 10 juin 2016 Fin de mandat : AGO 2022		X		X		X		X
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué Début de mandat : 20 juin 2014 Fin de mandat : AGO 2020		X		X		X		X

4.2.2 Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux – approbation des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, les principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux (président directeur général et directeurs généraux délégués) au titre de l'exercice 2019 sont décrits ci-après.

Le Conseil d'Administration arrête chaque année la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

La politique de rémunération porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels auxquels s'ajoutent les avantages en nature et autres engagements pris par la société au bénéfice des dirigeants.

Elle est déterminée pour chacun des dirigeants mandataires sociaux en fonction des responsabilités assumées, des résultats obtenus mais également au regard des rémunérations allouées aux autres responsables de l'entreprise.

Rémunération fixe

Au titre de leur mandat, les dirigeants mandataires sociaux perçoivent une rémunération fixe arrêtée annuellement par le Conseil d'Administration.

Cette rémunération est versée mensuellement sur 12 mois.

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux a été révisée pour la dernière fois :

- Au 1^{er} janvier 2013 pour Claude GUEDJ,
- Au 1^{er} janvier 2011 pour Nathalie JAOUJ,
- Au 1^{er} septembre 2014 pour Karine GUEDJ.

Le cas échéant, la rémunération fixe du président directeur général et/ou de chaque directeur général délégué pourra être augmentée par décision du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice en cours.

Avantages en nature

À la rémunération fixe des directeurs généraux délégués, s'ajoute la valorisation de l'avantage en nature constitué pour chacun d'eux de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Rémunération variable annuelle ou pluriannuelle

Aucune rémunération n'inclut de part variable.

Rémunération exceptionnelle

À la rémunération fixe est susceptible de s'ajouter, dans des conditions très particulières, une rémunération exceptionnelle.

L'octroi et le montant de cette rémunération sont soumis à une décision motivée du Conseil d'Administration en fonction notamment de circonstances ou d'opérations exceptionnelles intéressant le développement du groupe, en fonction de l'implication particulière

d'un dirigeant sur une opération exceptionnelle ou à l'occasion de la réalisation d'une opération stratégique ou dans la réussite d'un projet particulier.

Il est précisé que conformément à l'article L.225-37-2 alinéa 2 du Code de commerce, le versement d'une rémunération exceptionnelle décidée en année N est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires des éléments de rémunération de la personne concernée en année N+1 conformément à l'article L225-100 du Code de commerce.

Autres éléments de rémunération

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun(e) :

- Versement de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur,
- Engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci,
- Engagement pris par la société et correspondant à des indemnités relatives à une clause de non-concurrence,
- Régime de retraite complémentaire,
- Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées,
- Option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions attribuées gratuitement.

Il est précisé qu'aucun dirigeant mandataire social ne cumule l'exercice de son mandat avec un contrat de travail, conformément à la recommandation n°15 du Code Middledenext, et qu'en conséquence, aucun dirigeant mandataire ne perçoit de rémunération au titre d'un contrat de travail.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2018 a, aux termes de sa cinquième résolution, approuvé les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leurs mandats.

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2019 de voter à nouveau sur ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux président directeur général et directeurs généraux délégués en raison de leur mandat. Nous vous invitons à vous reporter au chapitre 6.4.1 du présent document de référence relatif à la présentation des résolutions qui seront soumises à la prochaine assemblée générale.

Approbation des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Claude GUEDJ, président directeur général et à Mesdames Nathalie JAOUI et Karine GUEDJ, directeurs généraux délégués, en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2018 (cinquième résolution ordinaire) tels que décrits au paragraphe 4.2.1, seront soumis au vote de l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce. Nous vous invitons à vous reporter au chapitre 6.4.1 du présent document de référence relatif à la présentation des résolutions qui seront soumises à la prochaine assemblée générale..

4.3. Conventions réglementées

Aucune convention nouvelle ni aucun engagement nouveau, n'ont été conclus ou pris au cours de l'exercice écoulé, ce dont il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de prendre acte purement et simplement.

Il n'existe par ailleurs pas de conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société, et une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social.

4.4. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

(article L.225-37-5 du Code de commerce)

Il est indiqué, en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce :

- La structure du capital de la société ainsi que les participations directes ou indirectes dans le capital connues de la société en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, et toutes informations en la matière, sont décrites au chapitre 5 section 5.3.1 du présent document de référence ;
- Il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions ;
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1 % des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts) ;
- À la connaissance de la société, à l'exception des engagements de conservation des actions Groupe CRIT souscrits le 30 novembre 2018, pour l'application de l'article 787 B du Code Général des impôts (tels que décrits au chapitre 5 section 5.3.4 du présent

document de référence), il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
 - Il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.
- Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix ;
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
 - Les règles de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société ;
 - En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations et autorisations en cours de validité accordées en matière d'augmentation du capital sont décrites ci-dessus à la section 4.1.2 du présent chapitre ; les éléments relatifs au programme de rachat d'actions propres sont décrits au chapitre 5 section 5.2.4 du présent document de référence ;
 - La modification des statuts de la société intervient conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
 - Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration en cas de cessation de leurs fonctions ou pour les salariés en cas de démission, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique ;
 - À l'exception du contrat de crédit conclu le 5 novembre 2015 portant mise en place d'une ligne de financement de 100 M€ auprès de son pool de banques habituel, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

4.5. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (titre V – Assemblées Générales) et font également l'objet d'un rappel au chapitre 5 section 5.1 du présent document de référence.

En application de l'article 30 alinéas 1 et 2 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, a le droit de participer aux Assemblées Générales sur justification de son identité, sous la condition d'une inscription en compte des titres, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.



5

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

5.1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	144
5.2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	149
5.2.1 Capital social	149
5.2.2 Valeurs mobilières	149
5.2.3 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	149
5.2.4 Le programme de rachat d'actions propres	149
5.2.5 Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions	150
5.2.6 Historique du capital social.....	150

5.3. ACTIONNARIAT	151
5.3.1 Répartition du capital social et des droits de vote au 28 février 2019	151
5.3.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	152
5.3.3 État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	153
5.3.4 Pactes et conventions d'actionnaires / Engagement de conservation d'actions	153
5.3.5 Politique de distribution de dividendes	154
5.3.6 Schémas d'intéressement du personnel	154

5.4. NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS	154
---	------------

5.1. Renseignements généraux concernant la société

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

Siège social (article 4 des statuts)

Depuis le 15 mai 2017, le siège social est situé au
6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS
Tél. : 01 49.18.55.55

Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme de droit français, régie notamment par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

Registre du Commerce et des Sociétés

622 045 383 RCS PARIS – Code APE : 6430Z

Code LEI

969500K1179R130T7Q32

Date de création – durée (article 5 des statuts)

La durée de la société est fixée à 60 années à compter du jour de sa constitution, soit du 21 août 1962, sauf les cas de dissolution ou de prorogation (jusqu'au 20 août 2022).

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 de proroger par anticipation la durée de la société de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 6 juin 2118, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Exercice social (article 38 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'État.

Modification des droits des actionnaires et modifications statutaires

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les strictes conditions fixées par la loi.

Convocation des Assemblées Générales (extrait de l'article 28 des statuts)

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Admission aux Assemblées Générales (article 30 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de 3 jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Bureau de l'Assemblée Générale (extrait de l'article 33 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Éléments de changement de contrôle

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.

Indivisibilité des actions – Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En cas de démembrement de propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

- Lorsque le nu-propiétaire bénéficie, lors de la transmission de la nue-propiété assortie d'une réserve d'usufruit au profit du donateur, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787B du Code Général des Impôts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nu-propiétaire pour toutes les autres décisions.

Cette répartition s'applique sans limitation de durée.

Pour assurer son exécution, cette répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-propiétaire sera mentionnée sur le compte où sont inscrits leurs droits.

- Dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Droits de vote double (article 34 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Perte du droit de vote double

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis les cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou de transfert par suite de fusion ou de scission de la société actionnaire détenant les actions à droit de vote double.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, avec l'autorisation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Membres du Conseil d'Administration à l'exception des administrateurs représentant les salariés (article 15 des statuts)

I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre.

III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les salariés, les Administrateurs peuvent tous être salariés.

IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

Administrateur représentant les salariés (extrait de l'article 15 bis des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-27 du Code de commerce, un Administrateur représentant les salariés peut être élu par le personnel salarié de la Société.

La durée du mandat de l'Administrateur représentant les salariés est de deux années. Son mandat est renouvelable. Toutefois son mandat prend fin de plein droit lorsqu'il ne remplit plus les conditions d'éligibilité prévues à l'article L.225-28 du Code de commerce ou encore en cas de rupture de son contrat de travail conformément à l'article L.225-32 dudit code.

L'Administrateur élu par le personnel salarié entrera en fonction lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections. L'Administrateur suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'Administrateur sortant.

Le statut et les modalités d'élection de cet Administrateur sont fixés par les dispositions des articles L.225-28 à L.225-34 du Code de commerce ainsi que par les présents statuts.

Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans.

Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.

VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Direction Générale (article 18 des statuts)

I La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans.

À l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingt-cinq ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou

plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

À l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Signature sociale (article 19 des statuts)

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Études, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

5.2 Renseignements généraux concernant le capital social

5.2.1 Capital social

Le montant du capital social est de 4 050 000 euros, divisé en 11 250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,36 € chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

5.2.2 Valeurs mobilières

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

5.2.3 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

5.2.4 Le programme de rachat d'actions propres

Un nouveau contrat de liquidité a été conclu le 29 mars 2019 entre la société Groupe CRIT, émetteur et la société ODDO BHF SCA, animateur, avec effet au 2 janvier 2019. Ce nouveau contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation afférente aux contrats de liquidité et vise en particulier à se conformer à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 applicable depuis le 1^{er} janvier 2019. Il se substitue au précédent contrat de liquidité signé le 1^{er} juillet 2005 avec la société Oddo et Cie.

5.2.4.1 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 8 juin 2018 (dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire), pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé, conformément aux autorisations conférées par les Assemblées Générales des 7 juin 2017 et 8 juin 2018, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- **Nombre d'actions achetées : 81 468**
Cours moyen des achats : 76,41 €
- **Nombre d'actions vendues : 79 696**
Cours moyen des ventes : 77,44 €
- **Montant total des frais de négociation : 33 000 €**

Au 31 décembre 2018, la société détenait 153 541 actions propres (soit 1,36 % du capital) dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 2 495 320,52 € et la valeur nominale à 55 274,76 €.

100 % des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé (soit 81 468 actions), l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre. Aucune action acquise pour répondre à l'objectif de croissance externe n'a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2018 expirant le 7 décembre 2019, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la renouveler dans les mêmes conditions décrites ci-après et au chapitre 6 section 6.4 du présent document de référence.

5.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2019.

1) Nombre de titres de capital détenus à la date du 28 février 2019 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 152 585 actions représentant 1,36 % du capital de la société
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2019 :
 - titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 152 585
 - titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 2 409 379,34 €
- valeur nominale du portefeuille : 54 930,60 €

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 9 094
- Opérations de croissance externe : 143 491
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 1 125 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 152 585 (soit 1,36 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 972 415 actions (soit 8,64 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.
- **Prix maximum d'achat et montant maximal du programme** : Le prix maximum d'achat serait fixé à 110 € par action, hors frais d'acquisition. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération. Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 123 750 000 €.
- **Les objectifs du programme** :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation,
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes

- autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 8 juin 2018 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

- **Durée du programme** : dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 7 juin 2019, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

5.2.5 Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2018 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cette autorisation, non utilisée jusqu'à présent, expire le 7 juin 2020.

5.2.6 Historique du capital social

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société Apports en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par actions		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.

5.3. Actionnariat

5.3.1 Répartition du capital social et des droits de vote au 28 février 2019

		Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AGO (affectation des résultats)	% Droits de vote exerçables en AGO (affectation du résultat)	Droits de vote exerçables en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE	% Droits de vote exerçables en AGO (hors affectation des résultats) et en AGE
Claude GUEDJ	PP	2 507 678	22,29 %	5 015 356	25,55 %	5 015 356	25,75 %	5 015 356	25,75 %
	US	5 385 378	47,87 %	10 770 756	54,88 %	10 770 756	55,31 %	/	
Sous-total Claude GUEDJ		7 893 056	70,16 %	15 786 112	80,43 %	15 786 112	81,06 %	5 015 356	25,75 %
NATHALIE JAQUI	PP	166 110	1,48 %	332 220	1,69 %	332 220	1,71 %	332 220	1,71 %
	NP	1 795 126	15,96 %	3 590 252	18,29 %	/	/	3 590 252	18,44 %
Sous-total Nathalie JAQUI		1 961 236	17,43 %	3 922 472	19,99 %	332 220	1,71 %	3 922 472	20,14 %
KARINE GUEDJ	PP	127 981	1,14 %	255 962	1,30 %	255 962	1,31 %	255 962	1,31 %
	NP	1 795 126	15,96 %	3 590 252	18,29 %	/	/	3 590 252	18,44 %
Sous-total Karine GUEDJ		1 923 107	17,09 %	3 846 214	19,60 %	255 962	1,31 %	3 846 214	19,75 %
YVONNE GUEDJ		101 500	0,90 %	203 000	1,03 %	203 000	1,04 %	203 000	1,04 %
Total dirigeants⁽¹⁾		8 288 647	73,68 %	16 577 294	84,46 %	16 577 294	85,13 %	12 987 042	66,69 %
Fanny GUEDJ	PP	85 589	0,76 %	171 178	0,87 %	171 178	0,88 %	171 178	0,88 %
	NP	1 795 126	15,96 %	3 590 252	18,29 %	/	/	3 590 252	18,44 %
Sous-total Fanny GUEDJ		1 880 715	16,72 %	3 761 430	19,17 %	171 178	0,88 %	3 761 430	19,32 %
Membres de la famille GUEDJ ⁽²⁾		1 250	0,01 %	2 500	0,01 %	2 500	0,01 %	2 500	0,01 %
TOTAL FAMILLE GUEDJ⁽³⁾		8 375 486	74,45 %	16 750 972	85,35 %	16 750 972	86,02 %	16 750 972	86,02 %
PUBLIC		2 123 248	18,87 %	2 124 159	10,82 %	2 124 159	10,91 %	2 124 159	10,91 %
EXIMIUM		598 681	5,32 %	598 681	3,05 %	598 681	3,07 %	598 681	3,07 %
AUTODETENTION		152 585	1,36 %	152 585	0,78 %	/	/	/	
TOTAL		11 250 000	100,00 %	19 626 397	100,00 %	19 473 812	100,00 %	19 473 812	100,00 %

(1) Dont 3 590 252 actions comptabilisées une seule fois (résultant de la détention par les dirigeants de 3 590 252 actions en usufruit et 3 590 252 actions en nue-propiété)

(2) À savoir : M. Laurent JAQUI, ex-époux de Nathalie JAQUI et Mr Jean-Claude GÉRAUD, neveu de Mme GUEDJ

(3) Dont 5 385 378 actions comptabilisées une seule fois (résultant de la détention par les dirigeants de 5 385 378 actions en usufruit et 5 385 378 actions en nue-propiété)

À la date du présent document, il n'y a pas eu de variations significatives dans la répartition du capital et des droits de vote de la société.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote correspond à l'existence d'un droit de vote double. La différence entre les droits de vote théoriques et les droits de vote réels correspond au nombre d'actions autodétenues par la société.

Au cours de l'exercice :

- M. Claude GUEDJ a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 30 novembre 2018, les seuils de 2/3, 50 %, 1/3, 30 % des droits de vote de la société GROUPE CRIT et détenir individuellement 7 893 056 actions GROUPE CRIT représentant 15 786 112 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) concernant l'affectation des résultats uniquement et 5 015 356 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 70,16 % du capital, 80,43 % des droits de vote en AGO concernant

l'affectation des résultats uniquement et 25,55 % des droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE (avis AMF 218C1944) ;

- Mme Nathalie GUEDJ JAQUI a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 novembre 2018, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société GROUPE CRIT et détenir individuellement 1 961 236 actions GROUPE CRIT représentant 332 220 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) concernant l'affectation des résultats uniquement et 3 922 472 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 17,43 % du capital, 1,69 % des droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 19,99 % des droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE (avis AMF 218C1944) ;
- Mme Karine GUEDJ a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 novembre 2018, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société GROUPE CRIT

et détenir individuellement 1 923 107 actions GROUPE CRIT représentant 255 962 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) concernant l'affectation des résultats uniquement et 3 846 214 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 17,09 % du capital, 1,30 % des droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 19,60 % des droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE (avis AMF 218C1944) ; et

- Mme Fanny GUEDJ a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 novembre 2018, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société GROUPE CRIT et détenir individuellement 1 882 215 actions GROUPE CRIT représentant 174 178 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) concernant l'affectation des résultats uniquement et 3 764 430 droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 16,73 % du capital, 0,89 % des droits de vote en AGO concernant l'affectation des résultats uniquement et 19,18 % des droits de vote en AGO hors décision d'affectation des résultats et en AGE (avis AMF 218C1944) .

Ces franchissements de seuils résultent de donations-partage, par Monsieur et Madame GUEDJ, de la nue-propiété de 1 795 126 actions GROUPE CRIT au profit de chacune de leurs filles, Mesdames Nathalie JAOUÏ, Karine GUEDJ et Fanny GUEDJ.

Au cours de l'exercice, la société par actions simplifiée Eximium (9 place Jules Nadi – 26100 Romans) contrôlée par Monsieur Michel Baulé, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 décembre 2018, le seuil de 5 % du capital de la société GROUPE CRIT et détenir 568 585 actions GROUPE CRIT représentant autant de droits de vote, soit 5,05 % du capital et 2,90 % des droits de vote (avis AMF 218C1996). Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE CRIT sur le marché et hors marché.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2018, il n'existe aucune action d'autocontrôle.

Au regard de la structure de la société, il n'a pas été mis en œuvre de mesures spécifiques afin de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

5.3.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionnaires	Nombre d'actions			% du capital			% des droits de vote exerçables en AG				% droits de vote théoriques					
	au 31 décembre			au 31 décembre			au 31 décembre				au 31 décembre					
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Affectation du résultat ⁽⁷⁾	Hors affectation du résultat ⁽⁷⁾	2016	2017	2018	Affectation du résultat ⁽⁷⁾	Hors affectation du résultat ⁽⁷⁾
Claude GUEDJ	7 893 056	7 893 056	7 893 056 ⁽¹⁾	70,16	70,16	70,16	81,00	81,04	81,06	25,75		80,39	80,41	80,43	25,55	
Nathalie JAOUÏ	166 110	166 110	1 961 236 ⁽²⁾	1,48	1,48	17,43	1,70	1,71	1,71	20,14		1,69	1,69	1,69	19,98	
Karine GUEDJ	127 981	127 981	1 923 107 ⁽³⁾	1,14	1,14	17,09	1,33	1,31	1,31	19,75		1,30	1,30	1,30	19,60	
Yvonne GUEDJ	101 500	101 500	101 500	0,90	0,90	0,90	1,04	1,04	1,04	1,04		1,03	1,03	1,03	1,03	
Total Dirigeants	8 288 647	8 288 647	8 288 647⁽⁴⁾	73,68	73,68	73,68	85,06	85,10	85,12	66,69		84,42	84,45	84,46	66,16	
Fanny GUEDJ	94 990	90 089	1 882 215 ⁽⁵⁾	0,84	0,80	16,73	0,97	0,92	0,89	19,33		0,97	0,92	0,89	19,18	
Autres membres de la famille ⁽⁷⁾	1 250	1 250	1 250	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01		0,01	0,01	0,01	0,01	
Total famille GUEDJ	8 384 887	8 379 986	8 376 986⁽⁶⁾	74,53	74,49	74,46	86,05	86,04	86,03	86,03		85,40	85,38	85,36	85,36	
Public	1 950 126	1 971 077	1 956 305	17,33	17,52	17,39	10,01	10,12	10,05	10,05		9,94	10,05	9,97	9,97	
Eximium	/	/	573 051	/	/	5,09	/	/	2,94	2,94		/	/	2,92	2,92	
Amiral Gestion	583 524	500 508	190 117	5,19	4,45	1,69	2,99	2,57	0,98	0,98		2,97	2,55	0,97	0,97	
Autodétention	146 463	151 769	153 541	1,30	1,35	1,36	/	/	/	/		0,75	0,77	0,78	0,78	
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00		100,00	100,00	100,00	100,00	

(*) : Laurent Jaoui, ex époux de Nathalie Jaoui ; Jean-Claude Gérard, neveu de Mme GUEDJ.

(1) dont 2 507 678 actions détenues en pleine propriété et 5 385 378 actions détenues en usufruit.

(2) dont 166 110 actions détenues en pleine propriété et 1 795 126 actions détenues en nue-propiété.

(3) dont 127 981 actions détenues en pleine propriété et 1 795 126 actions détenues en nue-propiété.

(4) dont 2 903 269 actions détenues en pleine propriété et 5 385 378 actions détenues en usufruit.

(5) dont 87 089 actions détenues en pleine propriété et 1 795 126 actions détenues en nue-propiété.

(6) dont 2 991 608 actions détenues en pleine propriété et 5 385 378 actions détenues en usufruit.

(7) Il est rappelé que conformément à l'article 12 des statuts de la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nu-propiétaire pour toutes les autres décisions.

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote

double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté. Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents de ceux exposés au présent paragraphe.

5.3.3 État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice, est le suivant :

Nom et prénom	GUEDJ Claude
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président Directeur Général
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nature de l'opération	Donation de la nue-propriété de 5 385 378 actions

Nom et prénom	GUEDJ Karine
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nature de l'opération	Acceptation de la donation de la nue-propriété de 1 795 126 actions

Nom et prénom	JAOUI Nathalie
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nature de l'opération	Acceptation de la donation de la nue-propriété de 1 795 126 actions

5.3.4 Pactes et conventions d'actionnaires / Engagement de conservation d'actions

Les membres du groupe familial GUEDJ, actionnaires de la société, ont signé en date du 30 novembre 2018, cinq engagements collectifs de conservation des actions Groupe CRIT, conformément à l'article 787 B du Code Général des Impôts. Les caractéristiques de ces engagements sont reprises dans le tableau ci-dessous.

	Pacte Dutreil	Pacte Dutreil	Pacte Dutreil	Pacte Dutreil	Pacte Dutreil
	utilisé pour la transmission familiale	conclu à titre préventif (post transmission)			
Régime	Art. 787 B du Code général des impôts				
Date de signature	30 novembre 2018				
Durée de l'engagement collectif	2 ans				
Modalités de reconduction	Aucune	Renouvellement automatique de mois en mois			
Pourcentage de capital visé par le pacte à la date de signature	47,87 %	23,19 %	74,45 %	33,83 %	34,54 %
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature ⁽¹⁾	54,87 %	26,59 %	85,35 %	38,77 %	39,58 %
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants mandataires et/ou administrateurs	Claude GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ	Claude GUEDJ Yvonne GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ	Claude GUEDJ Yvonne GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ	Claude GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ	Claude GUEDJ Nathalie Jaoui Karine GUEDJ
Noms des signataires (autre que les dirigeants mandataires et/ou administrateurs visés ci-dessus) détenant au moins 5 % du capital et des droits de vote			Fanny GUEDJ	Fanny GUEDJ	

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 11 250 000 actions représentant 19 627 897 droits de vote théoriques conformément au communiqué de presse en date du 30 novembre 2018

5.3.5 Politique de distribution de dividendes

La société a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende global (en euros)*	Nombre d'actions	Dividende brut par action (en euros)
2013	2 475 000	11 250 000	0,22
2014	3 487 500	11 250 000	0,31
2015	4 500 000	11 250 000	0,40
2016	4 500 000	11 250 000	0,40
2017	49 500 000	11 250 000	4,40

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au report à nouveau

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 d'approuver la distribution d'un dividende global de 11 250 000 €, soit un dividende brut revenant à chaque action de 1,00 €.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'État. Hormis la distribution d'un dividende d'un montant exceptionnel de 49 500 000 € au titre de l'exercice 2017, l'intention de la société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi, sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise.

5.3.6 Schémas d'intéressement du personnel

Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années

	2014	2015	2016	2017	2018
Les Compagnons			229 898		
AB Interim			59 247		
Les Volants			8 358		
Engineering Conception Maintenance					25 557
Paris Customer Assistance				148 630	344 906
Aéro Handling				139 629	271 216
Orly Ramp Assistance	15 568				
Orly Customer Assistance		61 986			
GEH Services					73 082
Ramp Terminal One	4 041	135 346	131 141	190 824	190 257
Cargo Group		115 816	28 822	45 359	81 521
Cargo Handling					77 576
Airlines Ground Services				117 585	247 962
Europe Handling				120 592	231 597
TOTAL	19 609	313 148	457 466	762 619	1 543 674

Intéressement

Néant

Plan d'épargne entreprise

Néant

Options d'achat et de souscription

Néant

5.4. Nantissements, garanties et sûretés

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

Nantissements d'actifs de l'émetteur (Immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.



6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT	156
6.1.1. Responsable du document.....	156
6.1.2. Attestation du responsable du document de référence incluant le rapport financier annuel.....	156
6.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	156
6.2.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	156
6.2.2. Commissaire aux comptes suppléant.....	156
6.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	157
6.4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 07 JUIN 2019	157
6.4.1. Présentation des résolutions.....	157
6.4.2. Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019.....	158
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	161
6.5. TABLES DE CONCORDANCE	162

6.1. Responsable du présent document

6.1.1 Responsable du document

Claude GUEDJ, Président Directeur Général

6.1.2 Attestation du responsable du document de référence incluant le rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 94 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Paris, le 25 avril 2019
Claude GUEDJ

6.2. Contrôleurs légaux des comptes

6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Dominique Ménard

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 1997 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2017 pour six exercices.

Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2023 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

EXCO Paris Ace

(anciennement dénommé Auditeurs et conseils d'entreprise)

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Représenté par Arnaud DIEUMEGARD

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014 pour six exercices.

Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6.2.2 Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Emmanuel Charrier

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014.

Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6.3. Documents accessibles au public

Les statuts de la société, tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société et inclus ou visés dans le présent document peuvent être consultés au siège social : Groupe CRIT – 6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS.

Les informations financières historiques sont disponibles dans les documents de référence dans la partie « Rapport Financier ». Ces documents sont également disponibles sur le site de la société Groupe CRIT : www.groupe-crit.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

6.4. Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019

6.4.1 Présentation des résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Approbation des comptes annuels et consolidés et affectation du résultat

Les **première et deuxième résolutions** ont pour objet d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018.

Les comptes sociaux font ressortir un bénéfice de 29 744 044,55 euros.

Les comptes consolidés font ressortir un bénéfice (part du groupe) de 90 935 834 euros.

La **troisième résolution** a pour objet de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à 29 744 044,55 euros.

Le Conseil d'Administration propose de distribuer, à titre de dividende, une somme de 11 250 000 euros, soit un dividende brut de 1,00 euro par action.

Ce dividende serait détaché le 26 juin 2019 et mis en paiement le 28 juin 2019.

Il est précisé que pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 % sauf si elles optent pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, l'intégralité de la distribution est éligible à l'abattement de 40 %, prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Après cette distribution, le solde du résultat serait affecté au compte « Autres réserves ».

Conventions et engagements réglementés

La **quatrième résolution** concerne les conventions dites « réglementées » conclues ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018.

Statuant sur le rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes, il est demandé à l'Assemblée Générale de prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Il est par ailleurs précisé que depuis le 1^{er} janvier 2019, il n'a été conclu aucune convention réglementée nouvelle.

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, les **cinquième et sixième résolutions** proposent à l'Assemblée d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels qui composent la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général et aux directeurs généraux délégués au titre de leur mandat pour l'exercice 2019.

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'Administration sont présentés au chapitre 4 section 4.2.2 du présent document de référence. En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019..

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 aux dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, les **septième, huitième et neuvième résolutions** proposent à l'Assemblée d'approuver les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels qui composent la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Claude GUEDJ, à Madame Karine GUEDJ et à Madame Nathalie JAOUJ au titre de leur mandat pour l'exercice 2018.

Ces éléments sont présentés au chapitre 4 section 4.2.1 du présent document de référence.

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter des actions de la société

Il est proposé à l'Assemblée Générale, dans la **dixième résolution**, de renouveler l'autorisation accordée au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un programme de rachat par la société de ses propres actions dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ne pourrait excéder 10 % des actions composant le capital social,

- Le prix maximum d'achat serait fixé à 110 euros par action, soit un montant maximal de l'opération fixé à 123 750 000 €,
- Les acquisitions pourraient être opérées à tout moment et par tout moyen dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

Les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation (liquidité du titre, financement de la croissance externe, couverture de l'actionnariat salarié, couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital et annulation) sont détaillés dans la résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale ainsi que dans la partie 5.2.4.2 « descriptif du programme de rachat d'actions » du présent document de référence.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 18 mois et remplacerait à la date de l'Assemblée, la précédente autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 8 juin 2018.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

Prorogation de la durée de la société - Modification corrélative de l'article 5 des statuts

À sa constitution, le 21 août 1962, la durée de la société a été fixée à 60 années, soit jusqu'au 20 août 2022.

En application de la **onzième résolution**, il est proposé à l'Assemblée de proroger par anticipation cette durée, de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 6 juin 2118, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pouvoirs pour accomplir les formalités

Par le vote de la **douzième résolution**, l'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes formalités légales requises le cas échéant.

6.4.2 Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 29 744 044,55 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les

comptes consolidés au 31 décembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 90 935 834 euros.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 29 744 044,55 €

Affectation

- Aux actionnaires à titre de dividendes 11 250 000,00 €
- Au poste « Autres réserves », le solde soit 18 494 044,55 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,00 euro.

Il est rappelé que pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 26 juin 2019.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 juin 2019.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158 3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158 3-2 du CGI
	Dividendes	Autres revenus	
2015	4 500 000 €* Soit 0,40 € par action	-	-
2016	4 500 000 €* Soit 0,40 € par action	-	-
2017	49 500 000 €* Soit 4,40 € par action	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

Quatrième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cinquième résolution

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président-directeur général)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi notamment en application de l'article L.225-37-2 du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président-directeur général au titre de son mandat tel que décrit dans ce rapport et mentionné au chapitre 4 du document de référence 2018 de la société.

Sixième résolution

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux directeurs généraux délégués)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi notamment en application de l'article L.225-37-2 du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux directeurs généraux délégués au titre de leurs mandats tel que décrit dans ce rapport et mentionné au chapitre 4 du document de référence 2018 de la société.

Septième résolution

(Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Claude GUEDJ, Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Claude GUEDJ, en sa qualité de Président-Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels que décrits au chapitre 4 du document de référence 2018 de la société.

Huitième résolution

(Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Madame Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Karine GUEDJ, en sa qualité de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels que décrits au chapitre 4 du document de référence 2018 de la société.

Neuvième résolution

(Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Madame Nathalie JAOUJ, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Nathalie JAOUJ, en sa qualité de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels que décrits au chapitre 4 du document de référence 2018 de la société.

Dixième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 8 juin 2018 dans sa 9^e résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, notamment :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 8 juin 2018 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 123 750 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution

(Prorogation de la durée de la société - Modification corrélative de l'article 5 des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de proroger par anticipation la durée de la Société de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 6 juin 2118.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société comme suit :

« Article 5 – DURÉE

La durée de la Société initialement fixée à soixante ans, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés a été prorogée par anticipation de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la décision de l'assemblée générale mixte en date du 7 juin 2019. En conséquence, la durée de la Société expirera le 6 juin 2118, sauf dissolution anticipée ou prorogation. »

Douzième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris ACE
5 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

Aux Actionnaires
GROUPE CRIT
6 Rue Toulouse Lautrec
75017 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Dominique Ménard

EXCO PARIS ACE
Arnaud Dieumegard

6.5. Tables de concordance

6.5.1 Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du Code de commerce

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel et du rapport de gestion tel qu'il résulte du Code de commerce, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document de référence, les principales informations prévues.

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
1. COMPTES SOCIAUX	RFA	2.2	78
2. COMPTES CONSOLIDÉS	RFA	2.1	46
3. RAPPORT DE GESTION		3.1	94
3.1. Informations sur l'activité de la société			
<ul style="list-style-type: none"> Exposé de l'activité de la société et de l'activité des filiales et participations par branche d'activité Art. L. 232-1, L. 233-6, R. 225-102, L. 233-26 du Code de commerce 		1 3.1	5,10-29 94-97
<ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la société et du groupe Art. L. 233-26, L. 225-100-1 I 1° et al. 8 du Code de commerce 	RFA	1 3.1	5,10-29 94-97
<ul style="list-style-type: none"> Évolution prévisible de la société et/ou du groupe Art. L. 232-1, R. 225-102 et/ou L. 233-26, R. 225-102 du Code de commerce 		1.7	42-43
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs clés de nature financière et non financière de la société et du groupe Art. L. 225-100-1 I 2° et al. 8, L. 233-6 du Code de commerce 	RFA	3.1 3.2	5, 94-97 105-124
<ul style="list-style-type: none"> Événements post-clôture de la société et du groupe Art. L. 232-1 et/ou L. 233-26 du Code de commerce 		2.1	73
<ul style="list-style-type: none"> Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Art. L. 225-100-1 I 6°, L. 233-26 du Code de commerce 	RFA	1.5 1.6 3.1	37 38-41 99
<ul style="list-style-type: none"> Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe Art. L. 225-100-1 I 3° du Code de commerce 	RFA	1.6 2.1 3.1	38-41 62, 67 99
<ul style="list-style-type: none"> Informations sur la R&D de la société et du groupe Art. L. 232-1 et/ou L. 233-26 du Code de commerce 		1.3 3.1	27-29 98
3.2. Informations juridiques, financières et fiscales de la société			
<ul style="list-style-type: none"> Répartition et évolution de l'actionnariat 			
<ul style="list-style-type: none"> Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la société et part du capital qu'elles détiennent Art. L. 233-13 du Code de commerce 		1.8 5.3	44 151, 152
<ul style="list-style-type: none"> Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français Art. L. 233-6, al. 1 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> Avis de détention de plus de 10 % du capital d'une autre société par actions; aliénation de participations croisées Art. L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce 		3.1	99
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachats d'actions) Art. L. 225-211 du Code de commerce 	RFA	5.2	149, 150
<ul style="list-style-type: none"> État de la participation des salariés au capital social Art. L. 225-102 al. 1, L. 225-180 du Code de commerce 		3.1	99
<ul style="list-style-type: none"> Mention des ajustements éventuels : <ul style="list-style-type: none"> pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents Art. 243 bis du Code général des impôts 		3.1 6.4	98 158
<ul style="list-style-type: none"> Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement Art. 223 quater du Code général des impôts 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> Délai de paiement fournisseurs et clients Art. L. 441-6-1, D. 441-4 du Code de commerce 		3.1	98
<ul style="list-style-type: none"> Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles Art. L. 464-2 I al. 5 du Code de commerce 			N/A

Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce (suite)

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
<ul style="list-style-type: none"> Succursales existantes Art. L. 232-1 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> Prêts interentreprises et attestation des commissaires aux comptes Art. L.511-6 et R.511-2-1-3 du Code monétaire et financier 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> Tableau des résultats des cinq derniers exercices Art. R 225-102 du Code de commerce 		3.1	103
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'Administration a pris la décision : <ul style="list-style-type: none"> - soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ; - soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée) Art. L. 225-185, al. 4 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'Administration a pris la décision : <ul style="list-style-type: none"> - soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ; - soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée) Art. L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société Art. L. 621-18-2, R. 621-43-1 du Code monétaire et financier ; Art. 223-22 A, 223-23 et 223-26 du Règlement général de l'AMF 		5.3	153
3.3 Informations RSE de la société : déclaration de Performance Extra-Financière		3.2	
<ul style="list-style-type: none"> Modèle d'affaires <ul style="list-style-type: none"> - Description de l'activité - Description des ressources et création de valeur - Stratégie et perspectives 			106, 107 106, 107 108
<ul style="list-style-type: none"> Principaux risques et opportunités extra-financiers identifiés par le Groupe <ul style="list-style-type: none"> - Description des principaux risques et opportunités extra-financiers liés à l'activité - Domaine social : <ul style="list-style-type: none"> Développer les compétences des collaborateurs Favoriser l'égalité des chances et assurer l'égalité de traitement Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs Renforcer l'attractivité pour recruter Assurer la cohésion sociale et la qualité de vie au travail - Domaine sociétal : <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès à l'emploi sur les territoires avec nos partenaires Garantir le respect de l'éthique des affaires - Domaine environnemental : <ul style="list-style-type: none"> Mener l'activité dans le respect de l'environnement 			108 109 109 111 113 116 117 118 118 119 121 121
<ul style="list-style-type: none"> Autres thématiques réglementaires <ul style="list-style-type: none"> - Effets de l'activité quant au respect des Droits de l'Homme : <ul style="list-style-type: none"> Politique de diversité et de non-discrimination Dialogue social Politique de santé et sécurité Charte éthique Plan de vigilance - Effets de l'activité quant à la lutte contre l'évasion fiscale 			119, 120, 123 111 117, 118 113, 114 119, 120 120 120
3.4 Informations sur le contrôle interne et la gestion des risques			
<ul style="list-style-type: none"> Informations consolidées sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière Art. L. 225-100-1, I, 5° et L. 225-100-1, II al.3 du Code de commerce 	RFA	3.1	99-102
3.5 Plan de vigilance et compte-rendu Art. L. 225-102-4 du Code de commerce		3.2	120
4. DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	RFA	6.1	156
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	RFA	2.2	89-91
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	RFA	2.1	75-77
7. RAPPORT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (CF. TABLE DÉTAILLÉE CI-APRÈS)		4	132-142

6.5.2 Table de concordance du rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise issu du Code de commerce

Rubriques	Paragraphes	Pages
1. RAPPORT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	4	132-142
1.1. Informations relatives à la gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> Composition, conditions de préparation et d'organisation du conseil, application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes, limitations apportées aux pouvoirs du DG, référence au code de gouvernement d'entreprise et participations des actionnaires aux assemblées Art. L. 225-37-4 du Code de commerce 	4.1	132-139
<ul style="list-style-type: none"> Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification Art. L. 225-37-4 du Code de commerce 	4.1	138-139
<ul style="list-style-type: none"> Descriptif sur la politique de diversité appliquée aux membres du conseil (...) au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en oeuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé 		N/A
1.2. Informations relatives aux mandataires sociaux et à leurs rémunérations		
<ul style="list-style-type: none"> Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice Art. L. 225-37-4 du Code de commerce 	4.1	132-134
<ul style="list-style-type: none"> Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société, les sociétés qu'elle contrôle et la société qui la contrôle Art. L. 225-37-3 du Code de commerce 	4.2	139-142
<ul style="list-style-type: none"> Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions Art. L. 225-37-3 du Code de commerce 	4.2	140, 141
<ul style="list-style-type: none"> Engagements de retraite et autres engagements viagers Art. L. 225-37-3 al.3 et D. 225-104-1 du Code de commerce 		N/A
<ul style="list-style-type: none"> Présentation des projets de résolutions relatifs aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux Art. L. 225-37-2 du Code de commerce 	4.2	142, 157
<ul style="list-style-type: none"> Référence aux résolutions votées dans le cadre du vote <i>ex ante</i> Art. L. 225-37-3 al.2 du Code de commerce 	4.2	141
<ul style="list-style-type: none"> Mention de la suspension ou du rétablissement du versement des jetons de présence en conséquence du non-respect de la règle de parité homme-femme au sein du conseil Art. L. 225-37-3 du Code de commerce 		N/A
1.3. Informations relatives aux conventions réglementées et aux autorisations financières		
<ul style="list-style-type: none"> Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes) Art. L. 225-37-4 du Code de commerce 		N/A
<ul style="list-style-type: none"> Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital Art. L. 225-37-4 du Code de commerce 	4.1	138
1.4. Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique		
<ul style="list-style-type: none"> Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique : Art L225-37-5 du Code de commerce <ul style="list-style-type: none"> - La structure du capital de la société, - Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce, - Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, - La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci, - Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier, - Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote, - Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société, - Les pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions, - Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts, - Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique 	4.4	142

Documents complémentaires

La table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document de référence les informations dont l'inclusion emporte dispense de diffusion séparée :

Rubriques	Paragraphes	Pages
Descriptif du programme de rachat d'actions	5.2	149, 150
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise (cf. tableau détaillé ci-dessus)	4	132-142
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise (L. 225-235 du Code de commerce)	2.2	90

6.5.3 Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil. Les informations non applicables à Groupe CRIT sont indiquées "N/A".

INFORMATIONS	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document	156
1.2. Attestation du responsable	156
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1. Coordonnées	4, 156
2.2. Changements	4, 156
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur	5
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	38-41
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	5, 6, 30, 31
5.1.1 Raison sociale	144
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	144
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	144
5.1.4 Siège social et forme juridique	144
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	52, 73, 80
5.2. Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	37, 49, 52, 57-60, 81
5.2.2 Principaux investissements en cours	37
5.2.3 Principaux investissements à réaliser	37
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	
6.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	6, 7, 10-29, 94-97
6.1.2 Nouveau produit et/ou service lancé sur le marché	N/A
6.2. Principaux marchés	11-14, 22-25
6.3. Événements exceptionnels au regard des points 6.1 et 6.2	52, 73
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	38
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	7, 12, 16, 23
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Synoptique	7, 30-31
7.2. Liste des filiales	73, 74, 88
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	58-60, 80-81
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	121
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	46-91, 94-97
9.2. Résultat d'exploitation	46, 53, 79, 94-97
9.2.1 Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	52, 73, 80
9.2.2 Explication des changements intervenus dans les états financiers	51-52
9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	38-41
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	48, 63-64, 78, 83
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	49, 61-62, 65, 79
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	40-41, 64-69, 84
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	40-41
10.5. Sources de financement	40-41
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document	42-43
12.2. Indications des tendances connues ou susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	38-41

Table de concordance du document de référence (suite)

INFORMATIONS	Pages
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	132-139
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	135
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	72, 85, 139-142
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages	54-55
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Mandats	132-134
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction, ou de surveillance à l'émetteur ou ses filiales	135
16.3. Comités	137
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	135, 136
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés, répartition des effectifs	5, 32, 36, 54, 85, 105
17.2. Participations et stock-options	64, 99, 154
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	64, 99, 154
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Répartition du capital social	44, 151, 152
18.2. Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié	152
18.3. Droits de vote différents	145, 152
18.4. Contrôle	151, 152
18.5. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	142
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	72
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1. Informations financières historiques	5, 46-91, 157
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers	46-91
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	2 ^e de couverture
20.5. Date des dernières informations financières	31/12/2018
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	42, 43
20.7. Politiques de distribution de dividendes	154
20.7.1. Montant du dividende par action	64, 154, 157, 158
20.8. Procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage	40, 69, 70
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	N/A
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	
21.1.1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale	149
21.1.2. Actions non représentatives du capital	149
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	64, 149, 150
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	150, 151
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social de l'émetteur	144
21.2.2. Dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	146-148
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	145
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	144
21.2.5. Convocation des assemblées générales	144
21.2.6. Dispositions des statuts, charte ou règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	142, 145
21.2.7. Disposition des statuts, charte ou règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	145
22. CONTRATS IMPORTANTS	38
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	157
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	157
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	73-74, 88

Calendrier des annonces financières du Groupe CRIT

Annonces financières	Exercice 2019
Chiffres d'affaires 1 ^{er} trimestre 2 ^e trimestre 3 ^e trimestre 4 ^e trimestre	24 avril 2019* (après Bourse) 24 juillet 2019* (après Bourse) 23 octobre 2019* (après Bourse) 29 janvier 2020* (après Bourse)
Résultats 1^{er} semestre 2019 Communiqué financier Réunion Sfaf Investisseurs	23 septembre 2019* (après Bourse) 24 septembre 2019*
Résultats annuels 2019	Mars 2020

* Dates prévisionnelles

Conception et réalisation : **in crea** *

Crédits photos : ECM, Fotolia, iStock, Shutterstock, Studio Simon, X



www.groupe-crit.com

6, rue Toulouse Lautrec - 75017 PARIS
Tél. : 01 49 18 55 55 - Fax : 01 49 18 55 00

LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS